

Université de Montréal

ÉTUDE DE GENÈSE: LE CAS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT DE LA FOI
DANS LA NOUVELLE FRANCE (1691)

par

Serge Trudel

Département d'études françaises
Faculté des Arts et des Sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophiæ Doctor (Ph.D.)
en études françaises

septembre, 1997

©Serge Trudel, 1997





**National Library
of Canada**

**Acquisitions and
Bibliographic Services**

**395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

**Bibliothèque nationale
du Canada**

**Acquisitions et
services bibliographiques**

**395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-35647-7

Page d'identification du jury

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée:

Étude de genèse: le cas de *Premier Etablissement de la Foi*
dans la Nouvelle France (1691)

présentée par:

Serge Trudel

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes:

Robert Melançon.....président du jury
Guy Laflèche.....directeur de recherche
Éric Méchoulan.....membre du jury
Pierre Berthiaume.....examineur externe
Pierre Trépanier.....représentant du doyen

Thèse acceptée le 27 mars 1998

SOMMAIRE

Premier Etablissement de la Foi dans la Nouvelle-France, attribué au récollet Chrestien Le Clercq, est déjà un ouvrage historique controversé lors de sa parution à Paris, en 1691. L'histoire de l'apostolat récollet et celle des explorations de la vallée du Mississipi par Cavelier de La Salle, accompagné de récollets, sont informées par des documents inédits, que l'on ne trouve pas ailleurs. Cependant, ces volets de l'oeuvre sont inscrits à l'intérieur d'une histoire plus générale, celle de l'établissement de la foi en Nouvelle-France, dans laquelle les jésuites n'ont pas le plus beau rôle. De controversé qu'il était au point de départ, l'ouvrage est aujourd'hui totalement discrédité. Il s'agit pour nous de savoir si cette oeuvre est, comme l'affirment les critiques et les historiens, une source documentaire négligeable pour l'histoire de la Nouvelle-France.

Les spécialistes du domaine des études littéraires procèdent exactement à l'inverse de ceux du domaine de l'histoire pour décrire une source documentaire narrative; ceux-ci cherchent d'abord à authentifier l'auteur du document et la vraisemblance de la production des informations qu'il présente, alors que les autres font, dans un premier temps, radicalement abstraction de tout ce qui n'est pas le texte tel qu'il apparaît dans sa forme matérielle, le livre. Or, comme tout livre d'histoire a des sources d'information, nous avons entrepris le dépouillement systématique de celles de l'ouvrage et décrit la portée de la réécriture qu'il en fait en regard de ses textes sources. Cela n'avait jamais été réalisé auparavant.

Nous avons constaté que le rédacteur s'inspirait beaucoup plus de ses sources qu'il ne s'y informait; en dernière analyse, il ne dé-

marque pas l'ouvrage historique de Gabriel Sagard mais écrit une nouvelle histoire de la Nouvelle-France. À l'étude des sources, succède donc celle de sa narration. La situation narrative est absolument fictive puisque celui qui écrit n'est pas celui auquel on pense. De plus, les deux chapitres centraux de l'oeuvre contiennent un discours ironique qui est le fait d'un narrateur qui ne l'est pas : c'est la narration ironique. Finalement, le rapprochement entre une lettre de Valentin Le Roux, Supérieur des récollets à Québec de 1677 à 1683, et *Premier Etablissement de la Foi*, nous amène à la genèse de cette oeuvre. La réécriture de l'histoire de la Nouvelle-France sur le mode ironique est générée par l'information idéologique d'inspiration janséniste qui la parcourt. Nous sommes en présence de l'oeuvre originale d'un maître à penser plutôt que d'une oeuvre mineure écrite par un auteur de second ordre.

En plus de proposer une hypothèse fort vraisemblable sur la question la plus débattue au sujet de *Premier Etablissement de la Foi*, sa paternité, en plus d'avoir extrait de l'oeuvre des informations de première main sur l'histoire événementielle de la Nouvelle-France, nous mettons surtout à jour le sens de la réécriture ironique de cette histoire: une réinterprétation polémique de celle que les historiens jésuites du XVII^e siècle avait déjà mise en place. Ce dernier aspect, d'un intérêt au moins égal à celui qu'ont les faits et les anecdotes inscrits dans l'histoire les uns à la suite des autres, est l'« événement » marquant de notre travail. L'histoire de la Nouvelle-France d'aujourd'hui, en grande partie documentée par les sources officielles que sont les écrits institutionnalisés des jésuites, doit en tenir compte pour être exhaustive.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	i
TABLE DES MATIÈRES.....	iii
LISTE DES SIGLES.....	vi
INTRODUCTION	
1 Présentation de l'oeuvre	
1.1 Son importance dans le domaine des écrits de la Nouvelle- France.....	2
1.2 PEF et les écrits récollets.....	8
2 La nature des sources écrites en histoire et en littérature.....	11
2.1 la critique externe ou l'heuristique.....	12
2.2 la critique interne ou l'herméneutique.....	14
2.3 l'importance du statut des sources livresques.....	17
3 Approche méthodologique.....	20
3.1 PEF: l'oeuvre d'un rédacteur et d'un écrivain.....	21
3.2 PEF: un cas d'étude génétique sans manuscrit.....	24
3.2.1 la bibliographie matérielle.....	26
3.2.2 l'étude des sources.....	27
3.3 Présentation de l'analyse.....	28
4 La réception critique.....	32
4.1 la lecture inaugurale de J. G. Shea.....	33
4.2 les partisans des jésuites.....	35
4.3 les partisans des récollets.....	38
4.4 l'article percutant de R. N. Hamilton.....	43
4.5 les nouvelles questions.....	50
CHAPITRE 1 LA RÉCEPTION HISTORIQUE.....	52
1 PEF : une source ambiguë.....	55
2 Présupposés méthodologiques.....	59
2.1 l'ajout d'information (A ⁱ).....	60
2.2 le rapprochement d'information (R ⁱ).....	61
2.3 le complément d'information (C ⁱ).....	61
2.4 la vérification d'information (V ⁱ).....	61
3 PEF : une source documentaire essentielle.....	62
4 « La France sur les Grands Lacs, 1615-1616 ».....	64
4.1 Le premier contrat impliquant l'établissement missionnaire récollet.....	65
4.2 Deux premières messes en Nouvelle-France.....	72
4.3 Les premiers établissements des récollets.....	75
4.3.1 Le premier couvent à Québec.....	75
4.3.2 La première mission de Trois-Rivières.....	78
4.3.3 Le premier ermitage en Huronie.....	79

4.3.4 La première messe à Tadoussac.....	81
4.4 Le premier dictionnaire récollet.....	83
4.5 Un an plus tard, la première assemblée délibérante.....	85
5 « Bures grises et robes noires ».....	88
5.1 La première église en Nouvelle-France.....	89
5.2 Les premiers martyrs de la Nouvelle-France.....	92
6 Conclusion.....	96
CHAPITRE 2 LES SOURCES DE L'INFORMATION ÉVÉNEMENTIELLE.....	99
1 Les textes sources de la première époque.....	102
1.1 <i>Histoire chronologique de la Nouvelle-France</i> (1689).....	102
1.1.1 L' <i>HCNF</i> : canevas de <i>PEF</i>	107
1.1.2 La stratégie élocutoire.....	108
1.1.3 <i>PEF</i> en regard de l' <i>HCNF</i>	110
1.2 <i>L'Histoire du Canada</i> de Gabriel Sagard (1636).....	111
1.2.1 G. Sagard et Joseph Le Caron.....	111
1.2.2 Une nouvelle histoire du Canada.....	112
1.2.3 Une nouvelle histoire de l'apostolat récollet...	114
1.2.4 De nouvelles productions de documents historiques.....	116
2 Les sources de la deuxième époque.....	118
2.1 Le chapitre 15b : l'histoire des missions jésuites.....	120
2.2 Le chapitre 17 : l'histoire de l'établissement des communautés religieuses à Québec.....	124
3 Les sources de la troisième époque.....	138
3.1 La paix de 1667.....	138
3.2 Les Relations du Mississippi.....	139
3.3 Le siège de Québec en 1690.....	142
4 Bilan provisoire.....	143
CHAPITRE 3 LES SOURCES DES DOCUMENTS RÉCOLLETS INÉDITS.....	144
1 Lettre de J. Le Caron (1615-1616).....	146
2 Lettre de Jean Dolbeau, Québec, le 20 juillet 1615.....	152
3 Lettre de Joseph Le Caron, Tadoussac, le 7 août 1618.....	155
4 Les « Fragments des Mémoires » de Joseph Le Caron (1624).....	160
5 Extrait d'une lettre de G. Poullain à G. Galleran.....	172
6 La Relation de Zénobe Membre.....	174
7 La Relation d'Anastase Douay.....	180
8 Conclusion.....	182
CHAPITRE 4 LES SOURCES DE L'INFORMATION IDÉOLOGIQUE.....	186
1 Les sources récollettes.....	187
1.1 La <i>NRG</i> de Chrestien Le Clercq (1691).....	187
1.2 La lettre de Valentin Le Roux (1679).....	190
2 La pensée d'inspiration janséniste dans <i>PEF</i>	195

2.1 La grâce efficace.....	197
2.2 La prédestination.....	202
2.3 La gratuité du travail missionnaire.....	207
3 La réception janséniste d'Antoine Arnauld (1693).....	208
3.1 La charge.....	211
3.2 Les missions étrangères.....	214
4 L'impact idéologique de l'oeuvre sur Louis Hennepin (1698).....	216
4.1 Une victime de l'ironie.....	217
4.2 Une lecture au premier degré.....	220
4.3 Conclusion.....	222
CONCLUSION.....	224
APPENDICES :	
1 Le poids de PEF dans l' <i>Histoire de la Nouvelle-France</i> (<i>Le comptoir 1604-1627</i>) de Marcel Trudel.....	236
2 Analyse de PEF en segments génétiques selon ses sources.....	260
3 Parallèle entre la relation attribuée à Z. Membré et le « rapport officiel » de C. Bernou.....	377
BIBLIOGRAPHIE.....	397
REMERCIEMENTS.....	vii

Liste des sigles

- DL *Description de la Louisiane*, de Louis Hennepin.
- GV *Le grand voyage aux pays des Hurons* de Gabriel Sagard.
- HC *Histoire du Canada* de Gabriel Sagard.
- HCNF *Histoire chronologique de la Nouvelle-France* (auteur anonyme).
- HNF *Histoire de la Nouvelle-France (Le comptoir, 1604-1627)* de Marcel Trudel.
- JR *Jesuits Relations and Allied Documents*, éd. R. G. Thwaites.
- MB *Mémoire de Claude Bernou*.
- NRG *Nouvelle Relation de la Gaspésie* de Chrestien Le Clercq.
- PEF *Premier Etablissement de la Foi*.

I N T R O D U C T I O N

1690, il est Supérieur du couvent des récollets à Lens, dans le Pas-de-Calais et en 1700, Supérieur du couvent de Saint-Omer, toujours dans le Pas-de-Calais. On ignore ce qui est advenu de lui après cette date¹.

Premier Etablissement de la Foy dans la Nouvelle France fut publié à Paris en 1691. Ce gros ouvrage historique en deux volumes, comptant au total 1013 pages, est attribué à Chrestien Le Clercq, missionnaire récollet qui a séjourné en Nouvelle-France entre 1675 et 1687². Il exerce ses fonctions en Gaspésie chez les Micmacs et fait paraître la même année que *Premier Etablissement de la foi* et chez le même éditeur, une *Nouvelle Relation de la Gaspésie*. Ces deux ouvrages formeraient l'ensemble de son oeuvre. En fait, si l'authenticité de la *Nouvelle Relation de la Gaspésie* (NRG) n'a jamais été mise en doute, il n'en est pas de même pour *Premier Etablissement de la foi* (PEF). John Gilmary Shea, historien de l'église catholique aux États-Unis, fut le premier à s'interroger sur la rédaction ainsi que sur la

1 Les informations qui précèdent sont extraites du *Dictionnaire biographique des récollets missionnaires en Nouvelle-France, 1615-1645, 1670-1849*, d'Odoric Jouve avec la collaboration d'Archange Godbout, Hervé Blais et René Bacon, Montréal, Bellarmin, 1996, p. 567-580.

2 Chrestien Le Clercq, *Premier Etablissement de la foi dans la Nouvelle-France*, contenant la publication de l'Évangile, l'Histoire des Colonies Françaises, & les fameuses découvertes depuis le Fleuve de Saint Laurent, la Louïfiane & le Fleuve Colbert jusqu'au Golphe Mexique, achevées sous la conduite de feu Monsieur de la Salle. PAR ORDRE DU ROY AVEC LES VICTOIRES remportées en Canada par les armes de SA MAJESTE sur les Anglois & les Iroquois en 1690. Dédié à Monsieur le Comte DE FRONTENAC, Gouverneur et Lieutenant General de la Nouvelle France. Par le Pere CRESTIEN Le CLERCQ, Missionnaire Recollet de la Province de Saint Antoine de Pade en Arthois, Gardien des Recollets de Lens. 2 Vol. Paris, Chez Amable Auroy, 1691.

Le titre sera abrégé et écrit PEF. Les renvois à l'oeuvre seront notés de la façon suivante : « PEF, 1: 100 » signifie premier volume page 100 par opposition à « PEF 2: 100 » qui renvoie à la même page du second volume. Il en va de même pour toutes les oeuvres qui font plus d'un volume.

nature de *Premier Etablissement de la foi*, qu'il décrit à la fois comme un pamphlet satirique et comme une précieuse source de documents historiques, uniques et inaccessibles ailleurs³.

L'oeuvre intéresse d'abord le domaine de l'histoire. Elle contient les « Fragments des Mémoires » de Joseph Le Caron (1624) et des lettres inédites du même et du récollet Jean Dolbeau par exemple. Ces documents, présentés comme authentiques, sont intégrés à l'histoire de l'apostolat récollet en Nouvelle-France. L'oeuvre contient aussi deux importantes relations, introuvables ailleurs, sur la découverte du Mississipi par Robert Cavelier de La Salle; elles auraient été écrites par les récollets Anastase Douay et Zénobe Membré. On comprend donc que *PEF* fournit aux historiens de la Nouvelle-France énormément d'informations présentées comme originales, couvrant une période allant de 1615 à 1691. Il faut rappeler que l'*Histoire du Canada* de Gabriel Sagard est éditée en 1636 et les Relations des Jésuites cessent d'être publiées en 1672.

L'oeuvre intéresse aussi le domaine de l'histoire des mentalités et des spiritualités respectives des jésuites et des récollets. À plusieurs occasions, le rédacteur expose ses idées sur le progrès du christianisme en Nouvelle-France, sur l'authenticité de la foi chez les Amérindiens de même que sur celle des pratiques religieuses des Français de la colonie. Si les Relations des Jésuites insistent sur le succès de l'apostolat de leurs missionnaires, le rédacteur de *PEF* tient un discours tout à fait opposé : il développe et commente abondamment la déception qu'éprouvent les récollets face au peu d'attrait

3 J. G. Shea, « Bibliographical notice of *The Etablissement de la Foi*, by Father Christian Le Clercq, Recollet », dans *Discovery and exploration of the Mississippi valley*, New-York, Redfield, 1853, p. 78-82.

qu'a le catholicisme pour les Amérindiens et, conséquemment, le regret qu'ils ressentent quant au très petit nombre de convertis. On est donc d'abord étonné de constater que l'optimisme et la confiance en la nature humaine, qui caractérisent habituellement l'esprit dans lequel des récollets comme Gabriel Sagard et Louis Hennepin envisagent leur apostolat, sont ici remplacés par une pensée très pessimiste et rigoriste, que l'on peut comparer à celle qu'exprime le jésuite Paul Lejeune dans sa Relation de 1634 par exemple.

Comme l'histoire de l'apostolat récollet est située dans une histoire religieuse plus englobante, celle de l'établissement de la foi, PEF relève aussi du domaine de l'histoire des idées. On sait que le XVII^e siècle est traversé par des conflits politiques et religieux opposant les protestants aux catholiques; mais c'est sur le terrain de la théologie que les intellectuels de l'époque s'affrontent avec le plus de passion. Les livres et pamphlets accompagnent les débats des docteurs de la Sorbonne : surviennent des interdictions de publier, des exils forcés et des emprisonnements pour les plus audacieux. On connaît l'ampleur de l'oeuvre d'Antoine Arnauld et le succès qu'eurent *Les Provinciales*. Même si PEF paraît à un moment où la polémique à laquelle Blaise Pascal a participé avec bonheur s'est estompée au profit d'intérêts plus politiques qu'idéologiques, il n'en demeure pas moins que l'oeuvre récollette que nous étudions ici s'en inspire à un point tel, que les idées que l'on y trouve sont celles que l'on attribue généralement au mouvement janséniste. Notre travail nous permet d'aller plus loin : ces idées ne sont pas qu'un simple cadre idéologique dans lequel l'oeuvre s'insérerait, car elles génèrent le récit et l'histoire de PEF.

Finalement, l'oeuvre est du plus grand intérêt pour le domaine des études littéraires. Le fait que l'on en ait contesté la paternité, et non celle de la *NRG*, appelle une étude stylistique et lexicologique des deux oeuvres. Du point de vue des études narratives, *PEF* est écrit selon trois régimes narratifs aussi différents les uns des autres qu'ils sont inscrits simultanément à l'intérieur d'un chapitre ou même d'un seul alinéa : polémique, pamphlétaire et ironique. Cela donne à la narration une tonalité qui oscille entre des registres aussi opposés que la mièvrerie et le sarcasme. Dans ce contexte, on peut imaginer que les passages qui sont rédigés sur le mode sérieux acquièrent une dimension ironique, mais d'une ironie radicale c'est-à-dire qui ne se laisse pas vraiment saisir⁴.

La situation narrative elle-même est fort complexe car elle est en partie fictive. Si c'est bien un récollet qui rédige et écrit *PEF*, ce n'est pas le missionnaire Chrestien Le Clercq, auteur de la *NRG*, qui en est le maître d'oeuvre⁵. La narration obéit à deux principales fonctions : celle du narrateur qui organise son récit (fonction de régie) et celle de celui y participe (fonction testimoniale ou d'attestation) soit en témoignant de ce qu'il a personnellement vu ou entendu sur les lieux où se déroule l'événement ou l'anecdote qu'il raconte (fonction testimoniale), soit en attestant, comme lecteur, de la réalité des documents qu'il utilise pour authentifier l'événement ou

4 Une « ironie et le son, jamais entendu, de cette ironie », comme l'exprime Maurice Blanchot par cette métaphore à propos du premier chant de Maldoror dans *Lautréamont et Sade*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1963, p. 99.

5 Comme nous le verrons au cours de ce travail, nous avons d'excellentes raisons de penser que *PEF* est l'oeuvre de Valentin Le Roux, Supérieur des récollets à Québec de 1677 à 1683. Mais comme il est actuellement impossible de le prouver absolument, nous utiliserons le titre de l'oeuvre (*PEF*) plutôt qu'un nom d'auteur.

l'anecdote rapporté (fonction d'attestation)⁶. Théoriquement, on serait sur le plan de la vérité, de l'authentification de l'énonciation historique : or il n'en n'est rien puisque le nom de Chrestien Le Clercq est tout simplement utilisé pour accréditer un faux récit historique⁷.

Notre perspective d'analyse (au croisement de l'étude narrative et des études de sources et de genèse) développe la méthode que nous avons élaborée pour décrire le statut des sources livresques d'une oeuvre du domaine des écrits de la Nouvelle-France: nous avons démontré qu'elles peuvent être à la fois des sources d'information et des sources d'inspiration⁸. L'information (le renseignement, la connaissance d'un fait) vient d'une source dite d'information, celle qui produit la « référence ». C'est le premier aspect des sources; mais moins un auteur possède d'information, plus il doit s'en « inspirer », l'imagination suppléant les informations par l'ajout de précisions (nombre, dates, traits caractéristiques de tout ordre, cor-

6 Ce vocabulaire est celui de Gérard Genette : voir *Figures*, vol. 3, Paris, Seuil 1972, p. 262-263.

7 La crédibilité du narrateur-historien est évidemment renforcée du fait qu'il soit l'auteur de la *Nouvelle Relation de la Gaspésie*. PEF prend d'ailleurs la peine de renvoyer quatre fois le lecteur à cette oeuvre : d'abord à propos de la description d'une suerie (1: 235); ensuite sur les moeurs des Gaspésiens (1: 286); troisièmement, sur son arrivée à la mission de l'île Percée en 1675 (2: 116) et finalement « sur les defavantages que nous eumes dans l'Acadie sur les côtes de la Mer, où la flotte Angloïse avoit fait descerte » (2: 401). Ce dernier renvoi est fort curieux puisqu'il n'y a rien, dans la *Nouvelle Relation*, qui concerne ce sujet sinon une lettre attribuée au récollet Emmanuel Jumeau et datée de « l'Isle Dieu, du quinziesme d'Octobre mil six cens quatre-vingt-dix » (NRG, p. 7-16). E. Jumeau y raconte l'attaque « sacrilège » des Anglais à l'île Percée. Le mot « Acadie » ne fait même pas partie du lexique de la *Nouvelle Relation*. Pour les renvois de la NRG à PEF et pour l'analyse de ce système de renvois, voir notre conclusion p. 226 et suivantes..

8 Serge Trudel, « Narration et encyclopédisme dans *Les aventures du Sr Claude Le Beau* », M. A. en études françaises, Université de Montréal, août 1989.

respondant à ce que Roland Barthes appelle « l'effet de réel »⁹). C'est le deuxième aspect des sources, l'information et sa source d'inspiration. L'information qui provient d'une source d'information devient alors un fragment de texte où elle agit comme source d'inspiration, littéralement dans le cas du style et du vocabulaire et proprement dans le cas des « développements » par exemple. Nous reviendrons plus bas, dans notre section sur le statut des sources livresques, à notre contribution au domaine de la textologie. Mais disons tout de suite que l'étude de PEF permet d'amorcer pour la première fois une description de la nature des écrits des récollets du XVII^e siècle précisément parce que la réécriture est une de leurs caractéristiques les plus importantes.

1.2 PEF et les écrits des récollets

Dans le domaine des écrits de la Nouvelle-France, on trouve de nombreuses oeuvres originales, modernes, qui rendent compte d'une réalité alors découverte et décrite pour la première fois¹⁰. Si Paul Lejeune a lu Samuel de Champlain et Marc Lescarbot, par exemple, jamais il ne s'en inspire ni pour décrire son expérience personnelle, bien entendu, mais pas plus pour peindre les Amérindiens ou parler de la colonie française. On dit que son texte est de « première main ». Mais il existe une autre catégorie de textes, écrits au contraire à partir de sources livresques, formant une partie moindre mais non né-

9 R. Barthes, « L'effet de réel » dans *Communications*, n° 11, Paris, 1988, p. 84-89.

10 Parmi ces écrits originaux on retrouve par exemple, les Relations de Champlain (sauf celle de 1632), celles des jésuites, les ouvrages de La Hontan, l'ouvrage historique de Lescarbot ainsi que celui attribué faussement à Sixte Le Tac, de même que les annales des religieuses et l'*Histoire du Montréal* de Dollier de Casson.

gligeable du corpus des écrits de la Nouvelle-France : la Relation de 1632 attribuée à Champlain, l'oeuvre de Claude Le Beau comme on le verra plus bas, la Relation de Henri Joutel, l'*Histoire de l'Amérique septentrionale* de Bacqueville de La Potherie et même le *Journal d'un voyage dans l'Amérique septentrionale* de Pierre-François-Xavier de Charlevoix par exemple. Le fait que ces textes ne pourraient exister sans les sources auxquelles ils s'informent et desquelles ils s'inspirent constitue leur principal intérêt; c'est le cas des ouvrages des récollets Gabriel Sagard, Louis Hennepin, Chrestien Le Clercq et de PEF¹¹.

Leurs écrits ne sont pas, comme les Relations des Jésuites, des écrits institutionnalisés¹² : ils ne sont pas non plus strictement personnels, comme l'oeuvre du baron de La Hontan. D'ailleurs, lorsque leurs oeuvres sont attribuées à un auteur précis, elles connaissent, pour plusieurs raisons, de nombreuses manipulations. PEF possède ces caractéristiques : c'est l'oeuvre d'un récollet qui exprime sa pensée dans un texte rédigé à partir de sources récollettes, entre autres, qu'il transforme à nouveau. C'est dire qu'il réécrit dans un tout

11 Dans l'ordre chronologique, les oeuvres publiées des récollets de la Nouvelle-France sont *Plainte de la Nouvelle France dicte Canada, A la France sa Germaine* (de Georges Le Baillif et daté de 1622 selon l'historien Marcel Trudel, *op. cit.*, n. 29, p. 284, note 56), *Au Roy sur la Nouvelle France* de Joseph Le Caron (1626), *le Grand Voyage au pays des Hurons* (1632) et *l'Histoire du Canada* (1636) de Gabriel Sagard, *Histoire chronologique de la Province des récollets de Paris, sous le titre de Saint Denys en France, depuis 1612-1676*, d'Hyacinthe Le Febvre (1676), *Description de la Louisiane*, de Louis Hennepin (1683), *Nouvelle Relation de la Gaspésie* de Chrestien Le Clercq (1691), *Premier Etablissement de la foi en Nouvelle-France* faussement attribuée à Chrestien Le Clercq (1691), *Nouvelle Découverte d'un très grand Pays* (1697) et *Nouveau Voyage d'un País plus grand que l'Europe* (1698), toutes deux de Louis Hennepin. PEF n'utilise pas l'ouvrage de Hyacinthe Lefebvre.

12 Malgré ce qu'en dit Hugolin Lemay dans ses *Notes bibliographiques pour servir à l'histoire des Récollets du Canada*, Montréal, 1932, p. 10.

autre sens les manipulations mêmes qu'a déjà subies le texte de l'*Histoire* de Gabriel Sagard.

Les écrits des récollets circulent sous la forme de copies manuscrites qui finissent par être éditées dans leurs oeuvres sans que l'original soit toujours disponible¹³. Ils peuvent avoir été retouchés par leur auteur ou par quelqu'un d'autre; ils sont alors présentés sous une forme fragmentaire ou inachevée¹⁴. Nous verrons qu'il est fort possible, par exemple, que le rédacteur de *PEF* ait eu en main des fragments de lettres et de mémoires de Joseph Le Caron, qu'il intègre dans un texte qu'il invente et qu'il présente comme un document complet et authentique, faisant partie d'une « oeuvre » en partie perdue ou détruite.

Finalement, les ouvrages des récollets sont polémiques et pamphlétaires : oeuvres de propagande largement anti-jésuites, leur composition, leur rédaction et leur style s'apparentent à l'écriture journalistique. Les sources d'information sont généralement cachées; leur traitement est synthétique et orienté par une politique éditoriale jamais clairement définie. Le style lui-même est souvent bâclé, l'oeuvre donnant l'impression d'avoir été rédigée à la hâte et imprimée sans avoir été relue et corrigée. Cela est évident dans le cas de *PEF*; les nombreuses erreurs au niveau de la fabrication du livre indiquent que la rédaction et la correction de l'ouvrage ont été poursuivies dans l'atelier même de l'imprimeur. Nous verrons que le texte d'un projet de lettres patentes, déjà modifié lors de son arrivée à

13 *Ibid.*

14 *Ibid.*, p. 12. Odoric Jouve a édité une lettre d'André Jamet à propos de laquelle il écrit : « Ce manuscrit ne paraît pas être l'original : la disposition du texte, certaines ratures en particulier, et quelques autres détails indiquent une copie... ».

l'imprimerie, est falsifié en cours d'impression. Il en va de même des résumés et développements que fait le rédacteur à partir de ses sources d'information : écrits à larges traits, en l'absence de toute confrontation des autres sources, ces résumés servent le propos immédiat, la critique plutôt que l'analyse.

Voilà ce que révèle l'étude des écrits des récollets qui contiennent certes de l'information de première main, mais qui demeurent, malgré leur dimension documentaire certaine, des textes à utiliser avec « prudence », comme on a l'habitude de le dire avant de les utiliser à peu près comme les sources les plus limpides. Les historiens savent cela pourtant, du moins en théorie; n'ont-ils pas élaboré une méthode critique des sources documentaires littéraires apparemment fort efficace, puisqu'elle n'a pas essentiellement changé depuis un siècle ? Nous verrons que la rédaction complexe de cette oeuvre ainsi que sa narration fort efficace ont réussi à forcer la main de l'histoire. Il apparaît clairement que la critique historique des écrits de la Nouvelle-France devra soit réviser sa méthode d'analyse de ce genre particulier de sources que sont les « livres d'histoire » (qui sont essentiellement des « oeuvres littéraires ») soit faire appel aux méthodes d'analyse textuelle propres au domaine des études littéraires¹⁵.

2 La nature des sources écrites en histoire et en littérature

En histoire, les sources écrites sont classées en deux grandes catégories : les sources d'archives et les sources littéraires ou

¹⁵ La majorité de ceux qui ont utilisés PEF sont des historiens de la Nouvelle-France qui s'intéressent à l'analyse événementielle de cette histoire. C'est d'eux et de leur méthode de travail qu'il est question dans notre étude: voir notre chapitre 1, note 1.

narratives. Les premières sont présentées comme les plus sûres; elles sont généralement rédigées par des personnes dont la fonction, souvent publique, les autorise à authentifier la réalité d'une action ou d'un fait de droit. Par contre, c'est le caractère gratuit et personnel de l'information que contiennent les sources littéraires, qui les distingue des sources d'archives; en effet, ces dernières ont une portée pratique et sont généralement le fait d'une volonté commune. Les sources littéraires comprennent les ouvrages historiques, les oeuvres littéraires de fiction et les écrits d'information journalistique. Elles sont, du point de vue de l'histoire, beaucoup moins sûres que les sources d'archives¹⁶. La première tâche de l'historien, après avoir rassemblé les documents disponibles sur un sujet donné, consiste à critiquer ces sources documentaires; il doit en dégager le ou les faits qui y sont rapportés et en établir le degré de certitude, constituant ainsi une série de faits ou suite d'événements dont il cherchera plus tard à faire la synthèse. La méthode critique en histoire comporte deux volets, la critique externe et la critique interne.

2.1 La critique externe ou l'heuristique

La critique externe a pour but de vérifier et d'authentifier l'identité de l'auteur ainsi que celle de la provenance du document qui porte son nom. Il s'agit en fait de s'assurer que l'on n'est pas en présence d'un faux ou d'un document qui porterait un autre nom que celui du véritable auteur, celui d'un copiste par exemple. Si le document passe avec succès cette première épreuve, il est alors prêt

¹⁶ Léopold Génicot, *Critique historique*, Louvain-la-Neuve, Academia, 1987, p. 18.

pour la critique interne; s'il est démontré qu'il ne peut être de l'auteur en question, l'historien le met de côté. Nous n'allons pas ici entrer dans le détail des différentes méthodes utilisées pour faire la critique externe d'un document : elles dépendent de l'époque historique à l'étude, des acquis documentaires authentifiés, de l'expertise de l'historien lui-même. Les livres de critique en histoire en contiennent plusieurs exemples, chaque historien y allant de son érudition et de son expérience. Disons que la critique externe semble s'appliquer surtout dans le cas des documents d'archives, où l'on retrouve quantité d'actes officiels qu'il est effectivement importants d'authentifier de cette manière. Quoique certains historiens prétendent que la même méthode s'applique aussi au corpus des sources littéraires, nous n'en n'avons trouvé aucun exemple dans le domaine des écrits de la Nouvelle-France. Nous pensons même que cette « méthode » d'authentification de la véracité d'un texte par la personnalité de son auteur est à l'origine du faux problème de la paternité de PEF, de la mauvaise réputation de Louis Hennepin et du discrédit qui entache la réputation de plusieurs oeuvres du domaine. Nous verrons quels ont été les principaux épisodes de la longue polémique entre critiques historiens à propos de la paternité de PEF, dans la troisième partie de cette introduction.

La critique externe d'un document a son équivalent dans le domaine des études littéraires : c'est l'établissement de la bibliographie matérielle. Elle concerne aussi l'authentification de la provenance d'une oeuvre et, conséquemment, de l'identité de son auteur, étapes essentielles du travail de l'historien. Or dans le cas de PEF, les historiens de la Nouvelle-France ne se sont pas préoccupés de cet

aspect de la méthode critique en histoire. Pourtant, l'ouvrage attribué à Chrestien Le Clercq pose, d'entrée de jeu, des problèmes aussi importants qu'intéressants. D'abord, l'auteur présumé a cédé ses droits à son éditeur, Amable Auroy : il faut alors au moins imaginer que le texte a pu subir des modifications pour lesquelles l'auteur n'aurait pas été consulté. D'autre part, l'ouvrage a trois différentes pages de titre : s'agit-il de trois éditions ou de trois états du même texte ? Comme on le voit, cela est en soi suffisant pour entreprendre une étude comparative des exemplaires disponibles dans les grandes bibliothèques, et de les décrire du point de vue de leur matérialité.

2.2 La critique interne ou l'herméneutique

Théoriquement, c'est après avoir bien établi la paternité et la provenance du document source, que l'historien aborde la deuxième partie de la méthode, la critique interne. Elle consiste essentiellement à analyser le « contenu » d'un document dans le but de discerner les faits vrais des faits erronés ou affabulés : on l'appelle donc aussi « critique de crédibilité ». L'historien doit alors se livrer aux cinq opérations suivantes :

- 1) la critique d'interprétation qui analyse le contenu du document pour établir ce que l'auteur a dit et ce qu'il a voulu dire.
- 2) la critique de compétence qui s'efforce d'établir dans quelles conditions l'auteur a connu le fait rapporté et dans quelle mesure il était à même de bien le comprendre. A l'examen de la compétence de l'auteur se rattache le problème des sources : est-ce un témoin oculaire ou immédiat ou est-ce un compilateur qui emprunte son information à des sources antérieures ?
- 3) la critique de sincérité qui cherche à contrôler si l'auteur ne travestit pas intentionnellement des faits de son exposé.

4) la critique d'exactitude qui s'efforce de déceler les erreurs involontaires d'un auteur dans la mention écrite d'un fait.

5) le contrôle des témoignages qui compare le contenu du document avec d'autres témoignages indépendants concernant le même fait¹⁷.

Deux de ces opérations de critique en histoire nous intéressent particulièrement dans le cadre de ce travail : la « critique de compétence », à laquelle l'historien rattache le problème des sources, et le « contrôle des témoignages », qui concerne le même sujet¹⁸. Dans ce dernier cas, l'historien rapproche plusieurs textes contemporains de l'événement qu'il s'apprête à décrire. Nous verrons, dans le premier chapitre de ce travail, de nombreux exemples de cette « méthode » de confrontation des sources par laquelle l'historien attribue différentes fonctions à des textes sources qui ne les méritent pas toujours. En fait, on ne peut parler ici de véritable méthode de travail pour la simple et bonne raison que les textes sources confrontés n'ont jamais été eux-mêmes préalablement étudiés de ce point de vue. En associant le problème des sources à « l'examen de la compétence » de l'auteur, on risque de prendre la réécriture d'une source inconnue pour une information de première main et de discréditer du

17 Pierre Salmon, *Histoire et Critique*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2^e éd. revue et augmentée, 1976.

18 Les autres opérations critiques (1, 3 et 4) semblent plutôt concerner la critique de brefs documents. Par exemple, il est possible d'appréhender le contenu d'un acte notarié ou de tout autre petit document officiel, sans le concours des méthodes d'analyse que nécessite la description d'un ouvrage littéraire de plusieurs centaines de pages, où la notion de « contenu » est beaucoup plus complexe. D'autre part, il est normal que les « critiques » de sincérité et d'exactitude intéressent les historiens, préoccupés par la véracité du fait historique qu'ils cherchent à extraire de toute oeuvre narrative ou source littéraire. Curieusement par contre, aussitôt cette étape de leur travail « critique » terminée, ils s'empressent de redonner à ces faits une forme narrative qui, comme nous le verrons dans les pages qui suivent, s'inspire autant qu'elle s'informe de ses sources documentaires « littéraires ».

même coup une source de seconde main pour qui elle est connue. Sans compter que la source ainsi discréditée, et que l'on prétend être de « seconde main », peut très bien contenir des documents et des informations que n'avait pas en sa possession l'auteur de l'information que l'on croit être de première main. Bref, ce n'est pas du point de vue de l'authenticité, de la véracité, de la contemporanéité de l'oeuvre et de l'auteur par rapport aux faits rapportés qu'il faut aborder l'analyse des documents historiques : nous sommes en présence de textes, documents d'archives et oeuvres littéraires dont on doit avant tout décrire la nature. Un livre qui se présente comme une oeuvre littéraire d'imagination peut très bien s'avérer être une encyclopédie narrative sur la chasse à la baleine au XIX^e siècle par exemple; au contraire, un livre d'histoire peut être une oeuvre littéraire à la fois polémique, ironique et pamphlétaire et contenir aussi des éléments d'histoire qui ne sont pas négligeables. La recherche et la confrontation des sources, dans le seul but d'authentifier un document, ne suffit pas à déterminer la nature et le genre du « document ». Les historiens s'inspirent encore des premières études de sources dans le domaine des études littéraires, alors qu'il s'agissait d'établir l'originalité d'une oeuvre par rapport à une autre. Il ne suffit pas de montrer qu'une oeuvre donnée reprend des informations contenues dans un ouvrage antérieur pour décréter qu'elle manque d'originalité, qu'elle n'est pas « authentique » ou que son auteur n'est pas estimable. Il faut étudier les transformations que l'information subit inévitablement lors de son transfert d'une oeuvre à une autre, surtout en ce qui concerne les textes appartenant à la littérature d'imagination, où le romancier cache par exemple généralement ses

sources ou les tient pour évidentes : on peut être sûr alors que ses sources d'information l'inspirent autant sinon plus qu'elles l'informent dans le cas d'une oeuvre à portée historique, comme l'est toujours le livre d'histoire événementielle. L'historien qui ne s'interroge pas sur la nature de sa source documentaire parce qu'il est intéressé à en mesurer le degré de fiabilité sur le plan des faits rapportés, risque alors d'oublier les informations historiques que sont les idées, les mentalités et l'atmosphère véhiculées par le document.

2.3 L'importance du statut des sources livresques

Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'étude des sources d'une oeuvre littéraire consistait souvent à rechercher et à identifier les textes dont une oeuvre donnée aurait pu profiter. La « méthode » était certes fort aléatoire : d'abord, il est bien difficile de retracer toutes les sources d'une oeuvre et d'autre part, à moins d'être textuel, la preuve d'un apport d'une oeuvre à une autre l'est autant. Et cela n'est rien à côté de l'inutilité d'un tel travail s'il ne consiste qu'à nous faire connaître une partie de la bibliothèque d'un écrivain. Laurent Versini, dans l'introduction de son impressionnant et passionnant ouvrage sur Charles de Laclos, exprime bien ces aspects négatifs des traditionnels travaux de recherche des sources :

L'idée de ce travail est venue à la suite d'un mémoire pour le Diplôme d'Études supérieures sur les *Sources Littéraires des Liaisons dangereuses*, préparé en 1954-1955 sous la direction de M. J. Fabre. Si imparfait qu'en fut le résultat, les premières recherches qu'il occasionna me permirent au moins de constater combien il était difficile d'enrichir utilement la liste déjà esquissée par nombre de commentateurs, me donnèrent l'occasion de vérifier une fois de plus combien

il est épineux de définir une source indiscutable, et me conduisirent à préférer à la notion de source celles, moins ambitieuses et plus souples, de lieux communs et de tradition. Ce cadre permet d'éviter ce que la quête des sources peut avoir de décevant et de négatif, et d'adjoindre aux dettes certaines des rencontres qui s'expriment aisément par un climat commun, par l'atmosphère d'une époque ou par des intentions voisines, et qui éclairent en retour l'univers de Laclos, sans qu'il soit pour autant prouvé qu'il ait lu tous les ouvrages cités¹⁹.

Comme il se situe dans le domaine de l'histoire littéraire, on comprend qu'il ait retenu l'aspect aléatoire, limitatif et contraignant que l'on associe généralement à l'étude des sources d'une oeuvre. Mais ce travail a une portée tout à fait différente s'il se situe dans la perspective des études de genèse, comme cela devrait être le cas pour les textes du domaine des écrits de la Nouvelle-France qui se caractérisent justement par la réécriture des textes sources, comme on l'a vu plus haut²⁰.

Notre mémoire de maîtrise a mis au jour une utilisation inattendue de plusieurs sources documentaires exploitées par l'avocat Claude Le Beau, pour la création de son roman exotique²¹. Plus de la moitié de l'oeuvre est formée de notes à caractère encyclopédique prises chez Joseph-François Lafitau, le baron de La Hontan, Bacqueville de la Potherie, Louis Moreri et Louis Hennepin. Croyant d'abord lire un roman exotique français du XVIII^e siècle, on se rend compte qu'il s'agit plutôt d'une véritable encyclopédie sur la Nouvelle-France, présentée sous la forme d'un roman d'aventures. Si Paul Lejeune, dans sa Rela-

19 Laurent Versini, *Laclos et la tradition. Essai sur les sources et la technique des « Liaisons dangereuses »*, Paris, Klincksieck, 1968.

20 Voir p. 7-8.

21 Claude Le Beau, *Avantures du S^r Claude Le Beau*, Amsterdam, chez Herman Uytwerf, 1738.

tion de 1634, s'efforce d'extraire de sa mission itinérante avec les Montagnais, lors de l'hiver 1633-1634, des notions d'ordre ethnologique qu'il prend la peine de classer en différents chapitres thématiques, C. Le Beau fait exactement le contraire en leur inventant un ordre narratif. Il imagine une histoire, la sienne, à partir des données qu'il a sous la main, ses sources; qu'elles soient contradictoires ne le préoccupe pas le moins du monde. Utilisant à la fois Joseph-François Lafitau et le baron de La Hontan, sans les confronter, il neutralise la portée respective de leur oeuvre. Qu'importe que l'un soit un apologiste chrétien et l'autre un encyclopédiste avant la lettre; ce qui l'intéresse, ce sont les renseignements qu'il trouve chez l'un et l'autre et qui informent et inspirent l'histoire de ses aventures. Or l'étude du traitement des sources nous montre que ce traitement lui-même est source d'information par la création d'une histoire qui y prend en grande partie son origine (source d'inspiration). En d'autres mots, l'histoire « vécue » de Claude Le Beau permet au narrateur de s'introduire dans le corpus des connaissances acquises sur la Nouvelle-France en commentant les données existantes; mais il ne se contente pas de les commenter puisqu'il les transforme aussi dans le sens de l'histoire de l'auteur qui est elle-même censée justifier le commentaire. Et c'est précisément son « inspiration » qui constitue « l'information » la plus précieuse que son ouvrage nous a laissée; elle témoigne de ce qu'un Français, en 1738, trouvait d'assez curieux et vraisemblable parmi la somme des connaissances disponibles sur la Nouvelle-France, pour écrire l'histoire d'un roman d'aventures. Or le cas qui nous occupe ici est tout à fait l'inverse : PEF s'inspire d'abord de ses sources pour inventer des

« documents » à partir desquels il va informer la narration de l'histoire de PEF. Notre étude des sources nous permet d'abord d'apprécier l'impact qu'a le travail du rédacteur sur les textes de départ, ses sources, et d'autre part de définir leur statut dans le texte d'arrivée : ses sources sont principalement des sources d'inspiration. C'est cette information, acquise par l'étude des transformations que subissent les sources historiques de PEF, qui nous permet de décrire la nature réelle de l'oeuvre : croyant d'abord lire un ouvrage historique, on se rend compte que l'on est en présence d'un écrit polémique et pamphlétaire, fortement connoté sur le plan idéologique. Bref, on lit plutôt un roman à thèse qu'un récit historique.

Il ne suffit pas d'écrire que PEF démarque l' HC de Gabriel Sargard comme le signalent les critiques et historiens; il faut étudier comment PEF l'utilise et en quoi cela aide à la compréhension de la nature des deux oeuvres. L'étude des sources ne consiste plus en la recherche de l'« origine » des renseignements contenus dans une oeuvre, ni en celle de son originalité par rapport aux sources dont elle se nourrit. C'est la description du statut des sources d'une oeuvre donnée qui nous intéresse ici : ce travail est du domaine de la poétique.

3 Approche méthodologique

Notre étude des sources livresques de PEF s'inscrit dans le prolongement des travaux entrepris depuis une vingtaine d'années et qui portent sur la transtextualité des oeuvres. D'autre part, si l'on veut situer ce travail dans un cadre encore plus général, quoique très

à la mode actuellement, il peut être considéré comme une étape importante dans l'étude de la genèse d'une oeuvre et aussi comme une illustration d'une étude génétique en l'absence de tout manuscrit.

3.1 PEF : l'oeuvre d'un rédacteur et d'un écrivain

Gérard Genette a défini cinq types de relations transtextuelles : l'intertextualité, la paratextualité, la métatextualité, l'architextualité et l'hypertextualité. C'est ce dernier type qui nous intéresse ici; voici comment le poéticien le définit :

J'entends par là toute relation unissant un texte B (que j'appellerai *hypertexte*) à un texte antérieur A (que j'appellerai, bien sûr, *hypotexte*) sur lequel il se greffe d'une manière qui n'est pas celle du commentaire [...]. Pour le prendre autrement, posons une notion générale de texte au second degré [...] ou texte dérivé d'un autre texte préexistant. Cette dérivation peut être soit de l'ordre, descriptif et intellectuel, où un métatexte (disons telle page de la *Poétique* d'Aristote) « parle » d'un texte (*Oedipe Roi*). Elle peut être d'un autre ordre, tel que B ne parle nullement de A, mais ne pourrait cependant exister tel quel sans A, dont il résulte au terme d'une opération que je qualifierai, provisoirement encore, de *transformation*, et qu'en conséquence il évoque plus ou moins manifestement, sans nécessairement parler de lui et le citer²².

PEF n'est pas de l'ordre du métatexte; au contraire, on a l'impression de lire une nouvelle histoire de la Nouvelle-France. Mais justement, cette oeuvre n'existerait pas sans ses textes sources : l'opération de « transformation » est à ce point rigoureuse que PEF les rend tout à fait méconnaissables. En d'autres mots, leur nature initiale de vrais livres d'histoire est radicalement déformée par le discours idéologique qui génère la rédaction et le régime narratif de

22 Gérard Genette, *Palimpsestes. La littérature au second degré*, Paris, Seuil (coll. « Poétique »), 1982, p. 11-12.

l'oeuvre. *PEF* est, comme nous le verrons, un hypertexte dérivé de textes antérieurs (hypotextes) par transformation sérieuse²³.

On peut décrire la rédaction de *PEF* par les trois opérations suivantes : le texte de départ peut être modifié par l'ajout, par la suppression et par la transformation de l'information historique. Cette transformation même peut être de l'ordre du résumé, du développement et de ce que Gérard Genette appelle « une sorte de dilatation stylistique »²⁴. L'étude stylistique de *PEF* reste à faire, de même que le classement des pratiques de la réécriture dans des catégories plus précises, peut-être inspirées de celles du poéticien. Pour notre étude des sources, il suffit de noter que le rédacteur ajoute, supprime ou transforme une information alors qu'il réécrit un fait, une anecdote ou un épisode de l'histoire de la Nouvelle-France. Notre travail rend compte de ces différentes opérations en insistant surtout sur l'impact de la réécriture sur les plans historique, thématique et idéologique de l'oeuvre. Si cette portée du travail de réécriture qu'est, en très grande partie, *PEF* n'apparaît qu'après l'étude de l'oeuvre, c'est que le rédacteur est motivé par tout autre chose que l'intention parodique, satirique, ironique, polémique et pamphlétaire, même si ces trois derniers aspects sont présents dans l'oeuvre. C'est l'écriture d'un ouvrage historique, qui sera lu comme tel et qui passera tel quel dans l'histoire, qui le motive. Si le rédacteur force la main de l'histoire de l'apostolat récollet en Nouvelle-France, de 1615 à 1691, s'il recrée des documents récollets à partir de fragments

23 *Ibid*, p. 35. Dans son « Tableau général des pratiques hypertextuelles », G. Genette retient trois pratiques hypertextuelles par transformation : la parodie (en régime ludique), le travestissement (en régime satirique) et la transposition (en régime sérieux).

24 G. Genette parle de « réduction », d'« augmentation » et d'« expansion » : *op. cit.* n. 21, p. 263 et 304.

et de sources aujourd'hui disparues, s'il s'emporte et ironise contre l'histoire de l'établissement de la foi telle que racontée dans certaines Relations des Jésuites, c'est qu'il est urgent que quelqu'un inscrive le travail missionnaire des récollets dans l'histoire, avant que celle des jésuites en efface radicalement toute trace. L'affabulation, l'ironie sarcastique et la mauvaise foi du pamphlétaire, enfin la nature littéraire de l'oeuvre que craignent les historiens, constituent au contraire une précieuse source d'information historique. Inspiré par ses sources documentaires, le rédacteur de *PEF* s'engage dans un discours idéologique qui, peut-être, le dépasse; il n'en demeure pas moins que sa lecture des oeuvres jésuites et récollettes, de même que son expérience personnelle, sont suffisamment pertinentes pour inspirer et informer la création d'une nouvelle version de l'histoire de la Nouvelle-France : en soi, cela est une précieuse information qui ne peut être mise de côté par l'histoire :

La transformation sérieuse, ou *transposition*, est sans nul doute la plus importante de toutes les pratiques hypertextuelles [...]. La transposition (au contraire) peut s'investir dans des oeuvres de vastes dimensions, comme *Faust* ou *Ulysse*, dont l'amplitude textuelle et l'ambition esthétique et/ou idéologique va jusqu'à masquer ou faire oublier leur caractère hypertextuel, et cette productivité même est liée à la diversité des procédés transformationnels qu'elle met en oeuvre²⁵.

La dernière phrase de cette citation caractérise parfaitement l'ensemble de la rédaction de *PEF* où « les procédés transformationnels » sont très variés, modifiant la thématique, la structure et le sens même des mots des textes sources. En fait, cet hypertexte, à la première lecture, semble une oeuvre de première main tellement les hypo-

25 *Ibid.*, p. 237.

textes utilisés sont nombreux et diversifiés et leur repérage extrêmement difficile grâce au travail méthodique et rigoureux d'un rédacteur qui ne laisse rien au hasard. D'abord le rédacteur ne donne aucun indice sur les oeuvres qu'il utilise²⁶; ensuite il passe souvent, à l'intérieur d'une même page et parfois d'un seul paragraphe, d'un texte source à un autre : l'imbrication extrêmement serrée de ces alternances brouille les pistes; finalement, certains traits de rédaction, en particulier l'inversion de l'ordre de présentation des sujets, de l'ordre des phrases d'un paragraphe et l'amalgame de syntagmes appartenant à deux textes sources différents, effacent presque complètement les traces de la réécriture. De plus, le traitement des plans historique, thématique et idéologique de l'oeuvre dépasse largement celui des hypotextes. Bref, l'importance et la portée de la nature hypertextuelle de PEF ne peuvent apparaître qu'après l'étude des sources.

3.2 PEF : un cas d'étude génétique sans manuscrit

On sait que depuis une vingtaine d'années, la critique génétique s'est intéressée aux manuscrits et brouillons laissés par les écrivains, surtout à partir du XIXe siècle. Il s'agit, pour cette discipline, de « reconstruire les sentiers de la création » :

Ses méthodes et ses outils : constituer l'avant-texte des oeuvres littéraires, en réunissant l'ensemble des notes, plans, scénarios, brouillons, manuscrits et copies au net conservés, et tenter d'interpréter ces traces comme sous-ensemble saillant d'un processus dynamique effacé

²⁶ Sauf aux chapitres 15a et 17, lors de la critique des Relations des Jésuites.

par le temps et à jamais inaccessible dans sa totalité²⁷.

Mais peut-on faire une étude génétique d'une oeuvre pour laquelle il n'existe aucun manuscrit ni brouillon ? Il semble que ce soit possible pour certaines oeuvres du XVI^e et du XVII^e siècles, mais Almuth Grésillon émet une importante restriction :

Ce qui est, en dernière instance, la condition *sine qua non* de la critique génétique, c'est l'existence de plusieurs niveaux temporels de traces écrites, que celles-ci soient manuscrites ou imprimées, autographes ou allographes. L'unique impossibilité réelle, c'est le texte imprimé seul, sans aucun document génétique : il n'autorise aucune comparaison, il ne contient aucun élément matériel qui puisse encore témoigner du processus de sa genèse²⁸.

Dans le cas qui nous occupe, nous sommes en présence d'un ouvrage édité une seule fois, à Paris, chez Amable Auroy, en 1691, et pour lequel il n'existe aucun manuscrit. De plus, dans l'état actuel de la recherche, rien ne nous permet d'établir la paternité de cette oeuvre : c'est dire qu'en plus de n'avoir aucun avant-texte qui pourrait témoigner du « processus de sa genèse », nous en cherchons encore l'auteur ! Est-ce à dire que dans ces conditions, aucune étude de genèse de l'oeuvre n'est possible ? Nous ne le pensons pas.

27 Almuth Grésillon, « Mise au net : une critique génétique sans brouillons ? » dans Paragraphes 9, *Les voies de l'invention aux XVI^e et XVII^e siècles. Études génétiques*, Actes du colloque organisé en février 1992 au département d'Études françaises de l'Université de Montréal, réunis et publiés par Bernard Beugnot et Robert Melançon, Montréal, 1993. Voir également A. Grésillon, *Éléments de critique génétique : lire les manuscrits modernes*, Paris, P.U.F., 1994.

28 *Ibid.*, p. 230.

3.2.1 La bibliographie matérielle

Ce présent travail sur l'étude des sources de *PEF* a été à l'origine inscrit dans un projet plus vaste, celui de l'édition critique de l'oeuvre. Or pour établir le texte de base de l'édition, nous avons fait l'analyse des exemplaires de l'ouvrage disponibles dans les grandes bibliothèques européennes et américaines, dans le but de faire l'histoire de la fabrication du livre : c'est ce que l'on appelle la bibliographie matérielle²⁹. L'existence de trois pages de titre différentes était déjà connue, ainsi que celle de deux dates d'achevé d'imprimer, pour le même ouvrage. Mais ce qui est une découverte, c'est la preuve matérielle de la falsification d'un document historique. On trouve un exemplaire défectueux du livre à la bibliothèque municipale de Montréal, où il y a deux versions de la page 51 du tome premier reliées l'une sur l'autre. Il ne s'agit pas d'un problème d'assemblage, ni d'une réédition du texte du feuillet, mais de la falsification d'un document historique faite en cours d'impression³⁰. Voilà un élément qui intéresse non seulement l'histoire de la fabrication du livre, mais aussi le processus de la genèse de l'oeuvre; en effet, on sait que le document³¹ avait déjà été falsifié dans le manuscrit de *PEF* avant de l'être une deuxième fois à l'imprimerie de Laurent Rondet³². C'est dire que l'écriture de l'oeuvre se poursuit même au cours de l'impression !

29 Guy Lafleche et Serge Trudel, avec la collaboration de Liara-Caroline Brault, « Regarder avant de lire » *Bibliographie matérielle de Premier Etablissement de la foi (1691)*, attribué à Chrestien Le Clercq. Cet article d'une cinquantaine de pages paraîtra en annexe de l'édition critique.

30 *Ibid.*

31 Il s'agit des Lettres Patentes du roi pour les récollets.

32 Une des deux pages 51 imprimées, portait le lieu de la signature du document; sur l'autre, on a ajouté la date. Le document original,

3.2.2 L'étude des sources

Puisque PEF est un ouvrage qui se présente comme un livre d'histoire, ses sources documentaires sont des textes qui servent nécessairement à sa rédaction. Comme nous l'avons déjà dit, il ne suffit pas de simplement les repérer; cela fait, notre travail a consisté à décrire les transformations que l'information subit en passant des textes sources au texte d'arrivée. On ne peut mieux lire, sans « documents proprement endo-génétiques », une écriture « en mouvement ». Parlant de la littérature sans brouillons, celle de la renaissance et de l'âge classique entre autres, Almuth Grésillon lance un avertissement qui nous étonne :

D'une part, les documents proprement endo-génétiques, le coeur de l'écriture, sont à jamais absents : point de premier jet, point de plans, ni de scénarios, point de textualisation *in statu nascendi*. D'autre part, pour l'étude des « para-avant-textes », ils imposent une contrainte forte si l'on veut éviter de retomber dans la traditionnelle critique des sources : le généticien doit non pas repérer les textes qui ont servi de modèles, mais discerner, moyennant comparaison, comment tel modèle a été transformé, déformé, dévié, métamorphosé; et cela veut dire en même temps admettre explicitement que les documents de genèse ne sont pas nécessairement autographes³³.

Nous pouvons aisément aller plus loin et affirmer que l'étude du traitement des textes sources, sans aucun document autographe, permet d'assister, pour employer le style métaphorique des généticiens, à la « naissance de l'écriture », de la pensée d'un écrivain qui non seulement s'informe auprès de ses modèles, mais s'en inspire pour la création de son oeuvre. Notre étude du statut des sources de PEF de même

que l'on peut encore consulter aux Archives des Yvelines à Versailles, ne porte aucune indication de lieu et de temps.

33 A. Grésillon, *op. cit.* n. 27, p. 230.

que celle de l'impact de l'oeuvre, en tant que source documentaire pour d'autres ouvrages critiques, polémiques et historiques, nous permet de le penser assurément.

3.3 Présentation de l'analyse

Le premier chapitre, la réception historique, étudie l'impact de *PEF* en tant que source documentaire pour l'histoire de la Nouvelle-France : quel est son statut en tant que source historique ? Pour ce faire, nous avons utilisé la dernière grande synthèse parue dans le domaine de l'histoire de la Nouvelle-France : l'oeuvre de Marcel Trudel, en particulier le tome deux de son *Histoire de la Nouvelle-France*, qui couvre la période du début de la colonie, de 1615 à 1627³⁴. La confrontation des deux ouvrages d'histoire que sont *PEF* et *Le Comptoir* témoigne de la sensibilité de Marcel Trudel aux oeuvres du domaine, qu'il maîtrise, ainsi que sa grande prudence, comme le confirment ses appréhensions répétées à chaque fois qu'il fait appel à *PEF*. Mais ce que cet exercice met surtout en perspective, c'est le caractère machiavélique du rédacteur de cet ouvrage du XVII^e siècle.

Dans le chapitre deux, nous présentons les textes sources utilisés par *PEF* pour raconter son histoire de la Nouvelle-France. Leur repérage nous a permis de faire la découverte que l'*Histoire chronologique de la Nouvelle-France* était une excellente synthèse historique faussement attribuée à Sixte Le Tac comme nous le verrons plus loin³⁵. Cette oeuvre inachevée d'un auteur anonyme n'est rien de moins que le canevas à partir duquel le rédacteur de *PEF* construit le plan de son

34 Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France, II, le Comptoir 1604-1627*, Montréal et Paris, Fides, 1966.

35 Voir notre chapitre 2, p. 102-111.

propre ouvrage. En plus de modifier radicalement la nature de cette source historique, il s'inspire des passages critiques qu'il y trouve contre les jésuites et les transforme en un discours polémique, constant persiflage qui parcourt l'ensemble de l'oeuvre en filigrane : ces derniers sont constamment soupçonnés des pires machinations sans jamais être accusés de quoi que ce soit.

L'*Histoire du Canada* de Gabriel Sagard perd aussi sa dimension historique : elle est complètement réécrite par un rédacteur qui se laisse parfois aller à l'affabulation. D'une part il amplifie la portée de certains faits qu'il transforme en événements historiques alors que, d'autre part, il ramène au niveau de l'anecdote un événement historique important, forçant la main de l'histoire dans le sens du thème et de l'idéologie qui le motivent. Les Relations des Jésuites sont feuilletées à la hâte et servent la même cause : n'est retenu que ce qui y est écrit sur le progrès du christianisme dans leurs missions. Plusieurs sources documentaires de genres différents (lettres, mémoires, relations de voyage) alimentent l'écriture des relations sur la découverte du Mississipi par Cavelier de La Salle. Nous verrons que notre étude de la relation attribuée à Zénobe Membré remet en question les dernières hypothèses quant à sa rédaction et à son attribution. Par contre, nous nous contentons de soulever les problèmes que pose l'étude de la relation, attribuée à Anastase Douay, de la dernière expédition de Cavelier de La Salle au Texas. L'histoire se termine avec le récit du siège de Québec, en 1690. Le rédacteur utilise la relation qu'en a faite le secrétaire de Frontenac ainsi qu'une lettre du gouverneur : cette dernière source, à notre connaissance, n'avait pas encore été répertoriée.

Finalement, le rédacteur a en sa possession plusieurs pièces d'un dossier concernant l'histoire du retour des récollets et celle de leur rétablissement en Nouvelle-France, en 1671. Il consulte aussi des pièces d'archives et possède des renseignements de première main sur les tentatives que certains récollets et leurs amis ont faites pour organiser leur retour dans la colonie, après la prise de Québec, en 1629. Nous sommes donc en présence d'un ouvrage d'histoire d'une remarquable amplitude. Cependant, l'étude du traitement des sources historiques de *PEF* démontre clairement que le propos essentiel de l'oeuvre est d'un tout autre ordre.

Notre troisième chapitre le confirme. L'étude des sources des documents inédits que nous y menons révèle la présence d'un rédacteur fort occupé par la création et la recreation de lettres et de mémoires qu'il attribue aux missionnaires récollets de la première époque (1615-1629), particulièrement à Joseph le Caron. Or ces « documents » n'avaient jamais été étudiés auparavant. On y retrouve des traits de rédaction identiques à ceux que l'on a dégagés du corps du texte : le rédacteur de ces pièces d'archives « inédites » est le même que celui de l'oeuvre. Il informe les auteurs présumés de ces documents, à forte teneur ethnologique, à l'aide des textes fondateurs sur le sujet : la Relation de 1634 de Paul Lejeune pour ce qui concerne les Montagnais et la Relation de 1636 de Jean de Brébeuf pour ce qui est des moeurs, coutumes et croyances des Hurons. Enfin, et c'est la seule source qui est traitée de cette façon dans l'ensemble de l'oeuvre, nous avons identifié quatre passages recopiés de la *Nouvelle Relation de la Gaspésie* : un seul dans le corps du texte et trois dans les « Fragments des Mémoires » attribués à Joseph Le Caron.

Pour qui travaille ce rédacteur à l'esprit aussi machiavélique ? Il cache ses sources et brouille les pistes, il transforme dans le sens de l'affabulation une bonne partie de l'histoire de l'apostolat récollet, il invente des documents qu'il présente comme authentiques en plus de les attribuer faussement à des récollets, il modifie et falsifie des documents historiques recopiés de ses sources. Quel est le sens de cet énorme et rigoureux travail de réécriture ? Nous développons, dans notre quatrième et dernier chapitre, l'ultime résultat de notre étude des sources, l'originalité de PEF, ce qui est totalement étranger à ses textes sources : son information d'ordre idéologique. Elle est présente un peu partout dans l'oeuvre et, en dernière analyse, en génère le récit et l'histoire : la pensée janséniste.

Justement, il n'y a qu'un seul commentateur qui se soit montré favorable à l'oeuvre, le théologien et propagandiste janséniste, Antoine Arnauld. Comme nous le verrons, il utilise avec complaisance les passages les plus sarcastiques contre les jésuites, pour alimenter son oeuvre polémique contre la « morale pratique » de ces derniers. On découvre, grâce à quelques lettres du théologien sur le sujet des missions étrangères, qu'il ne croit pas à l'efficacité du travail missionnaire, qu'il admire cependant. Or cette pensée est tout à fait dans l'ordre de celle du rédacteur de PEF à propos de la spiritualité des missionnaires de la Nouvelle-France : selon lui, le missionnaire doit être humble et attendre avec patience que s'exerce la miséricorde de Dieu pour la conversion des païens. Cette spiritualité pessimiste et rigoriste est inspirée, comme nous le verrons, des principales thèses jansénistes sur la grâce efficace et la prédestination, popularisées par la publication des *Provinciales* de Blaise Pascal. En plus

d'inspirer la réflexion de PEF sur les progrès réels du christianisme en Nouvelle-France, elles orientent toute la narration de l'histoire de l'apostolat récollet, de 1615 à 1629. Dans cette optique, il est clair que le projet du rédacteur de PEF a été de laisser à la postérité le témoignage d'une représentation récollette de l'histoire, révisée et même revivifiée par ses observations et ses réflexions sur la réalité coloniale de la fin du siècle. Cette nouvelle histoire de la Nouvelle-France s'oppose à l'autre, celle qui avait commencé avec le « second » établissement de la foi par les jésuites.

4 La réception critique

Dès sa parution, PEF souleve des réactions défavorables. Henri Joutel affirme qu'il n'a pas vu Anastase Douay écrire quoi que ce soit au cours de l'expédition de leur retour du Texas en Nouvelle-France : il blâme Chrestien Le Clercq pour les inexactitudes et les exagérations que contient son récit de cette expédition de Cavelier de La Salle³⁶. Louis Hennepin, dans sa Préface du *Nouveau Voyage* (1698), prétend que le livre est l'ouvrage du père Valentin Le Roux; la relation attribuée à Zénobe Membré serait même, selon lui, une transcription de son propre journal de voyage au Mississippi, dont il a laissé une copie au Supérieur Le Roux, à Québec. Le *Journal de Trévoux* n'en dit rien alors que *Le Journal des Savants* y consacre un long compte rendu³⁷. L'oeuvre est déjà problématique au point de départ.

36 H. Joutel dans Pierre Margry, *Découvertes et Etablissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale 1614-1698*, réimpression de l'édition de 1879, Paris, AMS Press Inc., New-York, N. Y., Vol. 3, p. 110, note 1; p. 190, note 1.

37 *Le Journal des Savants* du lundi 25 février et du lundi 3 mars, Paris, Jean Cusson, 1692.

4.1 La lecture inaugurale de John Gilmary Shea

C'est dans la préface de son livre regroupant différentes relations sur la découverte du Mississippi que J. G. Shea aborde la question de la paternité de PEF³⁸. Il reconnaît la valeur historique de la première et de la troisième parties de l'oeuvre. Selon lui, même si l'histoire de l'apostolat récollet est largement informée par l'HC de G. Sagard, elle contient de nouveaux éléments extraits de « manuscrits » inédits, en particulier ceux de Joseph Le Caron. Les relations attribuées à Zénobe Membré et Anastase Douay, qui ont accompagné La Salle en Louisiane et au Texas, sont les premiers textes à avoir été publiés sur les expéditions dans la vallée du Mississippi. Selon J. G. Shea, même si Anastase Douay remet en question la véracité des faits rapportés dans la relation attribuée au père Marquette, ce sont des documents historiques importants, qui contiennent des informations inédites. Par contre, toute la deuxième partie de l'oeuvre, dans laquelle l'auteur attaque les Relations des Jésuites, n'est qu'une satire sans valeur historique. Les insinuations de Le Clercq, à propos des jésuites qui auraient empêché le retour des récollets en Nouvelle-France, agacent l'historien. Finalement, le compte rendu du travail des jésuites, entre 1632 et 1663, est incomplet et injuste : Chrestien Le Clercq ne dit rien de leurs missions en Huronie, ni des missionnaires qui y sont morts. Il se tait aussi sur leurs missions algonquines et montagnaises, et leur destruction par la maladie et les guerres. Quant à la description de leur travail chez les Iroquois, elle est tellement bâclée, qu'il aurait été préférable de n'en rien dire. En tout cas, selon J. G. Shea, toute cette partie ne peut être

38 J. G. Shea, *op. cit.*, n. 3.

de la plume d'un missionnaire. Si c'était le cas, il faudrait le classer dans la catégorie des affabulateurs et des faussaires, à un rang sous Louis Hennepin. En conclusion, il émet l'hypothèse que deux auteurs ont contribué à la rédaction de l'oeuvre. Il reprendra ce texte de 1853 dans la préface de son édition anglaise de *PEF*, en 1881. Sa conclusion sera la même, sauf cette petite variante : il se peut maintenant que *PEF* soit l'oeuvre de plus de deux auteurs³⁹.

Cette problématique sera reprise par tous les critiques qui auront à parler de l'oeuvre attribuée à Chrestien Le Clercq sans que jamais personne en remette en question la prémisse. Il semble en effet impensable qu'un missionnaire, un récollet de surcroît, critique un ou des aspects du travail des représentants de la Compagnie de Jésus : une « deuxième main » s'impose d'office. Or l'effet dévastateur qu'a sur *PEF* cette hypothèse, qui ne repose sur aucun fait probant, est de discréditer cette oeuvre, et cela pour longtemps. Il faut bien comprendre que, pour les critiques, qui sont ici en majorité des historiens, la paternité d'une oeuvre est une question fondamentale. C'est elle qui garantit l'authenticité des documents que l'on peut y trouver ainsi que la valeur du récit historique qui s'en informe. Or personne n'accordera sa crédibilité à un ouvrage d'histoire qui, comme tous les ouvrages de ce genre, prétend à l'authenticité, à l'objectivité, bref, à la vérité, alors que sa rédaction à été contaminée par quelqu'un dont les propos sont contraires à ceux contenus dans des oeuvres dont la valeur, sur le plan de la vérité historique, n'a jamais été remise en question : les Relations des Jésuites.

39 J. G. Shea, « A sketch of Father Christian Le Clercq, Recollet Missionary, and of the Works that bear his name » dans *First Establishment of the Faith in New France*, New-York, 1881, p. 35.

Dans la pratique, cet article de J. G. Shea polarise la critique autour du problème de la paternité de PEF et amorce une longue polémique entre les partisans des jésuites et ceux des récollets. C'est le deuxième effet dévastateur de l'hypothèse de l'historien sur ce récit de l'établissement de la foi en Nouvelle-France. S'il bénéficiait encore d'un peu de crédibilité, Chrestien Le Clercq étant encore l'auteur de deux autres parties acceptables de l'oeuvre, on verra qu'il la perdra tout à fait. L'ultime aboutissement de la critique jésuite sera la disparition radicale du récollet non seulement comme rédacteur, mais aussi comme informateur de la rédaction de PEF.

4.2 Les partisans des jésuites

Henry HARRISSE (1872) renvoie à « l'excellente analyse qu'en donne M. Shea », en 1853⁴⁰. Pour lui, seule la partie concernant La Salle a une valeur historique. C'est là qu'il prend son information pour la suite de son compte rendu des aventures de l'explorateur, principal sujet de son article. Pour Camille de Rochemonteix (1895-1896), l'oeuvre est du comte de Frontenac et de Chrestien Le Clercq, qui n'aimaient pas les jésuites. Dans une note en bas de page, il cite abondamment Henry HARRISSE et Pierre MARGRY qui écrit que « les livres des récollets ne sont pas des guides sûrs pour l'histoire »⁴¹.

⁴⁰ H. HARRISSE, *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France et des pays adjacents 1545-1700*, Paris, Librairie Tross, 1872, Wm. C. Brown, reprint Library, Iowa, p. 157-167.

⁴¹ Camille de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, Paris, 1896, Letourzey et Ané, éditeurs, tome I, p. XX à XXVII et p. 37-38 note 1. Pierre MARGRY, *op. cit.*, n. 36, vol. 3, « Introduction », p. 110, 113, 190-191. C. de Rochemonteix se fait un plaisir de rapporter les propos de P. Margry sur la valeur historique des écrits récollets.

Malgré son choix de citations défavorables à l'oeuvre, il préfère s'abstenir de juger PEF. William F. Ganong (1910) endosse l'hypothèse de John Gilmary Shea, reprise dans l'introduction de sa traduction de 1881 : Chrestien Le Clercq est l'auteur des deux oeuvres qui portent son nom, sauf que son ouvrage d'histoire a été falsifié par quelqu'un qui y a introduit des propos anti-jésuites⁴².

La critique de Henri-Arthur Scott (1930) se détache de celles qui précèdent par son allure d'analyse littéraire : cela en fait le texte le plus dévastateur écrit sur PEF. Henri-Arthur Scott trouve que Chrestien Le Clercq écrit mieux que Gabriel Sagard, qu'il utilise pour la première partie de son livre : « il se lit comme un roman ». Dans la deuxième partie de l'ouvrage, « sa plume devient acerbe, ironique, enfiellée » : il feint la naïveté, remarque-t-il. Sous la plume de ce critique historien, ces commentaires sont dépréciatifs et extrêmement réducteurs. Sa conclusion ne laisse aucun doute : « En résumé, sur trois parties, deux ne sont pas indispensables au travailleur, et l'autre n'aurait jamais dû voir le jour »⁴³.

P. Margry ajoute, dans son très bref commentaire sur PEF, que l'auteur a eu raison de mettre « le doigt sur des sottises » contenues dans les relations : cela n'en fait pas nécessairement un partisan des récollets, ni un défenseur de PEF. En effet, il s'attire le courroux de l'historien récollet Archange Godbout, pour avoir reproché à Le Clercq d'altérer et de mutiler des documents originaux : le dernier à pouvoir faire ce reproche est bien P. Margry, écrit Godbout, « cet archiviste de profession qui a si souvent mérité ce reproche » : A. Godbout, o.f.m., « Leclercq », dans *Centenaire de l'Histoire du Canada*, deuxième semaine d'histoire à l'Université de Montréal, 23-27 avril 1945, Société historique de Montréal, 1945, p. 269-290, p. 290.

42 W. F. Ganong, *New Relation of Gaspesia* (Translated and edited with a reprint of the original by William F. Ganong), New-York : Greenwood Press, 1968, « Introduction », p. 18-21.

43 H.-A. Scott, *Nos anciens historiographes et autres études d'histoire canadienne*, Lévis, La Cie de publication de Lévis, 1930, p. 27-43.

C'est dans une note biographique sur Chrestien Le Clercq, que Léon Pouliot (1940) exprime son mépris envers son oeuvre dans son ensemble. Il préfère garder le silence à propos de *PEF* (comme Camille de Rochemonteix); il ne s'empêche pas toutefois de citer, dans une note en fin de volume, des extraits des critiques défavorables de William Ganong et de Louis Lejeune à l'endroit de la *NRG*, « tissée d'inexactitudes ». Bref, Chrestien Le Clercq est plutôt un affabulateur qu'un historien⁴⁴.

L'analyse serrée que fait Jean Delanglez (1948) des relations du Mississippi, attribuées par *PEF* aux pères Zénobe Membré et Anastase Douay, met un terme aux espoirs de ceux qui auraient encore pu penser que la troisième partie de l'ouvrage avait quelque valeur historique : il démontre de façon convaincante que les deux récollets qui ont accompagné La Salle ne sont pas les auteurs des relations qui paraissent sous leur nom. Cet « habile disséqueur de textes », c'est ainsi qu'Archange Godbout le qualifie, ne remet pas en question l'intégrité personnelle de Chrestien Le Clercq; mais *PEF* est à ce point farci d'affabulations, qu'il est extrêmement douteux que l'oeuvre, telle que publiée, puisse lui être attribuée. Trouvant étrange la différence de ton entre ses deux ouvrages, il reprend l'hypothèse de William Ganong, qui est celle de John G. Shea : une autre main a contribué à la rédaction de *PEF*⁴⁵.

44 Léon Pouliot, *Étude sur les Relations des Jésuites de la Nouvelle-France (1632-1672)*, Montréal et Paris, Desclée de Brouwer (coll. « Studia »), 1940, p. 40-42, 46, 58, 66, 290 note 4.

45 Jean Delanglez, « The First Establishment of the Faith in New France, Chapters XXI to XXV », dans *Mid-America an Historical Review*, Loyola University, Chicago, Illinois, juillet 1948, vol. 30, no 3, p. 187-214.

À la suite de ces critiques, nous retenons que l'oeuvre a perdu toute valeur du point de vue de l'histoire : sa première partie reprend l'information que l'on trouve déjà chez Gabriel Sagard qui est plus contemporain des événements rapportés, donc plus fiable; sa deuxième partie est une aberration qui discrédite l'ensemble de l'oeuvre et sa dernière partie, la seule à laquelle ces critiques accordaient leur attention, ne vaut pas mieux que le reste depuis l'analyse de Jean Delanglez. Il faut ajouter aussi que Henri-Arthur Scott n'a pas été le seul à mettre l'accent sur la portée littéraire de l'ouvrage : pour John G. Shea, *PEF* est un pamphlet satirique et pour Henry HARRISSE, un texte polémique. Camille de Rochemonteix trouve que « l'ironie côtoie le mauvais goût ». Dans tous ces commentaires, on ne trouve rien d'élogieux.

4.3 Les partisans des récollets

Ce n'est qu'en 1945, que l'historien récollet Archange Godbout prendra la défense de l'oeuvre⁴⁶. Il décrit *PEF* comme un livre d'histoire religieuse dont l'auteur est sans nul doute Chrestien Le Clercq, qui avait accès aux archives récollettes. Comme il se doit, il insiste sur la présence dans l'oeuvre de documents historiques inédits aujourd'hui disparus (des lettres de Jean Dolbeau, de Guillaume Poulain, de Joseph Le Caron et en particulier sur les « Fragments » [de ses] mémoires »), dont l'authenticité n'a jamais été remise en question. *PEF* est un ouvrage qui contient de l'information de première main : Chrestien Le Clercq rapporte une foule « de petits faits qui ne circulent qu'entre intimes » et il est en mesure de compléter son

46 A. Godbout, *op. cit.* n. 41.

information documentaire par la tradition orale : l'historien récollet donne l'exemple des propos de Mme Couillard, rapportés par Chrestien Le Clercq (« Madame Couillard qui vivoit encore durant mon séjour en Canada », *PEF*, 1: 167). Après avoir souligné l'origine récollette de la documentation historique de l'oeuvre, complétée par les commentaires personnels d'un missionnaire qui a travaillé en Nouvelle-France, il entreprend de répondre aux critiques défavorables. Si l'oeuvre manque de sincérité et de véracité, c'est simplement parce que Chrestien Le Clercq n'était pas historien de métier et que sa technique n'était pas au point. En ce qui concerne les critiques visant les Relations des Jésuites, l'auteur de *PEF*, selon Archange Godbout, distinguerait ces récits du travail réel des missionnaires sur le terrain pour lequel il exprime souvent son admiration. Il reconnaît que Chrestien Le Clercq a ajouté aux lettres patentes une date qui lui convenait; mais, précise-t-il, il ne faut pas juger cet acte avec les critères d'objectivité que s'est donnés la recherche historique moderne.

Alors que Gabriel-Marie Dumas fait une présentation générale de Chrestien Le Clercq et de son oeuvre⁴⁷, Frédéric Ogé souligne des aspects importants de l'oeuvre qui n'avaient pas été relevés par la critique jusque-là⁴⁸. D'abord, il décrit l'oeuvre comme une « histoire des missions ou plutôt de *l'insuccès relatif de ces missions* »; ensuite, il remarque que Chrestien Le Clercq insiste sur la *priorité* de

47 Dans son article intitulé « Le Clercq, Chrestien », G. M. Dumas, résume essentiellement l'article d'A. Godbout. Voir le *Dictionnaire bibliographique du Canada*, vol. I, de 1000 à 1700, 1901, p. 449-452.

48 Frédéric Ogé, « *Premier Etablissement de la Foi dans la Nouvelle-France*, essai du P. Chrestien Le Clercq », dans le *Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec*, vol. 1, p. 610-612. Son article sur la *NRG* se trouve p. 544-545.

la venue des récollets au Canada, par rapport aux autres congrégations dont il néglige les réalisations; finalement, ce qui n'est pas nouveau, il rappelle que l'oeuvre contient des documents inédits, utilisés avec discernement, et des témoignages oraux précieux pour l'histoire de la Nouvelle-France, « en complément ou en opposition avec des sources plus connues » (c'est nous qui soulignons cette originalité). Voilà trois aspects fondamentaux de PEF que nous reprendrons et développerons au cours de ce travail. Frédéric Ogé est aussi le seul critique à distinguer le problème de la paternité de l'oeuvre, qu'il juge secondaire, de sa valeur documentaire.

Il n'en sera pas de même du travail suivant qui pouvait soulever beaucoup d'espoir : en effet, dans une thèse au titre trompeur présentée à l'Université McGill en 1986, Josiane Leralu nous offre le commentaire probablement le plus troublant⁴⁹. Pour elle, Chrestien Le Clercq a eu l'initiative de son ouvrage d'histoire puisqu'il en revendique la paternité dans la NRG⁵⁰; mais elle ne doute pas qu'il y eut ensuite des coupures et des ajouts qui ont transformé le texte; par exemple, il n'est sans doute pas l'auteur des critiques visant les Relations des Jésuites. Le missionnaire aurait composé son oeuvre « d'après des notes et des documents et pas seulement sur des souvenirs, documents réunis alors même qu'il se trouvait en Nouvelle-France »⁵¹. Cette hypothèse, intéressante en soi, en inspire deux

49 Josiane Leralu, *L'Oeuvre de Chrestien Leclercq : édition critique et philologique*, Montréal, Université McGill, thèse, août 1986. Il s'agit en fait d'une étude lexicologique de la NRG. Pour l'auteure, cet ouvrage serait « le livre jamais écrit d'un coureur de bois, ou du colon moyen », puisque Le Clercq « écrit comme on parle, après avoir acquis certaines habitudes linguistiques franco-canadiennes » (p. 347). Du point de vue de la langue, J. Leralu prétend que PEF présente beaucoup d'affinités avec la NRG.

50 *Ibid.*, p. 51.

51 *Ibid.*, p. 54.

autres : l'une dans le texte et l'autre en note de bas de page, dont l'examen rapide montre qu'elles ne tiennent pas. En effet, elle poursuit en ajoutant qu'« il se peut qu'il ait rédigé le brouillon de l'un ou l'autre de ses ouvrages, dans le silence du couvent d'Arras, lorsqu'il y fit retraite pendant l'hiver 1680-1681 ». Faut-il lire 1690-1691 ? En note, elle émet la troisième hypothèse, et non la moindre :

Il se peut fort bien que les recherches de Leclercq dans les archives des récollets de la Province de St-Denys (P.E.F., 262) aient été facilitées par le Père Lefebvre : P.E.F., 273 (sic : il faut lire 2: 273). Il fut deux fois Provincial de la Province de St-Antoine en Artois et était à cette date Provincial de la Province de St-Denys⁵².

Cette note pose de sérieux problèmes : d'abord, « cette date » ne renvoie pas à l'année 1680-1681, ni même à 1690-1691, mais à 1684, alors que La Salle demande au père Lefebvre des récollets pour l'accompagner lors de sa deuxième expédition : ce seront Zénobe Membré, Maxime Le Clercq et Anastase Douay⁵³. Ensuite, elle nous renvoie à PEF, 1: 262, pour confirmer que Chrestien Le Clercq faisait bien des recherches dans les archives des récollets. Or en 1: 262, l'auteur présumé de PEF présente « un portrait naturel de la disposition générale des Sauvages » tel qu'il l'a trouvé dans les « Fragments des mémoires » que Joseph Le Caron envoya au Père Provincial, en 1624. On imagine que Chrestien Le Clercq a le manuscrit ou la copie de ces « Fragments » en main; s'il en mentionne le destinataire, il n'en n'indique pas la provenance. Le problème, on le verra, est que le texte des « Fragments », tel qu'édité par PEF, est une forgerie que le récollet ne peut avoir consulté puisqu'elle n'est pas de Joseph Le Ca-

⁵² *Ibid.*

⁵³ PEF, 2: 270-274.

ron⁵⁴. Mais précisons que Josiane Leralu avoue que ce ne sont que des hypothèses et qu'il faudrait une analyse littéraire sérieuse : « étude stylistique comparée, [un] relevé des références littéraires, [un] découpage des citations et du texte d'accompagnement, etc... »⁵⁵. Toutefois, elle a extrait des notes d'Odoric Jouve, gardées au couvent des Franciscaïns de Montréal, l'information suivante, aussi précieuse qu'inédite : Chrestien Le Clercq fut jugé pour jansénisme à St-Omer (Pas-de-Calais) en 1703⁵⁶.

Somme toute, si les commentaires des partisans des récollets sont moins flamboyants que ceux de leurs adversaires, la portée des critiques jésuites s'en trouve substantiellement relativisée. On se rend compte qu'ils se sont surtout attardés à l'aspect polémique de l'oeuvre, de sorte qu'ils en ont négligé plusieurs aspects importants. À l'exception de Frédéric Ogé, ils s'en tiennent aux insinuations contre les jésuites, à propos de leur goût du pouvoir, aux critiques visant leurs relations, qui embellissent la réalité sur le plan des conversions en Nouvelle-France et surtout au commentaire attribué à Anastase Douay, sur la fausseté de certains passages de la relation de Jacques Marquette. Si les critiques et historiens constatent que Chrestien Le Clercq donne de nouvelles informations pour l'histoire de la Nouvelle-France, extraites des documents inédits qu'il publie (John G. Shea), ils notent aussi que PEF reprend essentiellement Gabriel Sargard. Cependant, peu importe de quel point de vue ils interrogent

54 Nous empruntons le mot « forgerie » à G. Genette, *op. cit.*, n. 22, p. 36.

55 J. Leralu, *op. cit.*, note 49, p. 54-55.

56 *Ibid.*, p. 22, 41. Le document serait à la bibliothèque du Vatican (p. 27). Mais le document en question n'est pas identifié et nous n'avons pu en trouver la copie à Montréal.

l'oeuvre, ils s'entendent tous sur un point : pour eux, Chrestien Le Clercq est toujours l'auteur ou un des auteurs qui a contribué à sa rédaction. Vint alors Raphaël Hamilton dont l'article, paru en 1976, tente de résoudre définitivement cette fameuse question de la paternité de *PEF*.

4.4 L'article percutant de Raphaël Hamilton

Sur la base des travaux de John G. Shea et de Jean Delanglez, Raphaël Hamilton se met à la recherche de la mystérieuse « deuxième main », l'auteur inconnu qui a falsifié l'oeuvre attribuée à Chrestien Le Clercq⁵⁷. L'article de vingt-quatre pages comporte trois parties : la première, qui en occupe la moitié, s'intéresse à la politique coloniale française en Amérique et aux personnages qui pouvaient l'influencer; la deuxième partie est une brève transition d'à peine deux pages, dans lesquelles l'historien américain associe la parution des deux oeuvres de Chrestien Le Clercq à Claude Bernou et Eusèbe Renaudot; dans la dernière partie de son texte, Raphaël Hamilton est amené à conclure, sur la base des trois indices qu'il y expose, que le missionnaire de la Gaspésie n'est pour rien dans la rédaction de *PEF* et que les véritables auteurs en sont Claude Bernou et Eusèbe Renaudot. Il vaut la peine de faire un résumé assez détaillé de cet important article afin de mieux apprécier les conséquences de son hypothèse finale.

Il commence par mettre en place le personnage du comte de Frontenac qui, rappelle-t-il, vint en Nouvelle-France pour y refaire sa

57 Raphaël Hamilton, « Who wrote Premier Etablissement de la Foy dans la Nouvelle France ? », dans *Canadian Historical Review*, vol. 57, no 3, septembre 1976, p. 265-288.

fortune. C'est la raison pour laquelle l'une de ses premières tâches, à son arrivée, fut de faire une expédition jusqu'au lac Ontario et d'y ouvrir un poste de traite sur la rivière Cataragui, dans la baie de Quinté. Il y nomma Cavalier de La Salle commandant et ce poste de traite devint le fort Frontenac. Le commerce des fourrures y prospéra, puisque les Amérindiens n'avaient plus à se rendre à Montréal. Mais devant les plaintes des marchands de la ville, le comte décida d'envoyer l'explorateur en France afin qu'il obtienne la permission d'installer des postes de traite plus loin, dans la région du Mississipi, récemment explorée par Louis Jolliet et Jacques Marquette. Il n'eut aucune difficulté à obtenir de la Cour la permission d'exploiter, pour une période de cinq ans, les ressources de la vallée du Mississipi. Voici pourquoi.

Raphaël Hamilton raconte que le futur découvreur fréquenta le salon de Madame la comtesse de Frontenac où il est possible qu'il ait rencontré l'abbé Claude Bernou, celui qu'il engagea pour être son agent de promotion du projet du Mississipi. Ce dernier aurait eu d'excellentes raisons d'accepter : intéressé par le phénomène des marées, il avait développé un grand intérêt pour les relations de voyage du Nouveau-Monde. Toujours selon notre historien, l'abbé fut éventuellement impressionné par ce qu'il lisait sur le Mexique et entretenait l'idée d'y être un jour évêque. Son ami, Eusèbe Renaudot, traducteur du secrétaire privé de la Cour, François de Callières, était aussi l'éditeur de la *Gazette de France*; lié à Antoine Arnauld, il contribuait à populariser les idées jansénistes. Il est clair que le propagandiste janséniste devait lui aussi s'intéresser au plus haut point à l'information sur les missions jésuites à laquelle Claude Ber-

nou avait accès⁵⁸. Raphaël Hamilton met donc en scène les principaux personnages impliqués, pour différentes raisons, dans l'exploration de la vallée du Mississipi : le comte de Frontenac, Cavelier de La Salle, Claude Berbou, Eusèbe Renaudot et François de Callières, protecteur du comte de Frontenac.

Dès lors, toujours d'après l'historien jésuite, Claude Bernou et Eusèbe Renaudot s'occupèrent à renforcer ce noyau des partisans de Cavelier de La Salle. Ils s'adjoignirent la participation de Louis Armand de Bourbon, de Godefroi-Louis, comte d'Estrades, de M. de Menares, du cardinal César d'Estrées, frère de Jean d'Estrées, vice-amiral de France. Au même moment, Diego de Penalosa, qui avait été en poste au Mexique pour le compte du roi d'Espagne, proposa ses services à la France. Son plan était de mener les Amérindiens à la révolte contre les Espagnols. Cavelier de La Salle, une fois rendu et installé à proximité de leur territoire, rassurerait les Amérindiens grâce aux ravitaillements qui lui parviendraient d'Europe. Une fois les Espagnols vaincus, les mines du Biscay pourraient enrichir tous ceux qui avaient investi dans l'entreprise. Claude Bernou, afin de maintenir l'intérêt de la Cour envers Cavelier de La Salle, y présenta une « Relation des découvertes et des voyages du sieur de La Salle »⁵⁹. Bientôt, en octobre 1682, une lettre de l'explorateur lui

58 Soulignons que dans le premier paragraphe de son article, R. Hamilton mentionne que Louis Jolliet, qui avait exploré la vallée du Mississipi en 1673, avait fait une demande pour aller s'établir chez les Illinois. Curieusement, écrit-il, elle avait été refusée et sept ans plus tard, La Salle construisait le Fort Crèvecoeur sur les bords de la rivière des Illinois.

59 P. Margry, *op. cit.* n. 36, p. 435-544. Le titre complet de la relation de Claude Bernou est : « Relation des découvertes et des voyages du sieur de La Salle, seigneur et gouverneur du fort de Frontenac, au delà des grands lacs de la Nouvelle-France, faits par l'ordre de Monseigneur Colbert 1679-80-81 ».

annonçait la découverte de l'embouchure du Mississippi; Claude Bernou rédigea aussitôt un rapport officiel intitulé « Relation de la découverte de l'embouchure de la rivière Mississippi dans le Golfe de Mexique, faite par le sieur de La Salle, l'année passée 1682 »⁶⁰. Il se rendit ensuite à Rome pour tenter, selon Raphaël Hamilton, d'y être nommé évêque. Il entretint une correspondance soutenue avec son ami Eusèbe Renaudot qui poursuivait, à Versailles, la promotion de Cavelier de La Salle. Tous deux s'étaient mis d'accord pour le convaincre de modifier l'objectif de sa deuxième expédition dans le golfe du Mexique. Il s'agissait maintenant d'aller s'installer à proximité des Espagnols, près de la Nouvelle-Biscaye, et d'y bâtir un fort.

L'historien doit expliquer pourquoi le plan imaginé par Claude Bernou et Eusèbe Renaudot perdit de son intérêt après le départ de Cavelier de La Salle. En effet, le traité de Ratisbon fut signé entre la France et l'Espagne, le 15 août 1684, de sorte que la Cour perdit tout intérêt pour l'invasion du Mexique. De plus, l'évêque de Québec s'opposa à toute création d'un nouvel évêché en Nouvelle-France : l'enthousiasme de Claude Bernou pour l'expédition du Texas en fut refroidi. Enfin, le comte de Penalosa mourut en 1685. Cavelier de La Salle, ignorant tous ces événements, insista pour débarquer sur la côte ouest du golfe. Malgré le rapport que le commandant Beaujeu fit à la Cour, à son retour du golfe, personne ne songea, semble-t-il, à envoyer du renfort. Le groupe Bernou-Renaudot se serait alors intéressé à la prise de New-York : ce fut un autre échec.

Quel rapport y a-t-il entre ces épisodes de l'histoire coloniale française et Chrestien Le Clercq, missionnaire récollet et auteur de

⁶⁰ Raymond Thomassy, *Géologie pratique de la Louisiane*, chez l'auteur à la Nouvelle-Orléans et à Paris, E. Lacroix, 1860, p. 9-16.

deux livres qui paraissent en même temps, en 1691 ? Pour répondre à la question, Raphaël Hamilton en examine d'abord les dédicaces. Il est normal que celle de la *NRG* soit adressée à Madame la comtesse d'Epinoÿ; comme elle fut une des descendantes du comte de Butansais qui finança, en 1535, des voyages de Jacques Cartier dans la région de la Gaspésie, et comme elle appartenait à la même principauté que celle où était situé le couvent de Chrestien Le Clercq, en Artois, il est tout à fait raisonnable de penser qu'elle se soit intéressée à cette publication du récollet. Par contre, la dédicace de *PEF* s'adresse au comte de Frontenac; or Raphaël Hamilton rappelle que selon John G. Shea, qui a étudié la question, Chrestien Le Clercq n'a jamais eu l'occasion de se lier avec le gouverneur au point de lui demander de soutenir financièrement la publication de *PEF*.

Raphaël Hamilton a remarqué, lors de sa lecture de *NRG*, deux renvois publicitaires à *PEF*⁶¹. Le premier, lors de la dédicace de l'église de Percée : l'historien s'étonne que l'information complète sur cette église ne soit pas incluse dans le texte, surtout que l'on est au tout début de l'oeuvre⁶². Le deuxième renvoi est à la fin du livre : le rédacteur annonce que le récit de sa deuxième mission en Nouvelle-France paraîtra dans *PEF* : or ce sont les relations d'Anastase Douay et de Zéno Membre qui remplacent la sienne. C'est d'ailleurs dans cette partie du livre que se trouvent les passages les plus élogieux envers le gouverneur de la colonie et l'explorateur de la

61 Il y a quatre renvois : voir notre conclusion à ce sujet, p. 226 et suiv.

62 Nous avons précisé ce en quoi consistait ce renvoi à la note précédente. La phrase est mal construite. *PEF* renvoie à l'histoire de tous les premiers établissements des récollets en Nouvelle-France (dont celui de l'Ile Percée), en fait au récit de la naissance du christianisme en Nouvelle-France grâce aux récollets (" [...] comme vous pourrez le voir fort au long [...] ").

vallée du Mississippi. On voit où l'historien veut en venir : comme selon lui Chrestien Le Clercq n'a rien à voir avec le comte de Frontenac, qui peut bien avoir mis la main à la fois à *PEF* et à la *NRG* ? Il rappelle la conclusion de la première partie de son article : Claude Bernou, Eusèbe Renaudot et le groupe qu'ils ont formé auraient bien besoin d'un tel livre, surtout après les déboires qu'ils ont connus. Comme John G. Shea et Jean Delanglez ont déjà écrit que certaines parties de *PEF* ne pouvaient être du missionnaire récollet, Raphaël Hamilton pense avoir suffisamment de raisons pour émettre l'hypothèse que Chrestien Le Clercq n'est pour rien dans la rédaction du livre d'histoire et que les véritables auteurs en sont Claude Bernou et Eusèbe Renaudot.

Le reste de l'article contient l'exposé de trois indices qui confirment l'hypothèse. D'abord, Chrestien Le Clercq céda son « Privilège du roi » à Amable Auroy. Selon l'historien, Claude Bernou connaissait bien la communauté des récollets d'Artois, parmi lesquels vivait Chrestien Le Clercq : il prit en charge la publication de la *NRG*. En possession du manuscrit, il y aurait ajouté les renvois publicitaires à *PEF*, qu'il rédigea en quatre mois et fit publier sous le nom de Chrestien Le Clercq. Ce dernier ne dénonça pas la supercherie car cela aurait pu être interprété comme une critique à l'adresse du roi et du comte de Frontenac, qui avaient soutenu les récollets de la Nouvelle-France. Les erreurs dans la numérotation des chapitres lui fournissent son deuxième indice. Elles indiquent d'abord que l'ouvrage commença à être imprimé avant que le manuscrit soit complètement terminé et ensuite que deux rédacteurs y travaillèrent : Eusèbe Renaudot aurait écrit le dernier chapitre du premier volume (15b) et le

premier du second (17). Le dernier indice est celui des sources compromettantes. Il y a, dans les papiers manuscrits ayant appartenu à Claude Bernou, des notes qu'il avait extraites de ses lectures des relations de voyage. Parmi celle-ci, il s'en trouve un bon nombre qui proviennent de l'HC de Gabriel Sagard. De la même manière, il existe dans les papiers manuscrits d'Eusèbe Renaudot, une « Relation d'un ami de l'abbé Galinée »⁶³ ainsi qu'un « Mémoire sur la conduite des jésuites au Canada », non-signé. Il voit là l'essentiel de la matière du chapitre 17. Il précise que le travail sur l'oeuvre de Gabriel Sagard avait été fait auparavant et que la « Relation d'un ami de l'abbé Galinée » était écrite depuis 1683. À supposer que le « Mémoire » n'ait pas été rédigé, il était facile pour l'éditeur de la *Gazette de France*, d'emprunter à son ami Antoine Arnauld un des volumes de la *Morale pratique des jésuites*. Il n'avait plus qu'à appliquer aux jésuites du Canada ce qui y était dit sur leur conduite ailleurs dans le monde : cela n'était certes pas pour déplaire au polémiste qui, ajoute l'historien, fit paraître dans un nouveau volume de la *Morale*, en 1692, un long article sur *PEF*.

En conclusion, Raphaël Hamilton trouve qu'il est raisonnable de penser que Chrestien Le Clercq n'a aucunement contribué à la rédaction du *PEF* et que toutes les critiques qui lui ont été faites, doivent maintenant être adressées à Claude Bernou et Eusèbe Renaudot qui « apparemment en sont les réels auteurs ». Si l'on se base sur cet article, l'équipe de rédaction de l'ouvrage est la suivante : La Salle-Bernou-Renaudot-Arnauld. Comme nous pourrons le constater au

63 R. Hamilton avait auparavant attribué la paternité de ce texte non-signé à E. Renaudot, qui l'aurait écrit en 1683: R. Hamilton, *op. cit.* n. 57, p. 273.

cours de ce travail, cette dernière hypothèse, sortie de l'atelier des partisans des jésuites, ne résiste pas à l'étude de l'oeuvre.

4.5 Les nouvelles questions

L'hypothèse de l'historien américain met fin à la problématique de la paternité de l'oeuvre, telle qu'elle fut posée il y a trois siècles : le récollet Chrestien Le Clercq n'est pas « un arrangeur de textes », comme le pensait Henri Joutel, ni un affabulateur, ni un falsificateur de documents historiques, comme l'ont pensé et démontré clairement certains partisans des jésuites. Bravo ! Mais que reste-t-il de l'oeuvre en elle-même ? Après Raphaël Hamilton, presque rien, sinon un livre totalement discrédité, qui n'a plus la moindre valeur, ni aucune authenticité : on est en présence d'une oeuvre de propagande en faveur du développement de la vallée du Mississipi. Accessoirement, grâce à la participation d'Eusèbe Renaudot et peut-être à la collaboration d'Antoine Arnauld, les critiques des Relations des Jésuites et les insinuations d'abus de pouvoir contre la Compagnie de Jésus contribueraient au travail polémique entrepris par le théologien dans le but de populariser les idées jansénistes. Somme toute, il s'agit maintenant d'une oeuvre de propagande mineure, attribuée à un écrivain modeste.

Si cette polémique autour de la paternité de l'oeuvre n'a servi qu'à la discréditer, c'est que les critiques ont voulu régler un problème qu'ils ont eux-mêmes créé à la suite de leur lecture de l'oeuvre : un missionnaire ne peut avoir écrit un tel livre. Pour nous, et nous aurons l'occasion de vérifier cette hypothèse tout au long de notre travail, PEF a été rédigé par un récollet qui, de toute

évidence, a séjourné en Nouvelle-France. Il a préféré garder l'anonymat et a aussi eu l'idée géniale d'attribuer la paternité de l'ouvrage à Chrestien Le Clercq; cela ne signifie pas que ce dernier n'y a pas, d'une certaine façon, collaboré.

Malgré sa mauvaise réputation, *PEF* est demeuré un ouvrage essentiel dans le domaine des écrits de la Nouvelle-France. Nous en verrons la preuve dans le chapitre qui suit où nous étudions l'utilisation qu'en fait l'historien Marcel Trudel. Pour lui, *PEF* est une source historique qui contient des documents inédits. Malgré qu'il s'en méfie, il s'y réfère abondamment, la confrontant à ses autres sources. Si *PEF* n'en sort pas grandi, au contraire, la dimension historique de l'ouvrage est au moins commentée systématiquement; ce qui nous permettra de formuler les vrais problèmes qu'il pose.

CHAPITRE 1

LA RÉCEPTION HISTORIQUE

Si *Premier Etablissement de la foi* a été complètement discrédité en tant que livre d'histoire, il est tout de même une source d'information dont les historiens de la Nouvelle-France ne peuvent se passer; il n'y a qu'à lire le deuxième volume de l'*Histoire de la Nouvelle-France* de Marcel Trudel pour s'en rendre compte¹. Le dépouillement que nous en avons fait a pris la forme d'une liste d'une vingtaine de pages où sont classées toutes les informations qui sont inscrites dans le récit de l'historien et dont PEF est la source².

Quelles sont les sources auxquelles s'informent Marcel Trudel et quelle place y occupe PEF ? Dans la présentation de sa bibliographie, l'historien désigne les écrits de la Nouvelle-France comme des témoignages d'auteurs qui constituent certes « un riche dépôt en information » mais qui, finalement, sont peu de choses compte tenu de la période d'histoire à couvrir (1604-1627). Ce paradoxe s'explique par la nature des écrits. Champlain mis à part, leurs auteurs ont séjourné peu de temps en Nouvelle-France. En plus, plusieurs de ces oeuvres expriment les préoccupations personnelles de leurs auteurs : Champlain, par exemple, « a tendance à ne retenir des événements que la part qu'il y a eue » alors que l'*Histoire du Canada* de Gabriel Sagard paraît à un moment où les récollets ne peuvent revenir dans leurs mis-

1 M. Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France, II, le Comptoir 1604-1627*, Montréal et Paris, Fides, 1966. Nous avons aussi dépouillé les chapitres correspondant des oeuvres de Hector Garneau et de Gustave Lanctôt. La raison pour laquelle nous n'exposons pas ici nos résultats, est que M. Trudel, le dernier historien à mener l'analyse événementielle détaillée de la période, est par conséquent le plus complet. D'autre part, H. Garneau et G. Lanctôt présentent déjà les mêmes tendances que l'on observera ici; par contre, ils sont beaucoup moins critiques envers l'oeuvre.

2 Voir l'appendice 1.

sions, de sorte que cet ouvrage a été retouché et publié dans un climat de rancœur³.

En fait, ce sont des textes narratifs, des récits qui mettent en scène des histoires dont l'auteur est souvent le personnage principal. Si l'on se place du point de vue de l'historien, les textes narratifs et les textes documentaires sont ses deux sources les plus importantes, ses documents historiques. Les textes narratifs sont problématiques sur le plan de l'analyse historique : ils ont été écrits parfois longtemps après les événements qu'ils rapportent, pensés et rédigés pour l'édition. Bref, les informations qu'ils contiennent, si elles ne sont pas nécessairement douteuses, doivent être complétées et confirmées par d'autres écrits, ceux dont on ne peut mettre en doute l'authenticité, les textes documentaires et en particulier les pièces d'archives. Ces textes dont on retrouve soit l'original, soit une copie dans des archives personnelles ou institutionnelles, sont des preuves vivantes d'événements passés. Ce peut être par exemple, un contrat notarié, signé et daté, une lettre personnelle, une relation factuelle, bref tout texte qui a été mis de côté et sauvegardé pour attester, dans le futur, de la réalité d'un événement. Parfois, si ces pièces d'archives ou ces documents ne sont pas parvenus jusqu'à nous sous leur forme originale ou sous celle d'une copie, on peut les retrouver édités dans un livre dont des exemplaires nous sont parvenus. C'est le cas de *PEF* où l'on trouve des lettres de Joseph Le Caron et de Jean Dolbeau qui n'existent pas sous d'autres formes.

3 M. Trudel, *ENF*, 2: XXIII.

1 PEF : une source ambiguë

Marcel Trudel répartit ses sources historiques en trois rubriques : les sources d'origine personnelle, les sources d'origines institutionnelle et, en troisième lieu, les sources diverses. Les oeuvres de Samuel de Champlain, une lettre de madame de Guercheville à Poutrincourt, datée de 1610, l'*Histoire de la Nouvelle-France* de Marc Lescarbot, les relations des jésuites, les deux ouvrages de Gabriel Sagard et certains documents récollets, dont il sera question ci-dessous, sont des sources d'origine personnelle parmi d'autres. Les sources d'origine institutionnelle sont constituées de documents que Marcel Trudel a consultés dans les Archives canadiennes et françaises. Finalement, l'historien présente ainsi ce qu'il appelle ses sources diverses :

Les documents que nous groupons sous cet intitulé, n'entrent pas rigoureusement dans les deux groupes précédents (sources d'origine personnelle et sources d'origine institutionnelle) ou, dans certains cas, ne se rattachent qu'indirectement à notre documentation. Nous les divisons en sources françaises et en sources anglaises⁴.

On y trouve, entre autres titres, l'*Histoire véritable et naturelle* de Pierre Boucher, les *Nouvelles glanes historiques normandes puisées exclusivement dans des documents inédits* d'Édouard Gosselin, une *Brieve relation du voyage de la Nouvelle France* (1632) de Paul Lejeune, la *Correspondance* de Jean Talon, la *Nouvelle Relation de la Gaspésie* de Chrestien Le Clercq et *Premier établissement de la foy* qui lui est attribué. Cette oeuvre ne peut pas ne pas intéresser la « documentation » de l'historien : ce n'est pas, non plus, un ouvrage

4 *Ibid.*, p. XXXII.

qui se rattache « indirectement » à sa documentation. On comprend que ces textes sources ne soient pas d'origine institutionnelle, mais on ne comprend pas pourquoi ils ne font pas partie des sources d'origine personnelle, comme le sont ceux de Gabriel Sagard. Les oeuvres de Gabriel Sagard et de Chrestien Le Clercq (car il est bien pour l'historien l'auteur de *PEF*) se ressemblent pourtant de façon assez évidente : tous deux ont produit une relation de leur séjour en Nouvelle-France et ils ont aussi écrit un ouvrage d'histoire dans lequel ils ont édité des textes documentaires de première main, pourtant classés dans les sources personnelles des récollets. La raison la plus évidente du traitement différent des deux livres est leur date de publication; mais la raison véritable en est le discrédit de *PEF* qui entraîne le classement de la *NRG*. Si Marcel Trudel avait su que l'auteur probable de *PEF* est Valentin Le Roux, alors la *NRG* aurait été classée à sa place, sous les sources personnelles des récollets et *PEF* à la sienne, où il est !

PEF est donc classé comme une « source diverse » dans la bibliographie d'ensemble de l'historien. Maintenant, quel est son statut parmi les sources récollettes en particulier ? Marcel Trudel mentionne que les récollets « ne nous ont fait parvenir qu'une masse d'archives assez maigre ». Il vaut la peine de citer le passage en entier :

Ou bien ils (les récollets) ont peu écrit, ou ils n'ont pas eu soin de conserver ce qu'ils ont écrit. Sagard affirme en 1636 que les récollets « ne se sont jamais amusez à faire des Relations annuelles, qui ne sont pour l'ordinaire que redites, & un deguisement de Rhetoriciens, autant

plein de feuilles que de bruiets »⁵; c'est là non seulement une méchanceté à l'adresse des Jésuites, mais peut-être aussi un mensonge, car les récollets auraient eu leurs relations : dans un mémoire de 1621, en s'excusant de n'avoir pas davantage renseigné le roi, ils affirment qu'ils « ont estimé que les lettres annuelles qu'ils ont écrit depuis leur arrivée suffisoient »⁶. En tout cas, alors qu'ils auraient pu, comme Champlain, fournir un témoignage qui s'étendrait sur plusieurs années, ils n'ont laissé ou conservé que peu de chose : le cahier de remontrances de 1621 (mais transmis en abrégé), deux pamphlets (*Plainte de la nouvelle France* et *Au Roy sur la Nouvelle France*), des « Fragments des Mémoires » du Père Le Caron en 1624, une seule relation formelle (celle du Père La Roche d'Aillon en 1627), le mémoire de 1637 et 4 lettres : 2 du Père Jamet, une du Père Dolbeau et une autre du Père Le Caron). Heureusement que nous avons, par ailleurs, le *Long voyage* [sic] et l'*Histoire de Sagard*⁷.

D'abord, il est curieux de remarquer que l'historien se réjouit de pouvoir utiliser l'HC « manifestement retouchée et publiée en 1636 dans un climat de rancoeur »⁸. Cela est d'autant plus surprenant qu'il vient de citer un jugement de Gabriel Sagard, qu'il qualifie de « méchanceté à l'adresse des Jésuites » et peut-être aussi de « mensonge », de celui-là même qu'il a présenté un peu plus haut dans son texte comme l'écrivain le plus important des récollets⁹ ! La

5 G. Sagard, *Histoire*, éd. Tross, 3: 559. Cette référence est celle de M. Trudel, qui renvoie à la numérotation des pages de l'édition Tross. Nous utilisons, pour toutes les références à cette oeuvre de G. Sagard, la pagination de l'oeuvre originale, publiée par Claude Sonnius, en 1636. La référence complète est la suivante : Gabriel Sagard, *Histoire du Canada*, Paris, Éditions Tross, 1866, 4 vol. de pagination continue, IV-1005, p. 611. Il faut lire « fruiets » et non « bruiets » (aussi bien dans l'édition Tross que dans l'original, HC, p. 611).

6 Mémoire de 1621, *ibid.*, I: 85. Cette référence est aussi celle de M. Trudel qui renvoie ici à l'HC de G. Sagard. Ajoutons que ce « document » est repris dans PEF. M. Trudel l'appelle un peu plus bas le « cahier de remontrances ».

7 M. Trudel, *HNF* 2: p. XXIV.

8 *Ibid.*, p. XXIII.

9 *Ibid.*

contradiction est probablement inhérente aux propos mêmes que rapporte l'historien; combien de Relations des Jésuites Gabriel Sagard a-t-il pu lire pour porter ce jugement critique ? Il a certainement consulté celle de Paul Lejeune (1634) puisqu'il l'utilise, sans la citer, dans son chapitre XXXI sur les Montagnais par exemple¹⁰; mais ce n'est sûrement pas sur cette base que s'appuie son jugement critique. Nous retenons que si l'*Histoire du Canada* a une portée polémique, elle demeure une source privilégiée par rapport à PEF. D'ailleurs, l'historien met tout de suite son lecteur en garde contre ce dernier ouvrage, dès qu'il commence à l'utiliser dans son histoire de la Nouvelle-France :

Rappelons ici que, pour cette période des débuts des récollets, nous ne citerons habituellement Le Clercq qu'en dernier ressort ou par surcroît, car Le Clercq se contente très souvent de démarquer Champlain et Sagard; certes, il répète qu'il a vu les archives récollettes, mais ce n'est quand même pas un témoin contemporain¹¹.

Or dans son inventaire du contenu des archives récollettes, trois des documents, aujourd'hui disparus, sont édités par PEF¹². Ils sont classés dans les sources d'origine personnelle alors que l'oeuvre grâce à laquelle ils nous sont parvenus est rangée parmi les sources diverses. Comme on le voit, l'ouvrage attribué à Chrestien Le Clercq a, comme source documentaire en histoire, un statut fort ambigu : si l'on s'y réfère avec beaucoup de méfiance, on ne craint pas d'autre

10 G. Sagard, *HC*, p. 503: « De la creance & vaines opinions des Montagnais de diuerfes deitez. De la creation du monde, & du flux & reflux de la mer ».

11 M. Trudel, *ENF*, 2: 213, note 15.

12 En fait, il y en a quatre puisque M. Trudel oublie de mentionner une autre lettre attribuée à Joseph Le Caron, écrite lors de son premier voyage en Huronie : PEF, 1: 73-74. Les trois qu'il mentionne sont : une lettre de Jean Dolbeau (1615), une autre de J. Le Caron (1618) et des « Fragments » de ses mémoires (1624).

part d'en extraire des documents dont on ne questionne pas l'authenticité. Si, au point de départ, la présentation de *PEF* comme source documentaire en histoire pose déjà quelques problèmes, qu'en est-il de son utilisation dans le texte même de l'écriture de l'histoire de la Nouvelle-France par Marcel Trudel ?

2 Présupposés méthodologiques

La notion d'« information » doit d'abord être définie. Dans le domaine de la théorie de l'information, elle désigne « un ou plusieurs événements parmi un ensemble fini d'événements possibles ». Par exemple :

Si, cherchant un document dans une pile de dossiers, l'on dit que ce document se trouve dans un dossier rouge, on donne une *information* qui réduira d'autant plus le temps de recherche que le nombre de dossiers rouges est plus restreint. Si on ajoute que le document est dans un petit dossier, on fournit une nouvelle information qui abrège encore le temps de recherche¹³.

Ce qui compte, c'est le caractère original de l'information qui permet de réduire le nombre possible d'événements. En histoire, il ne s'agit pas de mesurer l'information, mais de la trouver et de l'attester, de sorte qu'elle est assimilable à un *renseignement* qui correspond à une ou plusieurs sources d'information. En pratique, une information nous est donnée par une occurrence de l'utilisation d'une ou de plusieurs sources. Les références à l'oeuvre source, présentée comme un document historique, peuvent ou non prendre la forme d'une citation que l'historien recopie dans le texte ou dans une note en bas de page;

13 Jacques Hebenstreit, « Information (théorie de l') » dans *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 1990, p. 302. Ce genre d'information est quantifiable.

mais elles consistent toujours en un appel de note qui renvoie à son ou ses textes sources. Souvent, l'historien a synthétisé, en une phrase et même en un ou plusieurs paragraphes, une ou plusieurs sources d'information auxquelles il renvoie son lecteur. Ce dernier peut alors se reporter aux textes sources afin d'évaluer la nature de l'information retenue des oeuvres de départ et sa fonction dans l'ouvrage d'arrivée. Nous verrons plus loin quelques exemples de cette « technique »; mais dès que l'historien recopie ou synthétise des informations qu'il extrait de ses textes sources, il donne une fonction particulière aux références qu'il y fait, afin d'assurer la valeur historique de son propre récit. À la suite de notre dépouillement des références à *PEF* dans *Le comptoir*, nous avons identifié quatre fonctions référentielles.

2.1 L'ajout d'information (Aⁱ)

L'historien ajoute à un point donné de son analyse une information qu'il présente comme originale, c'est-à-dire que l'on ne trouve que dans le texte source cité; c'est la notion de source principale. Or *PEF* est la source principale de la moitié des références de Marcel Trudel à l'oeuvre¹⁴. Cela est fort inattendu étant donné le statut de cette source dans la bibliographie de l'historien : en endossera-t-il ou non l'information qu'il y prend ? Quelle est la portée du fait ou de l'événement informé par *PEF* et retenu ou rejeté par l'historien ? Chose certaine, le travail de Marcel Trudel attribuera une valeur, sur le strict plan historique, à l'information événementielle contenue dans *PEF*, pour la période allant de 1615 à 1627.

¹⁴ Voir notre tableau récapitulatif, au début de l'appendice 1.

2.2 Le rapprochement d'information (R^i)

Lorsqu'il trouve dans les textes documentaires des informations divergentes à propos du même événement, l'historien les confronte. PEF est donc souvent rapproché des oeuvres qui traitent de la même période historique, principalement celles de Gabriel Sagard et de Champlain. L'historien privilégie la source documentaire qui peut être confirmée par un ou des documents d'archives; s'il n'en n'existe pas, il donne simplement à lire les informations divergentes. Ce rapprochement des textes l'amène aussi parfois à rectifier et préciser la rédaction de l'information telle que transmise par les auteurs qu'il consulte.

2.3 Le complément d'information (C^i)

L'information est essentiellement la même partout mais PEF, par exemple, contient un élément de plus, souvent un détail. Comme PEF n'est pas considéré comme une source très crédible, l'élément d'information supplémentaire doit être confirmé par d'autres sources pour être utilisable; or il s'avère que PEF utilise lui-même ces sources qu'il transforme parfois en ajoutant quelques détails ou éléments. C'est le C^i : PEF apporte ou paraît apporter un complément d'information que l'historien peut intégrer dans sa synthèse.

2.4 La vérification d'information (V^i)

Le document sert à confirmer une information dont il n'est pas la source principale. En fait, l'information est la même partout; mais en réalité, comme PEF réécrit les textes sources auxquels il est comparé, il est tout à fait normal que l'information soit concordante.

3 PEF : une source documentaire essentielle

Pour le dépouillement des références à PEF, nous avons suivi l'ordre du récit de Marcel Trudel. Nous pouvons diviser sa synthèse en deux grandes parties : d'abord, une chronologie de l'établissement d'une colonie de peuplement, qui aboutit à un « comptoir », constitue la matière des chapitres VII (1615-1616), VIII (1616-1620), IX (1620-1627) et XIII (La Nouvelle-France n'est qu'un comptoir). L'autre partie comprend une histoire de l'apostolat missionnaire jusqu'en 1627 (chap. X) et un tableau chronologique de l'acculturation (chap. XI et XII). Nous avons dépouillé ces deux parties de l'oeuvre qui concernent notre sujet et relevé ainsi quatre vingt-douze références à PEF. Les informations que l'on en tire et que l'on discute discréditent assez nettement l'ouvrage; mais l'impact diffus de PEF sur la mise en forme, la rédaction de l'*Histoire de la Nouvelle-France*, du moins au volume deux, y est paradoxalement important¹⁵. En réalité, l'ouvrage a un poids bien plus considérable que ce que l'historien pense : si PEF était aussi secondaire et contestable qu'il le dit dans ses références, celles-ci n'existeraient même pas, l'oeuvre ayant été naturellement écartée. Bien au contraire, tous les développements de l'historien concernent le premier contrat d'établissement des récollets dans la colonie, leurs premiers établissements, les premières messes et leurs premières missions, le premier dictionnaire, la première église et les premiers martyrs de la Nouvelle-France. Tous ces « événements » sont inscrits dans l'histoire de la Nouvelle-France parce que le rédacteur de PEF les raconte et que M. Trudel y croit, malgré ce qu'il dit de l'oeuvre qui les rapporte. Ses commentaires

15 Voir notre synthèse factuelle, au début de l'appendice 1.

sont passionnants pour nous parce qu'on le voit constamment questionner l'authenticité de l'ouvrage alors que jamais il ne doutera un seul instant de la nature du livre qu'il consulte : c'est un document historique. Ce paradoxe disparaîtra lorsque l'on aura compris que *PEF* est avant tout une oeuvre littéraire dont la narration réussit à forcer la main de l'histoire, comme nous allons tout de suite le démontrer.

Comme l'ouvrage que nous étudions est *PEF* et non *Le Comptoir*, nous limiterons notre analyse aux deux chapitres du récit de l'historien qui intéressent directement notre sujet soit l'impact qu'a *PEF* sur une écriture de l'histoire de la Nouvelle-France, pour la période de 1615 à 1627. Nous avons donc retenu les événements les plus importants du chapitre VII, sur l'établissement de la colonie en 1615-1616, qui couvrent ce que Marcel Trudel appelle la « période des débuts des récollets ». *Premier Etablissement de la foi*, ne serait-ce que par son titre, se présente comme une source d'information incontournable pour le traitement de ce sujet. En voulant faire l'histoire événementielle des débuts de la colonie à l'aide de *PEF*, Marcel Trudel touche à un thème fondamental de l'oeuvre, la primauté, qui y a une portée polémique et pamphlétaire. Nous nous attarderons aussi au chapitre X, « Bures grises et robes noires », qui en plus de contenir la majorité des références à *PEF*, par rapport aux autres chapitres, s'inscrit dans le prolongement de la thématique que nous venons d'évoquer. En effet, un « premier » établissement n'a de sens que s'il y en a un second. Il s'agit de celui des jésuites qui arrivent à Québec en 1625. Mais voyons d'abord le début de l'histoire.

4 « La France sur les Grands Lacs, 1615-1616 »

Résumons rapidement l'histoire, selon *PEF*, de l'établissement des récollets en Nouvelle-France et de leurs activités au cours de l'année 1615-1616. Le père Jacques Garnier de Chapouin, Provincial des récollets de la Province de Saint-Denis, à Paris, après avoir reçu les permissions nécessaires à la fondation de missions en Nouvelle-France, choisit les pères Denis Jamet, Jean Dolbeau, Joseph Le Caron et le frère Pacifique Duplessis comme premiers missionnaires. Les marchands de la compagnie de Rouen et de Saint-Malo s'étaient offerts de supporter la mission qu'ils allaient fonder, leur fournissant le transport, la nourriture et tout ce qu'il fallait pour leur entretien.

Ils arrivèrent à Tadoussac le 25 mai 1615. Jean Dolbeau se rendit tout de suite à Québec pour mettre sur pied ce qui allait être le premier logement des récollets. Il y dit la première messe « qui se soit jamais dite en Canada », le 25 juin 1615. Denis Jamet et Joseph Le Caron s'étaient dirigés aussitôt vers Trois-Rivières, sans arrêter à Québec; le premier y retourna plus tard mais laissa Joseph Le Caron à Trois-Rivières où il fonda une mission. Il y célébra la messe le 26 juillet 1615 et descendit à son tour à Québec, où on l'attendait pour la répartition des tâches. Il y fut décidé que le Commissaire Jamet resterait à Québec « comme dans le centre du pays », que Joseph Le Caron se rendrait en Huronie, alors que Jean Dolbeau irait s'installer à Tadoussac. Ce dernier quitta Québec le 2 décembre 1615. À Tadoussac, il bâtit un logement et une chapelle « en manière de cabane », où il rassemblait les Français et les Amérindiens pour leur instruction religieuse. Il apprit les éléments de la langue montagnaise en très peu de temps. Il voyagea dans la région des Betsiamites, des Papanichois

et des Esquimaux; il visita d'autres nations aux environs de Sept-Iles.

Joseph Le Caron partit de Québec à l'automne 1615 pour la Huronie. Les Hurons lui construisirent une cabane un peu à l'écart du village de Carragouha. Champlain, qui leur avait promis de les soutenir dans l'attaque qu'ils projetaient contre les Iroquois, vint l'y rejoindre peu de temps après son arrivée. Il eut donc l'occasion d'assister à la première messe qu'y célébra le missionnaire. Celui-ci accompagna Champlain, de retour de son expédition contre les Iroquois, jusqu'à la nation des Pétuns; ils visitèrent sept autres nations voisines. Mal accueilli par les chamans, le récollet revint à Carragouha où il passa le reste de l'hiver. Il poursuivit son apprentissage de la langue huronne dont il entreprit la rédaction du dictionnaire. Arrivé à Trois-Rivières le 15 juin 1616, il y retrouva Jean Dolbeau qui s'y était rendu, quelques jours après son retour de la mission de Tadoussac, pour visiter celle que Joseph Le Caron avait mise sur pied l'été précédent. Champlain les y rejoignit quelques jours plus tard.

Les récollets avaient prévu une rencontre à Québec, en juillet 1616, pour faire le point sur cette première année en Nouvelle-France. Ils tinrent donc une assemblée avec Champlain et six habitants. Ils rédigèrent un rapport que Champlain, Joseph Le Caron et André Jamet iraient présenter aux marchands de la compagnie. Ils partirent de Québec le 20 juillet 1616.

4.1 Le premier contrat impliquant l'établissement missionnaire des récollets

Devant la menace de l'expansion coloniale des Hollandais dans la vallée de l'Hudson et de celle des Anglais dans « une Nouvelle-Angle-

terre qui, pour eux, englobait l'Acadie », la France songe alors à « jeter les bases de son propre empire » en exploitant, à l'occasion de la formation de la société des bourgeois de Rouen et de Saint-Malo, cette grande voie de navigation qu'elle occupait déjà, le Saint-Laurent : Champlain, intéressé à « planter la foy » dans la colonie, obtint, par l'intermédiaire de Louis Hoüel, quatre récollets qui furent de la traversée en 1615¹⁶. Ainsi débute la narration qu'entreprend Marcel Trudel de l'histoire de l'établissement d'une colonie française et catholique dans la Nouvelle-France. Mais de quoi vivront ces missionnaires, fils de saint François qui, selon les règles de leur ordre, pratiquent la pauvreté et subsistent grâce aux dons ? Ils ne sont pas encore partis que l'histoire de leur entretien pendant et après leur traversée pose un problème au lecteur qui questionne l'information historique.

Dans la Relation de 1619, Champlain parle de « quatre Religieux » à choisir et pour qui on amasserait « quelque argent » ; il ne mentionne aucune contribution de la part des associés de Rouen et de Saint-Malo en faveur des récollets :

Les aumosnes qu'on amassa pour fournir aux frais de ce voyage, se monterent à prés de quinze cents liures, qui furent mis entre mes mains, & furent dés lors employez, de l'aduis & en la presence des Peres, en la despence & achapt des choses necessaires, tant pour la nourriture des Peres qui feroient le voyage en ladite nouvelle France, qu'habits, linges, & ornemens qui leur estoit de besoing, pour faire, & dire, le service Diuin,

16 M. Trudel, *HNF*, 2: 209-210. Il s'agit de quatre récollets de la province de Saint-Denis, à Paris : Denis Jamet, à titre de Commissaire ou Supérieur, Jean Dolbeau, Joseph Le Caron et le frère Pacifique Duplessis.

lesquels Religieux furent enuoyez deuant à Honfleur, où se deuoit faire leur embarquement¹⁷.

Ce n'est que dans la Relation de 1632 qu'il est écrit que « ceste Compagnie s'offrit volontairement de les nourrir, attendant qu'ils peussent avoir un Seminaire, comme ils esperoient, par les charitables aumosnes qui leur seroient faites »¹⁸. Or la Relation de 1632 pose problème : selon Charles-Honoré Laverdière, elle a été composée à partir de celle de 1619 et falsifiée par quelqu'un qui en aurait retranché tout ce qui y était favorable aux récollets; or ici, il s'agit d'un ajout. D'où vient cette nouvelle information sur la générosité des associés de la compagnie en faveur des récollets ?

Dans l'HC, lorsque Gabriel Sagard aborde l'année 1620 et la création de la compagnie de Montmorency, mieux connue sous le nom de la compagnie de Caën, il parle de « six récollets » à nourrir. Et cela en éditant un document, signé Dolu et de Caën, qu'il reproduit trente pages après le récit du départ de 1615:

Lesdits de Caen ou leur dite Societez sera tenuë de nourrir six Peres Recollects à l'ordinaire, compris deux qui seront souuent aux descouuertes dans le país parmy les Sauvages. Faict & arresté double entre nous soubsignez esdits noms, à Paris le huictiesme iour de Nouembre 1620. Dolu de Caen, ainsi signé¹⁹.

17 S. de Champlain, *Oeuvres*, publiées par C-H. Laverdière, Éditions du Jour, 1973, 3 volumes, 2: 6. G. Sagard ne parle d'aucun nombre requis, ne mentionnant que le nom des quatre qui furent choisis (HC, p. 28). Il écrit un peu plus loin : « Ces bons Peres s'estant tous disposez par frequentes oraisons & bonnes oeuvres à une entreprise si pieuse & meritoire, se mirent en chemin pour commencer leur glorieux voyage, à pied & sans argent à l'Apostolique selon la coustume des vrais freres Mineurs, & s'embarquerent à Honfleur l'an 1615, le 24 d'Avril enuiron les cinq heures du soir que le vent & la marée leur estoient fauorables » (HC, p. 36).

18 *Ibid.*, 2: 240.

19 G. Sagard, HC, p. 56-57. Ce document ne se trouve pas dans les archives récollettes du département de Seine-et-Oise (57HI). Il s'agit probablement d'un extrait du traité passé entre les de Caën et Louis

Le contexte est le suivant : Gabriel Sagard se plaint que les marchands n'aident en rien les récollets pour la construction de leur couvent de « Notre-Dame-des-Anges », en 1619-1620, et qu'ils « Je contendoient de nous donner de la nourriture de six Religieux comme ils y estoient obligez dès nostre entrée audit país »²⁰. Sur quoi s'appuie-t-il pour écrire que les marchands devaient nourrir les récollets dès leur entrée au pays ? Cette information est-elle de lui ou bien ajoutée, après coup, par quelqu'un d'autre qui se serait informé de la Relation de 1632 de Champlain ? Existe-t-il, pour l'année 1615, un document équivalent à celui de 1620 ? Le « Mémoire » des récollets ne renvoie qu'à ce dernier :

Messieurs les marchands, par traité fait avec le Roy, les passaient et repassoient dans leurs vaisseaux, les nourrissoient, mesme leurs hommes et devoient nourrir six Récolletz à Québecq, sans compter ceux qu'ils occupoient avec les François aux découvertes des terres, et qui hvernoient dans les nations pour apprendre la langue, pour après vacquer à leur salut. De cela il y a arrest du Grand-Conseil, du 1^{er} jour d'avril 1620, où cet article se retrouve [...]²¹.

Ce « Mémoire » se présente comme une énumération de faits et de pièces d'archives dont le but est de faire avancer « l'affaire des récollets » désirant retourner en Nouvelle-France. On ne sait qui en est l'auteur; mais à la lecture, il apparaît qu'il s'agit de quelqu'un qui se charge de les représenter²². Il semble avoir à sa disposition

XIII. Selon M. Trudel, le document se trouve à la BN, *Nouv. acq. franç.*, 9,269: 186r.-189v (M. Trudel, *HNF*, p. 275, note 16.).

20 G. Sagard, *HC*, p. 56-57.

21 « Mémoire des récollets » (1637) » dans P. Margry, *op. cit.* dans notre introduction, n. 36, vol. 1, p. 2-18, p. 5. Ce mémoire se trouve dans les archives du Département de Seine-et-Oise, à Versailles, sous la cote 57 H1-4ème liasse.

22 *Ibid.* p. 160-161: « les religieux Récolletz de la Province de Paris furent interpellés... », « Un des leurs... », « Il leur est mort au dict pays plusieurs religieux [...] ».

soit les archives récollettes, soit certaines pièces auxquelles il fait allusion au cours du « Mémoire »²³. Enfin, l'information est reprise dans l'*HCNF*, sur la base de la Relation de 1619 de Champlain et de la Relation de 1632 pour la dernière phrase du passage qui suit :

Ces M^{rs} (cardinaux et évêques) louerent fort son deſſein & promirent d'y contribuer tous par leur auſmosnes, ce qu'ils firent effectivement en mettant quinze cent livres entre les mains du S^r Champlain qui les employa à achepter des chapelles portatives, ornements d'eglise, & autres choses neceſſaires à la miſſion. Les aſſociés, d'un autre part, ſ'offrirent de nourrir les religieux que l'on y enverroit²⁴.

En résumé, toutes les sources, sauf la Relation de 1619 de Champlain, s'entendent sur le même fait : les marchands se seraient engagés à fournir la nourriture aux récollets en 1615: mais aucun document n'appuie cette entente. Nous sommes en présence de toute l'information actuellement disponible sur ce fait. Le rédacteur de *PEF*, pour qui l'*HC* et l'*HCNF* sont des textes sources majeurs, est en mesure de présenter une synthèse de cette information, dans laquelle on ne trouvera rien de plus²⁵. Rien de plus ? Voici ce qu'on y lit :

les Marchands s'offrirent tous genereuſement de nourrir, d'entretenir, & d'embarquer gratuitement tous les ans les Recollets juſqu'au nombre de ſix qui paſſeroient en Canada pour ſoutenir la Miſſion²⁶.

23 *Ibid.*, p. 166: « Il y a procez verbal ſigné Champlain... », « il ſe trouve pièce comme pour l'an 1625 et 1626 ».

24 *Histoire chronologique de la Nouvelle-France ou Canada depuis ſa découverte (mil cinq cents quatre juſques en l'an mil ſix cents trente deux)*, E. Révillaud, G. Fishbacher, Paris, 1888; réédition des éditions Élysée, 1975, p. 91.

25 Voir notre étude des sources, en appendice 2. À notre connaissance, *PEF* n'utilise pas l'oeuvre de S. de Champlain. Il ne mentionne pas non plus l'existence du « Mémoire de 1637 » ſauf peut-être lorsqu'il écrit qu'une « nouvelle Requeſte (fut) présentée au Conſeil du Roy le 4. janvier 1637 » (1: 458).

26 *PEF*, 1: 35.

PEF donne cette information juste avant de reproduire le Bref de Paul V (1618) et les Lettres patentes du roi (1615), avant même qu'il ait commencé son récit du choix et du départ des récollets pour la Nouvelle-France. Il ne s'agit plus seulement de nourrir six récollets mais aussi de les entretenir et de les transporter gratuitement. PEF va aussi reproduire le document de 1620 mais dans le contexte de la préparation du retour des jésuites et des récollets en 1632: les marchands auraient, à cette occasion, décidé d'accorder aux premiers deux des six places réservées aux derniers. PEF recopie, de l'HC, le traité qui spécifie le nombre de récollets à nourrir : six et non quatre²⁷.

Or, devant ces trois versions du même événement, comment Marcel Trudel le raconte-t-il ?

Les ecclésiastiques (et, parmi eux, Charles Des Boves, grand vicaire de Pontoise) approuvent l'envoi de quatre récollets; ils recueillent 1,500 livres que l'on remet à Champlain, « tant pour la nourriture des Peres qui feroient le voyage en ladite nouvelle France, qu'habits, linges, & ornemens qui leur estoit de besoing »; de leur côté, à l'invitation de Champlain, les associés de Rouen et de Saint-Malo acceptent, en mars 1615, de transporter gratuitement chaque année six missionnaires et de les nourrir en attendant qu'ils aient un « Seminaire »²⁸.

27 Le document est légèrement modifié : ce qui est en caractères italiques est ajouté au document tel qu'on le trouve dans l'HC et ce qui est entre parenthèses en est retranché. « Lesdits de Caen, ou leur dite Societé, sera tenue de passer en Canada & d'y nourrir six (Pères) Récollets à l'ordinaire compris les deux qui seront souvent aux découvertures dans le pays parmi les Sauvages. Fait et arrêté (double) entre nous soussignés (esdits noms à Paris le huitième jour de) 18 novembre 1620. (Dolu) de Caen, (ainsi) signé » : PEF, 1: 302-303 (« Signé » précède « de Caen »).

28 M. Trudel, *ENF*, 2: 211. Ses sources déclarées sont les deux relations de Champlain (1619 et 1632), *Le Mercure françois*, III: 10 (2e pagin.) et *BN, Nouv. acq. franç.*, 9,269: 51-53.

La première partie de l'énoncé, jusqu'à la fin de la citation, vient de la Relation de 1619 de Champlain; c'est le passage que nous avons cité plus haut : pendant la traversée, les récollets sont nourris grâce aux dons des ecclésiastiques et de Charles de Boves en particulier. La deuxième partie est plus difficile à déchiffrer; d'abord l'expression « à l'invitation de Champlain » contredit ce qui est rapporté dans la Relation de 1632, à savoir que c'est la Compagnie qui s'offre d'elle-même, volontairement, de nourrir les récollets : « & ceste Compagnie s'offrit volontairement de les nourrir, attendant qu'ils peussent auoir un Seminaire »²⁹. Mais la suite reprend d'assez près ce que l'on peut lire dans *PEF* :

Marcel Trudel, *Le comptoir*

PEF

les associés de Rouen et de Saint-Malo acceptent, en mars 1615, de transporter chaque année six missionnaires et de les nourrir en attendant qu'ils aient un « Seminaire »³⁰. les Marchands s'offrirent tous genereusement de nourrir, d'entretenir, & d'embarquer gratuitement tous les ans les Recollets jusqu'au nombre de six qui passeroient en Canada pour soutenir la Mission³¹.

Or dans les sources documentaires que cite Marcel Trudel en note de bas de page, on ne trouve rien qui appuie cette version des faits. Le renvoi à Samuel de Champlain (Relation de 1632) concerne la première partie de son texte. Sa référence au *Mercure françois* renvoie à la tenue à Paris, en octobre 1614, des États généraux auxquels assistèrent le cardinal de Joyeuse et Charles de Boves : rien n'y concerne

²⁹ S. de Champlain, *op. cit.* n. 17, 2: 240.

³⁰ M. Trudel, *ENF*, 2: 211. Ses sources déclarées sont : Champlain, *op. cit.* n. 17, 3: 20-23; *Le Mercure françois*, III: 10 (2e pagin.); *BN, Nouv. acq. franç.*, 9,269: 51-53.

³¹ *PEF*, 1: 35.

quelque traité que ce soit entre les récollets et les marchands³². Le document de la Bibliothèque Nationale de Paris appartient à la collection Margry et consiste en trois folios répertoriés sous le titre de « Mémoire sur la mission des Pères récollets en Nouvelle-France, par le Père Potential, supérieur, 1637 ? »³³: on ne voit pas la raison pour laquelle Marcel Trudel mentionne ici ce document. Bref, il semble bien que l'historien reprenne la synthèse de PEF, quoique l'ouvrage ne soit pas encore cité comme source documentaire³⁴.

4.2 Deux premières messes en Nouvelle-France

Que font les récollets une fois débarqués ? Personne ne s'entend. Champlain raconte qu'il monta à Québec avec tous les religieux, sauf André Jamet qui y abordera avec Pont-Gravé le jour même où il s'embarque pour aller au saut. André Jamet l'accompagne. Joseph Le Caron ne s'est pas arrêté à Québec, toujours selon Champlain, mais s'est rendu directement jusqu'au saut St-Louis. Ayant décidé d'aller hiverner en Huronie, il descend à Québec pour chercher ce qu'il lui faut. En chemin, il rencontre Champlain et André Jamet à la rivière des Prairies. Champlain tente de le dissuader d'aller chez les Hurons mais ne peut rien contre l'ardeur du missionnaire. Chacun poursuit son chemin. Rendu au saut, Champlain promet aux Amérindiens qui y sont rassemblés de les assister dans une guerre qu'ils projettent

32 *Mercure françois*, troisième tome, Estienne Richer, 1617, p. 6-10. On peut y lire les noms des « Deputez de la Preuofté Ville & Vicomté de Paris & du Gouuernement de l'Isle de France ».

33 Archives Nationales du Canada, volume 9269, disponible sur la bobine C-9196. Nous avons consulté les folios 51-53 cités par M. Trudel: rien ne porte sur le sujet qui nous occupe ici.

34 La première référence à PEF concerne la date d'arrivée des récollets à Tadoussac. Voir notre appendice 1, no 14.

contre les Iroquois. Avec André Jamet, il retourne à la rivière des Prairies et y rencontre de nouveau Joseph Le Caron qui revient de Québec avec quelques ornements d'église. Les deux récollets célèbrent, sur les bords de la rivière, la « première messe » jamais dite en cette région³⁵.

Charles-Honoré Laverdière, par une série de calculs faits à partir des textes datés et déduits du temps qu'il faut vraisemblablement pour parcourir les distances entre les lieux mentionnés, émet l'hypothèse que cette première messe fut célébrée le 24 juin³⁶. En plus de s'appuyer sur Champlain, « qui était sur les lieux », il fait appel à Gabriel Sagard « dont le témoignage, comme auteur contemporain, doit avoir ici une grande valeur, puisqu'il a vécu avec plusieurs de ces premiers missionnaires »³⁷: or ce dernier ne dit rien d'une messe célébrée à la rivière des Prairies, le 24 juin 1615. Il fait plutôt partir Jean Dolbeau pour Québec par la première barque qui quitte Tadoussac, « les autres peres cinq ou six jours après dans d'autres vaisseaux pour le mesme lieu » : c'est Jean Dolbeau qui y dit « la première Messe le 25 jour de Juin de la mesme année & nos autres Reli-

35 S. de Champlain, *op. cit.* n. 17, 2: 9-16.

36 *Ibid.*, p. 16, note 1. On peut voir aujourd'hui, sur le côté est de la façade de l'église de la paroisse du Saut-au-récollet, à Montréal (coin nord-ouest des boulevards Gouin et Papineau), deux plaques qui donnent l'impression que la thèse de la « première » messe est devenue officielle le 20 juin 1965. Sur la première, datée du 11 juillet 1926, on lit l'inscription suivante : « Ici au pied du dernier sault de la rivière des Prairies le 2 octobre 1535 est débarqué Jacques Cartier en route pour Hochelaga (et en-dessous) le 24 juin 1615 a été chantée la messe en présence de Champlain par le Père Joseph Le Caron récollet ». Sur l'autre plaque : « En cette église a été célébrée le 20 juin 1965 une messe solennelle en commémoration du 350e anniversaire de la première messe chantée sur l'île de Montréal le 24 juin 1615 par le Père Joseph Le Caron récollet ». Cette plaque commémorative a été commanditée par la commission des fêtes du Canada français de la Société Saint Jean Baptiste de Montréal.

37 *Ibid.*

gieux en fuitte ». Ils se partagent alors les tâches : Jean Dolbeau va chez les Montagnais, Joseph Le Caron en Huronie et les deux autres demeurent à Québec³⁸. Cette date du « 25 Juin » pour la première messe est confirmée par PEF qui reproduit une lettre de Jean Dolbeau lui-même, lettre adressée, toujours selon le rédacteur, à un de ses amis, le P. Didace David. Mais il y a une nuance : Jean Dolbeau écrit qu'il y dit « seul » cette « première messe »³⁹. Selon le même, Joseph Le Caron et André Jamet n'arrêtèrent pas à Québec mais « voguerent le long de la riviere quarante ou cinquante lieues afin de reconnoître la bonté du pays »⁴⁰.

Nous voici donc avec deux « premières messes » dites par deux célébrants en deux lieux et deux moments différents. Charles-Honoré Laverdière excuse Jean Dolbeau qui ne pouvait savoir que Joseph Le Caron, revenu à l'habitation le 20 juin⁴¹, était déjà rendu à la rivière des Prairies le 24 juin. Il conclut que c'est le « Mémoire des récollets », fait en 1637, qui a raison : la première messe fut dite par Joseph Le Caron et André Jamet à la rivière des Prairies et la seconde à Québec, le 25 juin. Or ce « Mémoire » parle bien d'une première messe mais sans en mentionner la date. Comment Marcel Trudel peut-il écrire que « la date du 24 juin, pour la messe de la rivière des Prairies, vient du Mémoire des récollets »⁴² ? Parce qu'il prend pour acquises les hypothèses de Charles-Honoré Laverdière qui lit chez Gabriel Sagard une information qui n'y est pas, ne confronte pas la ver-

38 G. Sagard, *HC*, p. 24-26.

39 G. Sagard contredirait ici J. Dolbeau, à supposer qu'il a eu connaissance de sa lettre.

40 PEF, 1: 63.

41 Il s'agit ici d'une des hypothèses de C-H. Laverdière qui interprète Champlain, 2: 10, note 2.

42 M. Trudel, *ENF*, 2: 214, note 23.

sion de ce dernier à celle de *PEF*, ni n'interroge la lettre attribuée à Jean Dolbeau en la rapprochant, par exemple, de celle d'André Jamet. Or on se retrouve devant des pages de savantes déductions sur un événement à propos duquel on est en droit, étant donné les versions contradictoires qu'on en donne, de poser une simple question de logique : ne s'agit-il pas de la création d'un « événement » ? Gabriel Sagard rapporte un fait incontestable : Jean Dolbeau dit une première messe. *PEF* transforme ce fait en événement : il s'agit de « la première Messe qui se soit jamais dite en Canada »⁴³. Cette transformation s'inscrit dans la thématique fondamentale de l'oeuvre : la primauté de l'établissement de la foi par les récollets en Nouvelle-France. Et voilà les historiens aux prises avec le faux-problème de deux premières messes !

4.3 Les premiers établissements des récollets

4.3.1 Le premier couvent à Québec

Où logent les récollets en arrivant en Nouvelle-France ? Dans sa Relation de 1619, Champlain explique qu'il est demeuré quelques jours à Québec « pour donner ordre à ce qui deppendoit de l'habitation, tant pour le logement des Peres Religieux, qu'ornements d'Église, & construction d'une Chapelle »⁴⁴. Gabriel Sagard écrit que Jean Dolbeau mit sur pied une chapelle et « des chambrettes pour se loger »⁴⁵; il en situe l'emplacement un peu plus loin : « Nos religieux, ayant tout leur petit fait disposé dans l'habitation [...] »⁴⁶.

43 Voir l'appendice 2, chapitre 3, no 2.

44 Champlain, 2: 11.

45 G. Sagard, *HC*, p. 24. L'*HCNF*, p. 94, suit Sagard à une variante près : il parle de « trois ou quatre petites cellules » au lieu de « chambrettes ».

46 G. Sagard, *HC*, p. 26.

André Jamet donne la même information quant à la localisation du logement des récollets, dans la lettre qu'il envoie à leur bienfaiteur, Charles De Boves, de Québec, le 15 août 1620; sauf qu'il emploie l'expression « maison & Chapelle » :

Nottez sil vous plaiſt Monſieur, qu'il y a treize ans que l'habitation ſubiſte ſans que jamais aucuns eſtrangers & moins encore les Sauvages qui nous deſirent & nous reçoivent à bras ouverts, ayent rien attenté à l'encontre en laquelle habitation nous avons ſemblablement une maiſon & Chapelle, où nos Peres ont fait depuis ſix ans & font tous les jours le ſervice Divin pour la conſolation des François qui ſont en icelle⁴⁷.

Le « Mémoire de 1637 » reprend la même information : « Les récollets ont demeuré deux ans en Quanada, dans l'habitation de Québec »⁴⁸. Ce n'est qu'en 1621 qu'ils habiteront hors de l'habitation comme le confirme la lettre de Charles De Boves en réponse à celle de André Jamet, du 27 février 1621: « Ayant une maison à part hors l'habitation, qui sera un Couvent... »⁴⁹; ce qui laisse entendre qu'avant cela, les récollets habitaient à l'intérieur de l'habitation. Donc toutes les sources se confirment les unes les autres quant à la localisation du logement des récollets, à leur arrivée en 1615; seule diffère la description de la forme qu'il prend. Quelle est la synthèse qu'en fait PEF ?

Le P. Jean Dolbeau étant arrivé à Québec y avoit désigné de concert avec Monſieur de Champlain le Plan de noſtre premier établiffement, d'une petite Chapelle, & d'une maiſon, pour mettre à couvert les Religieux dans l'endroit même où eſt à preſent

47 André Jamet, dans l'HC, p. 64.

48 « Mémoire », op. cit. n. 21 p. 6. Le rédacteur du « Mémoire » se trompe puisqu'il écrit un peu plus bas que « la croix fut plantée par eux à cette place environ l'an 1618 [...] que la première pierre du couvent fut posée par le Père Jean Dolbeau, récollet, le 3e jour de juin, l'an 1620 [...] ».

49 G. Sagard, HC, p. 67.

la basse Ville. Le tout fut bien-tôt en état, car il n'eut rien que de fort simple & conforme à la pauvreté Evangelique⁵⁰.

Il faut admirer ici la réécriture de l'information que le rédacteur prend chez Gabriel Sagard et André Jamet⁵¹. En ajoutant que Jean Dolbeau fit avec Champlain un « Plan de nostre premier établissement » et qu'il fut situé « dans l'endroit même où est à present la basse Ville », le lecteur a l'impression qu'il s'agit là d'un bâtiment autonome, construit à l'extérieur de l'Habitation; PEF prend soin, en effet, de ne pas mentionner que le fort était effectivement sur le bord du fleuve, au pied du Cap Diamant.

Marcel Trudel se laisse prendre par la narration de PEF, et deux fois plutôt qu'une. Il retient d'abord cette construction des débuts des récollets; il s'agit d'une information originale dont PEF est la source principale :

près de la falaise, dans le voisinage de l'Habitation et du magasin, commence à s'élever bientôt une maison pour les récollets, avec une chapelle dont le titulaire est demeuré inconnu⁵².

50 PEF, 1: 59-60. Le rédacteur y revient plus loin au moment de la construction d'un « Convent & Seminaire » : « On ne quittoit point pour cela, la maison & Chapelle, que nous avions bâtie en 1615. dans l'endroit où est à present la basse Ville de Quebec: elle nous servoit d'hospice & de Chapelle Succursale, nous y administrons les Sacremens, & on y faisoit l'Office Divin solemnellement, & publiquement, de même que dans le Convent nouveau. » (PEF, 1: 165). La répétition, du point de vue de la rhétorique de PEF, est extrêmement importante. Elle est propre à expliquer l'impact de l'information sur l'historien : il le cite pas moins de trois fois dans sa note 24 (HNF, 2: 214).

51 G. Sagard, pour évoquer la modestie du logement, écrit : « comme en un pais tres-pauvre beaucoup de choses manquans il (Dolbeau) avoit recours à la patience du pauvre Iesus dans la creiche de Bethleem » (HC, p. 24). L'HCFNF réécrit cela en disant qu'il « fit faire trois ou quatre petites cellules, vraies images de la crèche de l'enfant Jesus pour leur grande pauvreté » (p. 94). Pour PEF, le tout (maison et chapelle) est « fort simple & conforme à la pauvreté Evangelique ».

52 M. Trudel, HNF, 2: 214. En note de bas de pages, il avoue savoir « peu de choses sur cette première demeure ». Voir l'appendice 1, no 3.

Plus loin, au début de son chapitre X, dans la première section intitulée « Le couvent des récollets », l'historien continue de raconter l'histoire de ce premier établissement et cela en suivant parfaitement PEF :

La « maison & Chapelle » qu'on avait bâtie rapidement en 1615, en retrait de l'Habitation et qui, ensuite, avait tous les jours servi au culte, est, depuis 1621, une desserte où les récollets viennent le dimanche pour la messe et les vêpres; le logement des religieux ne sert plus qu'à accommoder les Français qui débarquent⁵³.

PEF, sans contredire essentiellement ses sources d'information, s'en inspire cependant pour faire croire à tout le monde que ce « premier établissement » des récollets, à Québec, fut quelque chose de plus élaboré que ce qu'évoque très vaguement Gabriel Sagard. Ce geste fondateur est tout à fait dans la logique d'un récit sur la primauté de l'établissement de la foi en Nouvelle-France, dont la thématique s'impose ici à l'historien.

4.3.2 La première mission de Trois-Rivières

Selon PEF, Joseph Le Caron bâtit « une maison & une Chapelle pour commencer la Mission sédentaire » à Trois-Rivières⁵⁴. Selon M. Trudel, « Le Clercq se trompe : lorsque Champlain part pour la Huronie le 9 juillet, le P. Le Caron est déjà en route pour le pays des Hurons »⁵⁵. Or pour PEF, Le Caron part pour la Huronie à l'automne 1615⁵⁶. Où le rédacteur prend-il cette information ? Ce n'est pas dans l'HC ni dans l'HCNF où, au contraire, il est clairement raconté

⁵³ *Ibid.*, p. 318 et PEF, 1: 165: voir appendice 1, no 40.

⁵⁴ PEF, 1: 66. L'expression « maison et chapelle » vient d'André. Jamet : mais il ne retient pas le fait qu'elle est dans l'habitation.

⁵⁵ M. Trudel, *HNF*, 2: 214, note 21.

⁵⁶ PEF, 1: 72.

que Joseph Le Caron partit pour la Huronie aussitôt arrivé à Tadoussac : il n'y est pas question de Trois-Rivières. Or le récit que fait PEF du voyage de Joseph Le Caron en 1615-1616 s'inspire de l'HCNF⁵⁷; la rédaction de ce passage est trop bien faite pour que l'on mette sur le compte d'une erreur de datation l'importante divergence entre PEF et son texte source. Le rédacteur crée l'épisode de la fondation d'une mission à Trois-Rivières par Joseph Le Caron, événement qu'il insère dans son histoire du début de l'apostolat récollet en Nouvelle-France. Il en accrédite l'existence en racontant que Jean Dolbeau se rend à Trois-Rivières en juin 1616 pour « y visiter & reconnoître l'état de la Mission que le Pere Joseph y avoit ébauchée l'année precedente »⁵⁸. Il reviendra beaucoup plus loin sur cette mission fondée par « nos anciens pères », lors du récit des nouveaux établissements des récollets à leur retour en 1670⁵⁹. Pour un rédacteur dont le thème principal du récit est la primauté de l'établissement de la foi, le geste fondateur des premiers missionnaires prime sur la fidélité aux sources d'information, comme nous pouvons encore le vérifier par les deux exemples qui suivent.

4.3.3 Le premier ermitage en Huronie

Joseph Le Caron, refusant de partager les cabanes communes des Hurons, se fait construire un toit modeste, en retrait du village : « ainsi on luy bâtit avec des perches & des écorces une cabanne séparée du Village, il y éleva un Autel »⁶⁰. Cela se passe en 1615. Huit ans plus tard, en 1623, alors que Joseph Le Caron revient en Huronie avec

57 Voir l'appendice 2, chap. 3, no 6.

58 PEF, 1: 89.

59 Ibid., 2: 104-105.

60 Ibid., 1: 77.

Gabriel Sagard et Nicolas Viel, « il trouva encore son ancienne cabanne ou habitation, dont les François s'estoient servis en son absence sur un petit côteau au bas duquel couloit un agreable ruisseau : [c'est] cette maison qu'on rétablit assez proprement... »⁶¹. Or ce que l'on rétablit ici est en tout point semblable à ce que l'on construit dans le récit de Gabriel Sagard : « Nostre cabane fut bastie à la portée du pistolet de la bourgade, en un lieu que nous mesmes avions choisi pour le plus commode sur le coteau d'un fond, où passoit un beau & agreable ruisseau »⁶². PEF la rétablit un peu plus large et un peu plus longue (12 ou 15 pieds par 25 pieds) qu'elle est construite (10 ou 12 pieds par 20 pieds), mais elle est faite de la même façon, « en forme de berceau couverte d'écorces ». Elle a trois appartements; la cuisine, le réfectoire et la chapelle⁶³. Dans PEF, ces appartements ont été faits en 1623-1624, avec le bois dont l'intérieur avait été revêtu en 1615; ce qui prouve qu'elle avait été construite plus grande à l'origine ! Bref, le rédacteur de PEF recopie presque mot à mot G. Sagard sauf qu'il omet cette précision : la chapelle était en réalité la seconde à être construite en Huronie, puisque Joseph Le Caron avait été le premier Récollet à y avoir célébré seul la « première messe vers la bourgade de Toenchain »⁶⁴. Il semble que cette première chapelle n'ait pas résisté à l'usure du temps. On comprend que pour le rédacteur de PEF « construire » signifie « rétablir », puisqu'il y a déjà eu un premier établissement en 1615-1616.

61 *Ibid.*, 1: 249.

62 *Ibid.*, 1: 249-250 et G. Sagard, *HC*, p. 222-224.

63 Celui qui réécrit G. Sagard a un vocabulaire plus spécialisé : il parle d'« appartements » alors que G. Sagard dit simplement que la cabane fut séparée « en trois »; pour lui, l'endroit que G. Sagard décrit comme étant celui « ou nous ferrions nos ustencilles & petits emmeublemens » est un réfectoire.

64 G. Sagard, *HC*, p. 224.

Or Marcel Trudel suit PEF : nous soulignons les deux phrases qu'il y prend, dont une est entre guillemets, sans toutefois que l'auteur et le titre de l'ouvrage ne soient mentionnés :

Les Hurons étaient à y bâtir pour le missionnaire, à une portée de flèche du village, une « petite maisonnette », sorte d'ermitage à l'écart du bruit; sur « un petit côteau au bas duquel couloit un agréable ruisseau », c'était une cabane de 25 pieds de long sur 12 ou 15 de large, en forme de berceau et couverte d'écorces⁶⁵.

Dans sa note en bas de page, il écrit qu'au retour de Joseph Le Caron en Huronie en 1623, « il retrouvera cette même cabane, dont les Français avaient continué de se servir »; cela vient aussi de PEF⁶⁶.

4.3.4 La première messe à Tadoussac

Selon PEF, Jean Dolbeau, lors de son hivernement chez les Montagnais à Tadoussac en 1615-1616, « bâtit un petit logement, où il ménagea une Chapelle en maniere de cabane pour y assembler les François, & les Sauvages à l'instruction & à la priere »⁶⁷. Gabriel Sagard écrit que vers le 14 juin 1617, à l'arrivée à Tadoussac, Paul Huet « celebra la sainte messe pour la première fois dans une chapelle qu'il baftit à l'ayde des Mattelots & du Capitaine Morel [...] »⁶⁸. Le rédacteur de PEF transforme son texte source et réorganise l'événement de la première messe à Tadoussac selon Gabriel Sagard⁶⁹: c'est en juillet 1617 que le même Paul Huet, dans la même situation, « trouva la petite retraite & la Chapelle même en forme de cabanne que le Pere Jean d'Ol-

65 M. Trudel, HNF, 2: 217-219.

66 Voir l'appendice 1, no 12.

67 PEF, 1: 70-71; M. Trudel, HNF, 2: 234.

68 G. Sagard, HC, p. 35.

69 Voir l'appendice 2, chapitre 4, no 6.

beau avoit conftruite l'année precedente » : il la répare et en bâtit une deuxième, « avec des perches & des rameaux, les Sauvages y contribuant eux-mêmes »⁷⁰. PEF oublie de parler de la célébration d'une « première » messe à Tadoussac par Paul Huet dont parle Gabriel Sagard; cela se comprend car il ne peut y avoir deux « premières » messes, Jean Dolbeau ayant fondé, en 1615, la mission de Tadoussac⁷¹. PEF contredit Gabriel Sagard qui parle d'une « mission volante » à propos de l'hivernement de Jean Dolbeau, en 1615-1616; ne pouvant supporter la fumée des cabanes, il dut revenir à Québec après deux mois⁷². Or contre toute attente, Marcel Trudel privilégie ici l'information de PEF à celle de l'HC : il vaut la peine de le citer puisqu'il semble encore une fois que le tribut qui doit être rendu à PEF ne le soit pas :

Cette chapelle, selon Sagard, aurait subsisté pendant « plus de six années », donc de 1617 jusque vers 1624. Sagard prétend qu'on y disait la messe pour la première fois; or le P. Dolbeau y avait missionné au cours de l'hiver 1615-1616 et construit une petite chapelle. Quant à Le Clercq, il écrit que le P. Huet répare cette première chapelle du P. Dolbeau et en érige une autre (*op. cit.*, I: 108)⁷³.

La manière par laquelle l'historien remet Gabriel Sagard en question, fait penser que PEF n'est pour rien dans l'information qu'il donne ici sur la mission de Jean Dolbeau alors qu'il en est la source principale. D'autre part, et cela est beaucoup plus important, il est fort étonnant de voir Marcel Trudel retenir la version de PEF à propos de la mission de Jean Dolbeau chez les Montagnais : d'abord, Gabriel Sa-

70 PEF, 1: 108.

71 *Ibid.*, 1: 69-72.

72 G. Sagard, *HC*, p. 26-27.

73 M. Trudel, *ENF*, 2: 245, note 28.

gard est plus contemporain de l'événement et il ne mentionne aucune mission sédentaire à Tadoussac en 1615-1616; ensuite, l'historien a déjà contesté l'explication de PEF à propos du retour précipité de Jean Dolbeau à Québec, privilégiant alors Sagard⁷⁴; finalement, il a aussi affirmé que Jean Dolbeau n'a pu faire, à cette occasion, les voyages que PEF prétend qu'il a faits. Plutôt que de remettre PEF en question, il en retient l'essentiel, reprenant presque sous sa dictée le récit de la mission sédentaire et de la première messe de Jean Dolbeau à Tadoussac.

4.4 Le premier dictionnaire récollet

PEF raconte que Joseph Le Caron, qui séjournait chez les Hurons en 1615-1616, accompagna Samuel de Champlain chez les Pétuns. Il semble qu'il ne put faire beaucoup pour l'établissement du christianisme « car ces barbares le maltraitèrent cruellement à la sollicitation de leurs Ohis ou Jongleurs, qui sont les Sorciers & les Magiciens de ces peuples »; de retour chez les Hurons, il « acheva d'y prendre la teinture de leur Langue, & en forma un Dictionnaire assez correct qui se voit & se conserve encore comme une Relique »⁷⁵. Nous n'avons aucune autre trace de ce dictionnaire. Or Marcel Trudel, dans sa synthèse de ce premier hivernement des récollets en Nouvelle-France, écrit que c'est « peut-être » lors de son retour de chez les Pétuns que Joseph Le Caron « entreprit son dictionnaire de la langue huronne »; il complète cette information originale dans une note en bas de page, soulignant que PEF « ajoute tout de suite : « le petit Huron qu'il amena avec lui lorsqu'il retourna à Québec aida beaucoup à

⁷⁴ *Ibid.*, p. 234, note 96.

⁷⁵ PEF, 1: 87-88.

l'avancer » : ce dernier détail doit s'entendre du second retour de la Huronie, en 1624 »⁷⁶. Ce n'est pas « tout de suite » que cette information apparaît dans le texte mais bien 239 pages plus loin et c'est bien en 1616 qu'un jeune Huron revient à Québec avec Le Caron :

Le Dictionnaire de la Langue Huronne fut ébauché par le Pere Joseph Le Caron, en 1616. le petit Huron qu'il amena avec luy lorsqu'il retourna à Quebec, aida beaucoup à l'avancer. Le même y ajoûta des regles & des principes dans le deuxième voyage qu'il fit aux Hurons, ensuite il l'augmenta par les Memoires, que luy envoya le Pere Nicolas, & le perfectionna enfin fur celui que les François auſquels ce ſaint Religieux l'avoit laiſſé avant ſa mort en deſcendant à Quebec, luy remirent entre les mains : en ſorte que le Pere George Procureur de la Miſſion en France, le préſenta au Roy avec les deux Dictionnaires ébauchés des deux Langues Algomquine & Montagnaiſe dès l'année 1625⁷⁷.

Cet historique de la composition des dictionnaires récollets est inscrit dans un contexte polémique. PEF s'en prend au fait qu'un « Historien » attribue au Jésuite Paul Lejeune le premier dictionnaire de la langue montagnaise et qu'un autre dise « à peu près la même chose du Dictionnaire de la Langue Huronne, & Algomquine »⁷⁸. Il s'applique donc à écrire méticuleusement et de façon tout à fait vraisemblable l'histoire des dictionnaires récollets. Celui de Joseph Le Caron constitue l'événement déclencheur : aidé d'un jeune Huron qu'il ramena à Québec en 1616, ce fut la première ébauche d'« un Dictionnaire assez correct qui ſe voit & ſe conſerve encore comme une Relique »⁷⁹. Il eut l'occasion de le perfectionner au cours de sa

76 M. Trudel, *ENF*, 2: 234, note 94. M. Trudel cite G. Sagard, I: 171 (pagination Tross). Il doit y avoir une erreur car le passage que l'on trouve à ce renvoi concerne le début du voyage du missionnaire vers la Huronie.

77 PEF, 1: 327.

78 *Ibid.*, 1: 326.

79 *Ibid.*, 1: 88.

deuxième mission en Huronie et aussi grâce aux mémoires de Nicolas Viel. Les deux autres « ébauches » de dictionnaires auraient été « formées et perfectionnées » par les récollets pendant les dix années « qu'ils avaient été les seuls missionnaires du Canada ». De plus, le tout fut présenté au roi « dès 1625 » par Georges Le Baillif; le rédacteur confirme en avoir vu plusieurs « fragments »⁸⁰.

Malgré cette histoire fort convaincante, Marcel Trudel doute que Joseph Le Caron ait ébauché en 1616, après un seul hivernement chez les Hurons, un dictionnaire dont le rédacteur aurait vu des fragments. Est-ce pour cela qu'il déplace involontairement le voyage du jeune Huron de 1616 en 1624, rendant plus vraisemblable, après un deuxième hivernement, la mise en place d'un dictionnaire d'envergure ? Toute l'histoire des dictionnaires récollets repose sur cette ébauche, faite par le premier missionnaire de la Huronie, fondateur de la mission. Le récit de cet épisode bien construit ainsi que l'importance, pour l'histoire, de l'événement « historique » que constitue cette première mission des récollets, réussissent à gommer, semble-t-il, la dimension polémique de ce passage et à semer le doute dans l'esprit de l'historien.

4.5 Un an plus tard, la première « assemblée délibérante »

Marcel Trudel conclut cette première partie des débuts de la colonisation française sur les Grands Lacs (1615-1616) en évoquant une « séance d'étude sur les affaires religieuses » tenue par les récollets à Québec, en juillet 1616. Cette information vient de PEF : les récollets auraient invité Champlain et « six autres personnes des

⁸⁰ *Ibid.*, 1: 326-327. Nous n'avons aucune trace de ces « fragments ».

mieux intentionnées » pour faire « un rapport fidele de leurs connoissances, & convenir de ce qu'il y auroit à entreprendre pour la gloire de Dieu »⁸¹. L'historien remarque que seul *PEF* mentionne cette séance d'étude « et cela seulement en 1691 ». Il ajoute que les mémoires qui en ont résulté n'ont pas été retrouvés; il reprend toutefois le résumé qu'en fait *PEF*. S'inspirant d'Amédée Gosselin qui qualifie cette séance de « première assemblée délibérante tenue par l'Église du Canada »⁸², Marcel Trudel écrit que les conclusions de ces mémoires « constituent le premier programme politique et religieux jamais préparé en Nouvelle-France »⁸³. Voyons comment *PEF* présente cette assemblée à Québec.

Les récollets avaient, à leur arrivée en Nouvelle-France en 1615, projeté cette réunion; tous devaient se retrouver à Québec, en juillet 1616, pour faire le point sur leur première année de travail en Nouvelle-France⁸⁴. Il en résulta une série d'articles « exprimez plus au long dans nos mémoires qui subsistent encore aujourd'huy »⁸⁵: c'est ainsi que le rédacteur présente le résumé qu'il fait de cette source documentaire récollette⁸⁶. Il donne l'impression de suivre d'assez près un document qui aurait été rédigé sous la forme d'un rapport officiel : « Qu'à l'égard des nations du bas du Fleuve & de celle du Nord [...], « Que par le rapport de ceux qui avoient visité les côtes du Sud [...] », « Qu'à l'égard du haut du Fleuve [...] »,

81 *Ibid.*, 1: 92.

82 M. Trudel, *HNF*, 2: 235, note 99.

83 *Ibid.*, p. 235. Les récollets adoptent, écrit M. Trudel, « un plan d'action, dont on retrouvera tantôt une partie, tantôt une autre, dans les mémoires de Champlain en 1618, dans la politique de Richelieu en 1627, dans les projets de Jean-Talon ».

84 *PEF*, 1: 91.

85 *Ibid.*, 1: 92.

86 *Ibid.*, 1: 93-99.

« Que les Protestants, ou Huguenots, [...], « Que la mission étoit pénible [...] », et ainsi de suite. Le document est aussi fort important sur le plan du contenu religieux, du point de vue de l'établissement de la foi. L'analyse de leur expérience d'une année en Nouvelle-France amène les récollets à établir la perspective dans laquelle le travail apostolique doit y être envisagé. Il faut d'abord « humaniser » les Amérindiens avant de penser les convertir; pour cela, on doit les sédentariser en les encourageant à vivre parmi les Français. Le peuplement de la colonie, le recrutement des missionnaires et l'érection d'un séminaire pour l'éducation des jeunes Amérindiens, voilà autant de moyens à prendre pour arriver à cette fin. Par ailleurs, il faudrait « plusieurs années, & de grands travaux pour humaniser ces nations entierelement grossieres & barbares ».

Ce document apparaît être important pour le rédacteur qui s'y informe pour l'histoire des débuts des récollets : on y trouve les noms des nations amérindiennes que Jean Dolbeau aurait visitées après avoir fondé la mission de Tadoussac, par exemple⁸⁷. Il s'en inspire pour présenter le résumé qu'il fait du document; il utilise une formule frappante qui synthétise la pensée des récollets sur la difficulté de la tâche qui attend les missionnaires de la Nouvelle-France : « Ce n'estoit encore que chaos informe, qu'il falloit débrouiller avec le temps ». De plus, il intervient au cours de son résumé par un commentaire que lui inspire le travail de rédaction qu'il fait sur ce texte documentaire; les premiers missionnaires avaient remarqué « qu'à l'exception d'un tres petit nombre de fujets, encore fort douteux, on ne pourroit risquer les Sacrements à des adultes » : il

87 *Ibid.*, 1: 93 et 71.

ajoute que cela « Je voit encore aujourd'huy : car depuis tant d'années, on a fort peu avancé, quoy qu'on ait beaucoup travaillé ».

La rédaction du résumé, écrit dans le style d'un rapport officiel, la portée prémonitoire qu'acquiert le document, grâce à l'intrusion du rédacteur dans le résumé qu'il en fait, ainsi que le contexte solennel (la rencontre est prévue depuis une année) et le cérémonial (la référence à la naissance de l'église et aux assemblées des premiers apôtres) dans lequel il est présenté, ce sont tous des éléments de la mise en scène de ces « mémoires ». Le résultat en est le suivant : cette séance est un événement historique, la première assemblée tenue en Nouvelle-France, au cours de laquelle on rédigea le « premier » programme de la politique coloniale française en Nouvelle-France. Marcel Trudel, malgré les doutes qu'il entretient à l'égard de *PEF*, malgré le fait qu'il sache que cette source est la seule à mentionner une séance d'études à Québec en 1616, malgré le fait que le document soit disparu des archives, ne peut faire autrement que de reprendre à son compte le résumé que fait le rédacteur de *PEF*. C'est dire l'efficacité de la présentation de ce qui n'est qu'un résumé d'un hypothétique document.

5 « Bures grises et robes noires »

Nous avons mentionné, au début de ce chapitre, que le thème de la primauté avait une portée polémique dans *PEF*. Notre étude de la réception historique, jusqu'à maintenant, montre que cela est assez évident, d'autant que l'événement du premier dictionnaire de la langue huronne apparaît en plein contexte polémique. Pourtant, Marcel Trudel n'ignore pas cette dimension des écrits des récollets puisqu'il la

mentionne explicitement à propos de l'affaire du nom de leur couvent, Notre-Dame-des-Anges. Mais il ne relie pas cet aspect de PEF au thème de la primauté. Le traitement exagéré des historiens à propos de l'appellation du couvent des récollets fait penser à celui des critiques à propos du faux-problème de la paternité de l'oeuvre. La narration de PEF a le pouvoir de susciter des polémiques autour de réponses données à des questions qui ne se posent pas, comme nous pouvons le constater par les deux exemples qui suivent.

5.1 La première église en Nouvelle-France

PEF raconte que l'église des récollets, terminée en 1624, fut bénite le 15 mai 1621:

elle fut benite sous le titre & Patronage de Nostre Dame des Anges, que nostre Eglise & nostre Convent retiennent encore aujourd'huy comme la premiere Eglise & la premiere Maison Religieuse, dans ce nouveau pais, de même que la premiere Maison de l'Ordre de S. François d'Assise fut consacrée sous le même titre de Nostre-Dame des Anges⁸⁸.

Pour le lecteur de PEF, le nom de leur église est une réalité narrative incontestable : c'est la neuvième fois qu'il en est question depuis le début du récit. On imagine la force de l'impact qu'a sur lui l'information selon laquelle les Jésuites, à leur retour en Nouvelle-France en 1632, usurpèrent ce nom aux récollets :

Leur premiere application fut de rétablir leur maison au delà de la riviere de saint Charles, & comme ils n'esperoient pas que nous dussions jamais retourner dans le Canada, ils transporterent entr'autres choses le nom & le titre de nostre Convent à leur maison, qu'ils appellerent Nostre-Dame des Anges⁸⁹.

⁸⁸ Ibid., 1: 166.

⁸⁹ Ibid., 1: 443.

Cependant, le rédacteur n'ignore pas l'existence d'une lettre de Charles Lalemant, écrite de Québec en 1626 mais publiée, selon PEF, dans le troisième tome du *Mercure françois* en 1629, dans laquelle il manifeste à son frère son intention de nommer le couvent des Jésuites « Notre-Dame-des-Anges », titulaire du premier couvent des frères mineurs, en manière de remerciement aux récollets qui les ont accueillis en 1625. PEF prétend que cette lettre est un faux :

ce qui m'a fait juger, que cette Lettre ne pouvoit estre du Pere Lallemand, c'est qu'il n'ignoroit pas que les Historiens du même temps avoient témoigné que la première Eglise de Canada appartenoit aux Recollets, & avoit esté consacrée sous le titre de Notre-Dame des Angés⁹⁰.

Marcel Trudel écrit que ce n'est qu'à partir de 1636 que l'on trouve les récollets réclamant contre le nom de « Notre-Dame-des-Anges » que les Jésuites utilisent pour leur couvent de la rive gauche; cela apparaît dans l'HC de Gabriel Sagard où quelques corrections ont été faites; mais on en a oublié⁹¹. Gabriel Sagard est-il un de ces « historiens du même temps » auquel le rédacteur fait allusion plus haut ? Quoi qu'il en soit, il ne répétera pas la même erreur : le nom de « Notre-Dame-des-Anges » est mentionné seize fois dans

⁹⁰ *Ibid.*, 1: 444.

⁹¹ M. Trudel, *ENF*, 2: 321, note 16. Nous avons trouvé dans l'HC, l'exemple suivant : le titre du chapitre VI du livre Premier se lit ainsi : « Du premier Iubilé gagné en la Nouvelle France. De la mort du Frere Pacifique, & du commencement de nostre Convent de Saint Charles en Canada, avec une lettre du P. Denis Iamet, Commissaire traictant de nostre établissement » (G. Sagard, *HC*, p. 50). Six pages plus loin, G. Sagard écrit : « l'on commença d'amasser les matériaux & de joindre la charpenterie de nostre Convent de Notre Dame des Anges, où le Pere Dolbeau fist mettre la première pierre le 3 Juin 1620 » (*ibid.*, p. 56). Nous soulignons.

l'oeuvre, dont quatre après le retour des récollets en 1670, comme si les Jésuites n'avaient jamais été là⁹².

Le fait que la lettre de Charles Lalemant soit présentée par PEF comme n'étant pas de lui est, dans ce contexte, une manifestation évidente de mauvaise foi. Les Relations des Jésuites qui vantent les progrès du christianisme en Nouvelle-France sont présentées de la même manière, plus loin dans l'oeuvre : elles ne peuvent avoir été écrites par des missionnaires jésuites⁹³. Le rédacteur est de mauvaise foi car il ne peut ignorer qu'elles sont bien d'eux puisqu'il y prend toute l'information nécessaire à la rédaction de la critique sarcastique qu'il en fait, dans le dernier chapitre du premier volume de PEF⁹⁴. Comme on le voit, il ne recule devant rien dès qu'il s'agit de la première église construite en Nouvelle-France : car c'est bien de cela qu'il s'agit ici. S'il existe un couvent appartenant aux Jésuites en Nouvelle-France et qui porte le nom de Notre-Dame-des-Anges, titulaire du premier couvent des récollets, il importe au rédacteur de PEF que l'on sache qu'ils ont usurpé ce nom aux récollets qui ont construit la première église en Nouvelle-France. Les historiens ont fait le jeu de l'oeuvre en écrivant des pages et des pages pour prouver qu'il était impossible que l'église des récollets ait été appelée « Notre-Dame-des-Anges »⁹⁵.

92 Odoric Jouve, historien récollet moderne, mentionne exactement trente-deux fois le nom de Notre-Dame-des-Anges (couvent et église), le « double » de PEF : voir *Les Franciscains et le Canada. L'établissement de la foi, Québec, 1915*, p. 25 et suiv.

93 PEF, 1: 522.

94 Voir l'appendice 2, chapitre XVb.

95 Voir L. Campeau, « Les initiatives de la S. Congrégation en faveur de la Nouvelle-France » *Sacrae Congregationis de Propaganda Fide Memoria Rerum. 350 ans au service des Missions (1622-1972)*, J. Metzler, éd.; 3 vol., vol. 1, deuxième tome, p. 727-795. Réédité sous le titre de « L'évêché de Québec (1674). Aux origines du 1er diocèse érigé en Amérique française » dans *Cahiers de la Société d'histoire de Québec*,

5.2 Les premiers martyrs de la Nouvelle-France

En guise de présentation de son étude des sources documentaires sur la mort de Nicolas Viel et d'Auhaitsique, Marcel Trudel résume d'abord brièvement les faits⁹⁶. Les Jésuites arrivèrent en Nouvelle-France en 1625. Jean de Brébeuf, voulant aussitôt se rendre en Huronie, partit pour Trois-Rivières avec le Récollet Joseph de La Roche d'Aillon. Ils n'attendaient que Nicolas Viel qui en descendait avec les Hurons pour la traite; à Trois-Rivières, ils apprirent que le missionnaire et le jeune français surnommé Auhaitsique par les Hurons s'étaient noyés dans la rivière des Prairies. Ils décidèrent alors de revenir à Québec, « n'ayant ni connoissance ny Langue ny information » pour entreprendre un tel voyage. Voilà ce qu'écrit Charles Lalemant dans une lettre adressée à Samuel de Champlain de Québec le 28 juillet 1625, peu de temps après l'événement. PEF reproduit cette lettre qu'il prend dans l'HC de Gabriel Sagard, non pour le récit de la noyade de Nicolas Viel, mais parce que le Supérieur des Jésuites à Québec mentionne l'attitude charitable des récollets qui les ont accueillis dans leur couvent⁹⁷. C'est aussi dans ce contexte qu'elle était éditée dans l'HC.

Ce que l'on vient de lire est la version *accidentelle* de l'événement; mais tout le monde en connaît la version *criminelle* puisque ce fut pendant longtemps la version officielle : Nicolas Viel et Auhaitsique auraient été assassinés par les Hurons, ennemis de la reli-

n° 26, 1974, Québec; du même, « Notre-Dame-des-ANGES », dans *Lettres du Bas-Canada*, 18, 2 (juin 1954) p.77-107. M. Trudel, qui se réfère à L. Campeau, n'y consacre toutefois qu'une longue note de bas de page, p. 321, note 16.

96 M. Trudel, *HNF*, 2: 340-342.

97 *PEF*, 1: 312-313.

gion⁹⁸. Pour en faire des martyrs, il n'y avait qu'un pas qui fut franchi, selon M. Trudel, par PEF. Voyons cela de plus près.

L'historien rappelle que c'est dans la Relation de 1634 de Paul Lejeune que se trouve la première allusion à la version criminelle de la mort de Nicolas Viel :

Depuis la mort d'un pauvre misérable François massacré aux Hurons, on a découvert que ces Barbares avoient fait noyer le Révérend Père Nicolas Récollet, tenu pour un grand homme de bien⁹⁹.

Marcel Trudel comprend très bien ce qu'écrit Paul Lejeune : c'est depuis l'assassinat d'Étienne Brulé par les Hurons, en 1633, qu'« on a découvert » celui de Nicolas Viel. En effet, comment se fait-il que le nom du missionnaire soit, dix ans après sa mort, associé à celui de l'aventurier français ? L'historien émet l'hypothèse que ce sont les Népissingues qui ont ajouté son nom à celui d'Étienne Brulé dans le but d'intimider les jésuites et de leur faire quitter la Huronie. Dans un tel contexte, ajoute Marcel Trudel, l'accusation contre les Hurons doit être établie sur une enquête formelle : or il n'y en a pas eu. Il ajoute tout de suite :

Bien plus, les premiers historiens récollets n'ont réussi qu'à embrouiller l'événement : Sargard explique par le meurtre du Père Viel le refus des missionnaires de partir en 1625, alors

98 On peut encore aujourd'hui voir, devant l'église de la paroisse du Sault-au-récollet, au coin nord-ouest des boulevards Gouin et Papi-neau, les deux statues représentant Viel et Auhaitsique. Le texte des plaques commémoratives ornant le socle des statues, reprend, grosso modo, la version de l'assassinat : « de méchants » Hurons remplaçant « quelques brutaux, ennemis de la Religion », les ont jetés « au dernier sault » dans la rivière. Sur le devant de l'église, une plaque érigée par la section Ahuntsic de la Société Saint Jean Baptiste, le 24 juin 1981, corrige cette version : « Ici, au dernier sault de la rivière des Prairies, le 25 juin 1625, se sont noyés le récollet Nicolas Viel et son jeune compatriote surnommé Auhaitsic par les Hurons ».

99 P. Lejeune, Relation de 1634 dans *Le missionnaire l'apostat le sorcier*, édition critique de Guy Laflèche, P.U.M., 1973, p. 188-189.

qu'en 1625 on ne croit encore qu'à un accident; et Le Clercq ne se rend pas compte que, en parlant d'un gros temps qui écarte les canots, il appuie la thèse de l'accident.

Il faudrait d'abord savoir si les Hurons ou une tribu des Hurons avaient l'intention de se débarrasser du Père Viel, parce qu'il prêchait le christianisme : un texte du récollet Le Caron, qui les connaissait depuis 1615, nous laisse déjà fort sceptiques : « Il ne faut pas venir icy, écrit-il en 1624, dans l'espérance de souffrir le Martyre, si nous prenons le Martyre dans la rigueur de la Théologie : car nous ne sommes pas dans un país où les Sauvages font mourir les Chrestiens pour fait de Religion [...] ils ne tuent les gens que pour des querelles particulières, ou par yvrognerie, ou par brutalité, par vengeance, par un songe, ou une vision extravagante. Et il sont incapables de la faire en haine de la Foi »¹⁰⁰. Peut-être le récollet Le Caron se trompe-t-il dans ses prévisions : il resterait alors à démontrer que les Hurons aient eu à l'égard du Père Viel une haine religieuse; et si ce n'est pas le cas, à démontrer qu'ils aient eu à son égard une haine de quelque sorte : or aucun texte n'établit que le Père Viel ait eu quelque difficulté avec les indigènes, pendant son séjour de deux ans en Huronie¹⁰¹.

M. Trudel a raison en ce qui concerne G. Sagard puisque ce dernier commet un anachronisme en faisant intervenir un « Truchement Huron », qui était à Trois-Rivières en 1625, comme source d'information sur la version criminelle de l'événement; l'historien récollet n'a pas fait son analyse. Quant à son commentaire à propos de l'autre historien récollet, le rédacteur de *PEF*, notons d'abord que M. Trudel relève ce qui lui semble être une contradiction dans le passage suivant de l'oeuvre :

Il y avoit dans la troupe une multitude d'Hurons assez honnestes, parmi lesquels il se trouva quelques brutaux, ennemis de la Religion, faisant néanmoins semblant d'aimer & de respecter ce bon

100 « Fragments des Memoires » du P. Joseph Le Caron, 1624, dans *PEF*, 1: 283.

101 M. Trudel, *ENF*, 2: 341-342.

Pere. Un gros temps écarta les Canots, & malheureusement ce Religieux se trouva dans le sien avec trois Sauvages scelerats & impies qui le precipiterent dans l'eau avec son petit disciple Ahautsic au dernier Sault en descendant à Mont-Royal, dont les eaux rapides & profondes les submergerent dans un moment¹⁰².

M. Trudel écrit qu'en « parlant d'un gros temps qui écarte les canots, il [Chrestien Le Clercq] appuie la thèse de l'accident ». Or comme nous le verrons à plusieurs occasions au cours de notre travail, le rédacteur, s'il fait parfois quelques erreurs sans grande portée, n'est pas le genre à commettre un tel impair, surtout dans ce contexte de la thèse du meurtre, essentielle à son propos sur les martyrs de la nouvelle-France. Nous pensons plutôt que le « gros temps » est là pour écarter les canots des Hurons « assez honnestes » de ceux des « brutaux, ennemis de la Religion » qui purent alors accomplir leur forfait sans crainte de représailles, ce qui témoignerait plutôt de la connaissance qu'a le rédacteur de l'existence de différentes factions plus ou moins radicales qui composent les tribus amérindiennes. Dans la suite de son commentaire, qui porte sur la thèse du martyre, Marcel Trudel commet une erreur de lecture, en plus d'être victime de la narration de PEF :

Si on peut reconnoître pour Martyrs ceux qui meurent dans les travaux Apostoliques ou par la cruauté des Sauvages de ces contrées, qui n'ont que peu ou point de lumiere d'aucune Divinité vraie ou fausse : On reconnoistroit à bon droit le Pere Nicolas & son petit disciple pour les deux premiers Martyres du Canada¹⁰³.

L'historien n'a pas vu que ce passage était au conditionnel : « Si on peu reconnoître [...] On reconnoistrait ». Il ne faut pas venir en

102 PEF, 1: 321.

103 Ibid., 1: 322.

Nouvelle-France dans « l'espérance de souffrir le Martyre » dit Joseph Le Caron et le rédacteur de *PEF* d'ajouter qu'il n'y a pas de martyrs en Nouvelle-France car s'il y en avait, au sens métaphorique où les jésuites l'entendent des leurs, les premiers auraient été Nicolas Viel et Auhaitsique. Il s'ensuit donc que l'historien n'a aucune raison d'être sceptique et qu'il ne faut surtout pas entreprendre des recherches sur la « haine religieuse » des Hurons envers Nicolas Viel.

Dans ce contexte, l'exposé de *PEF* sur la thèse du martyr est d'un sarcasme mordant¹⁰⁴ et le récit de la noyade, qui le précède, une machiavélique affabulation; sa narration a tout de même fait en sorte que les historiens et apologistes récollets l'ont retenu et qu'il faudra attendre que Marcel Trudel étudie la question, en 1966, pour qu'il soit rejeté.

6 Conclusion

Nous pensons avoir suffisamment démontré l'impact de *PEF* sur l'écriture de l'histoire des débuts de la colonie. Malgré le fait que ce soit une oeuvre récollette soupçonnable de partialité, malgré le discrédit qui l'accompagne depuis sa parution, malgré le fait qu'elle ne soit pas contemporaine des événements qu'elle rapporte, elle s'impose à un historien qui, d'entrée de jeu, manifeste énormément de réticence à l'utiliser comme source documentaire, et justement pour cette période des débuts des récollets ! Malgré que *PEF* n'ait pas la valeur d'une source documentaire principale, comme le laisse croire Marcel Trudel dans sa présentation de l'ouvrage, on a vu que l'oeuvre l'influence beaucoup plus qu'il ne le pense. Il en reprend souvent

104 *Ibid.*, 1: 322-323.

les synthèses et parfois même mot à mot¹⁰⁵. Les références à *PEF* l'amènent aussi à laisser en plan des problèmes d'ordre strictement historique : le cas des « premières messes », celui du dictionnaire de Joseph Le Caron et même celui du « martyr » de Nicolas Viel.

De toute évidence la méthode critique en histoire, en ce qui concerne les sources narratives, ne peut saisir un texte de l'importance de *PEF* qui réussit à la confondre sur son propre terrain. En effet, l'oeuvre qui se présente comme un livre d'histoire se joue de l'histoire : la situation est ironique. Cela devrait avoir, pour cette discipline précisément, un sens au moins aussi important que la connaissance d'un fait ou d'un événement passé. On a vu les critiques et les historiens s'occuper de problèmes et de détails qui, nous le verrons, les éloignent de la dimension historique de l'ouvrage. Plutôt que d'essayer de prendre *PEF* en faute dans un jeu dont il contrôle les données, plutôt que de chercher des réponses à des questions que l'oeuvre ne pose pas, bref plutôt que de faire le jeu de *PEF*, ne faut-il pas chercher plutôt à en décrire le sens du point de vue de l'histoire ?

On doit reconnaître que les critiques et historiens ont grandement sous-estimé *PEF*. Il est temps que l'oeuvre soit reconnue pour ce qu'elle est, un ouvrage sorti d'un grand atelier. Il apparaît que la narration de *PEF* a toutes les qualités narratives d'un récit historique; mais comme nous allons le voir dans le chapitre suivant, ce n'est qu'une apparence. C'est ce que l'on peut vérifier en étudiant

105 Le financement des récollets à leur départ de France, leurs premiers établissements à Québec, à Tadoussac et en Huronie, la séance d'étude à Québec, en 1616 par exemple. L'on remarquera aussi, à la lecture de notre appendice 1, que *PEF* est, pour l'historien, une source d'inspiration, au sens littéral de l'expression.

les transformations que le rédacteur fait subir à l'information qu'il prend dans ses textes sources qui, eux, sont de véritables ouvrages d'histoire.

CHAPITRE 2

LES SOURCES DE L'INFORMATION ÉVÉNEMENTIELLE

Dans ce chapitre nous faisons la synthèse du travail de réécriture que fait le rédacteur de *PEF* de ses textes sources, du point de vue de l'histoire événementielle. Nous suivons le plan de l'oeuvre, divisée en trois grandes époques historiques¹. Nous présentons les textes sources pour chaque époque pour ensuite en étudier l'impact sur la rédaction de *PEF* et, en contrepartie, l'information historique même de l'oeuvre, en regard des livres d'histoire qui l'inspirent. L'information et la désinformation historiques sont les deux aspects paradoxaux de la même oeuvre.

En introduction à ce chapitre sur l'étude des sources de *PEF*, voyons l'origine du titre même de l'ouvrage : on en trouve la source dans une oeuvre de Jean-Paul de la Roque, *Mémoires de l'Église, contenant ce qui s'est passé tous les jours de plus considérables dans toutes les parties du monde*, tome 1, Paris, Jean Guignard, 1690. On trouve à la page 84 le sous-titre marginal suivant : *Etablissement de la Foi dans le Canada, son progrez et son etat present*, dont voici le texte correspondant :

le Canada ou Nouvelle-France, qui fut decouvert l'an mil cinq cens quatre, dont Jean Verrazan prit possession au nom de François Premier en mil cinq cens vingt cinq, & qui fut entierement soumis à la domination Françoise l'an mil cinq cens trente-quatre, ne fut pas dés ce temps-là dépourvû de personnes pieuses, qui allèrent travailler à instruire au christianisme les Sauvages de ces contrées. Cependant on ne compte proprement l'établissement de la Foi dans ce pais, que des années 1637, & 1638. que plusieurs de ces Sauvages furent convertis par le zèle des Jésuites. Les Peres y ont fait depuis de grands progrez.

Comme on le voit, l'auteur de ces *Mémoires* ignore parfaitement le travail des récollets, de 1615-1629. C'est donc au tout début de son ou-

1 Ce travail est décrit dans notre appendice 2.

vrage, lors du choix des missionnaires récollets en 1615, que le rédacteur de PEF fait la mise au point suivante :

C'est icy que je ne ſçaurois me diſpenſer de faire une obſervation ſur l'année par laquelle Monſieur l'Abbé de la Roque commence la premiere Epoque & la naiſſance de l'Egliſe dans le Canada, lorſqu'il en marque le premier établifſement en l'année 1637. & 1638. par les RR. PP. Jeſuites [...] cependant comme il avoüe luy-même, qu'il n'écrit que ſur les memoires qu'on luy a donnez, & ſur le recit des perſonnes qu'il a conſultées de vive voix à Paris. Je ne ſçaurois m'empêcher de le dire avec une liberté toute reſpectueuſe, ou que ſes memoires ſont infideles, ou que les perſonnes qu'il a conſultées luy ont déguiſé la verité ſur ce point d'Hiſtoire que je traite icy².

Il revient au thème de la primauté un peu plus loin, soulignant que c'est en 1625 que les jésuites arrivèrent en Nouvelle-France : les récollets y travaillaient déjà depuis dix ans à l'établissement de la foi³. Finalement, le ton apparemment poli et détaché de ces deux commentaires fait place à une ironie plus sarcastique à l'occasion de sa dernière intervention contre l'auteur des *Mémoires* :

il a voulu dérober quatre ou cinq années à ces Reverends Peres, ou plutôt éluder, ce qu'il n'a pû ignorer, puisſque ces illuſtres Miſſionnaires, ſe furent à peine reconnus à Quebec en 1632. & l'année ſuivante, que leur ardente charité ſe répandit chez les Nations du haut & du bas, du Fleuve de Saint Laurent; des côtes de l'Acadie; des Iſles du Cap-Breton, & de Miſcou; & qu'ayant reçu la-dite année, & les autres ſuivantes des puiſſans renforts, & quantité de ſujets de la Compagnie, ils ſe ſont étendus & partagez (toujours) dans les bornes & limites de nos anciennes découvertes, où ils ont formé durant la preſente Epoque, les Miſſions, dont voicy le plan⁴.

Il faut apprécier ici le changement de ton et conséquemment la portée d'autant plus grande de la charge contre Jean-Paul de la Roque qui a

2 PEF, 1: 54-55.

3 Ibid., 1: 308.

4 Ibid., 1: 523-524.

donné le beau rôle aux jésuites : c'est, avec le titre, le thème de PEF. Que l'historiographe pro-jésuite ne dise rien du travail des récollets de 1615 à 1629, passe encore; mais il semble qu'il dépasse les bornes en omettant de dire que les jésuites revinrent seuls en Nouvelle-France, en 1632, s'installer dans des missions déjà établies. La deuxième « erreur » de l'auteur des *Mémoires*, ce silence de cinq à six ans sur les occupations des jésuites, de 1632 à 1637-1638, nie encore plus radicalement le fait du premier établissement des récollets en Nouvelle-France.

Mais un « établissement » n'est-il pas toujours, par définition, le signe d'un début ? L'innocente tautologie, en plus de viser ironiquement les jésuites, usurpateurs des missions des récollets en Nouvelle-France et maîtres d'oeuvre d'un « second » et donc prétendu établissement, pose tout de suite la thématique de l'oeuvre : la primauté des établissements et des écrits récollets de la Nouvelle-France. Nous verrons dans les pages qui suivent l'importante motivation de ce thème pour le rédacteur qui, inspiré par la réécriture extrêmement rigoureuse de ses sources d'information, crée une nouvelle histoire de la colonie française.

1 Les textes sources de la première époque

1.1 Histoire chronologique de la Nouvelle-France (1689)

Les historiens et les critiques ont écrit que PEF démarquait Champlain et Gabriel Sagard. S'ils ont en partie raison à propos de ce dernier, le rédacteur de PEF n'ouvre pas une seule fois, à notre connaissance, les relations de Champlain. Il a une bonne raison pour ce faire : devant lui, sur sa table de travail, se trouve un manus-

crit qui en est une excellente synthèse : l'*Histoire chronologique de la Nouvelle-France*⁵. Un des premiers résultats de notre recherche se trouve ici, dans le rapprochement que l'on a fait entre ce texte manuscrit et PEF. En effet, les historiens de la Nouvelle-France, comme les critiques, mentionnent PEF et l'HCNF mais sans jamais les mettre en rapport. Or l'oeuvre attribuée à Sixte Le Tac est un canevas d'une centaine de folios à partir duquel sera fabriqué et édité l'ouvrage de mille pages qui nous occupe ici. Présentons d'abord cette oeuvre très mal connue.

À Paris, en 1888, Eugène Révillaud édite un manuscrit qu'il a trouvé dans les archives du département de Seine-et-Oise et auquel il donne le titre d'*Histoire chronologique de la Nouvelle-France ou Canada depuis sa découverte (mil cinq cents quatre) jusques en l'an mil six cents trente deux*. De plus, il attribue cet ouvrage au Récollet Sixte Le Tac sur la seule base d'une ressemblance entre la graphie du manuscrit et celle de Le Tac. Benjamin Sulte, qui a fait la comparaison, la trouve convaincante :

L'écriture du Fr. Le Tac, aux registres des Trois-Rivières, ressemble beaucoup à celle du Fac-simile que vous m'avez envoyé. L'un des prêtres qui ont comparé ces écritures m'assure qu'il ne doute pas le moindrement de l'identité⁶.

Personne ne conteste cette attribution qui sera confirmée, un siècle plus tard, lors de la réimpression de l'ouvrage par les Éditions Élysées, en 1975. En fait, Eugène Révillaud et Benjamin Sulte créent un

5 *Histoire chronologique de la Nouvelle-France ou Canada depuis sa découverte (mil cinq cents quatre jusques en l'an mil six cents trente deux)*, E. Révillaud, G. Fishbacher, Paris, 1888; réédition des éditions Élysée, 1975 Le manuscrit est toujours aux Archives du Département de Seine-et-Oise, à Versailles, sous la cote 57 H1-4^e liasse.

6 *Ibid.*, p. vi.

faux-problème. Dans sa « Lettre de l'auteur à un de ses amis » qui préface son travail, l'auteur se présente : c'est un militaire en poste en Nouvelle-France. Comme le pays est « sterile en affaires de guerre », il emploie l'hiver à lire les oeuvres des historiens pour en faire la synthèse que lui a demandée celui à qui il écrit cette lettre.

Pendant son séjour en Nouvelle-France l'auteur fréquente les récollets et converse avec eux suffisamment pour qu'ils lui fassent leurs confidences⁷. Elles seraient la source de la dimension critique de son travail :

Au reste pour ce qu'en parlant des PP. Recollets & des PP. Jesuittes vous pourriez juger que je le fais trop avantageusement des premiers & des autres avec trop de bile & peut-être trop d'emportement, je crois qu'il est nécessaire que je vous avertisse que je ne pretends point bleſſer ny ma conscience ny un Ordre de l'Eglise que je reconnois pour ma mere; mon but n'est que de faire connoitre les injustices que quelques politiques Jesuittes font par la voye de la puissance ſeculiere qu'ils tournent de la maniere la plus adroite, mais la plus ſimple du monde⁸.

L'auteur est donc un ami des récollets qui prend leur défense avec une fougue telle, qu'il croit nécessaire de se justifier en reconnaissant que cette attitude est incompatible avec l'esprit religieux⁹. Ce commentaire peut-il nous renseigner sur le destinataire du manuscrit ? S'agit-il d'un religieux de qui l'auteur prend soin de ménager la sus-

7 *Ibid.*, p. 7. Il aurait recueilli leurs plaintes modérées à propos du traitement qu'ils subissent des autorités coloniales (l'évêque, le gouverneur et l'intendant), influencées par « quelques politiques Jesuittes ».

8 *Ibid.*, p. 6. L'auteur raya ce passage de son manuscrit ainsi que tous ceux qui abordaient cette question.

9 On sait qu'il n'est pas un récollet par la réécriture que le rédacteur de PEF, qui lui en est un, fait d'un passage sur saint François d'Assise : voir l'appendice 2, chap. 2, no 4.

ceptibilité ? Chose certaine c'est quelqu'un qui connaît la Nouvelle-France pour y avoir séjourné et qui a en sa possession des « memoires » sur le pays : « Je vous fais part de mon petit travail dans l'esperance que j'ay que vous le corrigerés & l'augmenterés par les connoiffances & les memoires que vous en avés »¹⁰. Ces renseignements sont de conséquence surtout lorsque l'on sait que ce manuscrit est la principale source de PEF.

L'auteur envoie à son ami une rigoureuse synthèse des principaux événements qui forment la matière des ouvrages historiques disponibles à l'époque. Il cite d'abord ses sources : il s'agit des ouvrages de Marc Lescarbot, Gabriel Sagard, Samuel de Champlain et François du Creux¹¹ dont il va chercher à retenir « ce qui s'est passé », laissant de côté les « histoires de voyages, de rivières, de lacs, de caps, d'anfes », les discours sur les « richesses du Canada, je n'en connois point que la pelleterie » et les moeurs des Amérindiens: « ainſy meſpriant toutes ces choses je me ſuis arreſté à examiner le pays dès ſon origine, à connoitre comment il ſ'eſt formé & augmenté, par qui & comment il a été gouverné & ſervi »¹². Il s'agit donc d'abord d'une ébauche d'histoire politique de la Nouvelle-France, des origines à 1689, et qui porte en particulier sur l'histoire religieuse et mis-

10 *Ibid.*, p. 4. La dernière phrase de sa lettre se lit ainsi : « Il ſuffit que vous me connoiſſiés & que je ſoumette cet écrit à voſtre cenſure; vous en ferés ce qu'il vous plaira » (p. 8).

11 L'auteur utilise la préface de l'histoire, éditée en 1664, de Franciscus Creuxius (François du Creux). Il s'insurge contre le fait que cet historien jésuite français, passe sous silence les travaux des récollets et « ſe contente de dire que ces Religieux empeſchés par les heretiques ne firent autre chose pendant dix ans que de contenir les François dans leur devoir, mais qu'en l'année 1625 par où il commence ſon histoire, les PP. Jeſuittes qui vinrent à la Nouvelle France y etablirent la religion qui branſloit fort & l'etendirent au long & au large » (*HCNF*, p. 129).

12 *Ibid.*, p. 3-4.

sionnaire. Il donne ensuite le plan de l'ouvrage qu'il avait l'intention d'écrire:

Je me suis proposé de réduire cette histoire en trois parties. La première traite de ce qui s'est passé depuis que les François ont commencé de hanter le Canada, jusques à ce que les Anglois les en ayent chassé qui fut l'an 1629, & meme je la pousse jusques en 1632, que les François y sont rentrés. La seconde depuis 1632 jusques en 1670, que les PP. Recollects y sont revenus, & la troisième depuis 1670 jusques à cette présente année¹³.

Or l'auteur n'a rédigé que la première partie, de 1615 à 1632: la suite de l'histoire ne fait que cinq pages qu'introduit le premier alinéa de la deuxième partie :

Dans cette seconde partie qui doit s'étendre jusques en l'an 1670, l'on ne doit point parler des PP. Recollets qui les premiers ont travaillé à la mission, & mettre le pays en état, puisqu'ils n'ont pu revenir qu'en la susdite année 1670, quoyqu'ils poursuiviissent assés leur retour, sans sçavoir qui pouvoit l'empescher »¹⁴.

La première chose que firent les jésuites en arrivant au Canada fut d'écrire aux récollets « le desordre du pays & le desir qu'ils avoient de les revoir », ce qui le ramène à son sujet, les récollets. Il sait que cette deuxième partie de l'histoire de la Nouvelle-France est déjà écrite par les historiens jésuites et les relationnaires. Il faudrait la lire et l'étudier pour la réécrire. Le fait qu'il arrête son récit après cinq pages qui rendent compte des difficultés qu'éprouvent les récollets à revenir en Nouvelle-France, montre bien que l'écriture de la première partie est motivée par l'histoire des premiers établissements, ceux faits pendant la période où les récollets étaient déterminants. Voilà le sujet sur lequel on lui avait demandé une synthèse;

¹³ Ibid., p. 4-5.

¹⁴ Ibid., p. 165.

la suite est remise à plus tard ou laissée à celui qui voudra bien faire le travail.

1.1.1 L'*HCNF* : canevas de *PEF*

Nous verrons dans cette section l'impact considérable qu'a ce manuscrit anonyme sur la rédaction de *PEF*. D'abord le rédacteur s'en inspire pour établir le plan de son ouvrage :

Le premier Chapitre servira de Prelude & d'introduction au reste de l'Ouvrage que l'on divise en trois Epoques. La première depuis 1615, en laquelle a commencé le premier établissement de la Foi, jusques en 1629. que les Anglois s'emparent du pays. La seconde depuis 1632. que le Roy rentra en possession de la Nouvelle France jusques en 1663. La troisième depuis la susdite année que le Roy retira le país des mains de Messieurs les Engagistes jusques à la presente année 1691¹⁵.

La division des trois époques, on le voit, n'est pas tout à fait identique. Dans l'*HCNF*, la date du retour des récollets constitue un événement historique suffisamment important pour séparer la deuxième époque de la troisième. *PEF* s'inspire de cette division et la modifie : les « François (qui) ont commencé de hanter le Canada » sont remplacés par les récollets, premiers missionnaires à établir la foi dans ce qui va devenir une véritable colonie française en 1663 et qui ont poursuivi leur travail jusqu'au golfe du Mexique, accompagnant Cavelier de La Salle dans ses découvertes et participant ainsi aux premiers établissements militaires et coloniaux français dans la région du Mississippi (les forts Frontenac et Crèvecoeur) et du Texas (le fort St-Louis). L'apostolat récollet est ainsi situé dans une perspective véritablement politique : des premiers établissements à la prise de

15 *PEF*, Préface.

Québec (1629), de la rétrocession du Canada à la Compagnie de la Nouvelle-France par l'Angleterre (1632) à la victoire du roi lors du siège de Québec (1690), en passant par l'expansion coloniale sous l'autorité royale (1663). La matière, qui couvre chacune des trois époques de ce livre d'histoire de 1013 pages, est répartie de la façon suivante : la première partie occupe les quatre cent seize premières pages, en treize chapitres : le rédacteur traite la deuxième période, de 1632 à 1670, en deux cent six pages qui forment seulement quatre chapitres : la troisième époque occupe trois cents quatre-vingt onze pages, en neuf chapitres. Comme on le voit, la deuxième partie est pratiquement inexistante : le rédacteur escamote complètement l'histoire de l'apostolat jésuite. Le travail inachevé de l'auteur de l'*HCNF* ne sera pas poursuivi par son ami; il s'agit pour lui d'un canevas qui va donner à *PEF* les apparences d'un ouvrage historique.

1.1.2 La stratégie élocutoire

Le rédacteur retient un autre aspect du manuscrit qu'il a entre les mains : ce que dit l'auteur anonyme de la modération dont témoignent les récollets dans leurs propos envers les jésuites. Il ne retient donc pas le ton virulent des critiques de l'auteur du manuscrit lorsqu'il attaque, par exemple, les jésuites qui font de Paul Lejeune, l'auteur du premier dictionnaire de la langue montagnaise¹⁶. Le style abrupt et primesautier du militaire est remplacé, dans ce passage sur les occupations des récollets et des jésuites au cours de l'hiver 1625-1626, par un commentaire nuancé dans lequel prédomine le « bon ton » :

¹⁶ *HCNF*, p. 128-130; voir aussi appendice 2, chap. 9b, no 4b.

L'application de nos Peres durant le present hyver depuis le départ des Navires, fut de communiquer aux Reverends Peres Jesuites, non-seulement toutes les connoissances, & les lumieres qu'ils avoient du país; mais encore leurs Dictionnaires, dont on fit une reveuë tres-exacte, pour servir de preparatif aux projets, qu'ils formoient ensemble pour la conqueste des ames : on ne doute pas, que ces Reverends Peres qui sont fort habiles dans l'instruction des Langues, n'ayent depuis beaucoup contribué à mettre la derniere main aux Dictionnaires qu'ils ont dressez sur nos Memoires, & sur de plus amples connoissances : mais on doit cette justice à nos premiers travaux, à la simplicité chrestienne, à la candeur de nos Peres & à leur grande charité, qui n'eut, & n'a rien encore de secret pour ces illustres Missionnaires¹⁷.

La dernière phrase de cette citation illustre tout à fait le ton modéré qui est celui qu'emploie le rédacteur de *PEF* lorsqu'il et question des jésuites. À la toute fin de son manuscrit, l'auteur anonyme les accuse clairement d'être ceux qui empêchent le retour des récollets en Nouvelle-France; selon lui, Charles Lalemant « cache son jeu » lorsqu'il écrit aux récollets, le 7 septembre 1637, le « déplaisir » qu'il éprouve du fait qu'ils soient retenus en France. Or *PEF* modifie radicalement la portée de ces propos : d'une part, ce sont des personnes motivées par des intérêts « de Religion » ou « de politique » qui font courir cette rumeur; d'autre part, les lettres des jésuites sont « des preuves authentiques de leur sincérité, qui ne laisserent plus aucun doute de la vérité »¹⁸. En d'autres mots, la modération des récollets est systématisée; le rédacteur de *PEF* donne la parole aux ennemis des jésuites : ce sont eux qui tiendront les propos critiques de l'auteur anonyme alors qu'il se portera « naïvement » à leur défense, au nom des récollets.

17 *PEF*, 1: 329-330.

18 *Ibid.*, 1: 464-465.

1.1.3 PEF en regard de l'HCNF

Le rédacteur de PEF s'inspire plutôt du travail de l'auteur anonyme qu'il ne s'y informe. Dans son premier chapitre, entièrement réécrit de l'HCNF, le rédacteur laisse de côté l'histoire de la colonisation française en Floride (1562-1567) et en Acadie (1611), c'est-à-dire tout le chapitre quatre¹⁹. Cela a deux conséquences : d'abord, il limite ainsi la Nouvelle-France au Saint-Laurent dont le centre est Québec²⁰; ensuite, cela sert sa thèse, développée au chapitre deux, qui veut que le premier établissement de la foi en Nouvelle-France soit le fait des récollets. Il laisse aussi de côté le chapitre 8 et presque tout le chapitre 6 qui portent l'un sur le travail des jésuites en Acadie et l'autre sur ce qui s'y passe entre 1630 et 1632. Comme nous le verrons, les jésuites n'ont pas le plus beau rôle dans cette histoire de la Nouvelle-France.

En plus de mal interpréter l'information de l'HCNF²¹ et de l'orienter dans le sens de sa thèse sur la primauté²², il lui donne une portée soit polémique²³, soit dramatique²⁴, soit apologétique²⁵. Nous sommes en mesure d'apprécier l'importance de ce manuscrit sur le plan de la composition d'ensemble de PEF : il en inspire le ton, le contenu, le plan et beaucoup plus, comme nous le verrons au chapitre suivant, lors de l'étude des documents inédits publiés par PEF. En retour, au lieu de développer et de compléter l'excellente synthèse

19 Voir l'appendice 2, chap. 1, no 3b, no 5, no 7d; chap. 14, no 2.

20 PEF écrit qu'à son arrivée en Nouvelle-France en 1615, « Le révérend Père Commissaire demeura à Québec comme dans le centre du pays » : PEF, 1: 69.

21 Appendice 2, chap. 5, no 8.

22 Ibid., chap. 3, no 10.

23 Ibid., chap. 3, no 10; chap. 9b, no 4b; chap. 10, no 4b.

24 Ibid., chap. 1, no 4.

25 Ibid., chap. 1, no 5; chap. 3, no 11; chap. 5, no 6; chap. 8, no 11.

que le militaire anonyme lui présente justement comme une oeuvre inachevée à parfaire, on voit que ce travail ne fait pas partie des préoccupations du rédacteur de *PEF* qui utilise le manuscrit à des fins qui ne sont pas d'ordre historique.

1.2 L'*Histoire du Canada* Gabriel Sagard (1636)

Comme les livres deux et trois de l'*HC* sont une réécriture du *Grand voyage du pays des Hurons*, *PEF* n'en n'utilisera que les livres un et quatre. Gabriel Sagard commence son *HC* par celle de l'établissement des récollets en Nouvelle-France en 1615, et la termine par le récit de la prise de Québec en 1629, ce qui correspond exactement à la première époque historique de *PEF*. Si l'on a bien vu l'importance de l'*HCNF* pour *PEF*, si l'on reconnaît la marque que l'oeuvre source imprime dans le texte d'arrivée, en revanche, il n'en va pas de même pour l'*HC* de Gabriel Sagard qu'utilise pourtant abondamment le rédacteur de *PEF*.

1.2.1 Gabriel Sagard et Joseph Le Caron

Si l'on ne reconnaît pas la version de l'*HC* de Gabriel Sagard dans *PEF*, c'est pour la simple raison que le rédacteur la réécrit en entier, comme nous le verrons plus bas. De plus, il ne mentionne pas l'oeuvre majeure de ce Récollet, le *GV*, dont il recopie pourtant un long passage, réécrit dans l'*HC*, lors du récit de la deuxième mission de Le Caron en Huronie : « La simplicité Religieuse avec laquelle un de ces Missionnaires décrit leur maniere de vivre dans le país de ces Barbares, n'a rien que de tres-édifiant²⁶ ». Ce missionnaire, c'est

26 *PEF*, 1: 251.

Gabriel Sagard²⁷. Fort curieusement, le rédacteur confirme l'information qu'il extrait de ce passage, dont il cache la source réelle, en évoquant une lettre de Nicolas Viel au Commissaire, à Québec, lettre qui n'a pas été retrouvée²⁸. Finalement, le personnage de Gabriel Sagard lui-même, missionnaire récollet de la Nouvelle-France qui a hiverné en Huronie en 1623-1624, le seul relationnaire et historien récollet dont l'oeuvre fut publiée dans la première moitié du XVII^e siècle, a un rôle fort effacé dans l'histoire de PEF. Si l'on apprend qu'il s'embarque à Dieppe au commencement d'avril 1623 avec Nicolas Viel, et qu'il part avec lui et Joseph Le Caron pour la Huronie, il est impossible de savoir s'il en est jamais revenu. Pour PEF, il ne quitte jamais la colonie ! Il semble que cette absence de renseignements sur le travail et l'oeuvre de Gabriel Sagard soit compensée par le rôle démesuré de Joseph Le Caron en Huronie et par les « Fragments » de ses mémoires édités dans ce chapitre même qui contient ce long emprunt à l'HC.

1.2.2 Une nouvelle histoire du Canada

Le rédacteur transforme d'abord l'oeuvre de Gabriel Sagard sur le plan de l'histoire générale de la colonie. Il résume grossièrement le compte rendu de Gabriel Sagard sur la prise de Québec en 1629, laissant de côté le récit détaillé de la prise de Cap Tourmente et celui de la flotte de Roquemont dans le Golfe Saint-Laurent²⁹. Dans ce dernier cas, PEF retranche de son texte source l'événement capital de

27 Voir appendice 2, chap. 8, no 6. Remarquons que c'est dans ce chapitre que l'on peut lire les « Fragments des Mémoires » de J. Le Caron.

28 PEF, 1: 256.

29 Appendice 2, chap. 12, no 2.

l'été 1628 et pour la colonie et pour la toute nouvelle Compagnie des Cent-Associés qui vient d'être fondée, en 1627, par Richelieu³⁰. Dans tout ce résumé vite fait et parfois mal écrit³¹, il y a toutefois un épisode que PEF reprend fort soigneusement à son compte, exactement dans la même veine que Gabriel Sagard d'ailleurs, et ce sont les « calomnies » que les Anglais rapportent sur la fortune des jésuites en fourrure³². Chez l'auteur de l'HC, Louis Kirke promet à La Roche d'Aillon qu'aucun tort ne sera fait aux récollets; quant aux jésuites, il avait l'ordre d'aller « les saluer à coups de canon ». Il pense d'ailleurs qu'ils sont riches et qu'il trouvera chez eux de bonnes peaux de castor. Voulant mettre fin à la négociation, il dit au récollet qu'il sait tout sur Québec (l'état lamentable dans lequel se trouve la ville) grâce à deux Français qu'il a fait prisonniers, Pierre Raye et Bailly. PEF en rajoute et transforme ce que pense Kirke en une certitude : ces deux Français lui ont avoué « qu'il trouveroit à gagner beaucoup chez eux » (les jésuites). Le rédacteur précise que la Roche d'Aillon prévint les jésuites de « la fureur injuste de ces Heretiques », revenant ainsi au texte source : les récollets seraient épargnés mais pas les jésuites.

PEF propose de nouvelles versions de deux épisodes importants de la vie politique indigène en Nouvelle-France : ceux des meurtres de Français par des Montagnais, d'abord en 1616, puis en 1627³³. En ce qui concerne le premier épisode, PEF transforme le motif du meurtre

30 Il faut préciser, toutefois, que la capture de la flotte de Roquemont, présentée justement comme un embarquement des jésuites, a été évoquée au chapitre précédent (p. 380-382), en introduction aux aventures des récollets Boursier et Girard.

31 Appendice 2, chap. 12, no 2f.

32 *Ibid.*, chap. 12, no 2h.

33 *Ibid.*, chap. 4, no 9; chap. 12, no 2.

(il s'agit d'une vendetta personnelle) en un affrontement général que les Amérindiens « prétendans avoir reçu quelque mécontentement » auraient décidé contre les Français, dans le but de les exterminer complètement : « ils se contentèrent néanmoins de décharger leur fureur sur ces deux sujets, qu'ils tuèrent à coups de hache »³⁴. Plutôt que de suivre Gabriel Sagard, dont le récit témoigne de la différence entre les systèmes de justice amérindienne et européenne, PEF déforme tout à fait la portée historique de l'événement. Il en va de même pour l'épisode de 1627: le rédacteur résume les dix pages du récit de Gabriel Sagard sur le meurtre du boulanger de Mme Hébert, en deux pages, créant une version de l'incident dans laquelle la victime n'est plus la même. Bref, il ramène au rang de « fait divers » un autre épisode important de l'histoire de la colonie.

Le personnage de Champlain n'a pas du tout la même stature dans les deux oeuvres; l'importance des éloges à son endroit dans PEF permet de prendre conscience de leur absence dans l'HC³⁵. Gabriel Sagard se permet même une critique voilée du gouverneur: il a négligé la culture de la terre, au printemps 1629, information que ne reprend pas le rédacteur de PEF³⁶.

1.2.3 Une nouvelle histoire de l'apostolat récollet

Le lecteur qui s'attend à retrouver, dans l'ouvrage de 1691, l'histoire de l'apostolat récollet commencée dans celui de 1636, et reprise avec, peut-être, des ajouts qui compléteraient ou nuanceraient

34 PEF, 1: 113.

35 Le nom de Champlain apparaît près d'une centaine de fois dans les quatre cents premières pages de l'oeuvre; c'est toujours dans un contexte favorable et louangeur; voir par exemple, PEF, 1: 21, 104, 123, 126, 153, 159, 160, 163, 190, etc...

36 Appendice 2, chap. 12, no 2g.

le livre plus ancien, sera fort étonné de constater qu'il est en présence d'une histoire à ce point revue et corrigée par PEF, qu'elle est tout à fait différente, et cela pour la même période historique, de 1615 à 1629. Nous avons noté l'interprétation que PEF fait de l'adjectif « première » lors de la célébration de la messe à Québec, le 25 juin 1615³⁷ et remarqué qu'il ne retient pas l'information de Gabriel Sagard pour qui Paul Huet célébra la première messe à Tadoussac, en juin 1617³⁸. Pour un livre qui paraît un demi siècle plus tard, PEF réussit à être moins précis et complet que l'HC. Le rédacteur ne mentionne pas la cérémonie de l'extrême-onction officinée par Jean Dolbeau à Québec, le 15 juillet 1616³⁹. Il oublie que P. Duplessis accompagne Champlain et Paul Huet en France, en 1618⁴⁰, et il ne retient pas la date du départ de Jean de Brébeuf et de la Roche d'Aillon pour la Huronie, en 1625⁴¹, ni le nom et la date de l'arrivée de « la Catherine » à Tadoussac, le 28 juin 1626, avec à son bord Joseph Le Caron et Gervais Mohier entre autres.

La nature des missions récollettes est radicalement différente d'une oeuvre à l'autre : « itinérantes » chez Gabriel Sagard, ce sont des missions sédentaires dans PEF⁴². Le récit que fait PEF des missions de Jean Dolbeau (1615-1616) et de celles d'Irénée Piat (1622-1623), met en scène des missionnaires expérimentés; ils contrôlent les situations qui sont pour eux tout à fait nouvelles et complètent

37 Chapitre 1, p. 22-23.

38 Appendice 2, chap.4, no 6a.

39 G. Sagard, HC, p. 31.

40 Appendice 2, chap.4, no 13.

41 Ibid., chap.9b, no 2.

42 Ibid., chap.3, no 5b (J. Dolbeau chez les Montagnais, en 1615-1616); chap.4. no 14 (J. Le Caron chez les Montagnais, en 1618-1619).

leur hivernement. Chez Gabriel Sagard, c'est l'inverse : ils éprouvent des difficultés d'adaptation et écourtent leur mission⁴³.

1.2.4 De nouvelles reproductions de documents historiques

L'*HC* est un texte source qui complète l'*HCNF* par les documents qui s'y trouvent; or *PEF* ne se contente pas de les recopier : il les retouche substantiellement. Gabriel Sagard reproduit une copie d'« une lettre patente » du roi, non-datée, non-signée et sans indication de lieu. Dans *PEF*, les Lettres Patentes (ce n'est plus « une lettre patente ») sont datées de S. Germain en Laye, le 20 de Mars l'an de grace 1615. »⁴⁴.

Nous avons déjà abordé le cas du document de 1620⁴⁵. S'il nous semble vraisemblable que le rédacteur s'y informe et en réécrit le contenu lors de son récit du départ des récollets en 1615, une chose demeure certaine : le document est falsifié par l'ajout de « passer en Canada & d'y nourrir six Récollets »⁴⁶. Cet ajout prend tout son sens dans le contexte où *PEF* le reproduit, celui du départ des jésuites de France, en 1625⁴⁷, alors que les marchands songent à remplacer deux récollets par deux jésuites. À partir de l'*HC*, le rédacteur crée un nouveau document dont il s'inspire pour informer son histoire de la demande d'aide des récollets aux jésuites.

Si *PEF* ajoute de l'information aux documents qu'il recopie de l'*HC*, il en retranche aussi. Lorsqu'il reprend la Requête au Roi et

43 *Ibid.*, chap.3, no 5b (J. Dolbeau); chap.7, no 8 (I. Piat).

44 *PEF*, 1: 51.

45 Voir notre chapitre 1, p. 68 et suiv.

46 Rappelons que le mot « Pères » (récollets) a été omis.

47 Dans l'*HC*, le contexte est le suivant : G. Sagard se plaint que les marchands n'aident pas à la construction du couvent, se contentant de nourrir les récollets, comme ils s'y étaient engagés, en 1620; suit l'article du traité en question (p. 56-57).

les « Tres-humbles remonſtrances & memoires », il n'oublie pas d'en soustraire tout ce qui concerne les jésuites⁴⁸.

PEF présente la « relation en abrégé » de La Roche d'Aillon, datée du village huron Tonachin, le 18 juillet 1627⁴⁹: mais il n'en retranche pas n'importe quoi. Il omet d'abord cette phrase de la relation de la Roche d'Aillon telle que reproduite par Gabriel Sagard : « ils n'avoient jamais veu de Religieux, ſinon vers les Petuneux & les Hurons leurs voiſins »⁵⁰; cela a pour conséquence de faire de la Roche d'Aillon le premier missionnaire que rencontrent les Neutres. Deuxièmement, PEF atténue de beaucoup le sens de sa mission chez les Neutres en omettant les passages par lesquels on comprend que la Roche d'Aillon les incite à court-circuiter les ententes qui existent déjà entre les Hurons, les Neutres et les Iroquois, dans le but de trouver une voie d'approvisionnement en fourrures plus rapide. Le rédacteur omet aussi de reprendre l'information selon laquelle les agissements des Français représentent un mauvais exemple pour les Amérindiens. On en comprend la raison : ce commentaire contredit la politique de colonisation prônée par Champlain et les récollets. En fait, toute l'information pertinente que rapporte Gabriel Sagard, tant dans son texte que par les documents qu'il reproduit sur les relations entre les Français, les récollets et les Amérindiens, sur le plan politique et économique, est retranchée avec précision par le rédacteur de PEF qui élimine ainsi de l'information essentielle à la connaissance de l'histoire de la Nouvelle-France.

48 Voir l'appendice 2, chapitre 6, no 6 et no 7.

49 PEF, 1: 346-362. Le rédacteur recopie, en modifiant certains passages, les pages 880-892 de l'HC de Sagard.

50 G. Sagard, HC, p. 882.

2 Les sources de la deuxième époque

Dans cette deuxième partie de *PEF*, qui occupe les chapitres 14 à 17 inclusivement, le rédacteur aborde trois sujets : les chapitres 14 et 15a (p. 417-513) portent principalement sur les démarches que font les récollets, de 1632 à 1651, pour retourner en Nouvelle-France. *PEF* utilise le dernier chapitre de la première partie de l'*HCNF* et les cinq pages de la seconde partie de l'oeuvre inachevée; il développe la partie critique qu'il transforme en charge contre la Compagnie de Jésus et complète la partie historique avec l'information provenant de documents qui formèrent sans doute un dossier sur cette question⁵¹. On en retrouve aujourd'hui certaines pièces dans les archives récollettes de Versailles⁵². Il recopie aussi de l'*HC* d'autres documents relatifs à cette affaire⁵³. Au chapitre 15a, *PEF* résume grossièrement l'histoire des missions récollettes dans le monde à partir des chapitres 38 et 39 du second livre de l'*HC*⁵⁴. Remarquons que le rédacteur modifie l'ouverture d'une Épître d'Alexandre IV aux Franciscains, en 1254; en fait, il s'agit d'une simple variante mais fort significative compte tenu de ce que nous avons vu à la section précédente sur les nouvelles versions des missions récollettes. Cette phrase de l'Épître, que Gabriel Sagard reproduit, se lit ainsi : « Alexandre, &c. A nos fils & bien aymés les Freres Mineurs, voyageant aux terres des Sarrazins, Payens, Grecs, Bulgares [...]»⁵⁵; dans *PEF*, voyager devient *faire mission* : « Alexandre & à nos bien-aimez les Freres Mineurs *faisans Missions* aux terres des Sarrasins, Payens, Grecs, Bul-

51 Voir l'appendice 2, chap. 15a, no 4, no 5.

52 *Ibid.*, chap. 14, no 9a.

53 *Ibid.*, chap. 14, no 7, no 8.

54 *Ibid.*, chap. 15a, no 1, no 2.

55 G. Sagard, *HC*, p. 618.

gares [...] ⁵⁶. Comme on le voit, le rédacteur de *PEF* ne laisse rien au hasard. Il entreprend aussi l'histoire de l'installation des missionnaires jésuites en Nouvelle-France, en 1632⁵⁷; il fait en même temps allusion aux activités de la Compagnie de Jésus dans la mise sur pied de la compagnie des marchands dont le surintendant et président, M. de Lauson, est présenté comme leur « créature »⁵⁸

Le deuxième sujet de cette période historique, qui occupe tout le chapitre 15b, concerne l'histoire des missions jésuites en Nouvelle-France de 1632 à 1657. On lit en fait une charge contre la Compagnie de Jésus à partir d'une critique des relations qu'ils font imprimer et qui exagèrent le progrès du christianisme en Nouvelle-France. Pour ce faire, le rédacteur compile l'information contenue dans diverses relations dont il donne d'ailleurs implicitement la référence. De toute évidence, ce chapitre a été écrit à la hâte et sous l'impulsion d'une indignation certaine. On le voit très clairement par la série des références à diverses relations introduites dans le corps du chapitre sous la forme de notes de lecture à peine rédigées. Le style télégraphique témoigne de la hâte et de l'exaspération. Il illustrera, au chapitre suivant, le dix-septième, les effets de l'aspect propagandiste de ces écrits sur des personnes dévotes, suggérant que les jésuites savent en tirer profit. Les chapitres 15b et 17 forment un tout dont le thème est l'attitude monopoliste de la Compagnie de Jésus dans les missions qu'ils entreprennent. Mais ici encore, *PEF* préfère sa stratégie élocutoire à l'attaque directe : le rédacteur

⁵⁶ *PEF*, 1: 474.

⁵⁷ Appendice 2, chap.14, no 5.

⁵⁸ *Ibid.*, chap.14, no 3, no 9b, no 12; chap. 15a, no 3, no 4. Dans l'*HCNF*, p. 168, c'est Monseigneur de Laval qui est présenté comme leur « créature ».

prend la défense des jésuites, laissant aux « autres » les propos critiques. Voyons cela de plus près.

2.1 Le chapitre 15b : l'histoire des missions jésuites

Tous les critiques pro-jésuites ont détesté cette partie de l'oeuvre; c'est sur elle qu'ils se sont basés pour imaginer une « deuxième main », un autre auteur, puisqu'il leur semblait tout à fait impossible qu'un religieux ait pu s'en prendre ainsi à ses pairs. Or au contraire, nous pensons que cette époque historique de l'oeuvre n'aurait jamais été écrite de la sorte si son auteur était tout à fait étranger aux missions de la Nouvelle-France et surtout à ceux qui les occupaient. La réflexion qu'il propose est aussi nuancée que mal développée : mais elle est à la base de l'oeuvre et il faut l'étudier.

Au moment où l'on aborde la lecture de ce chapitre de l'oeuvre, on doit se souvenir que le peu de progrès des missions du Canada est un fait parfaitement bien établi depuis le début de l'ouvrage. Au chapitre 14, lors de la reprise de la Nouvelle-France par le roi, PEF résume en une phrase sa pensée sur le sujet :

qu'à l'égard de la Religion l'on connoissoit par les relations des Recollets qui avoient visité & examiné tout le país, qu'on ne pouvoit en attendre que des fruits tres-mediocres, ces Barbares n'ayant que de l'opposition à la Foi⁵⁹.

Le rédacteur renvoie sans doute ici aux lettres de Joseph Le Caron, aux « Fragments » et au Mémoire de 1616 entre autres, où se trouve exprimée la pensée pessimiste des récollets sur les progrès à espérer du travail missionnaire dans l'avenir, en Nouvelle-France. De sorte que lorsqu'il compile l'information sur les résultats qu'obtiennent les

59 PEF, 1: 420-421. Voir aussi 1: 93; 144; 238; 265-266.

jésuites dans leurs missions, à partir de 1632, le rédacteur de PEF est persuadé que les missionnaires jésuites « n'ont point de part aux relations que l'on a imprimées du Canada, apparemment sur de faux mémoires, au moins en ce qui regarde l'avancement de la Foi, parmi les Nations Sauvages⁶⁰. Il énumère alors, pendant quinze pages, les résultats « prétendus » du travail apostolique des jésuites en Nouvelle-France, en soulignant le caractère extraordinaire des faits de conversion, leur nombre impressionnant et le fait que les catéchumènes et les nouveaux chrétiens défendent leur nouvelle foi avec une ardeur des plus édifiantes. Si ces sujets sont déjà en soi ironiques dans le contexte de l'oeuvre, la formulation hyperbolique qui introduit chaque cas merveilleux, l'accumulation des nombreux exemples de la propagation de la foi par les Amérindiens qui expriment ouvertement et passionnément leur foi et finalement le discours sur le nombre de baptisés, qui progresse de manière exponentielle de 22 à toutes les nations amérindiennes, sont d'autres façons d'en augmenter efficacement la force; l'ironie est sarcastique⁶¹. Le rédacteur suggère que la Compagnie retouche le texte des relations :

Cependant on ne peut souffrir, qu'on en impose à un Missionnaire que j'ay connu, en luy faisant dire dans la quatrième decade, qu'il a annoncé les premières paroles de l'Évangile aux Onnontaguez : aux Neutres, & aux Hurons captifs chez les Sonnontouïans, & que les deux premières Nations, n'avoient presque jamais vû d'Europeans, cependant il est notoire que dès 1616. jusques à 29. les Missionnaires leur avoient annoncé l'Évangile, ce que ce Reverend Pere ne pourroit desavouer luy-même⁶².

60 *Ibid.*, 1: 520-522.

61 Voir l'appendice 2, chap. 15b, no 3.

62 PEF, 1: 544-545.

PEF termine son argumentation sur la fiction de ces relations en évoquant la réalité observable : depuis 1674-1675, pendant que les échanges entre la métropole et la colonie se multipliaient, le nombre des convertis prétendus disparaissait proportionnellement, de même que les relations « que l'on a cessé de donner au public »⁶³.

PEF amorce alors la conclusion de ce chapitre par un long et curieux paragraphe qu'il vaut la peine de reproduire en entier :

Je fais donc une grande difference de zele, des travaux, & des applications infatigables des Missionnaires, separement de ces grands succès pretendus, que l'on vante sans apparence même de verité : La justice qu'on est obligé de rendre aux travaux, & aux soins de ces hommes Apostoliques dans la nouvelle France, qui passent veritablement tout ce qu'on en peut exprimer; ils égalent si l'on veut, les entreprises, le courage, les souffrances de l'Apostre saint Paul les perils de la vie, les privations, les persecutions, leur silence même, dans les murmures, dans les calomnies, témoin ce qu'on a voulu souvent leur imposer au prejudice de leur desintereffement : quoyque leur reputation soit assez établie sur ce point, & que la conduite, qu'ils tiennent dans toutes les Missions du monde Chrestien, se justifie par elle même, & les met au dessus de pareils reproches aussi bien à l'égard du Canada, comme par tout ailleurs; Cependant ces Reverends Peres jugerent à propos de faire imprimer, & donner au public, un certificat authentique de Messieurs de la Compagnie, par lequel ils rendoient témoignage, à qui il appartiendra, que ces Peres n'avoient aucune part dans leur société⁶⁴.

Or voici que le discours ironique dévie de la critique des relations à celle de la conduite des jésuites « dans toutes les Missions du monde Chrestien »⁶⁵. L'insidieux « cependant » du début de la dernière

63 *Ibid.*, 1: 545. PEF répète le même argument plus loin (1: 554).

64 *Ibid.*, 1: 546-547.

65 Il s'agit probablement ici d'une référence à la polémique popularisée par Antoine Arnauld dans les huit volumes de *La morale pratique des jésuites*, 1693, dans la réédition de ses Oeuvres, Paris, Sigismond d'Arnay, 1780. Le théologien dénonce la morale « laxiste » qu'ils enseignent et pratiquent, leur attitude autoritaire et monopoliste dans

phrase de cet extrait en confirme la narration ironique. Rompent-ils leur silence proverbial devant les calomnies ? Pas du tout puisqu'on vient à leur secours en leur fournissant une preuve de leur désintéressement qu'ils se contentent de « faire imprimer » et circuler. Or PEF a déjà suggéré l'existence de liens étroits entre la Compagnie qui fait d'énormes profits avec les pelleteries⁶⁶ et les jésuites qui ont « toute la part à l'érection de la Compagnie qui se formoit, au choix, & à la nomination de ceux qui la devoient composer »⁶⁷. Lors de la prise de Québec en 1629, PEF rapporte que deux Français « avoient rendu de mauvais offices aux Reverends Peres Jesuites en indiquant au Capitaine Anglais qu'il trouveroit à gagner beaucoup chez eux »⁶⁸. Le

les missions (ils veulent des évêques qui leurs soient favorables sinon soumis) et le fait qu'ils font du commerce. Le titre complet de l'ouvrage est : *La morale pratique des Jésuites, représentée en plusieurs Histoires arrivées dans toutes les parties du monde. Extraite ou de Livres très-autorifés & fidèlement traduits; ou de Mémoires très sûrs & indubitables.* Le cas le plus connu qui illustre cette morale pratiquée par les jésuites, est celui des missions de la Chine où ils auraient permis « les cultes idolâtres » des Chinois. Cette affaire compose la matière des volumes six et sept de *La morale pratique* : le volume six contient « l'histoire des différents entre les Jésuites & les Missionnaires des autres Ordres Religieux, dans les Indes Orientales » et le volume sept de « Nouveaux éclaircissements sur quelques pieces qui y sont rapportées. Additions considérables, touchant les démêlés des Jésuites avec les Evêques Vicaires Apostoliques ». Il y est aussi question d'un *Traité contre le commerce des Jésuites*. C'est dans ce volume qu'Arnauld utilise PEF dont il fait un long commentaire servant ses thèses contre les jésuites. A. Arnauld voit dans ce passage une certaine forme d'ironie : « Je ne veux point fouiller dans le coeur de ce bon Religieux, ni m'imaginer que ce n'est peut-être qu'une ironie. Il peut avoir parlé sérieusement, ayant cru les Jésuites plus désintéressés, qu'il ne les a cru reconnoissants & sinceres. Ce qui est bien certain est, qu'on ne peut pas dire avec vérité, quand on est bien instruit de la réputation qu'ils ont dans le monde, que la conduite qu'ils tiennent dans toutes les Missions du Monde Chrétien, les justifie assez contre ceux qui les voudroient accuser de trafiquer; & les met à couvert de pareils reproches, aussi-bien à l'égard du Canada que partout ailleurs », *Op. cit.*, p. 716-717.

66 PEF, 1: 426-427.

67 PEF, 1: 432.

68 *Ibid.*, 1: 402.

Supérieur des jésuites siège au Conseil de Québec⁶⁹. Dans un tel contexte, on peut facilement imaginer ce que suggère la dernière phrase de cet extrait : les jésuites sont à l'origine de cette lettre qu'ils font circuler.

2.2 Le chapitre 17: l'histoire de l'établissement des communautés religieuses à Québec.

L'histoire de l'établissement des institutions religieuses d'hommes et de femmes (les hospitalières, les ursulines et les sulpiciens à Montréal) met fin à cette deuxième partie de *PEF* (chapitre 17). Les informations d'ordre historique proviennent de sources diverses. Par exemple, le rédacteur recopie un passage de la Relation de 1642 de Paul Lejeune qui décrit l'île de Montréal; on y retrouve un trait de rédaction caractéristique de la réécriture dans *PEF*, qui consiste à commencer le paragraphe par la dernière phrase de celui qu'il réécrit (remarquer les phrases en italique dans les textes mis en parallèle) :

PEF

L'Île du Mont-Royal est située environ deux cens lieuës en remontant le Fleuve de Saint Laurent; environnée d'un côté par le grand Fleuve, & de l'autre par la Riviere des Prairies: ces deux Rivieres se joignant ensemble, forment comme deux lacs aux deux bouts de l'Île, qui peut avoir environ 20. lieuës de circuit (p. 46).

Paul Lejeune

L'Île de Montreal a environ vingt lieuës de tour, elle est baignée d'un costé du grand fleuve Saint Laurens, & de l'autre de la riviere des Prairies. Ces deux grands fleuves se joignans ensemble font comme deux lacs ou deux grands estangs. Au deux bouts de cette Île, il y a quantité d'autres Îles plus petites [...] (JR, 22: p. 204).

69 *Ibid.*, 1: 433.

comme elle est à la teste du pais, elle en fait la principale defenſe, d'autant plus, que toutes les Nations du Septentrion, & du midy, de l'Orient & de l'Occident, y trouvent un facile accès par le moyen des rivieres qui y aboutiſſent⁷⁰.

Elle donne un accès & un abord admirable à toutes les Nations de ce grand pais, car il ſe trouve au Nord & au Midy, au Levant & au Couchant des rivieres qui ſe jettent dans les fleuves de Saint Laurens, & dans la riviere des prairies qui environnent cette Iſle; de ſorte que ſi la paix eſtoit parmy ces peuples, ils pourroient aborder là de tous coſtez. Omnia tempus habent, tout ſe fera avec le temps⁷¹.

Il faut noter ici que ce petit exemple de la réécriture d'une source jésuite est le résultat de plusieurs heures de recherche dans les sources narratives. Ce maigre résultat est significatif et il apparaîtra évident, dans la suite de ce travail, que l'ensemble du second tome de l'oeuvre, à l'exception du dernier chapitre sur le siège de Québec en 1690, est le résultat d'un travail de rédaction tout à fait différent de celui qui caractérise le premier tome. Le rédacteur a accès à une information de plus en plus moderne, relevant à la fois d'une documentation personnelle et institutionnelle sur des faits, des événements et des individus. Bref, nous acquerrons petit à petit la certitude d'être en présence d'une source documentaire historique de première main. PEF rédige moins et raconte plutôt l'histoire des progrès du christianisme lors de l'établissement de nouvelles congrégations religieuses en Nouvelle-France. La narration se poursuit sur le même mode ironique qu'au chapitre précédent. La position des chapitres 15b et 17, au centre de l'oeuvre, en plus d'en constituer le

⁷⁰ Ibid., 2: 46.

⁷¹ R. G. Thwaites, *The Jesuit Relations and Allied Documents, Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France, 1610-1791*, Cleveland, The Burrows Brothers Company, 1896-1901, 73 vol., JR, 22: 206.

noyau et d'articuler le passage d'un tome à l'autre, indique la perspective dans laquelle l'histoire de PEF est écrite : celle d'une ré-interprétation polémique de l'histoire de la Nouvelle-France.

Pour le narrateur de PEF, les jésuites installés à Québec depuis 1632 ont été d'excellents pasteurs « qui ont administré le spirituel durant 26. années [1632 jusqu'en 58] tant aux François comme aux Nations Sauvages⁷² ». La description de leur travail à Québec est étayée d'allusions suffisamment claires à ce stade de l'histoire pour que l'on comprenne l'ironie sarcastique qui la motive :

c'est à leurs Joins, & aux frais communs des Colons mais principalement aux gratifications du Roy, qu'on doit la construction de la premiere Eglise Paroissiale de Quebec, où ces Reverends Peres exercerent leurs fonctions Curiales, durant tous ces temps avec plenitude de puissance : l'on ne trouve qu'un intervalle de deux ans pendant lequel Monsieur L'Abbé de Quelus autant illustre par sa pieté, sa doctrine & son grand zele, que par sa naissance, exerça l'office de Curé à Quebec, & de grand Vicaire de Monsieur l'Archevesque de Roüen, par toute la nouvelle France, avec beaucoup de fruit, & d'édification : mais il ne put soutenir plus long-temps contre les mauvais offices, qu'on luy rendoit de tous côtez, & en France & en Canada : il fut rappellé d'authorité, retourna l'année suivante par les Navires Pescheurs comme Ecclesiastique particulier⁷³.

La « plenitude de puissance » que PEF reconnaît aux jésuites, n'est certes pas innocemment associée au sort de l'abbé de Quelus : il y a une allusion directe à une lutte de pouvoir que les jésuites gagnèrent semble-t-il. Comme on le voit, ce n'est pas le travail apostolique des missionnaires jésuites que PEF critique mais l'attitude autoritaire et le désir de puissance de la Compagnie de Jésus⁷⁴. La présen-

72 PEF, 2: 18.

73 Ibid., 2: 18-19.

74 C'est un des thèmes préférés d'Antoine Arnauld; voir le cinquième volume de *La Morale pratique* par exemple.

tation de leurs établissements à Québec de même que celle de leur travail pastoral est faite sur le même mode sarcastique. Après avoir rappelé qu'ils ont usurpé le nom de Notre-Dame-des-Anges aux récollets pour l'appliquer à ce qui était alors leur « principale demeure & Seigneurie », PEF va les présenter comme des pasteurs omnipotents qui se sont installés au coeur de la capitale :

Nous avons dit dans les Chapitres precedens que les Peres Jesuites avoient établi leur principale demeure, & Seigneurie où ils avoient transporté le nom de nostre Convent, sous le titre de Nostre-Dame des Anges, mais l'endroit où est encore aujourd'huy le fort sur l'éminence d'un Promontoir au bord du Fleuve de Saint Laurent, ayant esté jugé propre pour y établir la Capitale du païs, ils y choisirent un terrain avantageux, où l'on jetta les fondemens de l'Eglise magnifique, & de cette grande maison qui s'y est bâtie peu à peu : c'est dans cette maison, où ils ont transféré leur sejour habituel; elle sert de Seminaire, où se forment les Missionnaires de la Compagnie, que l'on distribué par tout le Canada, & en même temps de College, pour un petit nombre d'Ecoliers qui pourra augmenter à mesure, que la Colonie croistra en Sujets; Les Canadiens, estant pleins d'esprit & de feu, de capacité & d'inclination pour les arts, quoyqu'on se pique peu de leur inspirer l'application aux Lettres, à moins qu'on ne les destine à l'Eglise⁷⁵.

Le lieu (un endroit avantageux au sein de la capitale, dans la haute ville), le ou les bâtiments (une église magnifique, une grande maison, un séminaire, un collège), leur rayonnement (où l'on forme les missionnaires que l'on distribue partout au Canada) et leur rôle dans la formation intellectuelle de habitants de la colonie (arts versus lettres), tout suggère l'omnipotence des jésuites; elle est amplifiée par l'omniprésence de leur « sollicitude Pastorale » :

On ne peut assez louer les soins que ces Reverends Peres ont pris pour l'avancement spirituel & tem-

75 PEF, 2: 20-21.

porel de la Colonie; leur sollicitude Pastorale à surveiller au troupeau de JESUS-CHRIST qui estoit commis à leur conduite, à éclairer par-tout les fautes des particuliers, à prevenir, à corriger, à exhorter, à secourir les habitans, en santé, en maladie, à la mort; à les suivre par tout dans les dangers & dans les perils, comme des véritables Pasteurs⁷⁶.

L'énumération d'infinitifs mélioratifs, la répétition de l'adverbe « partout » et l'allusion à l'immixtion des jésuites dans la vie privée des habitans (qu'ils soient en santé ou non !), suggèrent un attentif exercice de contrôle plutôt que l'attention affectueuse de « véritables Pasteurs »⁷⁷. Si PEF reconnaît d'abord que « l'on doit même aux applications de leur zele d'avoir purgé le Canada de quelques heretiques qui s'y glissoient au commencement », c'est pour mieux mettre en évidence leurs liens avec le pouvoir; pour qu'ils ne puissent plus s'embarquer pour la Nouvelle-France à l'avenir, « leur credit a [ayant] obtenu de la Cour, à cet effet tous les reglemens necessaires⁷⁸ ».

L'histoire de l'établissement des autres communautés religieuses ne se fait pas sans que le rédacteur mette de côté, pour le moment, l'ironie dès qu'il est question des jésuites :

Les grands progresz de la Nouvelle Eglise Historique de Canada parmy les Sauvages, & les apparences d'une ample moisson, faisoient bruit en France dès les premieres années, que le Roy fut rentré en possession du païs, & il y avoit peu de personnes de pieté, qui n'en fussent touchées de devotion & qui n'entraffent dans les sentimens

76 Ibid., 2: 21-22.

77 PEF a déjà mentionné à deux reprises la « gêne où estoient les consciences de la Colonie, de se voir gouvernées par les mêmes personnes pour le sirituel & pour le temporel », *ibid.*, 1: 478. Voir aussi 1: 502. PEF revient à ce thème une dernière fois au début du chapitre XIX, 2: 84.

78 PEF, 2: 22

d'un saint zele, d'y contribuer de leur bien ou de leurs personnes⁷⁹.

Le début du récit de l'établissement des ursulines et des hospitalières en Nouvelle-France commence sur un ton des plus suaves. Rien dans ce texte, sauf peut-être « les apparences d'une ample moisson », ne laisse présager les insinuations ironiques qui vont suivre, dirigées contre les jésuites que PEF présente comme les mentors intéressés par toutes ces femmes qui, en France, manifestent un « désir ardent » de travailler à la conversion des « infidèles ». Madame la duchesse d'Equillon et Madame de la Pelleterie « se distinguèrent entre les autres dès l'année 1637. & 38. » :

celle-cy fit le projet de passer elle même en Canada, pour y travailler en personne dans les bois à la conversion des femmes Sauvages, croyant bonnement que les Sujets y estoient autant disposez, qu'on luy disoit, & afin d'y concourir plus efficacement, par une multiplication d'ouvrieres Evangeliques; elle resolut d'employer une partie de ses biens, à fonder un Monastere de Dames Ursulines à Quebec⁸⁰.

Après le passage sur le pouvoir édifiant des relations, on sait que les jésuites (« on luy disoit ») sont la source de l'information sur les Amérindiens. Madame de la Pelleterie avait été promise par son père à Monsieur de Bernières, « Tresorier de France de la Generalité de Caën »⁸¹: la mort du père fit que ce mariage n'eut pas lieu :

Monsieur de Bernieres fut son Ange Tutelaire, qui luy facilita les moyens de son entreprise : Delà est venuë, l'étroite liaison de l'Eglise de Canada avec ces Messieurs de Caën, qui luy ont donné un premier Eveque, dans la personne de Monseigneur de Laval, & ses trois premiers grands Vicaires : Messieurs de Bernieres, neveux de celui dont j'ay parlé, Angot de Mezeray, & Monsieur de Doüy. Les

79 *Ibid.*, 2: 27.

80 *Ibid.*, 2: 28.

81 *Ibid.*, 2: 30.

Reverends Peres Jesuites en eurent toute la confiance & dès lors servirent de mobile à l'exécution d'un si pieux dessein⁸².

L'ironie est ici plus insidieuse, moins cinglante. Les jésuites ne font que mettre en branle un projet qu'ils n'ont pas pensé; on verra plus bas PEF imaginer qu'ils en prirent le contrôle une fois qu'elles furent sur place. Une autre religieuse, « personne d'esprit, & d'expérience, d'une grace & d'une vertu distinguée⁸³ », est connue, semble-t-il, du jésuite Poncet qui la recommande à Madame de la Pellerie :

C'est la Mere Marie Guiart, dite de l'Incarnation, Religieuse aux Ursulines de Tours, préparée par des impressions extraordinaires à l'Apostolat de ces Nations Sauvages; Le Seigneur ayant voulu par une espece d'infusion Prophetique, luy découvrir ces amples moissons qu'il destinoit à son zele, & les conversions nombreuses qu'il opereroit par son moyen⁸⁴.

Étant donné les sources mystérieuses de sa vocation apostolique, peut-on douter de ce que cherche à nous faire comprendre le rédacteur de cette élogieuse présentation de Marie de l'Incarnation, lorsqu'il la qualifie de « personne d'esprit et d'expérience » ? Les syntagmes « des impressions extraordinaires » et « une espèce d'infusion prophétique » rappellent ceux qu'utilise le narrateur, au chapitre précédent, pour qualifier les merveilleuses transformations qui s'opèrent chez les Amérindiens convertis. PEF feint de croire à l'efficacité réelle de toute cette « croisade » qui s'organise pour la conversion des Amérindiens de la Nouvelle-France. Il suggère la fébrilité de Madame de la Pellerie en racontant qu'elle « fit elle-même le voyage de Tours, en compagnie de Monsieur de Bernières », pour aller chercher

82 *Ibid.*, 2: 31-32.

83 *Ibid.*, 2: 32.

84 *Ibid.*

Marie de l'Incarnation accompagnée de deux autres ursulines. « Cette bienheureuse troupe » retourne à Paris et part pour Dieppe où trois hospitalières se joignent à elle :

Madame de la Pelleterie avec ces deux troupes Seraphiques de trois Ursulines & trois Hospitalieres s'embarquerent dans le Navire de Monsieur Corton, sous la direction du Reverend Pere Vimont Jesuite. La Flotte qui portoit ces nouvelles semences du zele & de l'esprit Apostolique pour l'établissement & la propagation d'un nouveau monde Chrestien dans le Canada, arriva heureusement à Quebec, le premier jour du mois d'Aoust de l'année presente⁸⁵.

Ces « troupes Seraphiques », ces « nouvelles semences du zele et de l'esprit Apostolique » vont bientôt connaître la dure réalité payenne de la Nouvelle-France, thème que ne perd pas de vue celui qui écrit ce chapitre. PEF installe les ursulines dans leur monastère en 1641 et reconnaît qu'elles ont exercé leur charité envers la jeunesse, à mesure que la colonie croissait, et envers « des filles Sauvages Penfionnaires » :

Il est vray que Madame de la Pelleterie, aussi bien que les Religieuses, en partant de France, n'avoient pas l'intention de borner les travaux de leur zele dans les limites de ce Monastere : Elles comptoient de l'étendre dans les bois parmy les Nations Barbares. Madame de la Pelleterie embrazée de ces divines ardeurs, monta à ce dessein jusqu'au Mont-Royal, dans les années suivantes; mais enfin on luy fit connoistre, qu'elle devoit adorer les desseins de Dieu sur ces Peuples, se conformer à ses dispositions, & qu'il se contentoit de sa bonne volonté, l'heure de la grace n'estant pas encore venuë pour ces Barbares, ny la moisson en estat : Elle eut besoin de toute sa vertu; Nos Peres luy ont entendu assurer sur la fin de ses jours, que rien ne luy avoit esté plus sensible; mais enfin il fallut se restreindre au Monastere de Quebec, & vivre en esperance de plus amples

85 PEF, 2: 35-36.

desseins de sa piété, lorsqu'il plairoit à Dieu d'y donner sa benediction⁸⁶.

Remarquons en passant ce commentaire du rédacteur sur « l'heure de la grace » qui n'est pas encore venue; nous y reviendrons. Ce qui importe ici, c'est le récit « ironique » de l'établissement des communautés religieuses en Nouvelle-France, qui semble relever d'une mise en scène d'une idyllique odyssée missionnaire motivée par une lecture naïve des relations édifiantes des jésuites, encouragée et organisée par eux, et que la conclusion dégonfle par le laconique énoncé de l'inutilité de tout ce branle-bas missionnaire : « Il faut reconnoître, que si cet établissement n'a pas eu de plus heureux effets, pour la conversion des Sauvages, il a produit de tres-grands biens au pais »⁸⁷. Il en va de même pour le travail des Dames hospitalières dont les louanges sont refroidies par l'intrusion d'un discours qui n'a rien à voir avec l'établissement de la foi chez les païens :

L'on ne peut assez louer les applications de leur charitable zele, dans l'exercice de leurs fonctions, envers les François & les Sauvages Neophites, de deux Villages qui sont établis aux environs de Quebec : leur confiance en la Providence, passe au delà de tout ce qu'on peut exprimer, n'épargnant rien même de leur propre fond et revenu, se privant d'une partie de leur nécessaire pour fournir à l'assistance des malades [...]. On peut dire que Dieu, pour justifier sa conduite dans la condamnation de ces Barbares, n'a rien oublié pour les attirer à la connoissance de la verité & qu'il n'y a pas eu de nations infideles, à qui la Providence ait destiné des secours extérieurs plus salutaires & plus efficaces pour y parvenir, afin de rendre ces peuples tout-à-fait inexcusables⁸⁸.

86 *Ibid.*, 2: 40.

87 *Ibid.*, 2: 40.

88 *Ibid.*, 2: 43-44.

Il n'y a plus rien d'ironique dans ce passage qui porte essentiellement sur la justification d'une condamnation au prix de l'ineffable, « leur confiance en la Providence »; le narrateur réfléchit sur l'échec.

L'histoire de l'établissement des sulpiciens à Montréal se développe sur le même modèle. C'est d'abord une insinuation contre les jésuites qui introduit l'éloge de la communauté de Saint-Sulpice, de ses bienfaiteurs, Maisonneuve, Marguerite Bourgeois et Jeanne Mance, qui contribuèrent à la fondation de Montréal :

Il y avoit long-temps que Dieu inspiroit en France, plusieurs Communautez Ecclesiastiques & Religieuses, de concourir à ce grand oeuvre, par le sacrifice de leurs travaux & de leurs personnes; mais comme elles trouvoient differens obstacles dans leur chemin, leur bonne volonté en demuroit au simple desir. La Communauté de saint Sulpice, fut en cela plus heureuse, que les autres⁸⁹.

PEF a établi depuis longtemps que les jésuites étaient soupçonnés d'empêcher le retour des récollets en Nouvelle-France. Comment ne pas comprendre que ce sont eux qui empêchent, de la même manière, d'autres communautés religieuses de réaliser leurs projets ? Celui que conçoit l'abbé Olier est le plus désintéressé, le plus solide et le mieux concerté de tous⁹⁰. Comparé à l'apôtre Saint Paul, il « prend en main la carte de ce nouveau monde, pour en faire la Conquête, & le soumettre à l'Empire de JESUS-CHRIST »⁹¹. Le récit de l'établissement de la communauté de Saint-Sulpice se développe de la même manière que celui des autres communautés : d'abord les jésuites sont impliqués au point de départ comme instigateurs du projet dans le cas des ursulines

89 *Ibid.*, 2: 44-45.

90 *Ibid.*, 2: 45-46.

91 *Ibid.*, 2: 46-47.

et des hospitalières et comme « obstacles » dans le cas des sulpiciens et des autres communautés ecclésiastiques. Ensuite, vient la description de l'entreprise qui prend les dimensions d'une véritable croisade qui mobilise des personnes importantes parmi les plus zélées, les mieux intentionnées pour la conversion des nations amérindiennes et qui est menée par des personnalités qui se distinguent par de rares qualités spirituelles. Suit l'éloge, l'apologie de leur travail qui dépasse tout le bien qu'on peut en dire. Le tout se conclut de la même manière : tout cela fut inutile. On l'a vu plus haut en ce qui concerne l'établissement des religieuses à Québec; il en va de même pour celui des sulpiciens à Montréal :

On peut icy reconnoître l'inutilité de nos entreprises, quelques bien-intentionnées qu'elles soient, & conduites par toutes les regles de la sagesse pour procurer la conversion des ames, lorsque les pechez des peuples, les rendent indignes de ces graces. L'entreprise de Mont-Royal, paroissoit établie sur des lumieres, & des mesures parfaitement éclairées & solides cependant, ces dépenses prodigieuses, les travaux & les applications de tant de personnes d'un merite distingué, & d'une vertu à l'épreuve de tout, n'eurent aucun effet pour la conversion des Barbares, sinon d'un petit nombre de baptisez, sur lequel on ne pouvoit faire aucun fond⁹².

Dans un tel contexte, on ne peut plus parler d'ironie. Il faut se demander si cette narration historique et apologétique, inscrite à l'intérieur d'une histoire de l'établissement de la foi en Nouvelle-France et qui s'exprime dans cette partie de l'oeuvre par une charge contre les jésuites, sur le mode de l'ironie sarcastique, ne serait pas idéologiquement orientée. Cette idéologie se développe sur le modèle du récit historique dont nous avons dégagé les quatre principales articu-

92 *Ibid.*, 2: 53-54.

lations un peu plus haut. Nous pouvons encore en vérifier la présence dans la narration des aventures du neveu de Joseph Le Caron, Monsieur de Souart, dont l'histoire, qui commence vers la fin du chapitre 17⁹³, est interrompue par le récit de la prise de possession de la colonie par le roi et du développement qui s'en suivit⁹⁴ pour être finalement reprise vers la fin du chapitre 18⁹⁵.

Son début implique encore les jésuites sous la forme d'un rappel des causes de la mort de Joseph Le Caron⁹⁶. Si l'on n'est plus ici dans un contexte d'établissement d'une nouvelle communauté religieuse, le total désintéressement de l'homme qui va diriger le Séminaire de Saint-Sulpice, il s'agit du neveu de Joseph Le Caron, rappelle les circonstances, le contexte social de l'engagement apostolique des religieuses missionnaires :

Monsieur de Souart son neveu, fils de Madame la Soeur ayant quitté la Cour, & les esperances d'une fortune avantageuse, qui estoit déjà fort avancée, s'estoit donné à l'Eglise, & attaché particulièrement au Seminaire de Saint Sulpice, dans le dessein de travailler efficacement à la conquête des ames : cette même charité luy inspiroit particulièrement le desir de suivre les traces de son oncle, & d'aller reprendre son ouvrage en Canada, pour la conversion des Nations Sauvages⁹⁷.

Il s'embarque à Nantes, le 17 mai 1657, avec trois autres sulpiciens : « Les grands avantages de cette Mission seront mis au jour dans la fuite »⁹⁸. Après l'allusion aux jésuites, la mise en place d'une mis-

93 *Ibid.*, 2: 55-56.

94 *Ibid.*, 2: 63-77.

95 *Ibid.*, 2: 77-81.

96 Il ne survit pas au chagrin d'être empêché « par une conduite secrète », de revenir en Nouvelle-France : PEF, 1: 438-439.

97 PEF, 2: 55-56

98 *Ibid.* La suite se trouve à la page 77 du chapitre XVIII, soit vingt et une pages plus loin.

sion qui promet beaucoup sous la conduite d'une personnalité hors de l'ordinaire, vient l'apologie de leur travail :

Toute l'autorité spirituelle & temporelle de l'Isle, se trouva réunie dans une Communauté, ces Messieurs s'en sont servis utilement pour y avancer le bien d'une maniere parfaitement desinteressée : l'on auroit peine de croire, comme je l'ay sçu de personnes dignes de Foi, jusques à quelles sommes se montent les fortes contributions du commun, & des particuliers du Seminaire pour ce bon oeuvre⁹⁹.

Dans le cas des sulpiciens, l'association du désintéressement à la richesse n'aura pas non plus de portée sur le plan des conversions des Amérindiens :

Pouffez du zele de la conversion des Barbares, & voulant éprouver à leur tour, si l'on pouvoit y faire quelque progres, ils entreprirent à la faveur de la paix en 1668, une Mission considerable chez les Nations Iroquoises qui habitent le Nord du Lac de Frontenac; l'on peut dire qu'ils y ont prodigué leurs personnes leurs travaux, & leurs biens; mais connoissant par une experience de douze années, qu'ils travailloient inutilement (l'heure n'estant pas venuë) ils furent obligez d'abandonner ces Missions, pour s'appliquer uniquement à un nombre de familles Huronnes & Iroquoises que l'on attiroit peu à peu dans l'Isle, & qui forment aujourd'huy un Village de Chrestiens à un quart de lieuë de Ville-Marie¹⁰⁰.

Les ursulines, les hospitalières et les sulpiciens ont, selon PEF, des activités missionnaires concentrées aux proches environs de Québec et de Montréal. Même les jésuites :

Si les fruits de ces Missions répondoient alors à tout ce que les relations nous en disent; il y est arrivé de grands changemens depuis : l'on n'en doit pas moins estimer le merite des travaux infatigables des Missionnaires qui suivoient hyver & esté les Sauvages jusqu'à la Mer du Nord; enfin toutes les Missions auroient tout promis, si le succès & la conversion des Barbares avoient dé-

99 Ibid., 2: 79.

100 Ibid., 2: 80-81.

pendu du zèle & des applications des Ministres de
la parole de Dieu¹⁰¹.

Dans ce contexte, qu'en est-il du récit de l'histoire de l'apostolat récollet en Nouvelle-France ? Il n'est pas généré par l'ironie comme celui des autres communautés religieuses. Il est retouché, revu et corrigé, en fait complètement réécrit par un récollet qui a réfléchi à l'histoire de l'ordre auquel il appartient.

Cette deuxième époque de PEF est, sur le strict plan historique, remarquablement brève. L'histoire de l'apostolat jésuite, de 1632 à 1658, est résumée en quatre pages. Le travail d'histoire que proposait l'auteur de l'HCNF pour cette période est remplacé par une critique ironique des relations jésuites. Le compte rendu de l'établissement des communautés religieuses à Québec est inscrit dans la perspective du contrôle de la colonie par les jésuites.

La narration ironique d'une partie de cette deuxième époque de l'histoire du premier établissement de la foi en Nouvelle-France est motivée par autre chose que la critique des politiques jésuites à l'égard des missions étrangères. Nous avons souligné, dans le récit de la conclusion de l'affaire La Pellerie, l'intrusion d'une phrase sur la grâce et le temps des conversions. Nous avons vu, plus haut, que l'ironie n'était plus qu'un jeu critique mais faisait place à une réflexion de fin de parcours : malgré tous les efforts de nombreuses personnes influentes, les Amérindiens demeurent d'incorrigibles païens.

101 *Ibid.*, 2: 83-84.

3 Les sources de la troisième époque

Cette dernière partie de l'oeuvre peut aussi être divisée en trois sujets : d'abord le rétablissement des missions à la faveur de la paix de 1667¹⁰², ensuite la propagation de la foi entraînée par les découvertes que l'on put alors commencer¹⁰³ et finalement le siège de Québec en 1690¹⁰⁴. On voit tout de suite que ce qui concerne la découverte et l'exploration de la vallée du Mississipi occupe presque les deux tiers de cette dernière époque historique.

3.1 La paix de 1667

L'information sur la réorganisation des structures politiques et économiques de la Nouvelle-France, à la suite de la prise en charge de la colonie par Louis XIV, provient de sources diverses. Par exemple, ce que l'on apprend sur l'arrivée du marquis de Tracy se retrouve dans la Relation de François Le Mercier¹⁰⁵; il en va de même pour la construction des forts de Chambly, de Sorel et de Sainte-Anne¹⁰⁶. Le rédacteur peut s'être informé à la relation de 1668-1669 de François Le Mercier pour ce qui concerne la reprise des missions jésuites chez les Iroquois¹⁰⁷. En fait, nous n'avons pas trouvé de textes sources précis pour la rédaction du chapitre 18. Le rédacteur connaît la Nouvelle-France et semble bien informé sur les enjeux, pour la métropole, du développement de la colonie.

102 *Ibid.*, du chap. 18 au début du chap. 21, 2: 63-138.

103 *Ibid.*, chap. 21 à 25, 2: 138-377.

104 *Ibid.*, chap. 26, 2: 378-454.

105 *Ibid.*, 2: 68 et JR, 49: 224.

106 *Ibid.*, 2: 70-71 et JR, 49.

107 *Ibid.*, 2: 81-82 et JR, 52. PEF omet de mentionner que le Jésuite Millet accompagne Pierron chez les Agniers.

Nous n'avons pas non plus trouvé de textes sources pour le chapitre 19 qui porte sur le retour des récollets en Nouvelle-France et leurs nouveaux « premiers » établissements à Québec¹⁰⁸: PEF est sûrement informé par les archives récollettes. Le chapitre 20 sert de transition entre la première et la deuxième partie de cette époque : le retour des récollets est tout de suite associé à l'établissement du Fort Frontenac¹⁰⁹. L'information sur les nouveaux établissements des récollets provient de documents dont on retrouve aujourd'hui quelques pièces dans les archives récollettes à Versailles¹¹⁰.

Le début du chapitre 21 sert à relancer le sujet de l'oeuvre, l'établissement de la foi, mais en fonction de l'événement qui caractérise cette époque historique de PEF : la découverte de l'embouchure du Mississippi par Robert Cavelier de La Salle. Avant d'en entreprendre le récit, il consacre cinq pages à l'état des missions jésuites et récollettes dans les régions explorées de la Nouvelle-France, situant ainsi celles qui sont à venir dans la partie à découvrir du pays, la vallée du Mississippi¹¹¹. Cette annonce implicite de ses sources d'information est suivie par la présentation de l'explorateur et de ses premières réalisations. C'est à la toute fin du chapitre qu'il déclare sa source d'information : il s'agit de la relation de Zénobe Membré.

3.2 Les Relations du Mississippi

PEF présente la relation de la découverte de l'embouchure du Mississippi par Robert Cavelier de La Salle, attribuée au récollet Zé-

108 Appendice 2, chapitre 19.

109 Ibid., chap. 20, no 1 à 3, no 5°

110 Appendice 2, chap. 20, no 5, no 7.

111 Ibid., chap. 21, no 2.

nobe Membré, en deux parties, chacune correspondant à une expédition. La première occupe tout le chapitre 22. Cavelier de La Salle, Henri de Tonti, Zénobe Membré et les hommes qui les accompagnent sont au Fort Crèvecoeur, près du grand village des Illinois sur les bord de la rivière du même nom. Louis Hennepin est parti explorer le haut du Mississipi. Cavelier de La Salle, inquiet de ne pas avoir de nouvelles de sa barque le Griffon, décide de se rendre au Fort Frontenac. Le reste de la troupe, demeurée sur les lieux, subit l'attaque des Iroquois; les Illinois fuient et les Français décident de revenir à Missilimakinac en empruntant « la route du Nord » du lac Dauphin. Pendant ce temps, Cavelier de La Salle, parti les rejoindre, emprunte la « route du Sud ». Arrivé aux Illinois, il est forcé de remonter à son tour à Missilimakinac. Cette première tentative clôt le chapitre.

La deuxième expédition, qui constitue toute la matière du chapitre 23, raconte spécifiquement la découverte de l'embouchure du Mississipi par Cavelier de La Salle et son retour à Québec. Le rédacteur intervient, au début du chapitre, mentionnant qu'il « retranche » de la Relation de Zénobe Membré ce qui concerne les nouveaux préparatifs « qu'il fallut faire pour cette seconde entreprise » ainsi que le récit du voyage « depuis Missilimakinac jusques au Fort de Frontenac, & depuis le Fort de Frontenac jusques aux Miamis & aux Illinois »¹¹². C'est sa deuxième intrusion dans le récit, la première ayant eu lieu à la fin du chapitre 21, alors qu'il déclare sa source d'information pour la rédaction du début de ce chapitre : « Je n'ay donné jusques icy qu'un petit abregé de la relation que le Pere Zenobe Membré nous fait de ces premiers commencemens de l'entreprise »¹¹³. C'est donc

112 PEF, 2: 209-210.

113 *Ibid.*, 2: 162.

dire qu'il a dans un premier temps résumé une partie de la relation (chapitre 21), ensuite reproduit le mot à mot du texte (chapitre 22) qu'il reprend au chapitre 23 après en avoir retranché le superflu :

Puisque je continue le recit d'une découverte à laquelle le Pere Zenobe a eu beaucoup de part & a toujours esté present, & que nous tirons de ses Lettres les principales connoissances qu'on en peut avoir, je croiray faire plus de plaisir au Lecteur de luy donner icy en propres termes ce que ce Pere en a laissé par maniere de Relation abrégée, de laquelle je retranche seulement quantité d'avantures, & de remarques qui ne sont pas essentielles. Ce bon Pere que l'on a laissé avec le Pere Maxime dans la Louïsiane pourra un jour si Dieu luy conserve la vie en faire un plus grand détail, il aura même alors pris de plus amples connoissances, & remarqué toutes les particularitez de ces beaux & vastes païs. Je produis d'autant plus seurement ce qu'il en dit icy que cela se trouve conforme à plusieurs fragmens que nous avons des Lettres du sieur de la Salle, & aux témoignages des François & des Sauvages qui l'ont accompagné & qui ont esté témoins de la découverte; Voicy donc de mot à mot ce que ce bon Religieux en a écrit¹¹⁴.

Ce qui est intéressant ici, c'est le fait que le rédacteur authentifie la relation qu'il reproduit : il prétend l'avoir comparée aux lettres de Cavalier de La Salle et au témoignage des « François & des Sauvages qui l'ont accompagné ». Il ajoute, juste avant de citer la Relation de Zénobe Membré, qu'elle « paroist même extraite des Memoires du Sieur de la Salle qui l'accompagnoit »¹¹⁵. Il faut remarquer que c'est dans le second tome de l'oeuvre que le rédacteur déclare, de façon aussi explicite, ses sources d'information.

Une des sources du chapitre 24 est vraisemblablement celle qu'il édite au chapitre 25, la Relation d'Anastase Douay. Ce dernier, selon

114 *Ibid.*, 2: 167-168.

115 *Ibid.*, 2: 213.

le rédacteur, se trouve en France à la fin de 1688¹¹⁶. Nous reviendrons sur ces deux relations dans le prochain chapitre, où l'on fait l'étude des documents récollets inédits publiés dans *PEF*.

3.3 Le siège de Québec en 1690

Le dernier chapitre de l'oeuvre porte sur le siège de Québec, en 1690. Le rédacteur réécrit la *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada, depuis le départ des vaisseaux, au mois de novembre, 1689, jusqu'au mois de novembre, 1690* de Charles de Monseignat¹¹⁷. Il prend aussi une information dans une lettre de Frontenac au ministre Seignelay¹¹⁸. Alors que dans le texte source l'information est consignée dans l'ordre avec lequel elle parvient à Monseignat, ce qui donne à sa relation la forme d'un journal, *PEF* la réorganise en épisodes. Dans l'ensemble, il faut avoir le texte source sous les yeux pour bien comprendre le résumé que fait *PEF* de certains événements : de toute évidence, il a été rédigé à la hâte¹¹⁹ : on y retrouve des traits de rédaction caractéristiques de la réécriture des sources dans *PEF*¹²⁰.

116 *Ibid.*, 2: 377.

117 Voir appendice 2, chapitre 26.

118 *Ibid.*, chap. 26, no 11c.

119 *Ibid.*, chap. 26, no 3, 4a, 4d, no 9, no 13. Donnons un exemple pour illustrer la rapide réécriture du texte source. La flotte anglaise est devant Québec et tire à coups de canon sur la ville : les Français ripostent, obligeant la flotte à se retirer dans « l'Anse des Mères, derrière le Cap au Diamant ». Monseignat ajoute : « on avoit envoyé dans cette anse un détachement pour les observer. On leur tua quelques hommes, de terre, et ils furent obligez de mouiller hors de la portée du fusil » (p. 524). Dans *PEF* cela donne : « on envoya un détachement dans cette Anse pour ob/sever quelques gens qui leur avoient tué du monde, mais ils furent contraints d'aller mouiller hors la portée de nos fuçils » (2: 435).

120 *Ibid.*, chap. 26, no 3, 6, 10, 11b, par exemple.

4 Bilan provisoire

Comme nous le voyons, *PEF* considère ses sources historiques comme si elles étaient des textes « littéraires » à rédiger correctement, à compléter, bref à réécrire. C'est effectivement ce qu'il fait; mais est-ce à dire qu'il n'a, pour cette raison, rien à nous apporter sur le strict plan de l'histoire événementielle ? Au contraire; mais avant de faire le bilan de la matière « historique » de l'oeuvre, il nous faut d'abord examiner les « documents » qu'elle contient car s'il y a un genre de textes qui intéresse hautement le domaine de l'histoire, c'est bien celui des « documents ». Et nous venons tout juste de voir que les Relations du Mississippi, en plus d'être des textes sources qui informent le rédacteur de *PEF*, sont aussi des documents récollets inédits. C'est pourquoi nous ne proposerons qu'à la fin du chapitre suivant, nos conclusions sur l'importance de *PEF* pour le domaine de l'histoire.

CHAPITRE 3

LES SOURCES DES DOCUMENTS RÉCOLLETS INÉDITS

PEF publie aussi des documents historiques inédits. Leur étude, qui n'a jamais été faite jusqu'à maintenant, constitue le sujet de ce chapitre. Nous aborderons ici l'aspect le plus caché de la genèse de l'oeuvre : la création ou plutôt la recreation, par de savantes manipulations de textes sources, de documents historiques.

Pour les périodes de 1615 à 1629 et 1663-1691, *PEF* présente sept documents inédits : une lettre de Jean Dolbeau à Didace David, de Québec, le 20 juillet 1615¹; une lettre de Joseph Le Caron à un de ses amis, non-signée et non-datée, écrite vraisemblablement au cours de sa première mission en Huronie²; une autre lettre du même au Provincial, de Tadoussac, datée du 7 août 1618³; des « Fragments » de Mémoires (1624), toujours du même Joseph Le Caron⁴, envoyés en France au père Provincial : un extrait d'une lettre de Guillaume Poullain à Guillaume Galleran, non-datée, non-signée⁵ et finalement deux relations sur les expéditions de Cavalier de La Salle dans la vallée du Mississipi, l'une attribuée à Zénobe Membré⁶ et l'autre à Anastase Douay⁷. Compte tenu de ce que l'on sait sur l'extrême attention que porte le rédacteur à la copie qu'il fait de documents qu'il prend chez Gabriel Sagard, et qu'il modifie substantiellement, on comprendra que l'on aborde ces documents inédits avec beaucoup de prudence. Nous soumettons ici les résultats de notre recherche.

1 *PEF*, 1: 62-65.
 2 *Ibid.*, 1: 73-74.
 3 *Ibid.*, 1: 132-140.
 4 *Ibid.*, 1: 263-288.
 5 *Ibid.*, 1: 221-222.
 6 *Ibid.*, 2: 213-248.
 7 *Ibid.*, 2: 302-377.

1 Lettre de Joseph Le Caron (1615-1616)

L'utilisation la plus étonnante que PEF fait de l'HCNF est la réécriture d'un passage où l'auteur anonyme évoque les péripéties du voyage de Joseph Le Caron en Huronie, en 1615. Mettons d'abord les deux textes en parallèle où l'on souligne les ressemblances textuelles:

HISTOIRE CHRONOLOGIQUE

Le S^r de Champlain cependant, qui s'étoit engagé de monter en guerre avec eux dans le dessein de captiver par ce moyen leur amitié & de poursuivre ses découvertes descendit à Quebec auparavant, pour mettre ordre à l'habitation, leur promettant qu'il ne seroit que 4 ou 5 jours dans son voyage (ce qui étoit impossible). Les Sauvages qui ne croyoient pas que les François mentissent, impatientes de retourner chés eux,

après l'avoir attendu quelques jours, mirent le P. Joseph dans un canot, l'aviron en main, & partirent avec 12 de nos François qui leur avoient été donnés pour les assister contre leur ennemis. Le P. Comiffaire & le S^r du Pont Gravé descendant immédiatement après pour Quebec rencontrèrent le S^r de Champlain qui luy dirent que les Sauvages estoient partis, ce qui leur fit de la peine parce qu'il avoit quelques ordres à leur donner pour leur voyages. Cependant sans se decourager il prit resolution de les suivre avec 9 hommes avec luy, 2 François & 7 Sauvages qu'il mit en deux canots.

Le P. Superieur etant de retour à Quebec avec ses 2 religieux acheva de mettre la chappelle en estat & fit faire trois ou quatre petites cellules, vrayes images de la crèche de l'enfant Jesus pour leur grande pauvreté, mais vraye demeure du ciel pour la consolation interieure que ressentoient ces bons Religieux dans ces lieux deferts & ecartés.

PREMIER ÉTABLISSEMENT

Cependant le Reverend Pere Joseph le Caron estoit parti dès l'Automne dernier, par les barques de Messieurs de la Compagnie, qui alloient aux trois rivieres, & avoit poussé jusques aux Hurons & autres peuples à cinq ou six cens lieues plus avant dans les terres, avec des Sauvages qui estoient venus en traite, & 12. François que Monsieur de Champlain donnoit aux Hurons pour les deffendre contre leurs ennemis.

Le P. Joseph, pareillement, après s'etre rendu, avec toutes les peines inseparables d'une navigation & d'une marche aussy difficile qu'est celle de faire cinq ou six cents lieuës en un canot d'ecorce parmy des bouillons, des courants & des chutes d'eau continuelles, parmy les incommodités indicibles des moustiques qui se rencontrent le soir & le matin dans les bois où l'on arreste pour faire la chaudière & prendre son repos à plate terre, & à la belle étoille, après avoir effuyé les pluyes, les vents & les grandes chaleurs de l'eté, marché plus de cent fois dans les bois nus pieds, dans les fanges, sur les roches aiguës & dans les bois touffus & embarrassés d'arbres, pour porter le canot d'une riviere à l'autre ou pour éviter les hautes chutes d'eau que l'on ne peut passer en canot; après avoir supporté les jeûnes de la sagamité qui n'est composée que d'une grande chaudière d'eau & d'un peu de farine de bled d'Inde que les Sauvages jettent dedans, dont on ne mange que 2 fois le jour⁸.

L'on ne scauroit exprimer les fatigues que ce bon Pere effuya pendant ce penible voyage, tantost parmy les bouillons, les courans, les rapides, & les chûtes d'eau capables d'effrayer les plus intrepides, tantost souffrant l'insupportable incommodité d'une infinité de Maringotüins, Moustiques, qui jour & nuit ne luy donnoient aucun repos. Il en écrit ainsi à l'un de ses amis. Il seroit difficile de vous dire, la lassitude que j'ay souffert ayant esté obligé d'avoir tout le long du jour l'aviron à la main & de ramer de toute ma force avec les Sauvages. J'ay marché plus de cent fois dans les rivieres sur des roches aiguës, qui me coupoient les pieds, dans la fange, dans les bois, où je portois le canot, & mon petit équipage, afin d'éviter des rapides, & des chûtes d'eau épouvantables. Je ne vous dis rien du jeûne penible qui nous desola; n'ayant qu'un peu de sagamite, qui est une espece de pulment, composé d'eau & de farine de bled d'Inde, que l'on nous donnoit soir & matin en tres-petite quantité, cependant il faut que je vous avoüe que je ressentois au milieu de mes peines beaucoup de consolation. Car hélas quand on voit un si grand nombre d'Infideles, & qu'il ne tient qu'à une goutte d'eau pour les rendre enfans de Dieu, on ressent je ne sçais quelle ardeur de travailler à leur conversion & d'y sacrifier son repos & sa vie⁹.

Ces ressemblances ne sont pas suffisantes pour conclure tout de suite que le rédacteur de PEF réécrit ce passage de l'HCNF. En toute logique, on peut supposer que l'auteur anonyme résume lui-même une lettre de Joseph Le Caron : d'ailleurs le début et la suite de l'extrait le suggèrent : « Le P. Joseph, pareillement, après s'etre rendu...apres avoir effuyé...marché...apres avoir supporté...en un mot apres avoir passé diverses nations... ». L'hypothèse la plus simple serait effectivement qu'il a sous les yeux la lettre de Joseph Le Caron et qu'il la résume. Par contre, comment comprendre ce qu'il veut

⁸ HCNF, p. 94-96.

⁹ PEF, 1: 73-74.

dire lorsqu'il rapporte que le missionnaire a « supporté les jeûnes de la sagamité » (p. 95) ? Cela s'éclaircit quand on lit dans l'*HC* que Gabriel Sagard n'a pu en manger avant de sentir qu'il devait, malgré la répugnance que ce met lui inspirait, s'en nourrir s'il voulait se rendre en Huronie (*HC*, p. 177-178). Gabriel Sagard a donc jeûné, se privant de la sagamité que lui offraient ses guides.

En lisant alors le récit qu'il fait de son voyage en Huronie (*HC*, p. 177-203), on y retrouve la liste des principales difficultés que reprend l'auteur de l'*HCNF* : d'abord, « des bouillons, des courants, & des chutes d'eau continuelles » (*HCNF*, p. 95), ce peut être une reformulation de l'extrait suivant : « les dangers & perils qu'on rencontre en chemin sont si grands ... en quatre-vingt ou cent fauts qu'il y a de la riviere des prairies aux Hurons [...] » (*HC*, p. 180). Ensuite, « les incommodités indicibles des moustiques qui se rencontrent le soir et le matin [...] » (*HCNF*, p. 95), pourrait correspondre à « La piqueure des moustiques coufins & mouchérons ... est un tourment si grand [...] » (*HC*, p. 181) et « ces petites bestes ne vous font pas seulement la guerre pendant le jour, mais meême la nuict [...] » (*HC*, p. 191): Gabriel Sagard développe le sujet des moustiques pendant deux pages (p. 191-192): « c'est le plus rude martyre que j'ai souffert dans le païs » (p. 191). La façon dont il faut « [...] & prendre son repos à plate terre, & à la belle étoille » (*HCNF*, p. 95) est identique à celle qu'évoque Gabriel Sagard, dont le « lit fut la terre nuë dressé à l'enfeigne de la Lune [...] » (*HC*, p. 177). L'auteur anonyme retient d'autres inconvénients climatiques du voyage « les pluyes, les vents & les grandes chaleurs de l'été » (p. 95), de sa lecture de Gabriel Sagard, qu'il résume : « S'il faisoit

de la pluye ou des orages [...] elle nous tomboit à plomb sur le dos, & nous couloit par deffous [...] (p. 181) et de « Au pays de Hurons, à cause qu'il est decouvert & habité, il y a peu de ces cousins, sinon aux forests & lieux où les vents ne dominant point, pendant les grandes chaleurs de l'Esté [...] » (p. 192). La description du terrain accidenté où Joseph Le Caron a « marché plus de cent fois dans les bois nus pieds, dans les fanges, sur les roches aiguës & dans les bois touffus & embarassés d'arbres [...] » (HCNF. p. 95) reprend presque mot à mot ce qu'en dit Gabriel Sagard : « Il faut avouer que le marcher pieds nuds & sans sandales [...] m'estoit d'une grande peine, contraint d'ainfi faire à cause qu'estant sur terre nous rencontrons souvent rochers, des lieux fangeux, & des arbres tombez qu'il nous falloit à toute heure enjamber, & nous faire quelquesfois passages avec la teste & les mains par les bois touffus, [...] (HC, p. 180) et « [...] On a aussi bien de la peine de se faire passage avec la teste & les mains parmy les bois touffus, où il s'y rencontre aussi grand nombre de pourris & tombez les uns sur les autres [...] » (HC, p. 190). L'HCNF s'informe sur le nombre de repas que l'on ne prend « que 2 fois le jour » de Gabriel Sagard, qui décrit la sagamité, « [...] de laquelle on se sert à manger cette menestre soir & matin, qui sont les deux fois seulement que l'on fait chaudiere par jour » (HC, p. 183) et « Pour revenir à nostre voyage, nous ne faisons chaudiere que deux fois le jour, qui estoit peu pour moy, en ce temps encore mal accoustumé à ceste maniere de viande, car j'en ufois à chaque fois si peu que les deux repas ne meritoient pas le nom d'un bien petit, c'est pourquoi j'estois toujours fort foible [...] » (HC, p. 188).

Ce dernier passage renforce l'emploi de l'expression « jeunes de saganité » employée par l'auteur anonyme. Enfin, les nations chez lesquelles Joseph Le Caron passe en se rendant en Huronie, sont les mêmes que celles décrites par Gabriel Sagard : un village des Ebicerinys (*HC*, p. 196: les Ebiceriny dans l'*HCNF*, p. 95), un autre des Algoumequins (*HC*, p. 198: les Algomquins dans l'*HCNF*, p. 95) et une village d'Andatahouats « que nous disons cheveux ou poils levé » (*HC*, p. 199: les Cheveux relevés dans l'*HCNF*, p. 95).

Bref, tout porte à croire que l'auteur anonyme de l'*HCNF* a résumé ce passage de l'*HC*, d'autant qu'il la cite explicitement comme source de son ouvrage (*HCNF*, p. 2). Se laissant prendre par le récit de Gabriel Sagard, dont on ne peut douter de l'authenticité, il le résume en une page dont la fonction est de montrer Joseph Le Caron installé en Huronie (dans « une petite cabane d'ecorce soutenue de quelques perches [...], *HCNF*, p. 95-96), de la même manière (« pareillement ») que les quatre récollets se sont installés à Québec (dans de « petites cellules, vraies images de la crèche de l'enfant Jésus pour leur grande pauvreté [...], *HCNF*, p. 94).

La suite de la lettre de Joseph Le Caron est rapportée en style indirect, ce qui donne l'impression que le rédacteur l'a devant lui : « Ce zélé Missionnaire avoit paru au païs des Hurons qui le reçurent avec toute la douceur & l'amitié qu'ils témoignent ordinairement à leurs hostes. Ce païs n'est pas de grande étendue selon la description qu'en a fait ce bon Pere »¹⁰. Or cette description du pays des Hurons ressemble beaucoup à celle qu'en fait Jean de Brébeuf dans sa Relation de 1635:

¹⁰ *Ibid.*, 1: 74-75.

JEAN DE BRÉBEUF

PREMIER ÉTABLISSEMENT

Le pays des Hurons n'est pas grand, sa plus longue étendue se peut traverfer en trois ou quatre iours, l'affiette en est belle, la plus part toute en plaines. Il est enuironné & entrecoupé d'vne quantité de tres-beaux lacs, ou plustoft mers, d'où vient que celuy qui leur est au Nord, & au nord-nordouest, est appelé mer douce. Nous passons par là en venant des Bissiriniens. Le sol de ce pays est tout sablonneux, quoy que non egalement. Cependant il produit quantité de tres-bon bled d'Inde, & peut-on [164] dire, que c'est le grenier de la plus part des Algonquains. Il y a vingt Bourgades, qui disent enuiron trente milles ames, sous vne mesme langue, & encore assez facile à qui a quelque maistre. Ella a distinction de genres, de nombre, de temps, de personnes, de moeuds, & en un mot tres-parfaite & tres-accomplie, contre la pensée de plusieurs. Ce qui me refioüit, c'est que i'ay appris que cette langue est commune à quelques douze autres Nations toutes sedentaires & nombreuses¹¹.

Ce pais n'est pas de grande étendue selon la description qu'en a fait ce bon Pere: on le peut traverfer commodement en cinq à six jours de temps. Le climat y est fort agreable, beaucoup plus moderé que celuy de Quebec. La terre quoyque sablonneuse en plusieurs endroits, est fertile, & produit avec abondance du bled d'Inde, des faivrolles & des citrouilles. Le bled François même y viendroit sans doute en parfaite maturité. Ce pais est enuironné, & entrecoupé de tres-beaux Lacs dont le plus confiderable qui est à son Nord, est appelé pour sa grandeur, mer douce.

Il y a dix-huit Bourgades qui composent environ dix mille ames sous une même Langue, qui est commune à dix ou douze autres nations toutes sedentaires & nombreuses¹².

Malgré que l'ordre de présentation des sujets soit différent, malgré le jeu sur les chiffres et les ajouts d'informations générales à partir du texte même (le climat modéré, le blé « français ») que le rédacteur opère sur son texte source, il est évident qu'il continue d'informer Joseph Le Caron d'une manière différente (style indirect) et à partir d'une source tout à fait inattendue. Il semble, comme nous le verrons plus bas, que les relations des jésuites constituent la principale source de PEF lorsqu'il s'agit de compléter les connais-

11 J. de Brébeuf, dans Thwaites, JR, 8: 114-116.

12 PEF, 1: 75-76.

sances d'ordre ethnologique qu'il attribue particulièrement à Joseph Le Caron.

2 Lettre de Jean Dolbeau, Québec, le 20 juillet 1615

La lettre attribuée à Jean Dolbeau est curieusement présentée dans le texte. On lui avait réservé quatre pages mais elle se termine au haut de la quatrième, le reste étant occupé par les formules de salutations et la signature¹³. On doit à cette manipulation la première faute de pagination du livre : on numérote 69 la page 65. Le rédacteur présente la lettre en disant que Jean Dolbeau écrit à un Religieux de ses amis; à la fin de la lettre, il ajoute cette précision : « Cette Lettre est écrite au P. Didace David son ami »¹⁴. Or dans le texte de la lettre, Jean Dolbeau fait référence à une lettre écrite par André Jamet : « Je vous en eusse mandé davantage sans que je crois que le Reverend Pere Commissaire vous a écrit amplement de toutes choses »¹⁵. L'historien récollet Odoric Jouve a publié en 1914 une relation inédite d'André Jamet au Cardinal de Joyeuse, à Paris, datée de Québec le 15 juillet 1615, cinq jours avant celle de Jean Dolbeau¹⁶. Donc si l'on se fie à PEF, il existerait une autre lettre inédite d'André Jamet à Didace David, à moins qu'il s'agisse d'une copie de la même lettre, adressée cette fois à D. David. Quoi qu'il en soit, en comparant les deux lettres, on se rend compte que l'informa-

13 *Ibid.*, 1: 64-65.

14 *Ibid.*, 1: 62-65. Il le présente comme le Révérend Père Dolbeau. La lettre est signée Frère Jean Dolbeau.

15 *Ibid.*, 1: 64.

16 André Jamet, « Relation du 15 juillet 1615 », dans *La Nouvelle-France*, Tome XIII, No 10, octobre 1914, Québec, p. 436-444. Selon l'historien récollet Odoric Jouve qui le publie, ce document serait dans la collection des Cinq-Cents, de Colbert, fol. 531 et suivants.

tion contenue dans celle de Jean Dolbeau n'apporte rien de plus à celle que l'on trouve dans la lettre d'André Jamet. Jean Dolbeau arrive à Tadoussac le 25 mai, André Jamet le 26 : « Ce Port s'appelle Tadoussac & est bien quatre-vingts lieuës dans la grande riviere du Canada, trente cinq lieuës au dessus est l'habitation des François » écrit Jean Dolbeau. Chez André Jamet, Tadoussac « est environ en la rivière quatre-vingt lieues, [...]». Depuis Québec, trente lieues (en) montant amont de la rivière on trouve un lac long de neuf lieues et de large sept »¹⁷. La distance entre Tadoussac et Québec chez Jean Dolbeau est à peu près la même que celle entre Québec et le lac St-Pierre chez André Jamet. Pour Jean Dolbeau, l'endroit où a lieu la traite est à quarante ou cinquante lieues de Québec¹⁸.

On trouve les mêmes informations sur les moeurs et coutumes des Amérindiens, mais présentées à l'envers. Voici l'ordre de leur apparition dans le récit d'André Jamet : 1a-« Pour la température de l'air nous la trouvons pareille à celle de France »¹⁹; 1b-« Quant à l'hiver, je n'en puis rien dire que ce qu'en disent ceux qui y ont demeuré plusieurs années »²⁰. Suivent deux paragraphes sur les gelées, les montagnes de Gaspé à Québec et les bonnes terres à partir de Québec (groseilliers, framboisiers, pommes, etc); 2a-« ils sont tous bien proportionnés et de belle taille »²¹; 2b-« Tous (les Amérindiens) portent les cheveux longs tant hommes que femmes, vont la tête nue et s'habillent de peaux de castors, martres et autres »²²; 2c-« Tous sont de petit jugement et ont peu de ratiocination, si ce n'est

17 *Ibid.*, p. 437.

18 PEF, 1: 63.

19 A. Jamet, *op. cit.* n. 16, p. 436.

20 *Ibid.*, p. 436-437.

21 *Ibid.*, p. 438.

22 *Ibid.*

pour leur profit »²³; 3-« les Montagnais et Algonquins sont vagabonds et demeurent séparés en divers lieux, et seulement autant de temps qu'ils y trouvent chair ou poissons »²⁴. Voici maintenant le texte de la lettre de Jean Dolbeau :

(3) Ils n'ont point de demeure arrêtée, ainsi ils cabannent ça & là, où ils savent trouver du gibier & du poisson, qui est leur nourriture ordinaire; (2b) les hommes & les femmes sont vêtus de peaux & vont toujours tête nue, portent les cheveux longs, se peignent le visage de noir & de rouge, (2a) sont ordinairement d'une belle taille : (2c) quant à l'esprit; je n'en saurois assurément parler, n'ayant conféré jusques icy qu'avec quelques particuliers. (1a) La température de l'air m'a semblé jusqu'à cette heure de même que celle de France. (1b) Le terroir paroist bon, mais pour en bien juger il est besoin d'y avoir hiverné²⁵.

Comme on le voit, si l'on excepte la variante de la date d'arrivée et le fait que Jean Dolbeau ne se prononce pas sur « l'esprit » des Amérindiens alors qu'André Jamet écrit qu'ils réfléchissent quand cela peut leur profiter, les deux lettres se répètent. La seule information originale de la lettre de Jean Dolbeau concerne l'événement de la première messe, qu'il célébra à Tadoussac. Mais l'on sait que cette information est ajoutée au texte source (l'HC) après avoir été transformée en événement, celui de la première messe dite « en Canada ». Il faut aussi tenir compte de ce que Jean Dolbeau dit de Joseph Le Caron et André Jamet, à savoir qu'ils ne s'arrêtent pas à Québec et se rendent à Trois-Rivières. Le rédacteur s'inspire-t-il de ce passage pour affabuler la fondation d'une mission à Trois-Rivières par Joseph Le Caron; et ce passage lui-même ne pourrait-il pas être informé par

23 *Ibid.*

24 *Ibid.*, p. 440

25 PEF, 1: 63-64.

la lettre d'André Jamet et inscrit dans celle de Jean Dolbeau ? On connaît l'esprit machiavélique du rédacteur et le travail très rigoureux qu'il fait sur des documents qu'il informe (désinforme) à partir de l'histoire qu'il écrit et dont il s'inspire ensuite pour la création même de cette histoire. Si l'on ajoute à cela la curieuse présentation matérielle de la lettre dans le corps du texte²⁶, et si l'on tient compte du fait que la comparaison des deux lettres fait apparaître un trait de rédaction que l'on retrouve à plusieurs occasions dans l'oeuvre²⁷, l'on ne peut, dans l'état actuel de la recherche, prendre pour acquise l'authenticité de ce document. Nous retenons seulement qu'il n'apporte strictement rien sur le plan de l'histoire événementielle de la Nouvelle-France, que les informations que l'on y trouve sur les Amérindiens n'ajoutent rien de plus à ce que l'on trouve dans la lettre d'André Jamet; par contre, il est tellement bien intégré à l'histoire largement affabulée des activités des récollets à leur arrivée en Nouvelle-France, que l'on peut se demander s'il ne serait pas informé et créé à partir de la lettre d'André Jamet.

3 Lettre de Joseph Le Caron, Tadoussac, le 7 août 1618

Joseph Le Caron y aborde quatre sujets, en huit pages : il est d'abord question des désordres causés par les Français que les marchands envoient à la traite et de ceux des marchands eux-mêmes, qui « nous donnent pour Commis, & Intendant de leur Marchandise, un Huguenot : le maître garçon est de la même Religion que ce protestant qui

²⁶ En fait, la longueur du document est moins importante que l'espace qu'on lui avait réservé.

²⁷ Voir appendice 2, chap. 5, no 8; chap. 8, no 6; chap. 9b, no 7; chap. 15b, no 16; chap. 17, no 6b; chap. 26, no 6, no 11b.

commande dans cette habitation »²⁸; suivent quelques notes ethnologiques sur le créateur du ciel et de la terre, le déluge, les « esprits dans l'air » et sur un Jongleur, que le missionnaire a rencontré ; ensuite, il rapporte un « grand trait de justice » d'un capitaine amérindien, lors de la traite ; en conclusion, il mentionne avoir baptisé quelques enfants moribonds, refusé le baptême à plusieurs adultes et donné l'absolution à un Huguenot « qui s'est reconnu par la grace de Dieu »²⁹.

Le document semble être original. Joseph Le Caron traite d'un sujet qui lui tient à coeur : le comportement des marchands en Nouvelle-France; il écrira d'ailleurs un pamphlet sur le sujet³⁰. Ce qu'il dit de son apostolat correspond à la politique de colonisation des récollets et de Champlain. Le fait qu'il rapporte à propos du sens de la justice d'un capitaine montagnais semble tout à fait basé sur l'expérience personnelle du missionnaire.

Il n'y a que le passage qui porte sur les croyances et superstitions des Montagnais qui, du point de vue de l'étude des sources, pose une question intéressante. Ce sujet a été traité par Paul Lejeune, dont l'expérience et les connaissances qu'il en a déduites ne peuvent être remises en question. Compte tenu de ce que l'étude des sources nous a révélé jusqu'à maintenant sur l'important travail de réécriture qui est à la base de la rédaction de *PEF*, il nous faut examiner, quitte à la rejeter, l'hypothèse vraisemblable de l'utilisation de la Relation de 1634 par *PEF* pour informer cette partie de la lettre de

28 *PEF*, 1: 133.

29 *Ibid.*, 1: 132-140.

30 J. Le Caron, *Au roy sur la Nouvelle France*, 23 pages, photocopie des Archives publiques du Canada.

Joseph Le Caron. N'oublions pas que, pour le rédacteur, cette lettre rend compte du premier hivernement de Joseph Le Caron chez les Montagnais, de 1617-1618³¹. Pour le moment, nous reproduisons ici le parallèle entre la Relation de 1634 et la partie de la lettre de Joseph Le Caron dont la rédaction pourrait être informée et inspirée par Paul Lejeune :

PAUL LEJEUNE

JOSEPH LE CARON

J'ay interrogé là dessus ce fameux Sorcier & ce vieillard, avec lesquels j'ai passé l'hiver; ils m'ont répondu qu'ils ne sçavoient pas qui estoit le premier Auteur du monde [...] (p. 30.)

Pour le Messou, ils tiennent qu'il a réparé le monde qui s'estoit perdu par le deluge d'eau, d'où il appert qu'ils ont quelque tradition de cette grande inondation universelle qui arriva du temps de Noé, mais ils ont rempli cette verité de mille fables impertinentes (p. 31: la suite, sur la recréation de la terre, sera utilisée dans les « Fragments »).

De plus, ils crovent qu'il y a certains Genies de l'air, ils les nomment *KhichiKouai*, du mot *Khichikou*, qui veut dire le jour et l'air. Les Genies ou Khichikouai, cognoissent les choses futures, ils voient fort loing: c'est pourquoi les Sauvages les consultent, non pas tous mais certains jongleurs qui sçavent mieux bouffonner et amuser ce peuple que les autres. Je me suis trouvé avec eux quand ils consultoient ces beaux Oracles, voici ce que j'en ai remarqué (p. 34).

Nous sommes entrez en quelques discours; sçavoir, qui avoit fait le ciel & la terre, avec deux ou trois des plus anciens, & des plus suffisans. Pour le ciel, ils ne sçavent comme* il est fait, ny qui en est le premier auteur, si nous y avions esté me dirent-ils, nous en pourrions sçavoir quelque chose.

Pour la terre, ils me nommerent un certain Michaboche,

& commencerent à me raconter mille fables, qui reffentoient quelque chose du déluge. Enfin après leur avoir fait entendre la véritable Histoires du déluge, ils dirent qu'il pourroit bien estre comme je le disois.

Ils crovent qu'il y a certains esprits dans l'air, qui ont la puissance de dire les choses futures,

& d'autres qui sont des medecins propres à guerir toutes sortes de maladie. C'est ce qui fait

que ces peuples, sont fort superstitieux, & consultent ces oracles avec beaucoup d'attention;

31 Il fait partir J. Le Caron alors qu'il est Supérieur à Québec, en 1617-1618; mais à la suite d'une « sainte dispute » avec J. Dolbeau, ce dernier aurait accepté de le remplacer. Dans la logique de son histoire de l'apostolat récollet, cette lettre doit rendre compte de son hivernement; mais il commet une erreur en situant son départ en novembre 1618. Voir appendice 2, chap. 4, no 14.

Sur l'entrée de la nuit, deux ou trois jeunes hommes dresserent un tabernacle au milieu de nostre cabane: ils plantèrent en rond six pieux fort avant dans [la] terre (p. 34).

Après ces interrogations, on demanda à ces beaux oracles s'il y auroit bien tost de la neige, s'il y en auroit beaucoup, s'il y auroit de Eslans ou Origniaux, & en quel endroit ils estoient. Ils repartirent ou plustost le jongleur contrefaisant toujours sa voix, qu'ils voyoient peu de neige & de originaux fort loing, sans déterminer le lieu, ayans bien cette prudence de ne se point engager (p. 36)³².

j'ay vû un Maître Jongleur, qui fit dresser une cabanne avec dix gros pieux, qu'il planta bien avant dans la terre: il y fit un tintamarre effroyable, pour consulter les esprits, afin de sçavoir, s'il y auroit bien-tost de la neige en grande quantité pour faire une bonne chasse d'Origniaux, & de Castors: Il répondit qu'il voyoit beaucoup d'Origniaux, qui estoient encore fort éloignez, mais qui s'approcheroient à sept ou huit lieues de leurs cabannes, ce qui causa bien de la joye à ces pauvres aveugles. Je leur dis que Dieu estoit le maître de toutes choses, & que c'est à luy à qui nous devons demander ce que nous avons besoin: ils me répondirent qu'ils ne le connoissoient point, & qu'ils seroient bien aise de sçavoir s'il avoit le pouvoir de leur donner des Origniaux & des Castors. Je leur fis concevoir que nous avions de l'intelligence, pour sçavoir comment tout avoit esté fait, & par qui. Ils me témoignèrent pour toute réponse, que si l'on venoit habiter icy, ils me donneroient bien volontiers leurs enfans pour estre instruits³³.

Le rédacteur de cette lettre ne s'informe et ne s'inspire que de la Relation de 1634 de Paul Lejeune dont il suit exactement l'ordre du récit. D'abord, la source d'information est un sorcier et un vieillard chez Paul Lejeune versus deux ou trois des plus anciens et des plus suffisants chez Joseph Le Caron. Ensuite vient le sujet de la

32 P. Lejeune, Relation de 1634 dans *Le missionnaire, l'apostat, le sorcier*, édition critique par Guy Laflèche, P.U.M., 1973, p. 30-36.

33 PEF, op. cit., n. 1, 1: 132-140.

création du monde : chez Paul Lejeune, ils ignorent qui l'a fait mais pensent que le Messou l'a réparé après le déluge, « d'où il appert qu'ils ont quelque tradition de cette grande inondation universelle », vérité qu'ils « ont rempli de mille fables impertinentes ». Chez Joseph Le Caron, le monde est composé du ciel et de la terre. Les Amérindiens ignorent qui a fait le ciel et comment il est fait mais « pour la terre, ils me nommerent un certain Michaboche, & commencerent à me raconter mille fables, qui reffentoient quelque chose du déluge ». Ici Joseph Le Caron, ou celui qui écrit sous son nom, ne retient pas la suite de l'histoire du mythe du Messou. Il la reprendra presque textuellement dans les « Fragments », comme nous le verrons ci-dessous. Il nomme le réparateur du monde « Michaboche » (on ignore d'où il tient ce nom) alors qu'il le renomme « Messou » dans le texte de 1624. Viennent finalement les notes sur les « Genies de l'air » qui introduisent, dans les deux textes, la scène de la consulte. Joseph Le Caron ne retient que la conclusion, résumant la description d'une page qu'en fait Paul Lejeune par « il (le Maître Jongleur) y fit un tintamarre effroyable ».

Remarquons aussi que l'on retrouve, à la fin de cet extrait, deux caractéristiques du style de Paul Lejeune : d'abord, l'utilisation de l'expression « ces pauvres aveugles », dont on retrouve plusieurs exemples dans la Relation de 1634³⁴ et ensuite la « conversation rapportée » entre le missionnaire et l'interlocuteur montagnais³⁵. Dans le but de vérifier notre hypothèse, à savoir qu'il est possible que le rédacteur de PEF ajoute, à une lettre de Joseph Le

34 *Ibid.* : « Ces pauvres Barbares », p. 148, p. 187; « ces pauvres gens furent ravis », p. 18; « à quoi chassent ces pauvres âmes pendant la nuit », p. 47; « ces pauvres ignorants », p. 46, p. 59.

35 *Ibid.* : voir par exemple, p. 33, p. 40-41.

Caron des informations qu'il prend chez Paul Lejeune, nous pensons qu'il faut étudier dans cette perspective les « Fragments des Mémoires » de Joseph Le Caron, datés de 1624.

4 Les « Fragments des Mémoires » de Joseph Le Caron (1624)

D'abord, pourquoi parle-t-on de « fragments » ? L'auteur inconnu de l'*HCNF* donne, en 1689, une intéressante information concernant les écrits de Joseph Le Caron. À la fin de sa synthèse de l'année 1625, dans un des passages critiques du texte, l'auteur fait une mise au point avant d'aborder le sujet de la mission des jésuites en Huronie. Il vient d'écrire qu'ils se préparaient à s'y rendre, avec Joseph de la Roche d'Aillon, mais que la nouvelle de la mort de Nicolas Viel les en empêcha. Il prévient alors son lecteur qu'il ne veut pas agir envers les jésuites de la même manière qu'ils l'ont fait envers les récollets, en faisant imprimer une histoire dans laquelle ils sont présentés comme ceux qui ont établi et répandu le christianisme « qui branloit fort » lors de leur arrivée en 1625³⁶. Tout ce qu'il a écrit jusqu'à maintenant, dit-il, démontre bien que les récollets ne sont pas demeurés inactifs depuis leur arrivée en 1615; et il ajoute :

nous en aurions appris davantage si le R.P. Joseph Caron qui avoit les memoires de ce qui s'etoit passé en cette mission ne fut mort de peste au couvent de Sainte-Marguerite proche du chateau de Tri, entre Chaumont & Gifors en 1631, & si ses papiers n'eussent été perdus en airant la maison, selon ce que m'a dit quelque Recollect³⁷.

36 *HCNF*, p. 128-129.

37 *Ibid.*, p. 128-129.

Un autre texte, le « Mémoire des Récollets » (1637), avait déjà donné une autre version du même événement :

25.-Les Anglois, depuis, ayant pris le Quanada l'an 1629, le 19 de juillet, amenèrent les Récollectz en Angleterre, delà, les firent conduire à Calais où ils arrivèrent le 29 octobre de la mesme année, et prindrent une partye de ce qu'ils trouvèrent dans leur couvent, entr'autres deux calices d'argent doré, et l'enlevèrent ou emportèrent en Angleterre leurs papiers principaux titres.

27.-Le Père Joseph Le Caron ayant sauvé quelques papiers, le malheur a voulu que la contagion l'ayant pris en confessant des séculiers au couvent de Sainte-Marguerite en Normandie, proche Gisors, où il estoit supérieur, et quelques autres Pères en estans saisis en la maison, tout a esté bruslé, et aucun papier n'a esté réservé, et ce l'an 1631 au mois de mars. Les Récollectz depuis ce jour se sont toujours présentez à retourner audit pays occuper leur maison, mais M. de Loson, sur lequel ils se repositoient, les a toujours remis d'an en an, sans effect, excepté l'an 1633, qu'il leur a offert, mais trop tard, les vaisseaux estantz prestz à desanchrer³⁸.

Il ne semble pas que le « Mémoire » soit la source de l'*HCNF* : l'auteur indique d'ailleurs qu'il tient cette information d'un récollet. Mais le rédacteur de *PEF* ne peut ignorer, puisqu'il a l'*HCNF* devant lui, que tous les papiers de Joseph Le Caron ont été détruits. Or l'hypothèse la plus vraisemblable, et qui expliquerait le titre donné au document, est qu'il va recréer une oeuvre disparue. Mais il n'a vraisemblablement aucun renseignement sur ce qui s'est passé au cours de la deuxième mission de Joseph Le Caron en Huronie, la mission diplomatique de 1623-1624, puisqu'il présente les « Fragments » comme « un portrait naturel de la disposition generale des Sauvages³⁹ ».

38 « Mémoire de 1637 », *op. cit.*, notre chap. 1, n. 21.

39 *PEF*, 1: 262. Le titre complet du document est : « Fragmens des Memoires du Père Joseph le Caron adressez en France, touchant le genie, l'humeur, les bonnes et mauvaises dispositions des Sauvages ».

Les sources d'information sur les Montagnais et les Hurons sont sans doute les relations de Paul Lejeune et de Jean de Brébeuf : le rédacteur des « Fragments » parle des nations « du haut du fleuve » et de celles du « bas du fleuve ». Or nous avons évidemment trouvé plusieurs ressemblances entre le texte et les hypotextes que nous lui imaginions; mais elles consistaient majoritairement en des rapprochements d'idées. Sur ce plan, Joseph Le Caron a l'avantage d'avoir connu les Montagnais et les Hurons avant les jésuites. Il nous faut donc des sources textuelles, c'est-à-dire des phrases reprises mot à mot du texte source au texte d'arrivée ou, à tout le moins, un vocabulaire commun aux deux textes. Les relations de Paul Lejeune et de Jean de Brébeuf n'ont pas de sources textuelles connues : ce sont des textes fondateurs. Donc si l'on retrouve dans les « Fragments », éditées pour la première fois en 1691, des syntagmes ou des vocables qui paraissent être empruntés de ces relations, on peut en déduire qu'ils sont informés par un rédacteur qui écrit après leur parution et qui antedate son texte, lors du retour de Joseph Le Caron de la Huronie. Voyons d'abord en quoi consiste les vingt-six pages des « Fragments ».

Dans son introduction (4 pages), l'auteur insiste sur le peu de conversions d'« ames » amérindiennes : « le temps de la grace n'est pas encore arrive »⁴⁰. Citons ce passage :

Il faut donc esperer de Dieu la rofée, & la benediction de sa grace, que tant de saintes ames de l'ancienne, & de la Nouvelle France avanceront peut-estre par leurs prieres, & cependant travailler, à lever les obstacles qui se presentent de la part de nos Sauvages, à leur conversion : nous ne laissons pas d'envoyer au Ciel grand nombre d'enfans, & quelques adultes moribonds, que Dieu touche dans ces extremittez, & qu'on baptise sans difficulté : mais pour le reste, il

40 Ibid., 1: 264.

y a peu de fruit à faire. Quand donc vous demandez des relations; à Dieu ne plaise, que pour satisfaire vostre piété, je vous produise un nombreux Christianisme, qui ne subsiste encore que dans nos desirs, & dans la semence de la parole Evangelique qui ne germe que foiblement : Dieu ne seroit pas glorifié du mensonge & de l'imposture : on sçait bien, que le succès de l'ouvrage dépend de luy, & non de nous : nostre Eglise ne fait encore que le petit troupeau de l'Evangile, *pusillus grex* : mais à l'égard de la multitude de ces nations barbares, vous ne serez pas surpris, que l'on avance peu, si vous estes instruit des obstacles presque invincibles, qui sont de leur part à l'Evangile : je ne vous en donneray qu'un abrégé, en ayant déjà envoyé tant de Memoires en France⁴¹.

On se souvient d'avoir lu un peu plus haut, dans la lettre attribuée à Joseph Le Caron lors de son premier voyage en Huronie, que ce dernier mentionnait qu'il ne tenait qu'à une « goutte d'eau pour les (Amérindiens) rendre enfans de Dieu »⁴². Cette idée bien récollette sur le sacrement du baptême a été ajoutée par le rédacteur de *PEF* dans ce document forgé. Ici, la « goutte d'eau » devient de « la rosée » qui, associée à la « bénédiction de la grâce », renvoie au même sacrement. Une autre chose intéresse dans cette première partie des « Fragments » : l'allusion, imperceptible pour le lecteur qui n'a pas encore lu le virulent dernier chapitre du tome I de l'oeuvre, à la production de relations qui, pour satisfaire la piété, invoqueraient un « nombreux Christianisme ». On se demande qui aurait bien pu suggérer à Joseph Le Caron cette idée d'exagérer, dans une relation, les progrès réels des conversions dans un but d'édification religieuse. Il s'agit d'une allusion à certaines relations des jésuites qui, parce qu'elles ne peuvent être logiquement mentionnées ici, en est d'autant

41 *Ibid.*, 1: 265-266.

42 *Ibid.*, 1: 74.

plus cinglante. Joseph Le Caron condamne à l'avance tout ce qui paraîtra dans l'avenir sur ce sujet. De toute évidence, il est informé par un narrateur qui en sait beaucoup plus que lui, quelqu'un qui écrit à la fin du siècle un texte qu'il date de 1624.

La partie la plus élaborée (19 pages) des « Fragments » contient des informations d'ordre ethnologique sur l'importance des songes chez les Amérindiens, la création du monde, le démon, l'immortalité de l'âme, les jongleurs, le respect des os d'animaux, les vices des Amérindiens et leur conversion. Or contrairement à notre attente, ce n'est pas dans les relations des jésuites que l'on trouve le plus d'emprunts directs à une source documentaire postérieure à la date supposée de la rédaction des « Fragments », mais bien dans la *NRG* de Chrestien Le Clercq, qui paraît la même année que *PEF*. Or dans le corps du texte de ce dernier ouvrage, nous n'avons trouvé qu'un seul passage copié textuellement par le rédacteur et qui provient justement de la *NRG* :

PEF

ce bon Religieux estoit parti de
Mijcou pour se rendre
à la riviere de Saint Jean, où
estoit établie la Mission principale
des Recollets de sa Province.
Il fut accablé de miseres,
& de fatigues en traversant
les bois, & cette grande étendue
de país qu'il y a entre
Mijcou & le Port-Royal: en
forte qu'il y mourut de faim⁴³.

NRG

le Pere Bernardin, un de ces illustres
Missionnaires, mourut de faim
et de fatigues, en traversant
les bois pour aller de Mijcou
& de Nipisquit à la rivière
de Saint Jean, à la Cadie, où
ces Reverends Peres avoient
leur établissement principal⁴⁴.

⁴³ *Ibid.*, 1: 242.

⁴⁴ *NRG*, p. 204.

L'inversion de la phrase est un trait de rédaction courant dans *PEF*. Le rédacteur a donc, sur sa table de travail, le texte de la *NRG*; par contre, dans les « Fragments », trois emprunts sur cinq sont directement recopiés de la *NRG*, sans modification. Voici les cinq passages que nous avons identifiés comme des copies textuelles de la *NRG* :

<i>PEF</i>	<i>NRG</i>
<p>Cependant ces nations ne reconnoissent aucune espece de Divinité [...] ils n'ont même à l'exterieur aucune ceremonie de leur culte, ny Sacrifice, ny Temple, ny Prestre, ny autre marque de Religion⁴⁵.</p>	<p>Les Gaspesiens, si on en excepte ceux qui ont reçu la Foi de Jesus-Christ avec le Baptême, n'ont jamais bien connu aucune Divinité; puisqu'ils ont vécu jusques aujourd'hui sans Temples, sans Prêtres, sans sacrifices, & sans aucune marque de Religion⁴⁶.</p>

<i>PEF</i>	<i>NRG</i>	RELATION DE 1634
<p>ils estiment que les hommes après la mort chassent les ames des Castors, Elans, Renards Outardes, Loups Marins, & que l'ame des Raquettes leur sert à se retirer des neiges, & l'ame des fleches & des arcs à tuer les bestes⁴⁷.</p>	<p>Qu'elles (les âmes) alloient à la chasse des ames de castors & d'orignaux, avec les ames de leur raquettes, de leurs arcs, & de leurs flèches⁴⁸.</p>	<p>Elles chassent aux âmes des castors, des porcs épics, des eslans et des autres animaux, se servans de l'âme des raquettes pour marcher sur l'âme de la neige qui est en ce pays là, bref elles se servent des âmes de toutes choses comme nous nous servons ici des choses memes⁴⁹.</p>

Il semble dans ce cas-ci que le rédacteur s'informe à la fois à la *NRG* et à la Relation de 1634: l'énumération « Renards Outardes, Loups Ma-

45 *PEF*, 1: 269.

46 *NRG*, p. 165.

47 *PEF*, 1: 273-274.

48 *NRG*, p. 327.

49 P. Lejeune, *op. cit.* n. 32, p. 41.

rins » développe les « autres animaux » auxquels Paul Lejeune fait allusion et la référence à la neige est commune aux deux textes. L'information sur les « ames des arcs et des flèches » semble être déduite de la Relation de 1634 par la *NRG* et reprise de là par *PEF*.

PEF

[...] Ils
s'imaginent que les ames se promenant
invifiblement dans les
Villages durant un temps, &
qu'elles participent à leurs festins
& regales dont ils laissent
toûjours leur portion⁵⁰.

NRG

[...les âmes doivent manger, se vêtir, etc...]
d'où vient que dans leurs re-
gals & festins ils servoient
toûjours la portion de ces
ames, qui se promenoient, di-
foient-ils, aux environs des
cabannes de leurs parens & de
leurs amis⁵¹.

Il faut remarquer ici que l'ordre de présentation des sujets est inversé : dans la *NRG*, l'information sur les « festins & regals » précède celle sur la « chasse des ames » : il semblerait que le rédacteur de *PEF* est ici en train de réécrire des passages de la *NRG*. D'ailleurs, il insère entre ces deux extraits un alinéa de son crû qui contredit ou corrige le texte qu'il réécrit : « Il en va de même de la pesche des poissons : en sorte que ces morts n'ont pas besoin des armes qu'on enterre avec eux, que pour faire le voyage de l'autre vie ». Voyons un autre passage :

PEF

mais il y a peu d'apparence
qu'il y ait dans leur fait aucun
pacte effectif, ou communication
avec le diable, lequel
neanmoins domine dans
leur tromperie & imposture,
dont il se sert pour amuser ces

NRG

Il est vrai que je n'y ai pu découvrir aucun pacte
explicite, ou implicite, entre les Jongleurs & le
Demon; mais je ne puis me persuader aussi, que le
Diable ne domine pas dans leurs tromperies, & les
impostures dont il se sert pour amuser ces

50 *PEF*, 1: 274.

51 *NRG*, p. 327.

Peuples & les éloigner d'autant plus de la connoissance du vray Dieu⁵².

Peuples, & les éloigner d'autant plus de la connoissance du vray Dieu⁵³.

Notons ici la réserve du rédacteur de PEF qui s'oppose au développement qu'en fait Le Clercq dans la NRG, à l'aide d'exemples qui sont pour lui des preuves de l'existence du surnaturel, du « diabolique » écrit-il, dans les pratiques étonnantes du jongleur.

PEF

NRG

Un des grands obstacles à leur conversion, c'est que la plupart ont plusieurs femmes, & qu'ils en changent quand il leur plaist, ne comprenant pas qu'on puisse s'affujeter à l'indissolubilité du Mariage: Vois tu pas bien, nous disent-ils que tu n'as pas d'esprit: ma femme ne s'accommode pas de moy, & je ne m'accommode pas d'elle; elle s'accordera bien avec un tel qui ne s'accorde pas avec sa femme, pourquoy donc veux tu que nous soyons quatre malheureux le reste de nos jours⁵⁴.

Aussi ne peuvent ils comprendre comment on peut s'affujeter à l'indissolubilité du mariage. Ne vois-tu pas bien, vous diront-ils, que tu n'as pas d'esprit ? ma femme ne s'accommode point de moi, & je ne m'accommode point d'elle; elle s'accordera bien avec tel, qui ne s'accorde pas avec la sienne: pourquoy veux-tu que nous soyons quatre malheureux pour le reste de nos jours ?⁵⁵.

La Relation de 1634 de Paul Lejeune est aussi une source textuelle directe des « Fragments » :

52 PEF, 1: 276.

53 NRG, p. 333.

54 PEF, 1: 281-282.

55 NRG, p. 397-398.

PEF

RELATION DE 1634

D'autres croient qu'un certain qu'ils nomment Atahaura est le Createur du monde, & qu'un nommé Messou en est le reparateur après le déluge, falsifiant ainsi & confondant par leur tradition, la connoissance que leurs Ancestres ont eu du déluge univèrsel: ils disent que comme le Messou alloit un jour à la chasse, ses chiens se perdirent dans un grand Lac, lequel se débordant, couvrit [272] toute la terre en peu de temps, & ne fit de tout le monde qu'un abîme: que ce Messou par le moyen de quelques animaux amassa un peu de terre, de laquelle il se servit pour reparer le monde⁵⁶.

J'ai desjà mandé que les Sauvages croyoient qu'un certain nommé Atahocam avoit créé le monde et qu'un nommé Messou l'avait réparé. Pour le Messou, ils tiennent qu'il a réparé le monde qui s'estoit perdu par le déluge d'eau, d'où appert qu'ils ont quelque tradition de cette grande inondation universelle qui arriva du temps de Noé, mais ils ont rempli cette verité de mille fables impertinentes. Ce Messou allant à la chasse, ses loups cerviers dont il se servoit au lieu de chiens estans entrés dans un grand lac, ils y furent arrestés. Le Messou les cherchant par tout, un oiseau lui dit qu'il les voyoit au milieu de ce lac; il y entre pour les retirer, mais ce lac venant à se desgorgger couvrit la terre & abisma le monde. Le Messou, bien estonné, envoya le corbeau chercher un morceau de terre pour rebastir cet élément, mais il n'en peut trouver; il fist descendre une Loutre dans l'abisme des eaux, elle n'en peut rapporter; enfin il envoya un rat musqué, qui en rapporta un petit morceau, duquel se servit le Messou, pour refaire cette terre où nous sommes⁵⁷.

Dans cet extrait, on voit bien que PEF résume son texte source; l'information est en effet beaucoup plus précise chez Paul Lejeune, comme on peut le constater en comparant les phrases soulignées des deux textes. Citons un dernier passage où l'on remarque le même trait de rédaction, le résumé à larges traits, où se perdent des détails sans doute significatifs. Paul Lejeune traite en une page le sujet des pratiques magiques des Amérindiens en prenant ici l'exemple des « os tabous » : les détails qu'il donne sur la nature de ces os sont à ce point précis qu'ils ne peuvent être un développement du texte des « Fragments » alors que la réécriture qu'en fait le rédacteur de PEF

⁵⁶ PEF, 1: 271-272.

⁵⁷ P. Lejeune, op. cit. n. 32, p. 30-31.

est vraiment de l'ordre du résumé (« certains os » et « autres bestes ») :

PEF

Ces pauvres aveugles professent de même une infinité d'autres superstitions dont les Demons les entretiennent: ils croient que bien des sortes d'animaux ont des ames raisonnables: ils ont une manie de ne pas prophaner certaines os d'Elans, de Castors & autres bestes ny de les faire manger à leurs chiens: mais on les conserve precieusement, ou bien on les jette dans un Fleuve: ils pretendent que les ames de ces animaux viennent voir de quelle maniere on traite leurs corps, & en vont donner avis aux bestes vivantes & à celles qui sont mortes; en sorte que si on venoit à les maltraiter, les bestes de la même espece ne voudroient [279] plus se laisser prendre ni dans ce monde ni dans l'autre⁵⁸.

RELATION DE 1634

Mais faisons une autre liste de leurs superstitions et de leur ignorance. Celles que je viens de rapporter concernent en quelque façon leur religion ridicule; les suivantes se peuvent proprement appeller « superstitions ».

Les Sauvages ne jettent point aux chiens les os des castors, porcs épics femelles, du moins certains os déterminés, bref ils prennent garde très soigneusement que les chiens ne mangent aucun os des oiseaux et des autres animaux qui se prennent aux lacets, autrement ils n'en prendront plus qu'avec des difficultés incomparables.

[...]. Toutefois, pour le castor pris à la rets, c'est meilleur de jeter les os dans un fleuve. [...]: devant que le castor soit mort tout à fait, me dirent-ils, son âme vient faire un tour par la cabane de celui qui le tue et remarque fort bien ce qu'on fait de ses os, que si on les donnoit aux chiens, les autres castors en seraient advertis, c'est pourquoi ils se rendroient difficiles à prendre, mais ils sont bien aises qu'on jette leurs os au feu ou dans un fleuve⁵⁹.

Comme les notes de Joseph Le Caron sur les Hurons ont été perdues, il est vraisemblable de penser que PEF emprunte aussi quelques informations à la Relation de 1636 de Jean de Brébeuf, comme le montre le vocabulaire commun à ces deux extraits :

PEF

[...] Ils tiennent que l'ame n'abandonne pas le corps aussi-tost après la mort⁶⁰.

RELATION DE 1636

Pour ce qui est de l'estat de l'ame apres la mort, ils tiennent qu'elle se separe tellement du corps, qu'elle ne l'abandonne pas incontinent⁶¹.

58 PEF, 1: 278-279.

59 P. Lejeune, *op. cit*, n. 32, p. 53-54.

60 PEF, 1: 273.

61 J. de Brébeuf, JR, 10: 142

Mais l'utilisation de ce texte source est encore plus évidente dans l'exemple suivant, où l'expression « paquets d'ames » est incompréhensible sans le recours au texte source :

PEF

[...] ils tirent le
corps du village & les offemens
qu'ils appellent des paquets
[275]d'ames, & les changent [...]62.

RELATION DE 1636

chacun porte ses ames; c'est à dire, ses offemens
empacquetez sur son dos, à la façon que j'ai dit,
fouz une belle robbe. Quelques-uns avoient ac-
commodé leurs paquets [...]63.

Cette manière de réécrire l'information est aussi une caractéristique de la réécriture du rédacteur de PEF64.

Trois textes sources informent donc la rédaction des « Fragments » : la NRG de Chrestien Le Clercq et les relations de Paul Lejeune et de Jean de Brébeuf. Peut-on penser que l'auteur de la NRG aurait contribué à cette recreation d'une partie de l'oeuvre de Joseph Le Caron ? C'est possible; mais le texte est quand même retouché par le rédacteur de PEF, comme le démontre les traits de rédaction communs aux « Fragments » et à PEF, ainsi que l'utilisation de plusieurs textes sources. D'ailleurs, la réécriture de l'information provenant de la relation de Paul Lejeune n'est pas la même ici que dans la NRG où Le Clercq recopie souvent mot à mot le texte :

62 1: 274.

63 J. de Brébeuf, JR, 10: 290.

64 Voir l'appendice 2, chap. 12, no 2f par exemple. Plusieurs passages du chapitre 26, si ce n'est tout le chapitre sur le siège de Québec en 1690, deviennent compréhensibles après la consultation du texte source, la « Relation » de Monseignat.

RELATION DE 1634, PAUL LEJEUNE

ils se représentent l'âme de l'homme comme une image sombre et noire ou comme une ombre de l'homme mesme, lui attribuant des pieds, des mains une bouche, une teste et toutes les autres parties du corps humain» (P. Lejeune, Relation 1634, p. 39-40).

De plus, si c'est un grand bien d'estre delivré d'un grand mal, nos Sauvages sont heureux, car les deux tyrans qui donnent la géhenne & la torture à un grans nombre de nos Européans, ne règnent point dans leurs grands bois, j'entends l'ambition & l'avarice. Comme ils n'ont ni police, ni charges, ni dignités, ni commandement aucun, car ils n'obéissent que par bien-veillance à leur Capitaine, aussi ne se tuent ils point pour entrer dans les honneurs; d'ailleurs comme ils se contentent seulement de la vie, pas un d'eux ne se donne au Diable pour acquérir des richesses (p. 61-62).

Vous leur verrez nourrir leurs parens, les enfans de leurs amis, des femmes vesves, des orphelins, des vieillards, sans iamais leur rien reprocher, leur donnans abondamment, quelquefois des originaux tous entiers; c'est veritablement une marque d'un bon coeur, & d'une ame généreuse (p. 64-65).

Leur façon d'inviter est sans fard & sans cérémonie: quand tout est cuit & prest à manger (car on invite personne auparavant), quelqu'un s'en va par les cabanes où sont ceux qui doivent estre conviés, ou bien mesme on leur criera ce mot du lieu où se fait le festin: *tchinaton nigaoni naonau*, vous estes invités au banquet, les hommes auxquels ce mot s'adresse, respondent *ho ho*,...ils s'en viennent avec leur *ouragan*, ou esuelle et leur cuiller: ils entrent dans la cabane sans cérémonie, chacun prenant sa place comme il vient...(p. 83 et 85).

NRG, C. LE CLERCQ

Que l'âme raisonnable étoit une image sombre & noire de l'homme même: Qu'elle avoit des pieds, des mains, une bouche, une tête, & toutes les autres parties du corps humain (C. Le Clercq, *Nouvelle Relation*, p. 326-327).

Si c'est un grand bien, que d'être délivré d'un grand mal, nos Gaspeziens se peuvent dire heureux; parce qu'ils n'ont point d'avarice, ni d'ambition, qui sont les deux cruels boureaux, qui donnent la gêne & la torture à une infinité de personnes. Comme ils n'ont ni Police, ni Charge, ni Dignité, ni Commandement qui soit absolu, n'obeissant, comme nous avons dit, à leurs Chefs & à leurs Capitaines, qu'autant qu'il leur plaît; ils ne se mettent guere en peine d'amasser des richesses, ni de se faire une fortune plus considerable, que celle qu'ils possèdent dans leurs bois (p. 395).

Vous leur verrez nourrir leurs parens, les enfans de leurs amis, des femmes veuves, des orphelins, & des vieillards; sans jamais leur faire aucun reproche de la nourriture, ou des autres secours qu'ils leur donnent. Il faut assurément avouer que c'est là une véritable marque d'un bon coeur, & d'une ame genereuse (p. 405).

La façon d'inviter au festin, est sans compliment & sans ceremonie; & on n'invite personne, que tout ce qu'on leur veut donner ne soit cuit auparavant: celui qui traite fait à la porte de sa cabanne, le cri du festin, en disant ces paroles: *Chigotüdah, ouikbarlno*: Venez ici dans ma cabanne, car je veux vous regaler. Ceux auxquels ces paroles s'adressent, y répondent par trois ou quatre huées de ho, ho, ho, ho, sortent promptement de chez eux avec leur ouragan, entrent dans la cabanne du festin, prennent la premiere place qui se presente » (p. 503).

Jamais le rédacteur de *PEF* ne copie mot à mot son texte source; même les passages que l'on a cités plus haut, repris de la *NRG*, sont retouchés selon la manière caractéristique du rédacteur de *PEF* comme nous l'avons souligné. Finalement, c'est bien lui qui recrée l'oeuvre perdue de Joseph Le Caron : la fausse lettre de 1616, l'information ethnologique de la lettre de 1618 et les « Fragments ». La conclusion de ce dernier document contient de l'information d'origine récollette sur la sédentarisation des Amérindiens, la présence de Nicolas Viel et de Gabriel Sagard en Huronie, le choix de saint Joseph comme patron du pays et la délégation d'Irénée Piat à Paris, pour demander l'aide des jésuites. Il s'agit d'une reprise de l'information déjà fournie par l'oeuvre et d'une introduction au chapitre suivant, qui porte sur la mission d'Irénée Piat en France.

5 Extrait d'une lettre de Guillaume Poullain à Guillaume Galleran

Guillaume Poullain va hiverner chez les Népissingues, en 1621-1622⁶⁵. Le rédacteur de *PEF* rapporte, en style indirect, le contenu d'une lettre adressée au Commissaire Guillaume Galleran, à Québec. Il ajoute que le missionnaire, « depuis qu'il fut échappé des Iroquois », s'était rendu, en compagnie d'autres Français, jusqu'aux Népissingues et qu'il paraît assez optimiste quant à la conversion des Amérindiens qu'il a rencontrés dans cette région : « si on les pouvoit deffendre des incurfions des Iroquois, en y bâtiſſant un Fort pour leur deffenſe, on pourroit eſperer d'en former un jour des Chreſtiens⁶⁶ ». On apprend

⁶⁵ On sait qu'en s'y rendant, il aurait été attaqué par des Iroquois. M. Trudel doute de l'authenticité de cet événement : voir l'appendice 1, no 86.

⁶⁶ *PEF*, 1: 219.

qu'« en conformité des reglemens & des resolutions de France, (il) n'avoit pas voulu risquer le Sacrement aux adultes » : il a quand même baptisé plus de « trente personnes, tant enfans que differens adultes malades à l'extremité »⁶⁷. Il a affronté, avec les Amérindiens, « quelque parti d'Iroquois, si ceux-cy avoient eu de l'avantage en bleffant à mort de nos Sauvages, c'estoit un coup de predestination pour ces pauvres bleffez, puisque cela procuroit leur salut par le Baptême »⁶⁸. La dernière information que contient cette lettre porte sur le même sujet. PEF en cite un extrait :

je vous assure dit-il, mon R.P. que si je n'avois pas esté empêché par la resolution & le reglement envoyé de France, que je trouve d'ailleurs tres-raisonnable pour le general des Sauvages, j'aurois accordé le Baptême à ce jeune enfant, qui me paroïssoit recevoir assez bien les instructions que je luy faisois, mais comme elle appartenoit à des parens tout-à-fait barbares, & insensibles pour la Religion, je compris que ce seroit exposer le Sacrement : je verray dans la suite si je la pourray tirer de leurs mains, & la conduire à Quebec, ou du moins j'espere que Dieu par une autre voye luy fera misericorde⁶⁹.

Il y a au moins deux choses de remarquable dans tout ce passage à propos de Guillaume Poullain où l'on ne trouve rien d'original sauf l'idée de la prédestination. Il faut d'abord noter la reprise d'in-

67 *Ibid.*, 1: 219-220. Le rédacteur rappelle ici que Paul Huet, lors de son séjour en France en 1618-1619, avait été chargé par les récollets « de consulter les habiles de la Province, & les Docteurs de l'Université de Paris sur les inconveniens, qu'ils remarquoient à donner aux Sauvages le Sacrement de Baptême » (1: 145). Le résultat de cette consultation fut, « qu'à l'égard des adultes & des enfans moribonds, hors d'apparence de retour, on pourroit risquer le Sacrement, lorsqu'ils le demanderoient » (1: 147). Pour les autres, il faudra être très patient, attendre qu'ils soient instruits et détachés de leurs « coûtumes Sauvages », vivant comme les Français, humanisés, etc...: « il fut dressé un Formulaire, & une espece de Canon fondamental, qui sert de regle à nos Missionnaires pour s'y conformer absolument » (1: 148).

68 *Ibid.*

69 *Ibid.*, 1: 221-222.

formations données dans le corps du texte de *PEF* : la nécessité de construire des forts a été mentionnée un peu plus haut⁷⁰ (cela est une des obligations de la compagnie des marchands sur laquelle le rédacteur revient souvent dans l'oeuvre) et tout ce qui est dit ici de l'apostolat de Guillaume Poullain est une reprise de la fin d'une lettre de Joseph Le Caron⁷¹. Le début de la lettre rappelle l'événement de la capture de Guillaume Poullain par des Iroquois que le rédacteur a évoqué dix pages plus haut : on sait que Marcel Trudel ne le retient pas⁷². Or le rédacteur fait de nouveau allusion à des attaques d'Iroquois que Guillaume Poullain aurait encore une fois subies alors qu'il était chez les Népissingues. La reprise de ce même motif relève-t-elle de la dramatisation et de la mise en scène du document, trait de rédaction caractéristique de *PEF* ? Finalement, apparaît dans le texte rapporté en style indirect le mot « prédestination », vocable qui vient justement d'être utilisé par le rédacteur de *PEF* quelques pages plus haut⁷³. On peut se demander si le syntagme « par une autre voye », à la fin de l'extrait, ne reprend pas d'une autre façon la même idée. Bref, tout porte à croire que *PEF* s'informe à partir d'un document qui ne nous est pas parvenu mais qu'il présente après y avoir mis la main.

6 La relation de Zénobe Membré

Il n'est pas question, dans le cadre de ce travail, de rouvrir tout le dossier sur le Mississippi : c'est pourtant ce qu'il faudrait faire pour étudier avec rigueur la question de la paternité des rela-

70 *Ibid.*, 1: 170.

71 *Ibid.*, 1: 139.

72 Appendice 1, no 86.

73 *PEF*, 1: 212.

tions de Zénobe Membré et d'Anastase Douay ainsi que leur valeur historique et littéraire. L'historien jésuite Jean Delanglez a publié plusieurs articles sur les relations du Mississippi et leurs sources textuelles. À notre connaissance, il n'existe aucun ouvrage de synthèse sur cette question. L'étude des relations inédites publiées par PEF indique l'urgence d'un tel travail, dont une des premières étapes consisterait en une analyse de la réception critique des relations du Mississippi.

Jean Delanglez appuie sa critique de la relation de Zénobe Membré en partie sur l'attribution à Claude Bernou de deux comptes rendus, non-signés, à savoir un mémoire⁷⁴ et un rapport sur les expéditions de Cavalier de La Salle dans la vallée du Mississippi⁷⁵; ensuite, l'historien prétend que ces textes sont les sources du rédacteur de PEF qui attribue donc faussement à Zénobe Membré la paternité de la relation qu'il publie⁷⁶. Le travail que nous avons fait à partir de celui de Jean Delanglez montre qu'il s'agit en fait d'une hypothèse qui, en plus de ne pas rendre justice à la relation qui paraît

74 C. Bernou, « Relation des découvertes et des voyages du sieur de La Salle, seigneur et gouverneur du fort de Frontenac, au delà des grands lacs de la Nouvelle-France, faits par l'ordre de Monseigneur Colbert 1679-80-81 », dans P. Margry, *op. cit.* dans notre introduction, n. 36. P. Margry parle d'un « mémoire » inspiré des lettres de La Salle; le mémoire aide à la compréhension des lettres, incomplètes, qu'il publie à sa suite. R. Hamilton parle aussi d'un « mémoire » (memorial).

75 C. Bernou, « Relation de la découverte de l'embouchure de la rivière Mississippi dans le Golfe de Mexique, faite par le sieur de La Salle, l'année passée 1682 », dans Pierre Thomassy, *Géologie pratique de la Louisiane*, Chez l'auteur à la Nouvelle-Orléans et à Paris, E. Lacroix, 1860, p. 9-16. Il faut dire ici qu'une autre raison pour laquelle J. Delanglez refuse à Z. Membré la paternité de la relation éditée par PEF, est qu'il croit alors avoir démontré que celle qui est attribuée par le même à Anastase Douay n'est pas de ce dernier. Nous verrons un peu plus bas qu'il révisera cette affirmation.

76 J. Delanglez, « The First Establishment of the Faith In New France, Chapters XXI to XXV » dans *Mid-America an Historical Review*, juillet 1948, vol. 30, Loyola University, Chicago, Illinois, p. 187-214.

dans PEF et, conséquemment, de discréditer l'oeuvre dans son ensemble, ne résiste pas à l'analyse.

Les deux documents retrouvés dans les papiers personnels de Claude Bernou sont les suivants : d'abord une copie d'une lettre de Zénobe Membré, datée du 3 juin 1682, puis une lettre d'Henri de Tonti, datée du 23 juillet de la même année : ils sont, nous dit-il, de la main du même copiste⁷⁷. L'historien précise que Claude Bernou prend aussi quelques détails dans une lettre de Cavelier de La Salle d'octobre 1682 et qu'il ajoute à son texte les notions qu'il a de la géographie du golfe du Mexique et de la vallée du Mississipi⁷⁸. Pour démontrer qu'il est l'auteur du « rapport », il en fait l'édition en distinguant ses sources à l'aide de caractères d'imprimerie divers, illustrant ainsi, dit-il, l'habile travail de réécriture de Claude Bernou⁷⁹. Nous avons superposé cette version du texte à celui de PEF⁸⁰.

77 J. Delanglez, « La Salle's Expedition of 1682 », dans *Mid-America : an historical review*, janvier 1940, vol. 22, p. 3-37.

78 *Ibid.*, p. 7. Ce « rapport officiel » a été découvert par Raymond Thomassy dans les Archives Scientifiques de la Marine (Carton C, no 672: no 15, pièce 4). Au moment où J. Delanglez écrit, il mentionne que ces Archives sont devenues le Dépôt des Cartes et Plans ou Archives du Service Hydrographique. Raphaël Hamilton qui reprend, en 1976, l'article de J. Delanglez, cite en note cette nouvelle localisation du document. Lors d'un séjour de recherche à Paris, au cours de l'été 1990, nous avons trouvé ce document dans NA 7485, partie II, folio 170-175. Les Archives du Service Hydrographique ont été relocalisées. R. Thomassy attribue ce texte à Cavelier de La Salle qui parle de lui à la troisième personne, s'élevant « sans orgueil à toute la hauteur du rôle qu'il venait de remplir » (*op. cit.* n. 75, p. 16). Les ressemblances entre la relation de Z. Membré publiée dans PEF et le « rapport officiel » ont incité plusieurs commentateurs, J. G. Shea et F. Parkman entre autres, à attribuer ce dernier texte au récollet (voir J. Delanglez, *op. cit.* n. 77, p. 7-18). Selon J. Delanglez, ils ont été induits en erreur par l'attribution à Z. Membré de la relation que PEF édite.

79 *Ibid.*, p. 27-35.

80 Voir l'appendice 3, Parallèle entre la Relation de Zénobe Membré et le « rapport officiel » de Claude Bernou.

Si l'on prend pour acquise l'hypothèse de Jean Delanglez, on peut facilement démontrer que les trente-cinq premières pages de la relation sont effectivement une copie mot à mot du texte de Claude Bernou. La lettre d'Henri de Tonti informe aussi le rédacteur qui en copie quelques passages. Ainsi pourrions-nous dire, après un rapide examen du parallèle entre les textes, que les seules informations originales qu'« ajoute » le rédacteur à ses textes sources sont les suivantes : 1) une page et demie d'ordre encyclopédique sur la rivière des Ozages (le Missouri) et ses environs (p. 217-218); 2) l'équivalent d'une page et demie sur l'apostolat de Zénobe Membré au cours du voyage (p. 225, 230 et 233-234); 3) une information, donnée à l'intérieur d'une parenthèse, sur la manière dont les Akanfa construisent leurs canots, en creusant un tronc d'arbre (p. 222); 4) une autre sur la peur qu'éprouvent les Amérindiens du village de Tangibao à la vue des armes à feu (p. 241); 5) un éloge de Cavelier de La Salle (p. 232); 6) l'estimation de la situation géographique de la baie du Saint-Esprit (p. 238). Somme toute rien de très important, pourrions-nous penser; de sorte que l'on franchit un pas de plus en ajoutant que les autres informations données dans le texte sont soit déduites, soit développées à partir du texte source. Conséquemment il est évident, croirions-nous, que le rédacteur allonge son texte en reprenant les passages de la relation d'Henri de Tonti que Claude Bernou n'a pas retenus pour la rédaction de son rapport.

À la suite de cette « analyse » basée sur l'hypothèse de l'historien jésuite, on doit conclure que le texte est fabriqué à partir des sources qui servent à l'authentifier⁸¹. Le caractère machiavé-

81 PEF, 2: 167-168.

lique de cette attribution correspondrait tout à fait à celui du rédacteur de *PEF* qui ne craint pas, comme on l'a vu, de falsifier des documents et d'inventer une lettre qu'il attribue à Joseph Le Caron par exemple.

Examinons maintenant une autre hypothèse. Prenons pour acquis, contrairement à Jean Delanglez, que le rédacteur de *PEF* ne ment pas en attribuant à Zénobe Membré la relation qu'il publie⁸². Tout de suite, l'étude de la mise en parallèle des deux textes prend une autre dimension. D'abord il faut noter la présence de plusieurs informations précises qui sont absentes du « rapport officiel »⁸³; cela ne signifie pas seulement que ce texte puisse être un résumé de la relation, mais surtout que cette dernière ne peut être qu'une simple réécriture d'un texte qui contient moins d'informations de cet ordre. En effet, rien de tel n'existe dans le « rapport officiel » qui aurait pu être retranché par le rédacteur de *PEF*. En d'autres mots, le caractère technique des précisions contenues dans la relation de Zénobe Membré suggère qu'un document est à la source de sa réécriture plutôt qu'un travail de rédaction à partir d'un texte source. Cela tend à montrer que la source de *PEF*, un éventuel texte de Zénobe Membré, lui-même une synthèse dont il serait l'auteur, peut aussi être celle du rapport de Claude Bernou. D'ailleurs, quatre des précisions dont nous avons parlé plus haut sont des reprises de l'information contenue dans la lettre du missionnaire⁸⁴; cela, en plus de renforcer l'idée d'une synthèse dont il serait l'auteur, tend fortement à appuyer l'affirma-

82 Notons qu'au moment où il écrit ces lignes, l'auteur de *PEF* pense que Zénobe Membré reviendra de la Louisiane.

83 Voir l'appendice 3, notes no 3, no 4, no 6, no 8, no 12, no 13, no 14, no 15, no 17, no 19, no 20.

84 *Ibidem*, notes no 5, no 8, no 13, no 20.

tion du rédacteur de *PEF* qui renvoie aux lettres de Zénobe Membré comme aux sources de la relation qu'il édite⁸⁵.

De larges fragments inédits concernant l'apostolat de Zénobe Membré sont absents du « rapport officiel ». Représentatifs de la spiritualité optimiste des récollets et de leur confiance en la nature humaine, ces passages sont par contre en contradiction avec la conception du rédacteur de *PEF* sur le même sujet, comme nous le verrons dans notre chapitre quatre. Il est vraisemblable de penser que *PEF* reproduit un texte qu'il n'a pas complètement rédigé et dont il respecte la pensée⁸⁶. Voilà un deuxième indice qui appuie l'hypothèse d'un rédacteur travaillant à partir d'un document dont il n'est pas l'auteur.

De plus, quelques explications caractérisent aussi la rédaction de la relation de Zénobe Membré, ajouts de la main du rédacteur de *PEF* contrairement aux précisions dont il vient d'être question⁸⁷. Nous avons aussi relevé un trait de rédaction caractéristique de la réécriture de *PEF* : l'inversion de l'ordre de présentation des sujets du texte source au texte d'arrivée. Le rapport officiel, p. 14-15, présente les informations suivantes dans cet ordre : a) la distance parcourue par Cavelier de La Salle et les caractéristiques du fleuve; b) les coordonnées et la situation géographique de l'embouchure du Mississippi; c) Cavelier de La Salle a toujours un astrolabe sous la main. Ici aux pages 237-238, le rédacteur réécrit tout cela mais dans l'ordre inverse : c) l'astrolabe, b) les coordonnées et a) distance et caractéristiques. De plus, on sait que parfois le rédacteur donne

85 *PEF*, 2: 167.

86 On trouve le même trait de rédaction lorsque *PEF* reproduit un extrait d'une lettre de Guillaume Poullain, comme nous l'avons vu plus haut, section 5, p. 173.

87 Voir l'appendice 3, notes no 7, no 10, no 16, no 18.

d'abord dans son texte, une information qui se trouve dans le document qu'il édite ensuite. Par exemple on lit, à la page 216 de la relation, une information déjà donnée plus haut (p. 154) sur la navigation qui, l'hiver, est toujours libre de glaces à partir du Fort Crève-cœur; à la p. 215, l'existence du portage pour atteindre la rivière des Illinois a déjà été mentionnée à la p. 152; p. 215 encore, l'information sur la rigueur et la brièveté de l'hiver est une répétition de ce qui est dit à la p. 177. Encore une fois, ces distinctions entre le travail du rédacteur de PEF et la narration de la relation proprement dite tendent à confirmer l'existence d'un document que PEF abrège effectivement, comme il le précise lui-même. Nous n'avons aucune raison de douter de sa parole.

L'étude de la relation de Zénobe Membré en regard du « rapport officiel », dans une autre perspective que celle de l'historien jésuite, fait apparaître d'une part des informations de première main et d'autre part des traits de rédaction propres à PEF. Cela suggère l'existence d'un autre texte, plus complet, qui, en plus de documenter la rédaction de la relation, pourrait aussi être la source du « rapport officiel ».

7 La relation d'Anastase Douay

Dans l'état actuel des recherches, il nous est impossible d'aborder ici l'étude de la relation d'Anastase Douay. Jean Delanglez, qui a étudié la question lors de son édition du « Journal » du frère de Cavelier de La Salle, Jean Cavelier de La Salle, conclut son travail par l'hypothèse suivante :

The comparaison then made between the two versions of this journal (the incomplete text published by Shea in 1858 and the complete text which I published), and the account in *Le Clercq's Premier Établissement de la Foy dans la Nouvelle France*, 2 volumes, Paris, 1691, attributed by the author of the latter work to Father Anastasius, clearly shows that these three narratives are variants of one prototype⁸⁸.

De la liste des sources imprimées qu'utilise Claude Delisle pour dessiner la carte de 1703, qu'il publie sous le nom de son fils, Jean Delanglez retient celle-ci : « Relations faites par N. sur les memoires de M. Cavelier, frere de M. de la Salle et qui l'avoit accompagné dans ce voyage ». Il suggère que ce texte, dont nous ignorons tout, même s'il doit se trouver quelque part dans des archives, est le « prototype » à la source des relations sur la dernière expédition de Cavelier de La Salle au Texas. On peut facilement imaginer l'important travail de recherche qu'il faut faire, sur la base de celui de Jean Delanglez, avant de commencer l'étude des sources de la relation qu'édite PEF. Il promet d'être passionnant puisqu'il consisterait à savoir s'il est possible de la recréer à partir de l'étude comparative des relations qui ont été publiées sur cette expédition⁸⁹. En fait, on peut se demander pourquoi Jean Delanglez n'a pas fait le même raisonnement à propos de la relation de Zénobe Membré. En effet, une chose est absolument certaine lorsque l'on compare nos lectures des relations sur le Mississippi : tous rapportent les mêmes événements

88 J. Delanglez, « The Autorship of the Journal of Jean Cavelier », dans *Mid-America : an historical review*, vol. 25, (July 1943), p. 220-223. Voir aussi *The journal of Jean Cavelier. The account of a survivor of La Salle's Texas expedition, 1684-1688*. Translated and annotated by Jean Delanglez, Chicago, Institute of Jesuit history, 1938.

89 Rappelons que les relationnaires de l'expédition de La Salle au Texas publient dans l'ordre suivant : d'abord PEF (1691), ensuite Joutel (1698) et finalement Jean Cavelier qui, selon J. Delanglez, écrit longtemps après son voyage de Matagorda au Canada.

comme s'il existait une espèce de canon des expéditions du Mississippi à partir duquel s'écrivent les récits de chaque aventurier.

8 Conclusion

Quel est l'apport de PEF à l'histoire de la Nouvelle-France ? Sur le strict plan de l'histoire événementielle, PEF n'apporte que des nouveautés : mais il s'agit de faits et d'événements désinformés par la réécriture de ses textes sources, qui eux sont de vrais ouvrages d'histoire; le rédacteur les utilise pour donner au sien les apparences d'une oeuvre historique. Par contre, à la lumière de la réception historique et de l'étude des sources, on remarque que c'est sur le plan documentaire plutôt que sur le plan de l'histoire événementielle, que PEF se présente comme une source historique de première main. Et c'est là que réside le grand intérêt de l'oeuvre : dans la recreation de documents récollets à partir de sources d'information aujourd'hui disparues, mais que l'on peut imaginer avoir été consultées ou connues du rédacteur.

La description de la cérémonie des présents, lors de l'affaire du meurtre de deux Français par un Montagnais, en 1617, provient d'une source récollette aujourd'hui disparue. Joseph Le Caron est alors supérieur à Québec (1617-1618). C'est sans doute lui qui a rédigé et gardé le procès-verbal du conseil au cours duquel eut lieu cette cérémonie; il avait valeur de traité⁹⁰. À cause de cela, la version de Gabriel Sagard, à savoir qu'une armée de huit cents Amérindiens s'assemble à Trois-Rivières et menace les Français, est peut-être plus près de la réalité que ne le pense Marcel Trudel pour qui Gabriel Sa-

⁹⁰ Voir l'appendice 2, chapitre 4, no 10.

gard « prend trop facilement au sérieux cette menace⁹¹ ». Même si Champlain ne mentionne pas l'arrivée à Trois-Rivières, en 1624, de treize canots venant des NépiSSingues et de vingt-cinq autres de l'Iroquoisie, il se peut que cette information provienne de Joseph Le Caron qui revenait alors de sa mission diplomatique en Huronie⁹². La proposition de Choumin à Joseph Le Caron de fuir avec lui dans les bois lors de la prise de Québec, alors que le conseil de Québec s'y opposa, semble aussi provenir d'une source de première main. On reprocha plus tard à Joseph Le Caron d'avoir manqué de fermeté à cette occasion; le rédacteur renvoie aux textes qu'il soumit alors pour sa défense, textes aujourd'hui disparus des archives⁹³. Comme on le voit, tout ce qui concerne Joseph Le Caron a énormément de poids dans l'histoire de *PEF*; dans cette perspective, la recreation d'une partie de son oeuvre est tout à fait compréhensible, puisqu'il fut effectivement un des premiers missionnaires dont la présence et les activités en Nouvelle-France furent suffisamment significatives pour que l'on puisse en retrouver la trace. Il tint sans doute une part importante dans la rédaction du « Mémoire de 1616 », que le rédacteur de *PEF* ré-écrit, mais sur la base d'un document authentique; il en va de même pour sa lettre de 1618, si l'on excepte l'information d'ordre ethnologique.

Plusieurs informations sur les récollets et leurs activités proviennent de sources authentiques, soit de documents aujourd'hui disparus, soit des connaissances personnelles du rédacteur qui sait que le

91 M. Trudel, *ENF*, p. 258-259.

92 Voir l'appendice 2, chap. 8, no 8.

93 *Ibid.*, chap. 12, no 3.

fils de Choumin mourut à cinq ans⁹⁴ et que les récollets ont placé trois jeunes Amérindiens dans leurs couvents de Paris, Rouen et St-Germain⁹⁵. Les informations sur l'obtention de « donnés » par Paul Huet⁹⁶, la bénédiction de l'église des récollets⁹⁷, sur Guillaume Galeran et Irénée Piat⁹⁸, sur le mariage de Français avec des Amérindiennes et la prise de l'habit récollet par Charles Langoisseux et trois enfants d'habitant⁹⁹, sont toutes d'origine documentaire récollette. D'autres informations proviennent encore du rédacteur : le nom donné aux récollets par les Amérindiens, Chitagons¹⁰⁰, et le nom amérindien de Pierre-Antoine : « Ahinsistan »¹⁰¹. Enfin, l'ensemble du récit des tentatives que font les récollets pour revenir en Nouvelle-France est basé sur un dossier auquel il avait sans doute accès.

On dira peut-être que cela est peu; mais l'historien doit en tenir compte, surtout quand il sait que les documents sont rares pour cette période des débuts de la colonie. Mais il aura surtout à se demander si le sens qu'a un événement n'est pas plus important que cet événement lui-même. Nous avons démontré que PEF réinterprète ses sources historiques et ajoute de l'information de première main. Tout indique que nous sommes en présence d'un rédacteur récollet qui sait beaucoup de choses que ses textes sources ignorent. Nous avons remarqué un trait de rédaction qui suggère que la réécriture de plusieurs informations concernant les allées et venues des missionnaires récol-

94 *Ibid.*, chap.4, no 14b;

95 *Ibid.*

96 *Ibid.*, chap.5, no 5.

97 *Ibid.*, chap.5, no 9.

98 *Ibid.*, chap.7, no 1.

99 *Ibid.*, chap.7, no 7.

100 *Ibid.*, chap. 7, no 7.

101 *Ibid.*, chap. 9a, no 6.

lets dans la colonie est le fait de quelqu'un qui fut sûrement en charge des missions : la répartition des tâches et des missionnaires¹⁰² et l'idée de fonder des missions¹⁰³ sont les réflexes d'un Supérieur. La connaissance ou l'évocation de la correspondance récollette va dans le même sens : le rédacteur est quelqu'un qui est au courant des rapports épistolaires que les missionnaires ont entre eux.

Tout nous porte à croire que c'est Valentin Le Roux qui a conçu, rédigé et écrit *PEF*. Alors qu'il était Supérieur des récollets à Québec, il écrivit une lettre à Chrestien Le Clercq dans laquelle il exprime sa conception de l'apostolat missionnaire en Nouvelle-France. Or on retrouve, nous le verrons au prochain chapitre, les mêmes idées développées et radicalisées dans *PEF*. La découverte de la filiation intellectuelle entre ces deux textes documentaires éclaire la nature de l'ouvrage et, conséquemment, la portée de l'histoire qui y est inscrite. Cela ne peut qu'intéresser l'histoire de la Nouvelle-France.

102 Voir l'appendice 2, chap. 3, no 5a; chap. 4, no 7; chap. 5, no 7, no 9; chap. 8, no 12; chap. 9b, no 2; chap. 22, no 2, par exemple.

103 *Ibid.*, chap. 3, no 4a, no 5b; chap. 4, no 14; chap. 5, no 2d.

CHAPITRE 4

LES SOURCES DE L'INFORMATION IDÉOLOGIQUE

Il est temps maintenant d'aborder l'aspect le plus important de l'oeuvre : son caractère idéologique. On trouve dans l'ouvrage des idées qui sont celles que l'on attribue au mouvement de pensée janséniste, dans la première moitié du XVII^e siècle, sur la « grâce » et la « prédestination ». Il s'agit ici de la plus importante addition de l'oeuvre par rapport à ses textes sources. Mais à ce que l'on sache, les récollets n'avaient aucune affinité pour le jansénisme dont une des principales caractéristiques est la morale rigoureuse et pessimiste. Au contraire, on associe la pensée franciscaine, celle de Gabriel Sagard par exemple, à l'optimisme, à la confiance en la nature humaine; il en va de même pour Chrestien Le Clercq, l'auteur de la *Nouvelle Relation de la Gaspésie* qui paraît la même année que PEF.

1 Les sources récollettes

1.1 La *Nouvelle Relation de la Gaspésie*, Chrestien Le Clercq

La rencontre que fait Chrestien Le Clercq avec une nation particulière des Mics-Macs de la Gaspésie (les Gaspésiens) est l'événement central de son ouvrage. Selon lui, si les Amérindiens ont été jadis des adorateurs du soleil, certains Gaspésiens, les Porte-Croix, ont eu connaissance du pouvoir salvateur de la croix; ils ont entendu « la voix des Apôtres, dont le son a retenti par toute la terre »¹. Lorsque le missionnaire arrive en Gaspésie en 1675, il y trouve « des

1 Chrestien Le Clercq, *Nouvelle Relation de la Gaspésie*, Paris, Amable Auroy, 1691, p. 172-181. C. Le Clercq rapporte que selon la tradition, un « homme beau par excellence » serait apparu en rêve, à quelques vieillards les « meilleurs, les plus sages & les plus considérables », leur conseillant de faire des croix semblables à celle qu'il leur montrait, dans le but de conjurer une maladie pestilentielle qui ravageait leur pays. La croix les sauva et depuis ce temps, « ils se proposerent tous, de ne decider aucune affaire, ni d'entreprendre aucun voiage sans la Croix » (p. 176).

Peuples qui n'avoient plus que l'ombre de la coùtume de leurs Anciens : ils manquoient de respect pour la Croix » :

Mais au reste, nous avons travaillé heureusement, pour faire renaître dans le coeur & dans l'esprit de ces Sauvages, l'amour et l'estime qu'ils devoient conserver inviolablement pour ce sacré signe de leur salut : & le Ciel versa avec abondance la plénitude de ses benedictions, sur le zele du R.P. Emanuel Jumeau nôtre cher Compagnon Missionnaire, qui eut la consolation de voir nos Gaspésiens plus affectionnez que jamais au culte de la Croix, après y avoir employé soigneusement tous ses soins, & le talent que Dieu luy a donné, pour la conversion de ces pauvres Infideles².

L'enseignement des missionnaires sur le sens de la mort du Christ semble être bien reçu par les Gaspésiens. Chrestien Le Clercq, grâce à une méthode qu'il met au point et qui donne d'excellents résultats, en facilite l'apprentissage :

Enfin, je m'en suis servi si utilement l'espace de dix ans, que si le merite de l'obeïssance me destinoit aux Missions nombreuses du Golfe de Mexique nouvellement découvert par nos Religieux, qui ont eu l'honneur d'accompagner Monsieur de la Salle dans cette glorieuse entreprise, comme je fais voir dans le premier établissement de la foi dans la Nouvelle France; je les presenterois à ces Barbares, comme le moïen le plus efficace pour les instruire en fort peu de tems, des veritez les plus saintes de nôtre Christianisme³.

Il doit cependant se séparer de ses Porte-Croix pour se « rendre utile à plusieurs autres Sauvages, qui m'avoient suplié par leurs Ambassadeurs, d'aller chez eux annoncer l'Evangile de JESUS-CHRIST »⁴. Avant de les quitter, il leur fait une « harangue premeditée », leur

2 Ibid., p. 187-188.

3 Ibid., p. 140-141. À propos du renvoi de la NRG à PEF, voir notre conclusion p. 226 et suiv.

4 Ibid., p. 190. En fait, il s'agit d'autres Porte-Croix à convertir : *ibid.*, p. 266.

recommandant d'abord de faire un bon usage des instructions qu'il leur avait données :

Je leur fis connoître encore, l'avantage que je leur avois procuré, en leur donnant un Missionnaire aussi zelé pour leur salut, que le Pere Emanuel; & l'obligation étroite qu'ils avoient sur tout, d'embrasser & de conserver le Christianisme, avec plus de pieté que les autres Sauvages de ce nouveau Monde, à cause de cette grace miraculeuse qu'ils avoient reçûe du Ciel par préférence à tant d'autres Nations, comme le signe & le gage sacré de leur salut⁵.

Chrestien Le Clercq entreprend alors sa deuxième mission et se rend à « Misamichis »⁶ où il poursuit son enseignement sur la signification du mystère de la croix. Ces Gaspésiens renouent alors avec leur tradition, « bien fâchez de ce que leurs ancêtres avoient négligé si long-tems le culte du Dieu de la Croix »: ils demandent au missionnaire de baptiser leurs enfants, « en attendant qu'ils fussent eux mêmes suffisamment instruits pour le recevoir »⁷. Comme on le voit, ils ont déjà le jugement bien formé quant au respect qu'il faut accorder au sacrement du baptême.

Malgré de si bonnes dispositions chez ces Amérindiens de la Gaspésie, cet optimisme est brusquement refroidi par l'apparition subite d'un discours qui détonne dans le contexte que l'on vient d'évoquer :

Il est vrai que plusieurs de nos Gaspésiens souhaitent à present se faire instruire, demandent le Baptême, & paroissent même à l'extérieur assez bons Chrétiens, après avoir été baptisez; zelez pour les Prieres ordinaires du soir & du matin, modestes dans les Eglises, & portez à se confesser de leurs pechez, pour s'approcher dignement de la sainte Communion : mais on peut dire que le nombre est tres-petit, de ceux qui vivent selon les regles du Christianisme, & qui ne retombent

5 Ibid, p. 192.

6 Ibid., p. 200-201.

7 Ibid., p. 269.

dans les déreglemens d'une vie brutale & sauvage [...] Il est vrai que le peu de progrès que j'avois fait depuis quatre ans que je travaillois à la conversion de ces Peuples, avec autant d'application qu'il m'étoit possible, joint au déplaisir sensible de ne pas trouver toute la disposition que je souhaitois du côté de mes Gaspétiens, dont la plupart n'étoient Chrétiens qu'en apparence, nonobstant les travaux infatigables de tant d'illustres & zelez Missionnaires qui m'avoient précédé, me fit hésiter d'abandonner l'ouvrage, n'ayant pas lieu d'en espérer de plus heureux.⁸

Cette remise en question du missionnaire, que tout ce qui la précède ne laisse pas présager, constitue une importante information sur la mentalité des récollets, après leur retour en Nouvelle-France. Chrestien Le Clercq, malgré les heureuses dispositions qu'il trouve chez ses Gaspétiens, reconnaît qu'il faut beaucoup travailler pour n'obtenir que de minces résultats sur le plan des conversions, très peu par rapport à ce que l'on désirerait. Sur le point d'abandonner « l'ouvrage », il consulte son Supérieur à Québec, Valentin Le Roux.

1.2 La lettre de Valentin Le Roux (1679)

Nous sommes apparemment en présence d'une lettre édifiante⁹. Consolé des mille mortifications quotidiennes, inséparables de sa tâche, par la résolution qu'il avait remarquée chez Chrestien Le Clercq, Valentin Le Roux se montre étonné de constater que « la personne sur qui j'avois fait plus de fond », puisse songer à se retirer :

⁸ *Ibid.*, p. 275-278.

⁹ Cette lettre de vingt-quatre pages est publiée dans la *Nouvelle Relation de la Gaspésie*, p. 279-304. Valentin Le Roux fait allusion aux deux lettres qu'il a reçues du missionnaire de la Gaspésie, l'une du 15 avril et l'autre du 18 mai. Selon le *Dictionnaire biographique du Canada*, elles sont de 1679. Il est vraisemblable de penser que celle du Supérieur est de la même année.

[...] cet attrait & cette onction que j'ai remarquez en vous, pour la conversion de ces pauvres aveugles; la conoissance que vous avez de leurs esprits, & la maniere de les prendre; l'ascendant que Dieu vous a donné sur ces Barbares, sont des avantages qu'un autre ne sçauroit acquerir que par un long travail, & qui marquent aussi une vocation & un choix particulier que Dieu fait de vous pour cette Mission¹⁰.

Il faut noter ici l'espoir qu'entretient le récollet pour la conversion des Amérindiens (« cet attrait ... pour la conversion »). Passant du « vous » au « je », le Supérieur dicte ni plus ni moins à Chrestien Le Clercq la conduite à suivre pour ensuite repasser du « je » au « vous » par la formule qui rappelle celle que les évangélistes prêtent au Christ (« mais à la vérité »), le condamnant ainsi sans appel (« une douleur éternelle ») s'il n'obtempère. Ce jeu sur les pronoms personnels donne de la vigueur au discours édifiant : on a l'impression qu'il lui dicte sa propre « prière », l'encourageant à la réciter avec lui dans les moments de doute :

I'ai mille raisons qui me font comprendre la necessité que nous avons de nous fixer dans nos Missions : je tâcherai d'en donner l'exemple à mes freres, par le sacrifice perpetuel que j'ai fait de mon repos, de mon talent, de mon honneur & de ma vie, au ministere Apostolique dans ce País; & je croirois que Dieu ne me le pardonneroit jamais, si je venois à me relâcher de ma resolution, à cause du mauvais exemple que je donnerois aux autres, qui à mon imitation en feroient de même : je les vois tous assez fermes, & assez résolus; mais en verité, je puis vous dire que si vous veniez à lacher le pied, comme les autres sont beaucoup arrêtez par l'exemple de vôtre ferveur, que je leur ai souvent proposé, afin de les animer : vous détruiriez l'ordre & les moïens des desseins de Dieu, & ce que nous tâchons d'avancer avec sa sainte grace, pour leur donner la perseverance. Vous auriez une douleur éternelle, de voir des Missions tomber dans la décadence, au moment

10 Ibid., p. 288-289.

qu'elles commencent à prendre cet esprit de Religion & de vertu qui nous doit animer, pour répondre à ce que le Seigneur demande de nous dans nôtre Ministère¹¹.

Lorsque Valentin Le Roux écrit plus haut que le succès des missions « dépend uniquement de la fermeté & de la perseverance des Religieux »¹², cela ne signifie pas qu'avec le temps les missionnaires finiront par convertir les Amérindiens; il s'agit ici de persévérer dans la vocation, respectant ainsi la visée de Dieu de qui, nous le verrons plus bas, dépend la véritable conversion. Les missionnaires sont les exécuteurs des « desseins de Dieu » qu'ils essaient de réaliser « avec sa sainte grace ». Jusqu'ici, le contenu de la lettre est tout à fait conforme à ce que l'on s'attend à trouver dans une lettre d'encouragement d'un Supérieur des récollets à un de ses missionnaires. Mais voilà que tout à coup Valentin Le Roux situe l'apostolat missionnaire dans une perspective beaucoup plus pessimiste :

Vous êtes peut-être dégoûté, par le peu de fruit que vous remarquez dans la conversion des Sauvages mais enfin, mon cher Pere, pourriez-vous un jour faire valoir cette excuse devant Dieu, étant instruit comme vous êtes des veritez de nôtre Foi ? Considérez [...] je vous prie, que c'est à nous à planter & à arroser; mais que c'est à Dieu de donner les accroissemens, & de produire les fruits. Nous nous sommes suffisamment acquittés de nôtre obligation, quand nous avons annoncé la verité; ce n'est pas à nous de la rendre feconde, mais de reconnoître nôtre neant, d'adorer les jugemens de Dieu, & de luy dire : Quod debuimus facere fecimus, servi inutiles sumus¹³.

11 *Ibid.*, p. 289-290.

12 *Ibid.*, p. 282.

13 *Ibid.*, p. 290-291. Une partie de cette phrase en latin, est traduite en français dans *PEF*, 1: 520: « Nous avons satisfait de nostre part, à ce que Dieu demandoit de nos ministeres, quand bien même le peu de succès, nous obligeroit de reconnoître, que nous sommes des serviteurs inutiles ». La métaphore du missionnaire-jardinier est aussi reprise dans *PEF* : « l'ouvrage & la gloire n'est pas de celui qui preſche, de celui qui plante, ou qui aroſe; ce n'est qu'un foible

Valentin Le Roux introduit alors des idées qui s'approchent de celles que l'on attribue à la pensée janséniste, comme nous le verrons dans la prochaine section : la principale raison d'être du missionnaire consiste à « justifier Dieu au jugement dans la condamnation des Infidèles qui ne seront pas convertis à nos paroles »¹⁴; car « Dieu tire également sa gloire de la perte des uns, du salut & de la sanctification des autres » : mais encore, faut-il prêcher¹⁵. Il y a même un avantage, ajoute le Supérieur, au peu de résultats qu'obtient le missionnaire : « la stérilité des travaux, ne flatte en rien l'amour propre »¹⁶. Il ne faut donc pas être rebuté, au contraire, par le peu de conversions et laisser à Dieu le soin d'« opérer la conversion ou la sanctification, par la grace intérieure, & enfin de le justifier un jour dans son jugement ». Et il ajoute une phrase sans doute lourde de sens si l'on se place du point de vue de Chrestien Le Clercq qui espère, comme c'est le cas ici, faire de nombreuses conversions : « il semble que le tems et l'heure de la Providence n'est pas encore venu pour les Nations de ce nouveau Monde »¹⁷.

Nous trouvons exprimée ici la pensée récollette sur l'apostolat missionnaire en Nouvelle-France. Valentin Le Roux utilise un vocabulaire commun aux missionnaires, mais dans une perspective tout à fait contraire de celle des jésuites. D'abord, si ces derniers remarquent qu'il faudra du temps pour convertir les Amérindiens, cela ne les empêche pas d'être optimistes et d'insister sur la moindre réussite¹⁸;

instrument; mais bien de celui qui par sa grace, y donne ses accroissemens » (1: 518).

14 *Ibid.*, p. 292.

15 *Ibid.*, p. 291-292.

16 *Ibid.*, p. 293.

17 *Ibid.*, p. 293-296.

18 G. Laflèche, *op. cit.*, chap. 1, n. 99, p. 8, note 1. Charles Lalemant parle d'une période de dix à douze ans de travail stérile avant

alors qu'ici, Valentin Le Roux exprime tout à fait le contraire : les missionnaires sont des serviteurs inutiles¹⁹. Ensuite, notons que l'idée de la prédestination divine est présentée ici dans son sens négatif (Dieu sera justifié par « la condamnation des Infidèles » et il « tire également sa gloire de la perte des uns ... »). Cette idée, relevant de la morale janséniste de Port-Royal, est absente des relations des jésuites qui en retiennent plutôt le sens positif : la prédestination est envisagée du point de vue du salut plutôt que de la damnation²⁰. Finalement, le mot « grâce » n'est pas utilisé, dans les relations des jésuites, aussi souvent ni avec le même sens qu'il a ici, celui de la « grace intérieure » caractéristique de l'augustinisme : l'absolue nécessité de la grâce²¹.

Cette lettre est, comme on le voit, d'une importance capitale. La pensée récollette sur les résultats du travail missionnaire en Nouvelle-France y est clairement exprimée : peu de progrès a été fait depuis le début de la colonisation, ce que taisent les jésuites. Deuxièmement, Valentin Le Roux ajoute que les missionnaires sont « inutiles » car « il semble que le tems & l'heure de la Providence n'est pas encore venue pour les Nations de ce nouveau Monde »²². Le Supérieur des récollets complète ici sa réflexion amorcée plus haut sur la « sainte grâce » et les « veritez de nôtre Foi »²³ par une interprétation proprement janséniste, avec son vocabulaire théologique.

que les missionnaires puissent voir des résultats. Ici, il faut attendre la miséricorde divine. Dans PEF, les Amérindiens sont, en 1691, les mêmes qu'ils étaient en 1615: insensibles à la religion catholique.

19 NRG, p. 291.

20 G. Laflèche, *Les saints martyrs canadiens*, Laval, Les Éditions du Singulier, 1990, vol. 3, p. 168, note 13.

21 NRG, p. 296.

22 *Ibid.*

23 *Ibid.*, p. 290-291.

Si les idées jansénistes exprimées dans cette lettre n'ont pas encore de portée polémique (la référence à Ignace de Loyola), elles en auront dans *PEF* dont l'histoire est écrite dans cette perspective idéologique que le rédacteur développera radicalement.

Or voici comment Chrestien Le Clercq réagit à cette lettre :

II n'est pas croiable combien la lecture de cette Lettre me donna de consolation. Penetré vivement de la volonté de Dieu, & la reconnoissant visiblement dans celle de mon Superieur, je conçûs de nouvelles esperances pour la conversion de ces Peuples, & je pris resolution de me fixer dans cette Mission;²⁴.

Quel optimisme ! On voit bien que la pensée de Chrestien Le Clercq est tout à fait étrangère à la conception janséniste de Valentin Le Roux. Nous verrons, dans la section suivante, que la pensée déjà pessimiste de Valentin Le Roux, concernant la perspective dans laquelle doit être envisagé l'apostolat missionnaire, va se radicaliser. L'espoir et la confiance des récollets dans l'avenir seront alors évoqués avec une certaine nostalgie, un regret dénué d'amertume. Le Supérieur développe sa pensée dans le sens des deux principales thèses que l'on attribue au courant janséniste du XVII^e siècle : la prédestination gratuite de la grâce efficace. Le missionnaire ne doit entretenir aucun espoir de convertir qui que ce soit dans l'avenir : l'heure de la récolte ne viendra qu'avec la grâce efficace.

2 La pensée d'inspiration janséniste dans *PEF*

Le dernier paragraphe de la Préface de *PEF*, juste après la présentation du plan de l'ouvrage, contient des indications quant à la

²⁴ *Ibid.*, p. 304-305.

nature du discours religieux latent dans l'oeuvre. Le rédacteur introduit deux idées jansénistes par un constat plutôt pessimiste quant au résultat du travail missionnaire en Nouvelle-France²⁵:

Si l'on n'y remarque pas des conversions nombreuses, ny une Eglise formée dont les progresz répondent aux applications infatigables de tant de Missionnaires zelez, sçavants, & desinterezzez, qui travaillent depuis prés d'un siecle à défricher cette vigne du Seigneur; la pieté du Lecteur aura sujet d'adorer en esprit de Foi, les desseins de Dieu sur ses peuples, de conjurer le Ciel d'avancer les temps & les momens heureux de la grace, sans laquelle les hommes Apostoliques ne peuvent rien avancer, de reconnoistre les faveurs singulieres dont le Seigneur a usé en nostre endroit, à l'exclusion de cette multitude de nations qui vivent sans Foi, sans loy, & sans Dieu en ce monde, & qui ont les yeux fermez à la connoissance de la verité²⁶.

Le « cadre » idéologique de l'oeuvre est posé mais de telle sorte que la « théorie » semble découler de la pratique : c'est parce que l'on ne « remarque pas » de nombreux convertis en Nouvelle-France que le « lecteur » doit prier Dieu d'accorder sa grâce, « efficace » comme on le verra tout de suite, à ces nations exclues de toute possibilité de rédemption grâce à la miséricorde divine. Mais qu'en est-il du narrateur ? Il apparaît qu'il a perdu ses illusions. Cet aspect idéologique de l'oeuvre constitue la plus importante addition du rédacteur à

25 J.-R. Armogathe, « Jansénisme », dans *Dictionnaire de la Spiritualité Ascétique et mystique, Doctrine et Histoire*, tome 8, Beauchesne, Paris, 1974, p. 102-128, p. 102: « Le mot « jansénisme » est une création polémique pour désigner « cette sorte de gens que l'on appelle jansénistes, du nom de Iansenius leur auteur » (*Lettre à un ami touchant le jansénisme*, Paris, 1651, p. 6 »; Michel Dupuy, *ibid.*, tome 8, p. 128-148, p. 128: « Les jansénistes eux-mêmes ne sauraient nous dire ce qui les caractérise : ils n'ont d'autre ambition que de s'en tenir à la tradition catholique la plus pure, sans trait particulier. Ce sont leurs adversaires qui, forgeant ce mot, les ont accusés de « jansénisme »; eux-mêmes se demandent ce qu'il signifie ».

26 PEF, p. XX. On retrouve les mêmes idées exprimées à la dernière page du tome I de l'oeuvre, p. 558.

ses textes sources. À la suite de ce que nous venons de voir à la section précédente, il nous apparaît que Valentin Le Roux a développé sa pensée telle qu'exprimée dans sa lettre de 1679. Sans tenir explicitement un discours d'ordre théologique, il utilise les principales idées communément attribuées au parti janséniste qu'il inscrit dans sa réécriture de l'apostolat récollet et dans sa recreation des documents qui l'informent et l'inspirent. Il en résulte une représentation plus pessimiste de la spiritualité récollette, essentiellement basée sur la confiance en l'être humain et, conséquemment, sur l'espoir que les Amérindiens se convertiront. Cette pensée traditionnelle des récollets est d'ailleurs évoquée avec regret par le rédacteur, comme nous le verrons en conclusion. Mais l'oeuvre témoigne surtout d'une vigueur polémique beaucoup plus grande et efficace que celle qui était en germe dans ses textes sources : les jésuites sont pris à partie sur le plan théologique. Les propos du rédacteur de *PEF* ne sont pas étrangers à ceux des deux plus célèbres adversaires des jésuites, Antoine Arnauld et Blaise Pascal.

2.1 La grâce efficace

Nous savons tous, depuis la publication des *Provinciales*, que le conflit entre les jansénistes et les jésuites, réputés molinistes²⁷, a

²⁷ Luis Molina (1535-1600). Le jésuite Molina fait paraître en 1588, *De concordia liberii arbitrii cum divinae gratiae donis*. Il substitue l'idée de la « grâce suffisante » à celle de la « grâce efficace » des augustiniens. À la théorie de la prédestination gratuite, il oppose celle de la prédestination en prévision des mérites que Dieu connaît par « science moyenne », idée nouvelle qu'il emprunte à son confrère Fonseca. Par cette science, « Dieu connaît comment peuvent se comporter toutes les créatures libres réellement existantes dans toutes les circonstances possibles. De cette manière, Dieu peut donner, dans chaque cas précis, une grâce suffisante exactement adaptée, et à laquelle le libre-arbitre doit infailliblement consentir son adhésion; en même temps, Dieu peut connaître d'avance les mérites de chacun des

d'abord porté sur un point de théologie : l'opposition entre la grâce suffisante et la grâce efficace. Blaise Pascal résume ainsi le conflit :

Je sus donc, en un mot, que leur différend, touchant la *grâce suffisante*, est en ce que les Jésuites prétendent qu'il y a une grâce donnée généralement à tous les hommes, soumise de telle sorte au libre arbitre, qu'il la rend efficace ou inefficace à son choix, sans aucun nouveau secours de Dieu, et sans qu'il manque rien de sa part pour agir effectivement; ce qui fait qu'ils l'appellent *suffisante*, parce qu'elle seule suffit pour agir. Et les Jansénistes, au contraire, veulent qu'il n'y ait aucune grâce actuellement suffisante, qui ne soit aussi efficace, c'est-à-dire que toutes celles qui ne déterminent point la volonté à agir effectivement sont insuffisantes pour agir, parce qu'ils disent qu'on agit jamais sans *grâce efficace*. Voilà leur différend²⁸.

Or le rédacteur de *PEF* utilise le vocable « efficacité » une première fois alors qu'il résume les résultats de la mission de J. Le Caron en Huronie, en 1615-1616:

Il s'appliqua fortement à humaniser ces Barbares. Le temps n'estoit pas venu d'y operer de grandes conversions : mais on les dispoit peu à peu à recevoir doucement les lumieres de l'Evangile, lorsqu'il plairoit à Dieu de feconder par l'efficacité de sa grace, la verité & l'étendue de son zele, & de ceux qui devoient le suivre²⁹.

Il y fait indirectement allusion lorsqu'il utilise l'expression « un coup de grâce »; dans *PEF* la grâce est « efficace » et comme il s'agit ici d'un passage ironique qui vise les relations des jésuites,

hommes en particulier, pour y adapter sa prédestination » : Louis Cognet, *Le jansénisme*, Paris, P.U.F. (coll. « Que sais-je? », n° 960), p. 12-14. Le chapitre XVb, à cause de l'ironie mordante qui en parcourt la narration, peut à lui seul être considéré comme un pamphlet à l'intérieur de l'oeuvre, contre cette « morale pratique » des jésuites, comme nous le verrons au chapitre suivant.

²⁸ Blaise Pascal, *Les Provinciales*, Paris, Garnier-Flammarion, 1967, seconde lettre, p. 43.

²⁹ *PEF*, 1: 88-89.

ce « coup de grâce » est le fait d'une intervention divine qui produit des miracles :

Les nouvelles qu'on recevoit tous les ans de Canada, allumoient nostre zele de plus en plus; on apprenoit avec une agreable surprise par les amples relations imprimées, les grands progres de l'Evangile dans ce pais : toute la France admiroit que cette Barbarie par un coup de grace inesperé, se fut civilisée, & policée en si peu de temps³⁰.

La même expression est reprise plus loin dans le même contexte, en introduction à la critique des relations des jésuites :

Autrefois avant nostre retour en Canada, & l'espace de trente années, que nos Peres de Paris faisoient de si frequentes tentatives pour y retourner, ils apprenoit chaque année avec autant de joye, que d'admiration & de surprise, que cette Barbarie, par un coup de grace, s'humanisoit sensiblement, & se convertissoit à veuë³¹.

Il est sans doute aussi question de « grâce efficace » lorsque le rédacteur utilise à deux occasions l'expression allusive « par une autre voye ». Dans le premier cas, il s'agit de la fin de l'extrait de la lettre de Guillaume Poullain où le missionnaire mentionne qu'il aurait pu baptiser une jeune Amérindienne si elle n'avait pas été la fille de « parens tout-à-fait barbares »; il songe plutôt à l'amener à Québec « ou du moins j'espere que Dieu par une autre voye luy fera misericorde³² ». Au tome II de l'oeuvre, le rédacteur attribue à Zéno Membre des propos identiques où l'on retrouve le même vocable (« voye »), mais précisé par le contexte :

Je ne vous diray rien icy des conversions : autrefois les Apostres ne faisoient qu'entrer dans un pais, & aux premieres annonces de l'Evangile, l'on voyoit de grandes conquestes. Je ne suis

30 *Ibid.*, 1: 445.

31 *Ibid.*, 1: 529.

32 *Ibid.*, 1: 221-222.

qu'un miserable pecheur, infiniment éloigné du merite des Apostres, mais aussi il faut reconnoître que ces voyes miraculeuses, de grace, ne sont pas aujourd'huy attachées à l'exercice de nos Ministeres, Dieu ne se servant que d'une voye ordinaire & commune selon laquelle je me suis contenté d'annoncer de mon mieux les principales veritez du Christianisme aux Peuples que j'avois à la rencontre³³.

L'opposition entre les « voyes miraculeuses, de grace », et la « voye ordinaire » est reprise dans le passage le plus complet sur la question de la grâce, telle que présentée par PEF :

il faut établir pour principe, que personne ne peut estre attiré efficacement à JESUS-CHRIST Fils de Dieu, si le Pere des lumieres ne l'attire par la force de sa grace victorieuse : [...] qu'ayant appelé tous les hommes à la Foi dans la preparation de sa bonne volonté, commune à tous; il leur donne à la verité dans le temps les graces naturelles & surnaturelles, interieures & suffisantes pour y parvenir; à la distinction de ces graces efficaces & triomphantes, auxquelles on ne se refuse point³⁴.

Cet extrait ne laisse aucun doute : la « grâce efficace » des jansénistes se distingue radicalement de la « grâce suffisante » des jésuites : cette dernière est bien enchâssée entre « la grace victorieuse » du Christ et « ces graces efficaces & triomphantes, auxquelles on ne se refuse point ». Cette idée de l'insuffisance de la « grâce suffisante » est développée par Blaise Pascal dans sa seconde lettre à un provincial; ce dernier s'informe auprès de son ami, M. N., sur la doctrine des « nouveaux Thomistes » au sujet du différend qui oppose, sur la question de la grâce, les jésuites aux jansénistes :

Elle (leur opinion doctrinale) est bizarre, me dit-il. Ils sont d'accord avec les Jésuites

³³ Ibid., 2: 261. L. Hennepin reprendra ce passage dans son *Nouveau Voyage d'un Pais plus grand que l'Europe* (1698). Voir plus loin, notre section 4.

³⁴ Ibid., 1: 517-518.

d'admettre une *grâce suffisante* donnée à tous les hommes; mais ils veulent néanmoins que les hommes n'agissent jamais avec cette seule grâce, et qu'il faille, pour les faire agir, que Dieu leur donne une *grâce efficace* qui détermine réellement leur volonté à l'action, et laquelle Dieu ne donne pas à tous. De sorte que, suivant cette doctrine, lui dis-je, cette grâce est *suffisante* sans l'être. Justement, me dit-il : car, si elle suffit, il n'en faut pas davantage pour agir; et si elle ne suffit pas, elle n'est pas *suffisante*³⁵.

Le rédacteur ne développe pas sa pensée concernant les effets de la grâce efficace sur le libre arbitre et la volonté, se contentant d'écrire que l'on « ne se refuse point » aux effets de la grâce efficace; ce qui peut être une manière de résumer le problème tel qu'exposé par Blaise Pascal :

C'est ainsi que Dieu dispose de la volonté libre de l'homme sans lui imposer de nécessité; et que le libre arbitre, qui peut toujours résister à la grâce, mais qui ne le veut pas toujours, se porte aussi librement qu'inafailliblement à Dieu, lorsqu'il veut l'attirer par la douceur de ses inspirations efficaces³⁶.

Les jansénistes ont lutté avec acharnement contre l'idée de la grâce suffisante donnée à tous les hommes, principalement parce qu'elle diminuait l'importance des effets de la grâce rédemptrice en mettant l'accent sur les possibilités de la nature humaine plutôt que sur son profond aveuglement et son irrémédiable déchéance, à la suite de la faute originelle. Conséquemment, la miséricorde divine, qui en sauve quelques-uns, est beaucoup moins évidente quand tous ont les possibilités d'être sauvés.

35 B. Pascal, *op. cit.* n. 28, seconde lettre, p. 44.

36 *Ibid.*, dix-huitième lettre, p. 255.

2.2 La prédestination

Une des principales caractéristiques de la grâce est sa rareté; si elle était accordée à tous, elle serait moins précieuse et ses effets moins visibles³⁷:

Si la lumière de la Foi avoit été aussi commune que celle du Soleil, il est constant qu'elle auroit beaucoup diminuée de son prix & de son mérite, pour n'avoir plus cette sainte obscurité, qui captive nos entendemens, & les conversions miraculeuses qui se sont faites par tout le monde, ayant perdu de leurs difficultez; perdroient aussi en même temps beaucoup de leur éclat³⁸.

De l'idée de la grâce efficace découle celle de la gratuité absolue de la prédestination. Dieu est justifié dans la condamnation de l'homme déchu; par contre, sa miséricorde fait qu'il peut aussi le sauver par la grâce rédemptrice de Jésus-Christ. S'il appartient aux missionnaires de faire connaître cette parole de l'évangile, Dieu seul convertit par un don de grâce qu'il fait quand bon lui semble et envers qui il veut. Cette idée est reprise dans l'oeuvre par l'affirmation que « le temps de la grace n'est pas arrivé », véritable leitmotiv que l'on retrouve souvent en conclusion sur les résultats d'une mission apostolique. C'est le cas pour les deux expériences missionnaires de Le Caron en Huronie. Dans son introduction au chapitre 5 sur les « nouveaux progrès pour l'établissement de la Foi en la Nouvelle France depuis l'année 1618 jusques en 1620 », le rédacteur, toujours dans la logique de la pensée janséniste, reçoit comme un message de la volonté divine le fait que le travail missionnaire donne peu de résultat : « Il (Dieu) veut nous faire sentir que la conversion des

37 A. Arnauld écrit : « La grâce est d'autant plus admirable qu'elle est « rare » , Lettre 132, dans *Oeuvres complètes*, t. 1, p. 282 », cité par Michel Dupuy, « Le jansénisme », *op. cit.*, n. 25, p. 136.

38 PEF, 1: 2.

ames, est l'ouvrage de ses graces, dont le momens heureux, n'estant pas encore arrivez, il se contente de nous voir gemir [...] Dieu agira au temps marqué de sa Providence³⁹ ». Le titre du chapitre 9b annonce « plusieurs reflexions historiques sur le premier établissement de la Foi » : le premier alinéa porte entièrement sur l'idée de la prédestination gratuite :

L'Eglise de Canada fortifiée par ces nouveaux ouvriers Evangeliques pleins de lumiere & de ferveur pour son établissement, auroit reçu des accroissemens considerables, si le temps de la grace estoit arrivé pour ces Peuples ensevelis dans les tenebres & dans un horrible endurcissement⁴⁰.

On fait comprendre à Madame de la Pellerie qu'il est préférable qu'elle demeure à Québec plutôt que d'aller évangéliser les Amérindiens à Montréal, comme elle en avait l'idée : « l'heure de la grace n'estant pas encore venuë pour ces Barbares, ny la moisson en estat ». Les sulpiciens, après une expérience de douze années en Nouvelle-France, savent bien que « l'heure (de la grâce) n'est pas venue⁴¹ ». Enfin le rédacteur reprend, dans la conclusion du dernier chapitre du tome I de l'oeuvre, ce qu'il exprimait dans la première phrase de son premier chapitre sur l'idée de la prédestination : « Dieu [...] connoist les temps & les momens qu'il a marquez pour la conversion des hommes » et « les momens de la grace sont connus de Dieu, & entre les mains de la puissance du pere & du maitre de nostre sort »⁴². La grâce est un don gratuit qui dépend de la volonté miséricordieuse de Dieu : « que le sacrifice de toute la nature n'est pas capable de meriter par aucun droit, la premiere grace de vocation, qui ne tombe pas sous le

39 PEF, 1: 141-142.

40 *Ibid.*, 1: 317-318.

41 *Ibid.*, 2: 40 et 80 respectivement.

42 *Ibid.*, 1: 1 et 517 respectivement.

merite⁴³ ». Ces idées sur la prédestination gratuite sont bien celle d'Antoine Arnauld qui reprend ici un commentaire de saint Augustin sur Pélage :

Elles (les paroles de saint Augustin) nous défabuſent de la fauſſe opinion qui ſert de fondement à toutes les erreurs que nous combattons, & que S. Auguſtin a combattues dans les Pélagiens. Car on prétend que des hommes conçus dans l'ini-
quité, & engagés dans la damnation, tant par le péché originel, que par une infinité d'autres qu'ils ajoutent tous les jours, ne pourroient être punis de Dieu, s'il ne leur donnoit tous les moyens efficaces pour parvenir au ciel; ce qui eſt abſolument ruiner la grace d'où notre délivrance dépend, puisqu'elle ne mériteroit pas ce nom, ſi elle nous étoit due, & que Dieu ne la donnât pas à qui bon lui ſemble, & comme il lui plaît, ſelon les ordres toujours équitables, mais ſouvent cachés de ſa miſéricorde & de ſa juſtice⁴⁴.

Le rédacteur de PEF inscrit dans son texte ces idées sur la justice et la miséricorde divine, ainsi que sur leur caractère mystérieux et incompréhensible. C'est par un « ſecret jugement de Dieu » que les nations amérindiennes sont « enſevelies dans un profond aveuglement⁴⁵ »; il faut « adorer en eſprit de Foi les deſſeins de Dieu ſur ſes peuples⁴⁶, et « admirer la profondeur des jugemens de Dieu & de ſ'écrier avec Saint Paul, o altitudo⁴⁷. Bref, l'homme doit reconnaître l'impuissance de sa raison devant les secrètes intentions de Dieu.

L'idée de la double prédestination (salut et damnation) est présente dans PEF. Le rédacteur donne un exemple d'un « trait admirable

43 *Ibid.*, 1: 519.

44 A. Arnauld, « De la nécessité de la foi en Jésus-Christ pour être sauvé », *op. cit.*, chap. 2 n. 65, vol. 10, p. 252.

45 PEF, 1: 3.

46 *Ibid.*, Préface.

47 *Ibid.*, 1: 141. Voir aussi 1: 558 et 2: 40. L. Hennepin reprendra ce passage dans son *Nouveau Voyage*. Voir, plus loin, notre section 4.

de la miséricorde de Dieu dans la predestination de ses Elus ». Il réécrit un passage de l'*HC* à propos du baptême d'un jeune Amérindien, lors de la traversée de 1622-1623⁴⁸. Gabriel Sagard raconte qu'Irénée Piat cède finalement à la demande d'un jeune Amérindien gravement malade qui insiste pour être baptisé; mais ce n'est pas avant de s'être assuré que Guillaume de Caën contribuera aux frais de subsistance du jeune homme au cas où il guérirait. On comprend que le récollet veut poursuivre son instruction religieuse en le gardant à Québec, craignant qu'il n'apostasie s'il retournait tout de suite chez les siens, ce qui risquerait d'arriver s'il y était poussé par la faim. Le jeune homme meurt tout de suite après son baptême; ce qui fait dire à Gabriel Sagard que cet événement permit d'« admirer la divine providence en l'ordre, qu'il tient voulant sauver les hommes ». Or le rédacteur de *PEF* situe ce baptême dans une perspective tout à fait janséniste, ajoutant à son texte source l'idée de la miséricorde de Dieu « dans la predestination de ses Elus ». Dieu ne veut pas sauver les hommes, comme l'écrit Gabriel Sagard, mais s'il convertit ce jeune amérindien c'est surtout pour donner ainsi une preuve sensible des effets de sa grâce triomphante et de sa miséricorde. Nous sommes ici en présence d'une conversion miraculeuse :

Nous apprenons par les lettres de nos Religieux, qu'il y eut quelque chose de surnaturel, & de divin dans la suite de ce Baptême : car tous les assistans ne remarquerent plus rien de barbare dans ce Sauvage qui faisoit paroître un jugement éclairé, une conception dégagée pour toutes les choses de la Religion, une grande docilité & une devotion si sensible, qu'il rendit son esprit au Seigneur plein de raison & de grace, dont il donna toutes les marques dans cette extrémité⁴⁹.

48 Voir l'appendice 2, chap. 7, no 4.

49 *PEF*, 1: 214-215.

Dans cette version de l'événement le jeune homme, grâce à un interprète, est instruit des mystères de la foi avant d'être baptisé. D'ailleurs, il avait fait un séjour en France où on lui avait « fait voir ce qu'il y avoit de plus confiderable, de plus beau, & les lieux les plus saints à Paris & ailleurs »; bref, le sujet est bien disposé au baptême. Cette conversion miraculeuse a des répercussions du même ordre sur la fin de l'histoire :

le Pere Irenée dans une lettre qu'il écrivit depuis à Monsieur de Bouës grand Vicaire de Pontoise; où il luy fait recit de la conversion, & de la mort de ce Sauvage, reconnoist sincerement qu'ils estoient tous dans un extreme peril, lorsque plusieurs passagers de la troupe crioient à Dieu misericorde, & la luy demandoient au nom de cette ame qu'il venoit de recevoir. soit que Dieu eut égard à la simplicité de leur Foi, soit qu'il reçeut l'intercession de cette ame glorieuse : il parut tout à coup sur le soir une clarté par laquelle on reconnut que le vaisseau Rochers à trente ou quarante lieuës de Tadoussac : on changea de bord, & on mit au large, en sorte que le vaisseau arriva peu de temps après par un vent heureux à la rade de Tadoussac⁵⁰.

Le commentaire sur la « simplicité » de la foi de ceux qui implorent la miséricorde de Dieu est éloquent : on ne peut prêter à Dieu des comportements humains⁵¹. Comme on le voit, la réécriture de cet épisode de l'histoire de l'apostolat récollet est faite dans une perspective janséniste. Il en est de même pour l'ensemble de l'histoire de l'apostolat récollet en Nouvelle-France.

50 *Ibid.*, 1: 216-217.

51 Les jansénistes ont lutté contre toute tentative d'explication anthropomorphique de la gratuité de la prédestination. Voir Michel Dupuy, « Jansénisme » *op. cit.* n. 25, p. 135 et suivantes.

2.3 La gratuité du travail missionnaire

L'histoire de l'apostolat récollet en Nouvelle-France située dans celle plus générale de l'établissement de la foi et informée par l'idéologie janséniste, a une fonction beaucoup plus polémique et pamphlétaire qu'historique (ce qui, répétons-le, aurait dû être retenu plutôt qu'évacué par l'histoire). Dans cette perspective, l'histoire de l'établissement de la foi en Nouvelle-France, telle que présentée dans *PEF*, est un retentissant échec : ce que racontent les jésuites sur le plan des conversions relève de l'affabulation. Le pessimisme qu'attribue le narrateur aux premiers récollets quant à l'établissement du christianisme chez les Amérindiens et à l'éventuel progrès des missions en Nouvelle-France, ainsi que les commentaires négatifs dont il accompagne le récit de leur travail apostolique, sont générés par l'idéologie janséniste⁵². Dans un tel contexte, le travail missionnaire est absolument gratuit:

52 Par exemple : les Amérindiens sont « superstitieux au dernier point, attachez à leurs Jongleries, & sans forme d'aucune Religion, & qu'à l'égard de la plus grande partie, il faudroit beaucoup de temps pour les humaniser » (1: 93); Tout n'est que « chaos informe » (1: 91); en 1619, on ne remarque dans le Canada « [...] un prodigieux éloignement de Dieu, & même une opposition à la Foi, que des siècles se passeroient à préparer ces Barbares à l'Evangile, avant que d'en esperer quelque progres » (1: 144). Vers 1622-1623, le rédacteur constate « la sterilité & le peu de succès » des travaux de Le Caron dans sa mission de Tadoussac (1: 238); dans ses « Fragments » de 1624, Le Caron est lui-même amené à constater les « obstacles presque invincibles, qui sont de leur part à l'Evangile » (1: 266); vers 1631-1632, alors que l'on discute en France des intérêts à reprendre possession de la Nouvelle-France, ceux qui en voient peu renchérisent avec la question religieuse : « qu'à l'égard de la Religion l'on connoissoit par les relations des Recollets qui avoient visité & examiné tout le païs, qu'on ne pouvoit en attendre que des fruits tres-mediocres, ces Barbares n'ayant que de l'opposition à la Foi » (1: 420-421). Même du temps de l'établissement de communautés religieuses à Montréal, entreprise qui paraissait solide, « ces dépenses prodigieuses [...] n'eurent aucun effet pour la conversion des Barbares, sinon d'un petit nombre de baptisez, sur lequel on ne pouvoit faire aucun fond » (2: 53-54; le narrateur reconnaît la sagesse des anciens pères qui, « avec combien de penetration avoient prévus ce que nous

Humble simplicité, qui doit faire l'ame des travaux Apostoliques, & de l'application des Missionnaires de Canada, pour les attacher à leur ministère dans cet esprit de dépendance, comme des simples organes, & des foibles instrumens de la charité de celuy à qui seul la gloire doit estre referée de la conversion du petit troupeau : mais aneantissement profond sous les ordres de Dieu, quand le zele n'a pas son effet, trop contents de pouvoir dire, nous avons satisfait de nostre part, à ce que Dieu demandoit de nos ministères, quand bien même le peu de succès, nous obligeroit de reconnoître, que nous sommes des serviteurs inutiles⁵³.

Ce n'est certes pas dans cet esprit que les récollets débarquent en Nouvelle-France en 1615. Il suffit de se remémorer ce que disent Champlain et Gabriel Sagard de l'ardeur évangélique de Joseph Le Caron qui, à peine débarqué, se précipite en Huronie. La gratuité du travail missionnaire, telle qu'évoquée par PEF, est le résultat de la systématisation de la réflexion du rédacteur sur le peu de progrès du christianisme après le retour des récollets en Nouvelle-France.

3 La réception janséniste d'Antoine Arnauld (1693)

Antoine Arnauld, même en exil à Bruxelles, continua jusqu'à la fin de sa vie à défendre les idées jansénistes. Dans une lettre à M. du Vaucel, datée de Bruxelles le 27 février 1693, on remarque qu' il est intrigué par sa lecture de PEF :

Je ne fais si on a vue à Rome un livre du Canada, fait par les Récollets, & imprimé en 1691. Il y est parlé de diverses Relations de l'avancement de la Religion Chrétienne dans ce pays-là, depuis l'an 1632, que les Jésuites y étoient seuls, qui s'envoyoient à Paris où on les imprimoit. Ne se

connoissons aujourd'hui, & qu'après tant d'années de travaux Apostoliques, on a si peu avancé dans la conversion de ces Peuples » (1: 144-145; voir aussi 1: 335-336; 2: 138).
53 *Ibid.*, 1: 519-520.

trouveroient-elles point dans les archives de la Propagande, ou dans la Bibliothèque Barberine, ou quelque autre part ? On seroit bien aise que l'on en pût voir quelques-unes, afin de savoir s'il n'y auroit point de marques qui pussent faire connoître que c'étoient les Jésuites qui les faisoient imprimer, après les avoir reçues de leurs Pères qui étoient en Canada. Je ne doute pas que cela ne soit; mais j'aurois besoin d'en avoir des preuves. J'en écris présentement à Paris, d'où j'espère qu'on pourra m'en envoyer. Mais je ne laisse pas de tenter diverses voies pour n'en point manquer⁵⁴.

Comme on le voit, non seulement Antoine Arnauld n'étoit pas un lecteur assidu des relations, mais il semble même en avoir ignoré l'existence. Dans une autre lettre au même, datée du 10 avril 1693, on apprend que ses démarches ont porté fruit :

Nous sommes pleinement instruits que les Relations du Canada ont été écrites par les Jésuites, & approuvées par leurs Provinciaux, quoique les Récollets, qui soutiennent dans leur livre de l'établissement de la foi dans le Canada qu'elles sont pleines de fables & de fictions, fassent semblant de croire qu'elles ne sont pas de ces Peres, mais qu'elles ont été faites sur de faux mémoires. Mais ce que j'aurois voulu savoir, est s'il est vrai, ce qu'on m'a dit autrefois, que la Congrégation de la Propaganda fide ayant reconnu que les lettres annuelles de ces Peres étoient pleines de faussetés; elle leur avoit défendu d'en plus donner au public⁵⁵.

Maintenant que le théologien a les preuves que l'information de PEF sur les missions jésuites est bien appuyée sur les relations, il écrit tout de suite un long article de cinquante-cinq pages intitulé « Réflexions sur un livre donné au public par les Révérends Peres Récollets en 1691, intitulé : *Premier établissement de la foi dans la nouvelle France* » (1693), dans lequel il utilise fort complaisamment

54 A. Arnauld, *op. cit.* chap. 2 n. 65, vol. 3, lettre DCCCCXXXVIII, p. 605-607.

55 *Ibid.*, lettre DCCCCXLIV, p. 618-620.

l'oeuvre. Son article, qui prend la forme d'une lettre adressée aux jésuites, comprend quatre parties. Dans la première, il reprend une partie du résumé qu'en a fait le *Journal des Savants*, dans son édition de février 1692. Ce que retient Arnauld, ce sont les trois principaux épisodes de la narration de l'histoire de l'apostolat récollet : d'abord, ils furent les premiers à établir la religion en Nouvelle-France; ensuite, ils demandèrent l'aide des jésuites qu'ils logèrent et aidèrent dans leur établissement; finalement, pendant qu'ils préparaient leur retour, après les négociations de Richelieu avec l'Angleterre, les récollets apprirent que les jésuites avaient « beaucoup de part à l'érection de la Compagnie de la nouvelle France, & au choix de ceux qui la devoient composer »; ils ne revinrent en Nouvelle-France qu'en 1670. Pendant ce temps, les jésuites s'étaient installés; ils avaient donné à leur église « le nom de Notre Dame des Anges, qui étoit celui de la première Chapelle des Récollets ». Pour la suite, il se propose de rapporter certains propos de l'historien « d'où il est difficile que les hommes de bon sens ne tirent de fâcheuses conséquences à l'égard de deux points sur lesquels vous n'êtes pas en fort bonne réputation ». Le premier point, qui découle du résumé et dont le développement constitue la deuxième partie de l'article, est « l'esprit d'ambition & de jalousie, qui vous fait souffrir avec peine que d'autres que vous travaillent dans les Missions d'éclat » alors que le deuxième concerne « votre peu de sincérité dans les recits que vous faites des succès merveilleux de vos entreprises ». Dans la dernière partie, qui est en fait la conclusion, Arnauld fait du public l'ultime juge de cette histoire, laissant aux jésuites « le

soin de produire devant lui (le public) tout ce qui pourroit détruire ces fâcheuses conséquences »⁵⁶.

3.1 La charge

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, la critique ironique des missions jésuites occupe tout le chapitre 15b de l'oeuvre. Elle est précédée, principalement lors de l'épisode des tentatives des récollets pour revenir dans la colonie, par une série d'allusions envers les jésuites, soupçonnés d'être motivés par des intérêts autant matériels que spirituels⁵⁷. Ce passage résume à lui seul toute la situation dramatique :

Il (un ami des récollets) nous ajoûta que s'estant trouvé peu de jours auparavant en conversation sur nostre sujet avec Monsieur de Lauzon, celui-cy, luy avoit dit en propres termes : Les Recollets devroient se défaire de leurs terres, renoncer à leurs droits, & en traiter avec les Jesuites, qui leur en feroient bon party : ces Peres n'y entendent rien avec toutes leurs raisons, elles ne sont plus du temps, cela estoit bon autrefois; mais dans le siecle où nous sommes, l'on a reformé la Morale, & on a même trouvé qu'il falloit se servir du temporel pour établir le spirituel : un país en est mieux gouverné, les Recollets sont de vos amis, dites leur qu'ils n'y pensent point⁵⁸.

Les propos rapportés d'un « ami des récollets » visent bien évidemment les jésuites. Leur implication aux niveaux politique et économique de la vie coloniale leur permet, semble-t-il, d'être plus efficaces sur

56 Pour toutes les citations qui précèdent, voir A. Arnauld, *op. cit.* chap. 2 n. 65, vol. 34, p. 669.

57 En plus d'être présentés comme un « corps », une puissance occulte qui s'impose et cherche à tout contrôler, le matériel comme le spirituel : *PEF*, 1: 298-299; 402; 434-435; 442-443; 457; 462-463; 468-469; 476-478; 479; 501-503. Selon *PEF*, cela gêne la conscience des habitants de la Nouvelle-France.

58 *Ibid.*, 1: 495-496.

le plan spirituel. Les récollets, pauvres et détachés des biens matériels, absolument « désintéressés », donc propagateurs fiables du véritable « esprit de religion », sont peu efficaces. La « Morale » a changé grâce aux théologiens jésuites, des scolastiques qui « philosophent » plutôt que de s'appuyer sur les enseignements des Pères de l'Église⁵⁹. Cette nouvelle morale qui adapte la grâce proportionnellement au libre-arbitre de chacun (la grâce suffisante), toute créature étant alors jugée selon ses mérites personnels, pervertit considérablement les thèses augustiniennes de la grâce efficace et de la prédestination gratuite. Tous peuvent être rachetés. L'allusion est claire : les jésuites adaptent leur apostolat aux réalités économiques et politiques qu'ils rencontrent sur le terrain. Si les récollets demeurent fidèles à la « vraie morale » de l'Église, convertissant et baptisant peu d'Amérindiens, « le temps de la grâce n'étant pas venu », qu'en est-il de la morale de ceux qui prétendent en avoir converti et baptisé des milliers ? Les jésuites vantent les progrès du christianisme depuis qu'ils sont en Nouvelle-France : Arnauld ne manque donc pas de citer ce passage, d'ordre théologique, par lequel le rédacteur de PEF fait le lien entre les insinuations sur les intérêts économiques des jésuites (chap. 15a) et la critique ironique de leurs missions en Nouvelle-France (chap. 15b) :

Que tout le monde Chrétien reconnoît pour un système de Religion, & un principe de Foi, que la conversion des peuples est le grand ouvrage de la miséricorde & de la puissance de Dieu. Que ce qui doit faire l'ame des travaux Apostoliques, est de se regarder comme des simples organes, & de foibles instruments de la charité de celui à qui seul la gloire doit être référée de la conversion

⁵⁹ Les jansénistes privilégient la connaissance « sensible », qui passe par le « coeur », plutôt que celle qui découle de spéculations théologiques abstraites, à la manière des scolastiques.

du petit troupeau : qu'ils se doivent anéantir sous les ordres de Dieu, quand le zèle n'a pas son effet: trop contents de pouvoir dire: nous avons satisfait de notre part à ce que Dieu demandoit de nos Ministères, quand bien même le peu de succès nous obligeroit de reconnoître, que nous sommes des serviteurs inutiles⁶⁰.

Cet extrait est une reformulation des neuf premières lignes de la page 514 et des vingt et une dernières lignes des pages 519-520 de PEF et qui sont en fait la première et la dernière phrases de ce passage fortement teinté de jansénisme. Il ne retient que 22% du texte, c'est-à-dire ce qui concerne spécifiquement l'attitude des missionnaires, mettant de côté les idées sur la prédestination gratuite et sur la grâce : « Tout le monde Chrétien » devient « Que tout le monde Chrétien »; il laisse tomber « & de l'efficacité triomphante de sa grace & de son esprit » qui termine la première phrase dans *Premier Établissement* : l'« humble simplicité, qui doit faire l'âme des travaux Apostoliques, & de l'application des Missionnaires de Canada, pour les attacher à leur ministère dans cet esprit de dépendance, comme des simples organes... » est reformulé ainsi par Arnauld : « que ce qui doit faire l'âme des travaux des Missionnaires Apostoliques, est de se regarder comme de simples organes... ». Cette spiritualité est appliquée à tous les missionnaires et non seulement à ceux du Canada. Un peu plus loin, « mais anéantissement profond sous les ordres de Dieu » est reformulé ainsi : « Qu'ils se doivent anéantir sous les ordres de Dieu ».

Ces variantes stylistiques confèrent au texte d'Arnauld un caractère plus dogmatique, indiscutable : « Que tout le monde Chrétien », « Que ce qui doit faire l'âme », « Qu'ils se doivent anéan-

60 A. Arnauld, *La morale pratique des jésuites*, tome VII, p. 710.

tir ». En fait, le théologien n'a évidemment pas à retenir des éléments de doctrine qu'il a lui-même formulés : ce qui l'intéresse, en plus de la critique que fait PEF des politiques jésuites envers les récollets et les autres communautés religieuses de la Nouvelle-France⁶¹, c'est de retrouver sa pensée exprimée dans un contexte à propos duquel il ignore tout : les missions de la Nouvelle-France.

3.2 Les missions étrangères

Antoine Arnauld n'est pas, a priori, prévenu contre les relations missionnaires. Dans une lettre datée du 19 octobre 1681, il conseille à sa nièce, Mère Angélique de S. Jean, la lecture des

61 Il nous semble qu'A. Arnauld utilise PEF d'abord pour sa critique des politiques jésuites en Nouvelle-France. Il ne faut pas perdre de vue qu'un « nouveau jansénisme » naît en France dans la deuxième moitié du XVII^e siècle (1670-1680). Si les idées de base demeurent, l'action du « parti » janséniste n'est plus exclusivement centrée sur les débats théologiques. Elle a comme objectifs : 1-« rendre possible aux simples fidèles une connaissance directe de l'Écriture et l'intelligence des textes liturgiques » ; 2-exalter « le rôle du clergé des paroisses, et l'étroite union des prêtres du second ordre avec le peuple » ; 3-accentuer « une attitude de réprobation qui, pendant la période précédente, s'était exprimée avec une grande prudence et un juste souci des distinctions nécessaires, en face des « dévotions particulières ». Par exemple, en 1694, un théologien janséniste, « le savant abbé Baillet », insiste « sur le caractère superstitieux de tout culte qui s'attache à des gestes et à des formules, et qui néglige le sentiment intérieur et la réforme des mœurs ». Il s'agit du culte des saints et de la Vierge. Voir A. Adam, *Du mysticisme à la révolte - Les jansénistes du XVII^e siècle*, Paris, Fayard, (coll. « l'histoire sans frontières »), 1968, p. 281-291. Sur le plan politique, la nomination d'Antoine de Noailles comme archevêque de Paris, en remplacement du jésuite François de Harlay, est perçue comme un recul des jésuites à la cour de France : « S'il y avait guerre encore, ce n'était plus entre le parti augustinien et la Compagnie de Jésus, mais entre les Jésuites et le parti religieux, ou, pour parler plus justement, le parti dévot » (*Ibid.*, p. 295-297). « Les hommes qui, sous main, allaient diriger l'Église de France, c'étaient ceux que les contemporains appelèrent « le triumvirat », Noailles, Le Tellier, archevêque de Reims, et Bossuet » (*Ibid.*, p. 297). On attaquera les jésuites, particulièrement à propos de « L'affaire de Chine », portée jusqu'à Rome. On y retrouve en 1701, nul autre que l'abbé Renaudot, laissé sur les lieux par Noailles avec comme mission de faire condamner les jésuites dans cette affaire (*Ibid.*, p. 304).

« Relations des Missionnaires François », ouvrage qu'il dit avoir lu pour démontrer que « l'Eglise a davantage au-dessus de l'hérésie, en ce qu'il n'y a que les Catholiques qui convertissent les Idolâtres à Jésus-Christ ». Sur un ton familier, il lui exprime ce qu'il pense des missionnaires :

Je crois que ce sont des livres que vous devez lire, quoique ceux qui les ont composés aient été autrefois, & soient peut-être encore un peu prévenus contre nous. Mais ce n'est peut-être que ceux qui sont à Paris; car pour ceux qui sont dans les Missions ils paroissent si pleins de Dieu, que s'ils ont quelque ignorance sur des matières qu'ils n'ont pas assez étudiées, on ne sauroit douter que cela ne soit couvert par l'ardeur de leur charité⁶².

Il semble que les jansénistes entretenaient une grande suspicion envers les missions étrangères; cela est fort logique compte tenu de la doctrine elle-même. Dans une lettre au Père le Jeune, « Prêtre de l'Oratoire, aveugle, célèbre Prédicateur & Missionnaire. Sur l'utilité des Missions », datée du 30 octobre 1660, le moraliste exprime toute sa méfiance envers les missions étrangères⁶³. Il craint que les confesseurs confondent des « commencemens de conversion » avec de véritables transformations qui ne s'opèrent qu'après une « assez longue suite d'actions & de saintes pratiques » :

Or il est bien mal-aisé que dans le peu de temps qu'on a accoutumé de prendre pour les Missions on ait assez de loisir, soit pour discerner ce qui est de la nature, & ce qui peut être de la grace, soit pour donner lieu à la grace même de croître peu à peu dans l'âme, & d'y ruiner la tyrannie des vices par l'amour des biens célestes⁶⁴.

62 A. Arnauld, *op. cit.*, chap. 2 n. 65, vol. II, lettre CCCLIII, p. 112.

63 *Ibid.*, vol. I, lettre CII, p. 215-217.

64 *Ibid.*, p. 216.

En conclusion, Antoine Arnauld écrit qu'il s'y engagerait seulement sur l'ordre des Évêques et qu'il s'établirait alors dans un seul lieu « pour y conduire les mêmes ames avec tout le tems nécessaire, ce qui est pour l'ordinaire d'un fruit plus solide, quoique moins éclatant ».

Que retenir du commentaire du janséniste à propos de *PEF* ? Il faut noter qu'il s'intéresse d'abord à la valeur documentaire de l'oeuvre. Il apprend que les jésuites ont pris le contrôle des missions de la Nouvelle-France et que les récollets n'ont pu y retourner avant 1670. Il découvre aussi l'existence des relations jésuites sur la Nouvelle-France et, de plus, qu'elles contiennent une part de fiction sur le plan des progrès du christianisme, ce qui n'est pas pour lui déplaire. Finalement, en consacrant une section de son article à l'« esprit [dans lequel] les Récollets croyoient que l'on devoit travailler à la conversion des Sauvages » en citant textuellement des extraits de *PEF*, il confirme la présence de la pensée janséniste dans l'oeuvre.

4 L'impact idéologique de l'oeuvre sur Louis Hennepin (1698)

Dans son *Nouveau Voyage d'un Pais plus grand que l'Europe*, Louis Hennepin utilise *PEF* pour, paradoxalement, tenter d'obtenir les fonds nécessaires pour retourner en Nouvelle-France convertir les Amérindiens⁶⁵. En fait il est tellement persuadé qu'il recopie des passages de l'oeuvre d'un récollet, qu'il ne s'interroge pas sur son contenu idéologique; et ce récollet, c'est Valentin Le Roux :

65 M. Rochette, *Les Moeurs des Sauvages de Louis Hennepin : les deux versions de l'oeuvre*, M.A., Université de Montréal, études françaises, 1994. Nous utilisons les pages 98-101 de son « Tableau des équivalences entre le *Nouveau voyage d'un pais plus grand que l'Europe et Premier Établissement* ».

J'ai cru que je devois donner au public les observations que j'ai tirées du R. Père Valentin le Roux Commissaire provincial de nos Recollets du Canada, qui est un homme d'un merite singulier. J'ai dit dans mon premier volume, que je lui communiquai mon journal de la découverte, que j'avois faite de tout le Fleuve Meschafipi. Cet homme, qui est d'une grande penetration d'esprit, a publié ce qu'il sçait des intrigues du Canada sous un nom emprunté, & il fait voir dans cet ouvrage que la conduite de la Providence est toujours admirable, & qu'elle accomplit ses desseins par des voies impenetrables dans leurs principes, dans leurs progrès, & dans leur consommation⁶⁶.

Louis Hennepin, dont l'oeuvre fut souvent décrite comme un tissu de mensonges et d'affabulations, n'a ici aucune raison de mentir. Et sa réécriture de plusieurs passages de l'oeuvre de son Supérieur montre à quel point il croit reproduire la pensée des récollets sur la conversion des Amérindiens. Cependant, comme il ne se place pas du point de vue de l'oeuvre qu'il utilise, c'est-à-dire dans la perspective d'une réflexion sur l'établissement de la foi en Nouvelle-France, il ne décode pas l'aspect critique de l'oeuvre et l'ironie de certains de ses passages les plus cinglants.

4.1 Une victime de l'ironie

Dans son chapitre XII du *Nouveau Voyage*, intitulé « Moiens, par lesquels on peut convertir les Sauvages. Qui sont ceux, à qui l'on doit refuser ou administrer le Baptême », Louis Hennepin aborde deux sujets. Pour le premier, il utilise le « Mémoire » de 1616, attribué aux récollets et pour le deuxième, les quatre pages du chapitre 5 de *PEF* sur la députation de Paul Huet à Paris, en 1618-1619, qui devait

66 L. Hennepin, *Nouveau Voyage d'un Pais plus grand que l'Europe*, Utrecht, Antoine Schouten, 1698, p. 343-344. Dans sa préface, L. Hennepin écrit « que tout le Style du Pere le Clercq, est celui du R. Pere Valentin le Roux ».

consulter les docteurs de la Sorbonne au sujet d'un code d'éthique à respecter pour le baptême des Amérindiens⁶⁷. Mais curieusement, Louis Hennepin insère, entre ces deux sujets, le passage d'inspiration janséniste qui ouvre le chapitre 5 de *PEF* sur la prédestination et la gratuité de l'apostolat missionnaire⁶⁸: propos étonnants sous la plume du récollet Louis Hennepin, auteur d'un livre contre le jansénisme⁶⁹ ! Propos encore plus étonnants compte tenu du contexte dans lequel ils apparaissent, celui des moyens par lesquels on peut convertir les Amérindiens. En plus de reprendre un discours qui va en l'encontre de ses intérêts, il en amplifie paradoxalement la portée pessimiste. Il ajoute six années d'insuccès de plus dans la conversion des Amérindiens et augmente le nombre de nations infidèles par le poids de sa propre expérience de missionnaire, plus importante que celle du rédacteur de *PEF* qui n'est jamais allé dans la vallée du Mississippi :

Il est impossible, qu'en jettant les yeux sur ce grand nombre de peuples, dont je parle dans cette Relation, & sur le peu de progrès, que l'on a faits jusques à présent parmi les Sauvages, qui habitent ces grands & vastes païs, on ne soit obligé d'admire en cela les jugemens inscrutables de Dieu, & de s'écrier avec l'Apôtre, O profondeur des richesses de la sagesse & de la connoissance de Dieu. Un grand nombre de Prêtres seculiers fort sçavans, & de Zeles Religieux de nôtre Ordre, ont porté le flambeau de l'Evangile par tout, & ont travaillé à ce grand ouvrage. Mais Dieu veut nous faire sentir, que la conversion des Ames est l'ouvrage de sa grace dont les moments heureux ne sont point encore arrivez »⁷⁰.

Le titre de son chapitre a-t-il encore du sens ?

67 *PEF*, 1: 96-99; 145-148.

68 *Ibid.*, 1: 140-143.

69 Louis Hennepin, *La morale pratique du Jansénisme*, Utrecht, chez Dame Veuve Renswou, 1698, 207 p. Mais il faut préciser que ce pamphlet vise plutôt des personnes que des idées.

70 L. Hennepin, *op. cit.* n. 66, p. 129-130.

La contradiction est peut-être ici moins apparente, mais elle est encore plus significative de la confiance qu'il a dans le livre qu'il recopie. Au Chapitre XLII de sa *Nouvelle Decouverte d'un tres grand Pays*, ouvrage aussi édité en 1698, Louis Hennepin distingue deux sortes de grâces, celle des premiers siècles de celle des « Ministères modernes » :

mais il faut avoüer, que Dieu n'attache plus la grace ni l'onction de son Esprit à nos Ministères modernes pour esperer ces conversions miraculeuses, comme dans les premiers Siecles. Mais il se sert de la voye commune & ordinaire, pour convertir les hommes, quand & comme il lui plait »⁷¹.

On sait que cette « voye commune & ordinaire » est celle de la grâce suffisante à laquelle le rédacteur de *PEF* fait allusion lorsqu'il l'oppose à « ces graces efficaces & triomphantes auxquelles on ne se refuse point⁷² » ; il revient sur la même distinction entre les deux grâces dans la relation qu'il attribue à Z. Membré⁷³. C'est ce dernier passage que Louis Hennepin reprend dans l'extrait cité plus haut. Il tient ces propos après sa « découverte » de l'embouchure du Mississipi alors qu'il est revenu chez les Illinois. Avouant ne pas trop savoir quels « fruits » ont produits ses efforts pour la propagation de l'Évangile, il reconnaît qu'« il n'y a que Dieu, qui connoisse les effets secrets de sa grace & de sa parole, ni qui sache jusqu'où ces Barbares en auront profité »⁷⁴. Mais comment les Amérindiens peuvent-ils profiter ici de la grâce alors que dans le *Nouveau Voiage* ses « moments heureux ne sont point encore arrivez » ? Comme on le voit,

71 L. Hennepin, *Nouvelle Découverte d'un très grand Pays*, Paris, Guillaume Broedelet, 1698, p. 308.

72 *PEF*, 1: 518.

73 *Ibid.*, 2: 261.

74 L. Hennepin, *op. cit.* n. 71, p. 309.

Louis Hennepin ne tient pas compte de la réflexion du rédacteur de *PEF* qui motive son histoire de l'établissement de la foi en Nouvelle-France; préoccupé à allonger son ouvrage, il réécrit rapidement des passages qu'il prend un peu partout dans son texte source, à l'aveuglette⁷⁵.

La situation ironique dans laquelle s'enferme Hennepin est la suivante : il utilise, pour écrire un nouveau projet de conversion, un livre plein de projets de conversion et de conversions fictives dont la fonction est justement de présenter comme hérétique la pensée même de toute conversion. Hennepin, qui lit au premier niveau, semble voir dans *PEF* une merveilleuse opportunité de proposer un tout nouveau programme de conversion : il termine son *Nouveau voyage* en transcrivant mot à mot un des passages les plus évidemment jansénistes de toute l'oeuvre, extrait duquel Antoine Arnauld lui-même prend plaisir à citer une partie dans son article sur *PEF* et dont il qualifie les propos d'« importantes maximes »⁷⁶.

4.2 Une lecture au premier degré

Dans le texte source, le rédacteur décrit avec une optique janséniste, le travail missionnaire en général, tout en s'en prenant aux jésuites dont il critique les relations qui exagèrent les progrès du christianisme : « L'on donne ses applications à humaniser cette Barbarie [...] préparant ainsi de loin les voyes au Seigneur, quoyqu'on y avance tres-peu de choses »⁷⁷. Louis Hennepin reprend à son compte ce

75 Sur la motivation et les mécanismes de réécriture à l'oeuvre dans le *Nouveau Voyage*, voir le mémoire de Marc Rochette, *op. cit.* n. 65.

76 L'extrait que recopie L. Hennepin fait tout son chapitre XXXVIII, le dernier du *Nouveau voyage*, *op. cit.*, n. 66, p. 383-389; *PEF*, 1: 514-521; A. Arnauld, *op. cit.* chap. 2 n. 65, p. 709-710.

77 *PEF*, 1: 547-548.

qu'il présente comme les « pensées d'un excellent Religieux de nôtre ordre »⁷⁸:

j'ai donné tous mes Joins autrefois dans ce lieu là, aussi bien que d'autres Missionnaires parmi les Iroquois : à humaniser ces Barbares ... & je préparois ainsi les voies du Seigneur, selon mon pouvoir. Cependant il faut avouer, qu'on a fait tres-peu de progrès à cet égard⁷⁹.

Reprenant les idées du rédacteur de *PEF* sur le progrès des missions après 1632, il fait l'apologie du travail des récollets mais surtout la sienne, à partir d'un passage qui, dans le texte source, critique le travail des jésuites chez les Iroquois ; or Louis Hennepin, en ré-écrivant ce passage, lui enlève tout son sens critique et présente la réalité sous un aspect plus positif :

PREMIER ÉTABLISSEMENT

que l'on cherche de l'humanité, & du changement chez les Iroquois. ils sont encore les mêmes, qu'ils estoient il y a 30. ans, & cependant on veut, que dès lors ils eussent bâti autant de Chapelles, & d'Eglises comme ils en avoient détruit auparavant, & que ces Philistins indomptables, ayent fait de si grands progres dans la Foi⁸⁰.

NOUVEAU VOYAGE

Que l'on cherche du changement, & quelque humanité parmi les Iroquois, tant qu'on voudra, on les trouvera pourtant toujours tels, qu'ils étoient il y a 30. ou 40. ans. Depuis que les François du Canada ont fait la paix avec eux, & que les Jesuites ont demeuré parmi eux pour la Mission, quoi qu'ils eussent bati autant de Chapelles & d'Eglises, qu'ils en avoient détruit auparavant, ces Iroquois, que l'on peut fort justement appeller des Philistins indomptables, n'ont pourtant pas fait de forts grands progrès dans la foi⁸¹.

On ne peut mieux dire le contraire d'un texte dont on s'inspire. Hennepin oublie le verbe de volonté « on veut », suivi de la substantive au subjonctif plus-que-parfait qui signifie que le fait dont il est question n'est pas placé sur le plan de la réalité⁸²: malgré ce que prétendent les relations jésuites (« on veut qu'ils eussent bâti ...

⁷⁸ L. Hennepin, *op. cit.* n. 66, p. 328.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 329.

⁸⁰ *PEF*, 1: 548-549.

⁸¹ L. Hennepin, *op. cit.* n. 66, p. 329-330.

⁸² Grévisse, *le Bon Usage*, p. 684, § 746.

(qu'ils) ayent fait de Ji grands progres dans la Foi »), les Iroquois n'ont pas changé. Pour Hennepin, malgré que les Iroquois aient bâti des églises et des chapelles, ils n'ont tout de même pas fait de « forts grands progrès dans la foi ».

Louis Hennepin prend un peu partout dans *PEF* des passages qu'il insère dans son ouvrage dans le but de l'allonger. Ce faisant, il modifie radicalement son texte source : d'abord il en soustrait l'ironie, reproduisant l'extrait plus positivement. D'autre part, il reprend, sans en être conscient, la spiritualité janséniste, contredisant ainsi le propos même de son texte. Somme toute, il reconnaît la spiritualité qui avait animé les efforts des récollets d'avant 1632, mais sans retenir le travail de réflexion du rédacteur de *PEF* qui radicalise sa réflexion sur l'échec de l'apostolat missionnaire en Nouvelle-France. Ironiquement, il s'inspire de l'histoire d'un échec pour imaginer une réussite dans l'avenir.

5 Conclusion

Valentin Le Roux exprime les principales idées de la pensée janséniste dans sa réponse aux lettres de Chrestien Le Clercq du 15 avril et du 8 mai 1677: pour nous, c'est lui qui les reprend, les développe et radicalise ainsi la spiritualité récollette. Hommes d'espoir et de confiance en la nature humaine, ils sont vite déçus par le peu de résultat de leur travail et mettent l'accent sur les difficultés de l'apostolat missionnaire en Nouvelle-France, contrairement aux jésuites qui, même s'ils pensent la même chose, insisteront plutôt sur leurs succès. Dans sa lettre à Chrestien Le Clercq, le Supérieur des récollets, qui tient à ce que le missionnaire reste dans sa mission,

exprime les idées les plus connues du mouvement janséniste qu'il élabore à partir de ce qu'il sait être la vérité, le peu de progrès de christianisme en Nouvelle-France. De sorte que lorsqu'il réécrit l'*HC* et l'*HCNF*, lorsqu'il recrée des documents récollets aujourd'hui disparus, lorsqu'il critique violemment ce que rapportent les relations jésuites sur leur succès dans les missions de la Nouvelle-France, il rédige et écrit en fait une nouvelle histoire de l'apostolat missionnaire sur la base d'une réflexion personnelle, sur ses lectures et sur ce qu'il a pu constater pendant les six années qu'il a été Supérieur des missions récollettes à Québec. On y retrouve sa pensée mais, pour différentes raisons, elle s'est considérablement radicalisée : le sens de cette entreprise énorme est d'interroger sérieusement l'histoire officielle, celle des jésuites. Comme nous l'avons vu, Antoine Arnauld et Louis Hennepin ne pouvaient savoir cela. Par contre, il est étonnant que les critiques et les historiens, du milieu du XIX^e siècle jusqu'à nos jours, l'ait ignoré.

C O N C L U S I O N

Valentin Le Roux est né à Paris en 1642. Il est nommé Supérieur du couvent de Vitry de 1673 à 1675¹. Il débarque à Québec en septembre 1677, à titre de commissaire provincial des récollets de la mission canadienne. Il s'occupe d'abord à leur procurer les terrains nécessaires pour qu'ils puissent s'établir à Montréal, Trois-Rivières et dans la haute ville de Québec. C'est sur la place dite de la Sénéchaussée, dans la capitale, que Frontenac fit construire, en 1682, un hospice pour les récollets. Les historiens parlent de deux affaires, celle du « sermon » et celle du « clocheton », au cours desquelles s'affrontent Mgr de Laval et Valentin Le Roux. Cette dernière affaire n'est pas encore réglée lorsque le Supérieur des récollets quitte la Nouvelle-France le 11 novembre 1683. Pendant son séjour, il est en charge des missionnaires qui se rendent avec Cavelier de La Salle dans la vallée du Mississipi : il aurait accompagné Frontenac au lac du même nom, en 1680. D'ailleurs, les deux hommes ont eu une correspondance; on sait que Frontenac informait Valentin Le Roux sur l'état des missions récollettes en Nouvelle-France, par une lettre du 10 octobre 1692, qu'il adresse aux récollets de Saint-Denis et dans laquelle il mentionne avoir écrit à Valentin Le Roux le 1^{er} mai 1691².

En France, Valentin Le Roux est d'abord Supérieur du couvent de Bethléem, près de Charlesville-Mézières, en Champagne. En 1687, on le

1 Les informations qui suivent sont extraites du *Dictionnaire biographique des récollets missionnaires en Nouvelle-France 1615-1645, 1670-1849*, d'Odoric Jouve avec la collaboration d'Archange Godbout, Hervé Blais et René Bacon, Montréal, Bellarmin, 1996, p. 611-620. L'auteur ne précise pas s'il s'agit de Vitry-en-Artois, de Vitry-en-Perthois, de Vitry-sur-Seine ou de Vitry-Le-François. Peut-être s'agit-il Vitry-Le-François, sous-préfecture de la Marne, où se trouve un couvent (rénové) des récollets du XVII^e siècle (*Le petit Robert 2*, p. 1884).

2 *HCNF*, p. 249.

dit Supérieur de l'hospice du faubourg Saint-Germain alors qu'en 1688, il occupe le poste important de Supérieur du grand couvent de Paris³. L'année suivante, on lui confie les charges encore plus importantes de custode et de maître des novices :

Au chapitre provincial, tenu le 25 mai, à Paris, notre Récollet signera au bas des nouveaux Statuts, qu'on vient d'approuver : « fr. Valentin Le Roux, ex-définiteur, lecteur en théologie » [...]; même signature, le 5 juin 1701, au chapitre tenu à Paris [...]⁴.

Valentin Le Roux meurt à Paris le 2 août 1708, à l'âge de 66 ans, dont 48 années passées chez les récollets.

Comme on le voit, les importantes fonctions qu'a occupées Valentin Le Roux sont compatibles avec l'image que l'on s'est faite du rédacteur tout au long de ce travail. Il distribue des tâches aux missionnaires de la première époque et leur assigne ensuite une mission sédentaire : cet anachronisme, révélé par l'étude de la réécriture des textes sources, suggère que la rédaction est faite par quelqu'un dont ce fut effectivement la tâche. La nature institutionnelle et personnelle des sources du tome deux indiquent que les archives, les dossiers et l'information privilégiée qui circule entre ceux qui dirigent, lui sont accessibles. L'affabulation, la manipulation de documents historiques, la fausse attribution d'une lettre forgée à Joseph Le Caron par exemple, et la recreation de lettres et de « fragments » de mémoires, sont des manifestations d'un esprit assez machiavélique pour étonner le sens moral du commun des mortels mais pas celui de ceux qui obéissent à des raisons supérieures. Bref, ce

3 On ne sait s'il fut par la suite désigné à nouveau comme Supérieur du couvent de Paris : chose certaine, il exerce cette fonction à l'été 1695. *Op. cit.*, n. 1, p. 620.

4 *Ibid.*, p. 619, n. 375.

sont là des activités que l'on peut vraisemblablement associer à celles d'un Supérieur de mission plutôt qu'à celles d'un missionnaire actif sur le terrain.

Le narrateur mentionne que Modeste Guines reçut, à l'occasion de l'inauguration de l'église des récollets en 1625, des « faveurs singulières » : il fait appel au témoignage de Madame Couillard « qui vivait encore durant mon séjour en Canada »⁵. Cette remarque autobiographique est tout à fait vraisemblable sous la plume de Valentin Le Roux qui est en France au moment où meurt Guillemette Hébert (1684); si Chrestien Le Clercq en avait été l'auteur, il aurait normalement écrit « qui est morte durant mon séjour en Canada » puisqu'il y était alors.

Mais Chrestien Le Clercq ne réclame-t-il pas lui-même la paternité de *PEF*? Raphaël Hamilton a remarqué, lors de sa lecture de la *NRG*, que son auteur, Chrestien Le Clercq, renvoie le lecteur à l'autre ouvrage qui porte son nom, *PEF*; cela se produit à quatre occasions⁶. Or il y a, dans *PEF*, un nombre identique de renvois à la

5 Voir appendice 2, chap. 5, no 10.

6 Voir notre introduction, section 4.4. Les quatre renvois sont les suivants: (1) *NRG*, p. 20: le rédacteur parle de la cérémonie de la dédicace de l'église des récollets à l'Ile Percée: c'était « la première Eglise qu'on ait jamais érigée à la gloire de Dieu dans ce lieu de pêche, depuis l'établissement de la foi, & la naissance du christianisme dans la Nouvelle-France; comme vous pouvez le voir fort au long, dans le Livre que j'ay fait du premier établissement de la Foi dans la Nouvelle France, qui se vend chez le même Libraire » (voir 2: 103-104 pour la fondation de la mission de l'Ile Percée par Exuper Dethunes et 2: 127-128 pour ce qui concerne la construction de l'église); (2) *NRG*, p. 140: à propos de la méthode d'apostolat du missionnaire de la Gaspésie, il rappelle que ce sont les récollets qui ont découvert, avec Cavalier de La Salle, le golfe du Mexique, ce dont il traite dans *PEF*. (3) *NRG*, p. 437: il renvoie au projet des récollets de 1615 qui ont été les premiers apôtres de la Nouvelle-France, comme il le montre dans *PEF*; (4) *NRG*, p. 572: le rédacteur annonce que le récit de la deuxième mission de la Gaspésie paraîtra dans *PEF*.

*NRG*⁷. Étant donné la nature respective des deux oeuvres, on comprend que le rédacteur imagine des liens fort généraux entre elles. Leur fonction évidente est de faire connaître au lecteur de l'une les aspects essentiels de l'autre: pour le lecteur de la *NRG*, le thème de la primauté et le récit des expéditions de Cavelier de La Salle dans *PEF* et pour celui de *PEF*, la Gaspésie et la méthode d'enseignement de la langue française mise au point par Chrestien Le Clercq dans la *NRG*. Cette fonction de « réclame publicitaire » des renvois est renforcée par le fait que le rédacteur indique même que *PEF* est en vente « chez le même Libraire »⁸. De plus, ce système de renvois affirme, huit fois plutôt qu'une, que Chrestien Le Clercq est bien l'auteur de la *NRG* et de *PEF*. Or la comparaison entre les deux séries de renvois nous porte à penser que si Valentin Le Roux n'en est pas le seul auteur, il n'est pas étranger à la rédaction de certains d'entre eux et, conséquemment, au phénomène dans son ensemble.

D'abord, les renvois de *PEF* à la *NRG* témoignent d'une connaissance lacunaire de cette dernière oeuvre: est-ce que Chrestien Le Clercq aurait écrit qu'il traite, dans la *NRG*, de la prise de

7 (1) *PEF*, 1: 235 :voir notre appendice 2, chap. 7, no 8: *PEF* réécrit sans doute un passage de l'*HC*; (2) *PEF*, 1: 286: il s'agit ici d'une intrusion du rédacteur, deux pages avant la fin de sa présentation des *Fragments des Mémoires* de Joseph Le Caron: « Comme ce bon Pere fait aussi un abrégé des moeurs & des manieres des Gaspétiens & des Sauvages de l'Acadie. Le Lecteur pourra satisfaire sa curiosité dans la nouvelle Relation que j'ay faite de la Gaspésie, où j'en traite fort au long. »; (3) *PEF*, 2: 401: ce renvoi à la *NRG* est inséré dans la réécriture de la Relation de Monseignat sur le siège de Québec: « Je ne repete rien icy de ce que j'ay déjà dit dans ma Relation des Gaspétiens sur les desavantages que nous eumes dans l'Acadie... ». Or le mot « Acadie » n'est jamais employé dans la *NRG* où il n'est pas question de la prise de Port-Royal par le général Phips en 1690; (4) *PEF*, 2: 116: le rédacteur écrit que c'est en 1675 qu'il accepta de se rendre à la mission de la Gaspésie; il renvoie à sa relation sur le sujet.

8 Voir plus haut, n. 6.

l'Acadie en 1690 alors qu'il n'en est rien? L'examen des renvois révèle aussi des traits de rédaction caractéristiques du rédacteur de *PEF*: la réécriture d'un passage de l'*HC* de Gabriel Sagard et l'étonnante référence au voyage de Joseph Le Caron en Gaspésie, avant 1627⁹. Comme on connaît la propension du rédacteur de *PEF* à imaginer les déplacements des premiers récollets, on est en droit de s'interroger sur ceux de Joseph Le Caron en Gaspésie, tout occupé qu'il était par son poste de Supérieur à Québec, ses missions en Huronie et chez les Montagnais. Finalement, tout ce qui est dit de Chrestien Le Clercq dans *PEF* peut bien être de Valentin Le Roux lui-même, qui était son Supérieur.

Il faut parler d'un système de renvois rapidement et artificiellement placés dans les textes plutôt que de références sérieuses intégrées aux récits¹⁰. En plus de révéler des mécanismes de réécriture propres au rédacteur de *PEF*, ces ajouts aux textes nous montre que l'édition des ouvrages qui portent le nom de Chrestien Le Clercq s'est faite sous le signe de la mystification: cela n'est pas pour nous étonner puisque nous savons que l'affabulation, la manipulation de documents historiques et la mise en scène machiavélique du « martyr » de Nicolas Viel par exemple, sont des caractéristiques de cette oeuvre littéraire. Il est vraisemblable de penser que Valentin Le Roux a voulu informer les lecteurs de l'existence de cette oeuvre historique et polémique qu'est *PEF*; l'énorme travail de recherche et de réécriture qu'impliquent la

9 Voir plus haut, n. 7.

10 Par exemple, deux des quatre renvois de la *NRG* à *PEF* sont insérés à la toute fin des chapitres (*NRG*, p. 437 et 572). Cette opération peut facilement être faite par l'auteur lui-même lors de l'impression de l'ouvrage.

rédaction et l'écriture d'une oeuvre de cette envergure justifie amplement cette entreprise publicitaire, prolongement normal de la dimension journalistique de l'oeuvre. Nous pensons que la problématique de la paternité de *PEF* doit être repensée de façon tout à fait nouvelle: il ne faut plus chercher à savoir si Chrestien Le Clercq est l'auteur de *PEF* mais bien si Valentin Le Roux n'aurait pas, lui, participé à la rédaction de la *NRG*.

Finalement, il y a une évidente filiation entre la pensée janséniste qu'exprime Valentin Le Roux dans sa lettre à Chrestien Le Clercq et l'information idéologique qui génère la rédaction et l'écriture de *PEF*. Le fait que Valentin Le Roux était « lecteur en théologie » (professeur) à Paris en 1689, expliquerait la présence du vocabulaire d'ordre théologique dans l'oeuvre. Bien sûr, il faudrait d'autres preuves documentaires pour affirmer catégoriquement qu'il est l'auteur de *PEF*. Il y a bien le témoignage de Louis Hennepin qui, pour une fois, aurait dit la vérité ! Quoi qu'il en soit, cette nouvelle hypothèse, plus vraisemblable que celles imaginées par la critique, motivera peut-être les historiens à accorder plus d'attention à une oeuvre dont l'auteur est quelqu'un qui occupa d'importantes fonctions dans la colonie comme dans la métropole françaises.

Antoine Arnauld prétend à la fin de son long commentaire sur *PEF*, que les jésuites tentèrent de « le (*PEF*) faire supprimer comme [leur] étant injurieux »¹¹. Jean Delanglez écrit que cela relève de la légende et qu'au contraire, l'oeuvre eut trois éditions¹². Notre étude de la réception critique et historique démontre que l'oeuvre a

11 A. Arnauld, *op. cit.*, chap. 2, n. 65, vol. 34, p. 720.

12 J. Delanglez, « La Salles's expedition of 1682 » dans *Mid-America: an historical review*, vol. 22 (1940), p. 12. En fait, il n'y eut qu'une seule édition mais plusieurs états du texte.

été discréditée depuis le milieu du XIX^e siècle et principalement par des critiques et des historiens jésuites. Les commentaires négatifs portent d'abord sur le premier tome : il est impossible, impensable, bref cela relève de l'hérésie, qu'un missionnaire, récollet de surcroît, ait songé à mettre en doute l'intégrité morale de ses frères en religion en critiquant les Relations des Jésuites, écrits fondamentaux sur lesquels repose une grande partie de l'histoire de la Nouvelle-France. Le premier tome discrédité, ce sera alors le second, auquel on accordait encore quelque valeur, qui subira l'épreuve de la critique historique. Finalement, PEF est tout sauf l'oeuvre d'un récollet.

Après l'étude que nous avons menée jusqu'aux résultats que l'on expose dans ce travail, on ne peut qu'être incroyablement étonné de constater l'acharnement avec lequel la critique historique, principalement d'allégeance jésuite, s'est appliquée méthodiquement à disséquer et contester les plus petits détails qui constituent une partie, la moindre d'ailleurs, de la matière historique de l'oeuvre. On peut se demander si cette entreprise de dépréciation systématique et rigoureuse de PEF n'est pas là pour couper court à toute étude de la nature de l'oeuvre, donc de sa réelle portée historique, et d'empêcher conséquemment que les vraies questions qu'elle pose à l'histoire officielle, celle des jésuites précisément, soient enfin mises à jour. Comment se fait-il que les questions que pose PEF sur le comportement des jésuites dans la colonie, dans leurs missions et envers les récollets soient, trois siècles plus tard, toujours sans réponse ? On est porté à penser que si les jésuites du XVII^e siècle n'ont pas répliqué à cette oeuvre qui les visait directement, c'est qu'ils ont bien com-

pris les accusations à leur égard et qu'il était alors préférable de garder le silence puisque, de toute évidence, *PEF*, particulièrement à cause du premier tome, n'arriverait jamais à détrôner l'histoire qu'ils avaient mise sur pied. Et ils ont eu raison. L'application des historiens jésuites du XX^e siècle à discréditer l'oeuvre en s'attaquant cette fois-ci au second tome, suggère qu'ils n'avaient pas oublié le premier. Il serait temps que les historiens réalisent qu'en mettant de côté cette oeuvre majeure des écrits de la Nouvelle-France, ils n'écrivent qu'une partie de l'histoire de la colonie française.

L'étude de la genèse de *PEF* est bien sûr à poursuivre car nous n'avons que mis en place la perspective dans laquelle elle doit être poursuivie. Nous avons laissé de côté l'étude de la narration de l'oeuvre qui devra être systématiquement menée en tenant compte des différents modes narratifs qui la parcourent : ironique, polémique et pamphlétaire. Dans le cas de l'ironie par exemple, le discours ironique auquel nous sommes confrontés aux chapitres 15b et 17 est le fait d'un narrateur qui ne l'est pas : c'est la narration ironique. La situation ironique de l'oeuvre (l'auteur de l'oeuvre n'est pas celui auquel on pense en lisant ce livre d'histoire qui se joue de l'histoire) ainsi que la narration de ses deux chapitres centraux influencent-elles la narration de l'histoire de l'apostolat récollet par exemple ? En d'autres mots, cette histoire-là est-elle générée par la narration ironique ou bien prend-elle une teinte ironique sans que le narrateur y soit pour quelque chose ?

Notre travail n'est qu'une introduction aux études qui doivent être entreprises sur les écrits des récollets de la Nouvelle-France. On a vu que Valentin Le Roux réécrivait certains passages de la *NRG*;

il est fort possible qu'il ait révisé le manuscrit de Chrestien Le Clercq, retouché certains passages et en avoir même ajouté. Il faut entreprendre l'étude lexicologique et stylistique des deux ouvrages, étudier l'utilisation des citations et des références culturelles qui y sont inscrites. Le statut ambigu de l'*HC* de Gabriel Sagard, une source que les historiens privilégient pour ses informations de première main, mais aussi retouchée (par qui ?) dans « un climat de rancœur », doit être décrit systématiquement plutôt qu'être simplement évoqué et vite oublié selon les besoins. Enfin, tout le dossier des relations du Mississippi doit être rouvert et étudié dans la perspective des études littéraires. Quoique nous n'ayions fait qu'un bref survol de la question, nous pensons que l'écriture de cette partie de l'histoire de la Nouvelle-France ne peut être laissée aux seuls historiens. La description des sources narratives en histoire relève du domaine des études littéraires, dont les méthodes d'analyse très sophistiquées ont fait leurs preuves. Les historiens auront l'occasion d'en profiter à l'avenir, si l'on peut poursuivre les recherches dans le domaine des écrits de la Nouvelle-France, malheureusement peu nombreuses compte tenu du travail à faire.

La mise à jour de la pensée janséniste de Valentin Le Roux est certainement le point fort de notre étude des sources puisque l'on découvre qu'elle génère la rédaction et les différents modes narratifs de *PEF*. C'est sa lettre à Chrestien Le Clercq qui est d'une importance capitale si l'on veut comprendre la nature tout à fait originale de *PEF* et sa véritable portée historique. On y voit, quinze ans avant la parution de *PEF*, le Supérieur des récollets de la Nouvelle-France élaborer sa pensée à partir de la réalité qu'il constate alors qu'il

est à Québec et des confidences de Chrestien Le Clercq, subitement découragé par les résultats de son travail en Gaspésie. Voilà les faits historiques, indéniables, sur lesquels repose l'histoire de PEF. Or, sommes-nous en présence d'une pensée originale qui est pour la première fois inscrite dans la littérature ou Valentin Le Roux est-il informé et inspiré par des sources jansénistes sur la question des missions étrangères ? Les recherches que nous avons faites dans l'oeuvre d'Antoine Arnauld, et dont nous rendons compte dans notre dernier chapitre, suggèrent que les jansénistes, et cela est fort logique, s'intéressaient peu ou pas du tout aux missions étrangères. D'ailleurs, l'attitude à la fois respectueuse et prudente du théologien envers les missionnaires est aussi celle qui caractérise les propos que l'on trouve dans PEF : ils sont pleins d'ardeur mais ils doivent être prudents et fort patients.

Il s'agissait pour nous de décrire une oeuvre problématique du domaine des écrits de la Nouvelle-France. Nous y serons arrivés si notre mise à jour des questions que pose l'oeuvre intéresse et stimule la recherche nécessaire pour compléter et prolonger notre travail.

A P P E N D I C E S

**LE POIDS DE PEF DANS L'HISTOIRE DE LA NOUVELLE-FRANCE (LE COMPTOIR
1604-1627) de Marcel Trudel**

Le tableau ci-dessous rend compte de toutes les références à PEF contenues dans le second volume de l'*Histoire de la Nouvelle-France* intitulé *Le comptoir*. C'est à partir du chapitre VII, dans la seconde moitié du livre, que l'historien commence à utiliser l'oeuvre comme source documentaire qui informe l'histoire de la Nouvelle-France, pour la période allant de 1615-1627.

<i>Chapitre</i> Titre	Ai	Ri	Ci	Vi	total	%
<i>Chapitre VII</i> La France sur les Grands Lacs, 1615-1616	4	7	0	1	12	13,0
<i>Chapitre VIII</i> De nouveaux plaidoyers pour une Nouvelle-France, 1616-1620	6	4	3	4	17	18,5
<i>Chapitre IX</i> Le Saint-Laurent réservé aux de Caën, 1620-1627	4	4	2	2	12	13,0
<i>Chapitre X</i> Bures grises et robes noires	20	5	7	1	33	36,0
<i>Chapitre XI</i> Problèmes de politique indigène	3	2	0	0	5	5,5
<i>Chapitre XII</i> La rencontre des cultures	4	0	0	0	4	4,3
<i>Chapitre XIII</i> La Nouvelle-France n'est qu'un comptoir	4	4	0	0	8	8,7
<i>Conclusion</i>	1	0	0	0	1	1,0
Total	46	26	12	8	92	100
Résultats (%) de chaque fonction sur l'ensemble des occurrences	50,0	28,3	13,0	8,7		100

Distribution de l'information de PEF dans *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 2, *Le Comptoir (1604-1627)* de Marcel Trudel.

Les références à PEF ont quatre fonctions que l'on peut classer ainsi par ordre d'importance:

1) Ajout d'information (A^i : 46 occurrences). PEF contient une information que l'on ne trouve pas ailleurs: l'ouvrage est alors la source documentaire principale de l'historien (voir notre chapitre 1, section 2.1).

2) Rapprochement d'information (R^i : 26 occurrences). L'historien confronte l'information telle que rapportée par différentes sources documentaires (voir notre chapitre 1, section 2.2).

3) Complément d'information (C^i : 12 occurrences). L'information supplémentaire que l'historien trouve dans PEF à propos d'un événement donné peut compléter celle des autres sources documentaires qui rapportent le même événement (voir notre chapitre 1, section 2.3).

4) Vérification de l'information (V^i : 8 occurrences). PEF sert à confirmer une information dont il n'est pas la source principale (voir notre chapitre 1, section 2.4).

Les pourcentages de la dernière colonne, à la droite du tableau, indiquent l'importance de PEF comme source documentaire pour chaque chapitre du *Comptoir* où l'ouvrage est utilisé. On voit que c'est dans son chapitre intitulé « Bures grises et robes noires », que M. Trudel s'informe le plus à PEF: 33 occurrences sur 92, ce qui représente 36,0% de l'ensemble des références. Les pourcentages qui apparaissent à la dernière ligne du tableau montrent l'importance de chaque fonction en regard de l'ensemble des références à PEF. On remarque que PEF est la source principale de la moitié des informations qu'il y prend.

Du strict point de vue factuel, deux conclusions se dégagent du repérage que l'on trouvera ici: d'une part l'apport de PEF se limite à l'histoire des récollets et d'autre part, partout ailleurs, c'est une oeuvre discréditée. En effet sur les 46 occurrences d'information ajoutée, 5 sont contestées par l'historien. Il s'agit pour lui de rétablir la vérité sur les événements, tels que racontés par PEF, dans lesquels sont impliqués des personnages importants pour l'histoire de la Nouvelle-France, durant cette période des débuts¹. Sur les 41 qui restent, 4 informations portent sur des détails², 2, sous forme de commentaires, sur la difficulté de convertir les Amérindiens³ et 1 est une erreur⁴. Il en reste donc 34, qui concernent spécifiquement les activités et le rôle des récollets en Nouvelle-France⁵.

Quand on ajoute à cette vue d'ensemble de ce que M. Trudel retient de PEF, les douze occurrences dont la fonction est de compléter son information (Cⁱ), l'impression générale qui se dégage de son travail est que PEF est effectivement une source documentaire secondaire et contestable⁶. Et cette impression se renforce avec les

1 Il s'agit de Champlain (no 24), Le Baillif (no 38 et no 39), Viel, Ahuntsic (no 62) et enfin Le Caron (no 63).

2 La situation de la cabane de Le Caron en Huronie (no 12), l'âge approximatif de Guillaume Hébert, en 1617 (no 22), le fait que Louis Hébert avait apporté un baril de lard de France (no 23) et le mariage de deux Français avec des Amérindiennes (no 88).

3 Voir les nos 65 et 66.

4 Voir l'astérisque après le no 52.

5 Ce que devient leur première maison à Québec, à leur arrivée en 1615 (no 50), leurs déplacements (no 21, 58), leurs effectifs missionnaires (nos 26, 57), leur rôle dans la vie religieuse (nos 9, 10, 25, 50-53, 68-70, 84-86, 100), politique (nos 40-41, 55) et culturelle (nos 54, 89-91) de la colonie, leurs relations avec les jésuites (nos 59-61, 64) et leur mission en Acadie (nos 94-97).

6 Trois Cⁱ nous renseignent sur Jean Dolbeau, Pacifique Duplessis et Georges Le Baillif (no 31, no 30 et no 33), une sur la bénédiction de l'église des récollets, le 25 mai 1621 (no 75), une autre sur la vie religieuse dans leur couvent, semblable à celle qu'ils auraient dans les monastères français (no 76); deux Cⁱ portent sur le fait que Louis

rapprochements qu'il fait entre PEF et ses autres sources (Rⁱ): ils sont généralement défavorables à l'ouvrage⁷. Mais notre premier chapitre démontre que ce n'est là qu'une impression.

Il faut ajouter pour finir que les 8 occurrences, dont la fonction est de confirmer une information (Vi)⁸, n'ont en fait aucune signification propre. En effet, elles ne confirment absolument rien, puisque PEF copie son information de l'HC. Sauf dans le cas d'une occurrence (n° 38), où PEF est censé confirmer Champlain: mais il n'en est rien là non plus, car PEF prend cette information dans l'HCNF qui la tient de Champlain.

La liste qui suit, d'où sont extraites les données statistiques du tableau, se présente sous la forme de cinq éléments. Prenons la première entrée comme exemple, soit:

- 9 215 n. 25. Les récollets firent un « petit conclave » à Québec en 1615 et se partagèrent les tâches.

Hébert fut inhumé dans le cimetière des récollets (no 47), dans un cercueil en cèdre (no 46); trois Cⁱ se rapportent à des Amérindiens: Choumin voulait que son fils vive sans femme et porte l'habit des récollets (no 77), Patetchouan était bon en latin (no 77) et un jeune Amérindien fut baptisé lors de la traversée de 1622 (no 79); une Cⁱ concerne le nombre d'ouvriers (20) que Charles Lalemant ramène avec lui en France (no 80); finalement, une Ci porte sur le baptême de deux Amérindiens adultes en 1623-1624 (no 81).

7 Information discréditée: voir les nos 13, 15, 17-19, 27, 44, 71-74, 86-87, 97-100; information accréditée: no 43 et no 74 (ici la source est une lettre de Le Caron); information laissée en suspens: nos 14, 16, 28-29, 40, 45; information précisée: no 30 (correction de la rédaction de PEF).

8 Cinq concernent les dates de départ ou d'arrivée et les noms de ceux qui se déplacent entre la colonie et la métropole (nos 34, 35-36, 48 et 83), une les noms des récollets choisis pour la mission de la Nouvelle-France (no 20), une autre le fait que Le Caron enseigna au jeune Louis XIII (no 49) et une dernière permet à M. Trudel de relever un anachronisme (no 37).

a) 9: dans le but de faciliter le repérage des entrées de l'appendice, nous les avons numérotées de 9 à 100. Le chiffre renvoie aussi à notre propre note de bas de page où nous notons, étudions et parfois même corrigeons l'information, pertinente pour notre sujet, donnée par M. Trudel dans sa propre note de bas de page. Nous inscrivons ses références en respectant l'ordre dans lequel il les donne. Nous nous contentons cependant de ne reproduire que le nom des auteurs qu'il cite. En effet, M. Trudel utilise, dans le cas de l'HC, la numérotation des pages de l'édition Tross alors que nous respectons la pagination de l'édition originale. Pour ses références à Champlain, il renvoie à l'édition de H. P. Biggar alors que nous avons consulté celle de Laverdière. Nous n'avons pas jugé utile de faire toutes les transformations, le lecteur pouvant lui-même consulter l'oeuvre de M. Trudel et ses références.

b) 215: ce chiffre indique la page de l'oeuvre de M. Trudel où se trouve l'information en question.

c) n. 25. Il s'agit du numéro de la note de M. Trudel, en bas de la page 215.

d) le texte résume l'information donnée par l'historien à la p. 215, dans le corps du texte.

CHAPITRE VII: LA FRANCE SUR LES GRANDS LACS, 1615-1616

Aⁱ

9 215 n. 25. Les récollets firent un « petit conclave » à Québec en 1615 et se partagèrent les tâches.

10 234 n. 97. En juillet 1616, une séance d'étude eut lieu à Québec, dont les résultats furent notés sous la forme de mémoires « qui subsistent encore aujourd'hui » (1691). Seul PEF mentionne cet événement ainsi que l'existence des mémoires.

9 PEF, 1: 67-69. M. Trudel écrit que l'on divisa, à cette occasion, la vallée laurentienne en zones apostoliques.

10 *Ibid.*, 1: 92-100. M. Trudel ajoute que ces mémoires n'ont pas été retrouvés.

11 214 n. 24. Les récollets construisent une maison avec une chapelle à Québec en 1615, dans le voisinage de l'Habitation et du magasin.

12 219 n. 45. Les dimensions et la situation de la cabane que les Hurons construisent pour J. Le Caron, lors de son hivernement de 1615-1616..

Rⁱ

13 213 n. 17. Les récollets ne sont pas les premiers missionnaires de la Nouvelle-France.

14 213 n. 19. La date d'arrivée des récollets à Tadoussac.

15 214 n. 21. Les récollets montent à Québec et de là vont à la traite de Trois-Rivières et à celle du saut Saint-Louis.

16 214 n. 23. Dates des « premières » messes en Nouvelle-France.

11 Sagard, *PEF*, 1: 59s, A. Jamet dans l'*HC*, *PEF*, 1 165. M. Trudel souligne la rareté de l'information sur la forme que prit cette « première demeure »; il se contente de présenter ce qu'en disent les sources citées. Il rappelle qu'il y eut une petite polémique, entre historiens jésuites et récollets, à propos du titulaire de cette première chapelle de Québec.

12 En note, M. Trudel renvoie à Champlain et Sagard alors que la description du lieu où se trouve la cabane est une citation, venant de *PEF*, 1: 249, et qui n'est pas donnée en référence.

13 *PEF*, 1: 53. Selon *PEF*, les récollets ont été « les premiers apôtres de la Nouvelle-France ». M. Trudel précise qu'en 1615, « malgré l'enthousiasme du récollet Le Clercq », ils ne sont pas les premiers apôtres de la Nouvelle-France: on compte d'abord le séculier Flesché et ensuite les jésuites Biard et Massé en Acadie.

14 Pour Champlain et J. Dolbeau (sa lettre du 20 juillet 1615, dans *PEF*, 1: 62), ils arrivent le 25 mai 1615; selon A. Jamet (lettre du 15 juin 1615), le 26 mai. M. Trudel concilie les deux sources: « on est peut-être arrivé le 25 et débarqué seulement le lendemain... ».

15 Champlain, *PEF*, 1: 66. Pour *PEF*, Le Caron part aussitôt fonder une mission à Trois-Rivières où il aurait dit une première messe, le 26 juillet 1615. Selon M. Trudel, *PEF* se trompe puisque, pour Champlain, Le Caron est déjà en route pour la Huronie.

16 Lettre de Dolbeau dans *PEF*, 1: 63, Champlain, Sagard, *Mémoire des Récollets* (1637) et *PEF*, 1: 60. Selon lui, le mémoire de 1637 rapporte que la première messe fut dite à la rivière des Prairies, le 24 juin 1615; J. Dolbeau (*PEF*, 1: 62), Sagard et *PEF* parlent d'une première messe à Québec, le 25 juin; Champlain, qui arrive à Québec le 26 juin, assista à une messe qu'il dit avoir été la première à être

17 217 n. 37. En juillet 1613, en se rendant chez les Hurons en vue d'une attaque en Iroquoisie, Champlain donne le nom de « Mer douce » au lac Attigouautan (lac Huron).

18 234 n. 94. Joseph Le Caron entreprit peut-être la rédaction du dictionnaire de la langue huronne, lors de son séjour en Huronie en 1615-1616..

19 234 n. 96. Dolbeau, lors de son hivernement chez les Montagnais, en 1615-1616, fut forcé de revenir à Québec après deux mois: la fumée des cabanes affectait sa vue.

célébrée dans cette région: il ne donne pas de date précise. Selon M. Trudel, Jacques Cartier avait des prêtres avec lui, pendant un certain temps, à Stadaconé.

17 Champlain, *PEF*. M. Trudel ajoute qu'à partir de la carte de Jolliet (1674), le nom du lac sera le lac Huron, même si la carte qui accompagne *PEF* l'appelle le lac d'Orléans. Précisons que cette carte, que l'on trouve dans certains exemplaires de l'ouvrage, est calquée sur celle de Coronelli (1689). Les Grands Lacs y portent tous une ancienne appellation, sauf celui du lac Frontenac. Le lac Érié chez Coronelli devient le lac Conti dans *PEF*; Huron, d'Orléans; Illinois, Dauphin et le lac de Tracy ou Supérieur, le lac de Condé.

18 *PEF*, 1: 88; 325-27, Sagard. M. Trudel « précise » une information donnée par *PEF*. Selon ce dernier, un petit Huron, qu'il ramena avec lui à Québec, aida Le Caron à avancer son travail. Il pense que *PEF* parle du second retour de la Huronie, en 1624: en fait, il s'agit bien du premier. On ne voit pas à quoi renvoie sa référence à Sagard. À la p. 29 de l'*HC*, G. Sagard résume ainsi les résultats du voyage de Le Caron: « Tellement que tout ce qu'il pû faire en ce premier voyage, fust seulement de cognoistre les façons de faire de ce peuple, d'apprendre passablement leur langue & les disposer à une vie plus honneste & ciuile [...] ». Il ne mentionne pas de dictionnaire d'où le « peut-être » de M. Trudel. Il reprend cette information à la p. 393, sans en atténuer le caractère hypothétique: « Le Caron aurait, selon Le Clercq, ébauché un dictionnaire de la langue huronne, aidé en ce travail par le petit Huron qu'il avait amené à Québec ».

19 *PEF*, 1: 71. M. Trudel conteste que pendant ces deux mois, J. Dolbeau ait pu se rendre aux Betsiamites, Papanachois, Esquimaux et autres, comme le prétend *PEF*. Pour l'explication du retour précipité de Dolbeau à Québec, c'est Sagard qu'il faut suivre: la difficulté de supporter la fumée dans les cabanes montagnaises lui paraît plus probable que la nécessité de faire rapport à son Supérieur dès février.

vi

20 213 n, 15. Les pères Jean Dolbeau, Joseph Le Caron, Denis Jamet, Supérieur de la mission, et le frère Pacifique Duplessis sont choisis par le Supérieur des récollets de la Province de Saint-Denis, pour la mission de la Nouvelle-France.

CHAPITRE VIII: DE NOUVEAUX PLAIDOYERS POUR UNE NOUVELLE-FRANCE, 1616-1620

Aⁱ

21 242 n. 15. P. Huet passe en Nouvelle-France avec J. Le Caron qui y retourne à titre de Commissaire de la mission, en 1617.

22 242 n. 16. Louis Hébert arrive en Nouvelle-France, accompagné de sa femme, de ses deux filles, de Guillaume, « encore petit », et de son beau-frère Claude Rollet.

23 246 n. 31. La misère règne à Québec: on ne dispose que d'un baril de lard avec peu de provision que Louis Hébert et quelques autres passagers avaient amené.

20 Le Caron, *Au Roy*, avant-propos; *Mémoire des Récollets*, 1637, BN, Nouv. acq. franç., 9,269: 51-53; Margry, *Découvertes et établissements des Français*, I: 6; Sagard, *Champlain*; PEF, 1: 53s.; Jouve. Dans cette note, M. Trudel prévient son lecteur que pour cette période des débuts des récollets, il n'utilisera PEF « qu'en dernier ressort ou par surcroît »: le récollet démarque Champlain et Sagard et n'est pas un témoin contemporain. Justement, PEF copie ici l'HC, p. 11-12.

21 PEF, 1: 104-105. A. Jamet resta en France pour s'occuper des intérêts de la mission. M. Trudel ajoute: « Selon Le Clercq, la Société, « allant un peu trop à l'épargne », n'avait voulu transporter que deux religieux en 1617 ».

22 PEF, 1: 107. M. Trudel se sert de l'information de PEF concernant le fils de Louis Hébert, « Guillaume encore petit », qu'il insère dans son texte.

23 PEF, 1: 110s. Cette information se trouve dans l'HCNF (1689) p. 103, 5^e ligne. Nous ignorons si M. Trudel savait que l'HCNF est une importante source documentaire de PEF. À notre connaissance, il ne le mentionne pas.

24 247 n. 38. Champlain fut déçu par la participation des marchands à la préparation de la traversée de 1617.

25 260 n. 83. Description des « stations » lors de la procession pour le jubilé de Québec, en 1617.

26 263 n. 98. Pour la traversée de 1619, les récollets sont accompagnés de trois laïcs qui s'étaient donnés « comme associés au Ministère Apostolique ».

Rⁱ

27 243 n. 20. C'est un ami de Louis Hébert qui lui aurait suggéré d'aller à Québec.

28 245 n. 27. Le danger est si grand au cours de la traversée de 1617, que les récollets donnèrent aux passagers ce qu'ils crurent être leur dernière bénédiction.

29 245 n. 28. Description de la cérémonie qui eut lieu à l'arrivée à Tadoussac.

24 PEF, 1: 104; 110s. Cette information est assujettie à l'entrée en vigueur d'un contrat proposé par de Monts concernant l'augmentation de l'entreprise canadienne. Si ce contrat est antérieur à 1617, Champlain a raison d'être déçu par les marchands associés. Pour M. Trudel, il semble bien que ce contrat soit antérieur à 1617. Il ajoute que selon PEF, Champlain « ne laissa pas de disposer un embarquement plus fort que le précédent »: or, dit-il, le résultat fut tout autre.

25 PEF, 1: 129s (il faut lire 1: 126s).

26 PEF, 1: 131; 149. M. Trudel donne les noms de deux des trois donnés: Pierre Langoisseux et ce Français anonyme « qu'on a transformé, par erreur, en un Huron appelé Ahuntsic ».

27 PEF, 1: 104. M. Trudel confronte l'information de PEF, selon laquelle ce fut Champlain qui persuada Hébert de venir à Québec, à l'absence d'une telle information dans *Au roy sur la Nouvelle-France*; si Champlain avait été l'instigateur du voyage d'Hébert, J. Le Caron l'aurait sûrement mentionné.

28 Sagard, PEF, 1: 107. Comparant ses deux textes sources, M. Trudel remarque que dans PEF, Marie Rollet ne leva que le plus petit de ses enfants pour qu'il soit béni: chez Sagard, elle lève les deux.

29 Sagard, PEF, 1: 108. M. Trudel confronte l'HC à PEF. G. Sagard écrit que l'on y dit la messe pour la première fois; selon PEF, P. Huet répara la chapelle que J. Dolbeau avait construite en 1615 et il

30 267 n. 22. Arrivée de Champlain à Tadoussac, le 7 juillet 1620, avec sa femme Hélène Boullé et sa servante Isabelle Terrier.

ci

31 246 n. 37. Jean Dolbeau rentre en France, pour « mieux faire valoir les necessitez du pays ».

32 263 n. 2. Le Frère Pacifique Duplessis décède le 23 août 1619.

33 267 n. 24. Georges Le Baillif arrive en Nouvelle-France en 1620. Le vice-roi et son intendant auraient commandé à Champlain de ne rien entreprendre, sans consulter le récollet, « illustre par sa naissance ».

en construisit une autre. Il n'y est pas question de « première » messe.

30 PEF, 1: 151 (il faut lire 161). M. Trudel précise le sens d'une phrase de PEF qui écrit: « il (Champlain) donna ordre à ses affaires domestiques, emporta avec lui tous ses effets, & disposa Madame sa femme, & toute sa famille à y passer la même année 1620 ». Par « famille », PEF entend domesticité, Champlain n'ayant pas d'enfant. M. Trudel ajoute: « Isabelle Terrier s'était engagée à Champlain en 1617 pour 4 ans: nous supposons donc qu'elle était du voyage ».

31 Sagard, PEF, 1: 111. Complément d'information: M. Trudel donne les noms des récollets qui partent en mission en 1616-1617. Ces noms (J. Le Caron à Québec, P. Huet à Tadoussac, Frère Duplessis à Trois-Rivières) ne sont pas dans G. Sagard qui parle des « uns », des « autres » et de « ceux ».

32 Sagard, PEF, 1: 375. G. Sagard écrit que le corps fut inhumé sous la chapelle de Québec. M. Trudel se demande si ce ne serait pas sous la chapelle conventuelle de la rivière Saint-Charles où l'on commençait alors la construction du couvent. Selon PEF, il y eut, en 1678, translation des restes de P. Duplessis, sous la nouvelle chapelle conventuelle.

33 Sagard, PEF, 1: 162. M. Trudel renvoie à PEF pour ce qu'il vient de dire sur le rôle de G. Le Baillif envers Champlain. Plus loin, p. 281, note 45, il écrira que le récollet, conseiller imposé à Champlain, était écouté des plus hautes autorités, « ou si l'on préfère la présentation élogieuse de Le Clercq: « outre l'accès que son habit, sa vertu & sa naissance lui donnaient en Cour, il avait encore l'avantage d'être connu du Roy, (PEF 1: 176) qui l'honorait même assez souvent de son entretien & de ses lettres ».

vi

34 238 n. 3. Après une année en Nouvelle-France, André Jamet et Joseph Le Caron se rendent en France: ils arrivent à Honfleur le 10 septembre 1616.

35 260 n. 85. Avant de partir de Tadoussac le 30 juillet 1618, Champlain avait laissé l'Habitation sous la responsabilité de La Motte Le Vilin.

36 263 n. 97. P. Huet, G. Poullain et P. Duplessis passent en Nouvelle-France en 1619.

37 263 n. 99. On sait peu de chose sur ce qui se passa à Québec en 1619.

CHAPITRE IX: LE SAINT-LAURENT RÉSERVÉ AUX DE CAËN, 1620-1627

Aⁱ

38 287 n. 65. Les raisons pour lesquelles G. Le Baillif ne revint plus au Canada.

34 Champlain, Sagard et PEF, 1: 101. Les deux dernières sources sont citées pour confirmer l'information concernant la présence à bord d'A. Jamet et de J. Le Caron. L'information complète est dans Champlain; mais PEF prend la sienne dans l'*HCNF*, p. 100, qui la tient de l'*HC*: donc il est normal que PEF « confirme » G. Sagard.

35 Champlain, Sagard, PEF, 1: 130s (il faut lire 1: 126s). PEF est utilisé sans doute pour confirmer que P. Huet partit avec Champlain en 1618. G. Sagard mentionne aussi Pacifique Duplessis, ce qu'omet PEF.

36 Sagard, PEF, 1: 146s (il faut lire 1: 154s). PEF oublie encore que P. Duplessis était aussi du voyage. PEF, qui s'informe à l'*HC*, p. 49, ne peut que « confirmer » G. Sagard.

37 PEF, 1: 147 (il faut lire 1: 154). En vérifiant l'information que donne PEF pour cette année, M. Trudel en profite pour rectifier une erreur de rédaction dans l'ouvrage où il est écrit que le navire jeta l'ancre à Québec en juin 1619: le rédacteur répète la même erreur lors de l'arrivée de 1620. Or les bateaux français ne remonteront à Québec qu'à partir de 1632. Il s'agit d'un anachronisme.

38 PEF, 1: 201. Est-ce parce que le vice-roi tenait à le garder comme « agent général » des affaires du Canada, selon la version de PEF? M. Trudel admet cette possibilité pour l'été 1622. Mais à partir de l'automne suivant, il est douteux qu'il ait pu jouer « quelque rôle dans les affaires du Canada ».

39 287 n. 66. G. Le Baillif a grossièrement abusé de sa députation.

40 295 n. 23. Soixante canots chargés de castors et 200 Amérindiens arrivent des Grands Lacs à Trois-Rivières, en 1624.

41 295 n. 24. La paix fut conclue à Trois-Rivières en juillet 1624.

Rⁱ

42 281 n. 43. Pierre Raye est un des signataires du cahier de remontrances de 1621.

43 283 n. 55. PEF est plus précis que G. Sagard quant aux circonstances de la rencontre de G. Le Baillif avec le roi.

44 307 n. 90. Le catholique de La Ralde remplaça le huguenot Guillaume de Caën comme « général de la flotte ».

45 314 n. 47. Mort de Louis Hébert, vers la fin janvier 1627.

39 PEF, 1: 177-179; 199s. M. Trudel note que PEF ne dit pas un mot des fausses lettres de G. Le Baillif et qu'il lui donne tout le crédit de la fusion des compagnies rivales et de l'obtention de terres pour les récollets en 1623.

40 Champlain, Sagard, PEF, 1: 258. Malgré les références à Champlain et Sagard, PEF est la seule source de cette information. Notre étude des sources montre que ces informations proviennent de l'HCNF, p. 119-120, oeuvre qui n'est pas retenu par M. Trudel comme source documentaire. Nous la classons donc parmi les informations ajoutées.

41 PEF, 1: 260. M. Trudel ajoute: « Sur cette paix, dont Champlain ne parle pas, voir ce que nous écrivons plus bas, p. 370 ». Voir plus loin le no 87.

42 Sagard, PEF, 1: 186. G. Sagard écrit « Roye » et PEF « Reye ».

43 PEF, 1: 177-179. G. Sagard écrit que Le Baillif tenta de faire comprendre au roi qu'il devait investir en la Nouvelle-France, s'il voulait en tirer profit un jour. PEF « précise » que Le Baillif rencontra le roi deux fois; ce dernier lui aurait promis, lors de la deuxième rencontre, « de faire droit à la remontrance ».

44 AN, Champlain, BN, PEF, 1: 333). M. Trudel critique la tendance de PEF à donner tout le mérite à J. Le Caron dans la substitution de de Caën par La Ralde. J. Le Caron n'en serait que partiellement responsable.

45 Champlain, Sagard, PEF, 1: 374. M. Trudel compare les causes de la mort de Louis Hébert telles que rapportées par Champlain, Sagard et PEF: pour Champlain, il mourut des conséquences d'une chute, de maladie pour Sagard et d'épuisement pour PEF.

ci

46 315 n. 51. À sa mort, Louis Hébert fut mis dans un cercueil en cèdre.

47 315 n. 52. Inhumation du corps de Louis Hébert.

vi

48 283 n. 52. G. Le Baillif s'embarque pour la France le 7 septembre 1621, sur le navire de Pont-Gravé.

49 302 n. 62. J. Le Caron a enseigné au jeune Louis XIII les « premiers éléments de la Foi ».

CHAPITRE X: BURES GRISES ET ROBES NOIRES

Ai

50 318 n. 1,2 et3. En 1621, la « première » maison de 1615 est devenue une desserte où les récollets célèbrent, le dimanche, la messe et les vêpres. Le logement des religieux sert à accommoder les Français qui débarquent.

51 320 n. 15. G. Le Baillif obtint, durant l'hiver 1623, des lettres patentes pour le couvent et le terrain des récollets à Québec,

46 PEF, 1: 375.

47 PEF, 1: 375. Le corps sera exhumé en 1678 et les ossements transportés dans la cave de la nouvelle chapelle des récollets.

48 Champlain, PEF, 1: 177. PEF prend son information dans l'HCNF, p. 115, qui la tient de Champlain. Il est donc normal que PEF « confirme » Champlain.

49 Dédicace du pamphlet de Le Caron, PEF, 1: 325. PEF prend son information dans l'HC, p. 871.

50 PEF, 1: 165. M. Trudel cite aussi la lettre d'A. Jamet à Des Boves (HC, éd. Tross, 1: 74), le Mémoire des récollets (1637) et BN Nouvelles acquisitions françaises, 9,269: 51-53: on ne trouve, dans ces documents, aucune information qui se rapproche de celle qu'il donne ici.

51 PEF, 1: 243-245. M. Trudel ajoute que les titres originaux ont été perdus lors du naufrage du navire sur lequel les récollets revenaient en Nouvelle-France en 1669. En 1672, on accorda de nouveaux titres que l'on peut consulter dans les archives des récollets à Versailles.

la donation du terrain pour les missions des Trois-Rivières, de Tadoussac et de la Huronie; il reçoit également une chapelle complète de la reine d'Autriche.

52 326 n. 35. Selon PEF, trois enfants d'habitants prennent l'habit des récollets. C'est le seul texte qui présente les récollets comme enseignants et M. Trudel ne lui accorde pas foi (« un seul texte, et encore est-il de Le Clercq en 1691 »): aucun autre document d'archives ne permet d'assurer que les récollets ont enseigné aux Français.

* 328 n. 46. De Caën refuse d'amener en France le Huron Amantacha sous prétexte que les récollets ont fait transporter sous leur nom des effets appartenant aux jésuites.

53 330 n. 55. Les récollets envoient trois indigènes en France.

54 330 n. 56. L'un des indigènes a si bien appris à écrire, que les récollets ont des relations et des lettres instructives, écrites de sa main.

Ils ont été reproduits par E. Révillaud dans l'appendice de l'*HCNF*, p. 184-186.

52 PEF, 1: 227. M. Trudel reprend cette information à la p. 444 (n. 6).

* PEF, 1: 372. Il ne faut pas tenir compte de cette information. La même référence (1: 372) est utilisée pour deux événements différents ayant lieu l'un en 1626 et l'autre en 1627. M. Trudel écrit (p. 328): « De Caën et La Ralde ayant refusé au printemps de 1626 d'emporter certains effets des jésuites, les récollets avaient pris sur eux de les faire transporter sous leur nom, ce qui avait mécontenté les marchands; aussi quand le Père Le Caron demanda à de Caën d'emmener en France le Huron Amantacha, se vit-il refuser ce service ». Cette phrase confond Louis Amantacha et Louis Naneogauachit (*HC*, p. 542 et 558), de sorte que M. Trudel utilise deux fois l'épisode raconté dans PEF, p. 371-372: une première fois ici de manière fautive et une seconde fois (voir n. 64) correctement.

53 PEF, 1: 306. M. Trudel écrit: « Si les calculs de Le Clercq sont exacts, les récollets auraient envoyé en France deux autres indigènes » en plus d'Amantacha, « dont nous n'avons pas les noms » ajoute-t-il.

54 PEF, 1: 306.

55 331 n. 67. La réouverture de la mission en Huronie en 1623 est motivée par des raisons diplomatiques.

56 333 n. 72. Le Père Galleran accepte un premier novice en 1622. Pierre Langoisseux, qui se dévouait depuis trois ans pour les récollets, s'appellera désormais frère Charles.

57 333 n. 75. Deux des trois « donnés » partent avec les récollets, en 1623, pour la Huronie.

58 334 n. 78. J. Le Caron écrit au Père Provincial en France qu'Irénée Piat lui « communiquera nos petits desseins ». Il s'agit d'une demande de renfort missionnaire.

59 335 n. 81. Les récollets veulent demander l'aide des jésuites. Mais après en avoir parlé à Champlain (dont les sentiments sont équivoques), à de Caën et aux habitants, qui ne veulent pas en

55 Sagard; *PEF*, 1: 247s, Charlevoix. Quoique l'*HC* apparaisse ici comme texte source, il disparaît plus loin. En effet, M. Trudel renvoie à la page 336 (il faut lire 366) de son chapitre XI, pour une information supplémentaire concernant « la motivation politique de ce retour des récollets en Huronie »: on craignait que les Hurons s'allient avec les Iroquois. En outre, il ajoute que onze Français, en plus des trois récollets, faisaient partie de la mission. Or cette information ne se trouve que dans *PEF*.

56 *PEF*, 1: 77, 203s. Cette référence de M. Trudel est partiellement erronée. L'information concernant l'arrivée de G. Galleran en Nouvelle-France avec le pouvoir de « recevoir à notre saint Habit, non seulement les Français qui se présenteraient venant du siècle, mais encore les Sauvages de notre Séminaire », se trouve effectivement aux p. 203-204. Par contre, la p. 77 concerne le premier voyage de J. Le Caron chez les Hurons en 1615. C'est aux p. 226-227 que l'on trouve l'information sur la « cérémonie de la vêtue » de Pierre Langoisseux. M. Trudel ajoute dans sa note qu'il était natif de Rouen. Cette information est prise à la page 225 de *PEF*. Dans sa note suivante (p. 333, note 73) M. Trudel déduit la date d'entrée de P. Langoisseux en Nouvelle-France, « avec les donnés de 1619 », de *PEF* qui dit qu'il s'était donné aux récollets depuis trois ans.

57 *PEF*, 1: 248.

58 Le Caron, « lettre de 1624 » dans *PEF*, 1: 288. Remarquons ici que M. Trudel emploie deux vocables lorsqu'il renvoie aux *Fragments des mémoires* de Joseph Le Caron: il s'agit parfois d'une « lettre » et parfois d'une « relation ».

59 *PEF*, 1: 290s.

entendre parler, les récollets décident de tenir cette « résolution secrète ».

- 60 338 n. 98. Personne ne veut des jésuites en Nouvelle-France.
- 61 338 n. 3. Les récollets obtiennent des autorités et des habitants de loger les jésuites au couvent Saint-Charles.
- 62 341 n. 23 et 24. L'histoire des deux premiers martyrs du Canada, Viel et Ahuntsic, tués par des Hurons « ennemis de la Religion ». M. Trudel démontre de façon convaincante que leur mort fut un accident: ils se noyèrent en descendant des rapides en canot.
- 63 346 n. 52. Le Caron revint seul au Canada, en 1626.
- 64 347 n. 60. Raymond de La Ralde refuse d'emmener en France un jeune Montagnais que J. Le Caron avait baptisé et nommé Louis, parce que les récollets auraient fait passer sous leur nom des « ballots et ustensiles » appartenant aux jésuites.
- 65 348 n. 67. Les Amérindiens se feraient baptiser dix fois par jour « pour un verre d'eau de vie, & pour une pipe de tabac » (PEF, 1: 146).
- 66 349 n. 72. Les conversions sont difficiles à cause de la langue et de l'attitude indifférente des Amérindiens devant « le dogme ».

60 *Ibid.*, 1: 309.

61 *Ibid.*, 1: 310.

62 *Ibid.*, 1: 321-323.

63 *Ibid.*, 1: 311s. M. Trudel s'indigne du fait que PEF présente Le Caron revenant de France en 1626 « triomphant & glorieux ». Le navire, qui arriva en 1626, avait été frété par les jésuites qui avaient obtenu la concession de quatre lieues de terre.

64 *Ibid.*, 1: 371s.

65 *Ibid.*, 1: 146. Selon PEF, les faits religieux n'ont aucune signification pour les Amérindiens qui n'en comprennent pas le sens.

66 *Fragments* de J. Le Caron, dans PEF, 1: 281s.

67 350 n. 73. Les récollets furent extrêmement prudents lorsqu'il s'agissait d'administrer le baptême. Ils consultèrent même la Sorbonne: à la suite de quoi ils résolurent de baptiser seulement les moribonds « hors d'apparence de retour ».

68 350 n. 74. Le Caron refuse le baptême à plusieurs adultes, lors de sa mission à Tadoussac, en 1617-1618.

69 350 n. 77. En 1621-1622, Guillaume Poullain baptise une trentaine de moribonds chez les Népissingues.

Rⁱ

70 321 n. 16. Le couvent des récollets à Québec fut appelé Saint-Charles et non Notre-Dame-des-Anges.

71 324 n. 23. Les activités apostoliques de J. Le Caron lors de sa mission à Tadoussac, en 1617-1618.

67 PEF, 1: 147s. M. Trudel complète son texte: « C'est le Père Huet qui avait été chargé de consulter la Sorbonne; il a dû le faire au cours de son voyage en France en 1618-1619 ou en 1620-1621 ».

68 J. Le Caron lettre du 7 août 1618 dans PEF, 1: 139. Remarquons que M. Trudel a déjà cité cette lettre à propos de la mission de Le Caron à Tadoussac, en 1618-1619. Voir notre chapitre I.

69 PEF, 1: 220.

70 PEF, 1: 444. Après avoir remarqué, dans l'HC de Sagard, le changement de nom du couvent de Saint-Charles à Notre-Dame-des-Anges, M. Trudel démontre que c'est à partir de 1636 que les récollets vont prétendre que le nom de Notre-Dame-des-Anges leur appartenait. En réalité, il portait le nom de Saint-Charles, du prénom de leur bienfaiteur Charles de Boves.

71 PEF, 1: 134. M. Trudel renvoie encore à la lettre de J. Le Caron, datée du 7 août 1618. Il remarque qu'à la fin de sa lettre, le récollet écrit qu'il verra Champlain avant que celui-ci ne parte de Tadoussac: or Champlain dit qu'il en est parti le 30 juillet. Donc, selon M. Trudel, Champlain ou Le Caron se trompe. Il poursuit en disant que la lettre ne peut être de 1619, puisque Champlain ne vint pas au Canada cette année-là. M. Trudel en déduit donc que Le Caron a hiverné chez les Montagnais en 1617-1618, « bien que sa charge de Supérieur eût dû le retenir à Québec ». Il ne tient pas compte du fait que G. Sagard ne mentionne pas l'hivernement de J. Le Caron en 1617-1618. En fait, il s'agit d'une erreur.

72 327 n. 38. Champlain accepte trois Montagnaises et les nomme *La Foi, L'Espérance et La Charité*.

73 329 n. 53. D'après PEF, Amantacha (Louis de Ste-Foi) devint apostat.

74 331 n. 60. Les hivernements de Joseph Le Caron à Tadoussac en 1617-1618 et 1618-1619. Au cours de ce dernier hivernement, il suivit les Montagnais à la chasse, dès le 9 novembre 1618. Il reprit le chemin de Québec, le 11 mars 1619.

ci

75 319 n. 8. Pose de la « première pierre » de l'Église conventuelle des récollets, le 3 juin 1620; l'église est terminée et bénite le 25 mai 1621.

72 Sagard, PEF, 1: 379. M. Trudel ajoute que selon PEF, c'est J. Le Caron qui a imaginé de donner ces noms aux trois Montagnaises.

73 PEF 1: 390. M. Trudel croit que PEF pourrait confondre Amantacha et Patetchouan. Il s'appuie sur deux relations des jésuites (RJ, V: passim; VI: 84) selon lesquelles Amantacha remplit avec exactitude ses devoirs religieux, jusqu'à sa disparition entre les mains des Iroquois. Notons que le nom de Patetchouan (Pierre-Antoine) n'est pas utilisé dans PEF; il est d'abord nommé *Ahinîftan* (1: 305) et ensuite Pierre Antoine Atetkoüanon (1: 394). Son histoire se termine lorsqu'il est pris par les Anglais et qu'il s'évade (1: 394-396).

74 J. Le Caron dans PEF, 1: 132-140 et G. Sagard. M. Trudel renvoie à la lettre de J. Le Caron datée du 7 août 1618, dont il semble déduire son hivernement de 1617-1618. Voir plus haut, note 71. C'est dans l'HC qu'il prend l'information sur l'hivernement de 1618-1619.

75 PEF, 1: 166 fournit l'information sur la date de la bénédiction de l'église: le 25 mai 1621. Le reste des informations vient du mémoire de 1637.

- 76 323 n. 20. La vie religieuse des récollets dans leur couvent en Nouvelle-France est la même que dans les monastères français.
- 77 325 n. 29. Baptême du fils de Choumin, Naneogauachit: il s'appellera Louis.
- 78 328 n. 43. De retour en Nouvelle-France, Patetchouan Pierre-Antoine fut, malgré lui, renvoyé chez les siens.
- 79 328 n. 44. Maladie, baptême et mort d'un jeune Montagnais, qui vient de passer l'hiver en France, lors de son retour au printemps de 1622.
- 80 347 n. 62. Charles Lalemant repasse en France avec vingt ouvriers, en 1627, sur le navire de Le Ralde qui avait d'abord refusé de les prendre à bord.

76 Sagard, *Le Caron*, lettre du 7 août 1618, dans *PEF*, 1: 139. G. Sagard est d'abord cité pour la bure et les sandales de bois; puis J. Le Caron pour les offices quotidiens dans leur couvent de Québec, comme en France.

77 Sagard, *PEF*, 1: 130. L'information apportée par *PEF* est minime, d'autant qu'il résume vingt pages de l'*HC* en une. Le *Ci* est sans doute cette partie soulignée de la phrase, que M. Trudel met entre guillemets dans son texte, et qui est la réécriture du discours de Choumin, rapporté par *PEF*: « Choumin avait alors rêvé de voir son fils devenir récollet, pour vivre sans femme & en même habit que le Père Le Caron ». *PEF* rapporte ces paroles de Choumin: « car je desire de tout mon coeur, qu'il vive sans femme, & qu'il soit vêtu & habillé comme toy ».

78 Sagard, *Champlain*, *PEF*, 1:305-307,393 (mis pour 394). Au sujet de Pierre-Antoine, M. Trudel cite, dans son texte, la partie soulignée de la phrase suivante: « Patetchouan passa cinq ans en France, où il étudia le Français et devint fort avancé dans la Langue Latine, & dans plusieurs connoissances naturelles & civiles » (1: 305-306).

79 Sagard, *PEF*, 1: 177, 205, 215. Au lieu de 215, il faudrait lire 211-215. M. Trudel cite la partie soulignée d'une phrase de *PEF*, à propos d'un jeune Montagnais mort lors de la traversée de 1622: « selon l'usage, son corps est jeté à la mer, avec deux boulets de Canon aux pieds & on le fit ensuite glisser dans la Mer au bruit du Canon ». Chez Sagard, c'est une grosse pierre attachée à son pied.

80 Champlain, *PEF*, 1: 373. L'information que M. Trudel prend dans *PEF*, concerne les vingt ouvriers qui s'embarquent avec C. Lalemant. Le reste est dans Champlain.

81 350 n. 78. Chez les Hurons, en 1623-1624, on baptisa une femme malade, qui mourut peu de temps après, et deux autres adultes.

vi

82 342 n. 28. Le Caron fait un voyage en France, en 1625.

CHAPITRE XI: *PROBLÈMES DE POLITIQUE INDIGÈNE*

Ai

83 360 n. 40. Deux Français tués par des Montagnais en octobre 1627 furent inhumés dans la chapelle des récollets.

84 361 n. 42. Des Iroquois, cédant aux demandes des récollets, viennent se joindre aux Montagnais installés à Québec.

85 361 n. 43. Ces Iroquois et des Hurons se joignent aux Montagnais, «en sorte que, écrit le P. Le Caron, les environs de Québec estoient peuplés de Sauvages de diverses contrées, qu'on tâchoit de former de son mieux à la Française».

81 Sagard, *PEF*, 1: 257. C'est dans *PEF* que M. Trudel prend l'information sur le baptême des deux autres adultes en 1623-1624: un père et sa fille.

82 Sagard, *PEF*, 1: 325. *PEF* s'informe de l'*HC*.

83 *PEF*, 1: 378. M. Trudel précise la pensée de *PEF* qui veut sans doute dire dans le cimetière des récollets, car la chapelle se trouvait située au-dessus de la grand-porte du couvent. Notons que pour son résumé de la version des meurtres, consignée en note seulement, M. Trudel s'en tient à Champlain et à G. Sagard, ne retenant pas la version de *PEF*.

84 Le Caron, lettre de 1624 dans *PEF*, 1: 286. M. Trudel répète cette information à la p. 370 et n. 86.

85 Le Caron, *Fragments*, dans *PEF*, 1: 261. Cette information est reprise à la p. 370, après que M. Trudel ait mis en doute la réalité d'une cérémonie officielle lors de la signature d'un traité de paix à Québec en 1624. Cette cérémonie a lieu, selon *PEF*, lors du retour de Le Caron, en 1624, de sa mission diplomatique en Huronie. Le rédacteur de *PEF* mentionne que Le Caron revint à Québec « avec ses petites conquêtes, qui consistoient en quelques familles Huronnes » (1: 261). Il ajoute alors que « les environs de Québec étoient peuplés de Sauvages de diverses contrées ».

Ri

86 369 n. 80 et 81. Selon PEF, il y aurait eu deux attaques surprises des Iroquois: l'une en 1621 et l'autre en 1622. Mais comme Champlain et Sagard n'en disent rien, M. Trudel en met en doute l'authenticité.

87 370 n. 85. Paix de juillet 1624. M. Trudel se demande s'il y eut vraiment une «cérémonie solennelle», une «confirmation solennelle» d'un «traité d'amitié» des Iroquois avec les Français et leurs alliés en 1624, à Québec, comme le prétend PEF: l'historien finit par conclure ici «qu'il n'y a pas eu de cérémonie, le traité d'amitié ayant pu être confirmé en toute simplicité» lors de la visite de six Iroquois à Québec! On voit que la confrontation de PEF au récit de Champlain ne conduit qu'à une apparente restriction qui est en fait un ajout d'information pris de PEF: « En tout cas, à l'occasion de cette paix, des Iroquois se seraient installés en sédentaires, près de Québec, en compagnie des Montagnais ».

86 PEF, 1: 207-211. Le récollet G. Poullain aurait été capturé par les Iroquois lors de la première attaque; d'abord soumis au supplice du feu, il fut enfin échangé. En 1622, c'est le couvent des récollets qui fut la cible des Iroquois. En ce qui concerne cet événement, M. Trudel remet en question la source avouée de PEF: «Le Clercq tient son récit de Guillemette Hébert, qu'il a pu rencontrer dès 1675, quand il arrive à Québec: âgée d'environ 70 ans et parlant d'événements qui remontaient à un demi-siècle en arrière, madame Coullart a bien pu confondre ou exagérer les faits; le silence de Champlain et de Sagard nous paraît beaucoup plus convaincant». Il faut remarquer ici que PEF cite, pour une rare fois, sa source d'information; or M. Trudel n'y accorde pas d'importance. Pourtant, elle est particulièrement intéressante puisqu'elle implique d'une part l'auteur prétendu de PEF et, d'autre part, Guillemette Hébert qui évoque des événements anciens.

87 PEF, 1: 260. M. Trudel avait déjà mentionné à la p. 295, qu'une paix avait été conclue entre les alliés des Français et les Agniers, à Trois-Rivières en juillet 1624; dans sa note 24, en plus de se référer à PEF, 1: 260, il renvoyait ici, à la page 370 (voir plus haut, no 41).

CHAPITRE XII: LA RENCONTRE DES CULTURES

Aⁱ

88 386 n. 79. Deux Français auraient épousé des Amérindiennes, vers 1627-1628.

89 393 n. 17. Le récollet I. Piat, qui fit des séjours chez les Montagnais entre 1622 et 1624, contribua « au Dictionnaire que nos Pères réglèrent depuis leur entrée au pays ».

90 393 n. 18. J. Le Caron améliore son dictionnaire lors de son deuxième séjour en Huronie, en 1623-1624.

91 394 n. 20. En 1625, G. Le Baillif présente au roi un dictionnaire huron « avec les deux Dictionnaires ébauchés des deux langues Algonquine et Montagnaise ».

CHAPITRE XIII: LA NOUVELLE-FRANCE N'EST QU'UN COMPTOIR

Aⁱ

92 418 n. 21. En 1619, deux associations de marchands auraient été formées à Bordeaux et dissoutes en 1623 ou 1624.

93 418 n. 23. L'association de Bordeaux aurait demandé aux récollets de la province d'Aquitaine, trois prêtres et un Frère.

94 418 n. 24. Les récollets auraient livré au public une « ample Relation » de leurs quatre années de travail en Acadie.

88 PEF 1: 223. Les premiers registres d'état civil ont été incendiés en 1640; reconstitués, mais de façon incomplète, il est impossible de vérifier l'affirmation de PEF, écrit M. Trudel.

89 Ibid., 1: 228.

90 Ibid., 1: 327.

91 Ibid., 1: 328. M. Trudel ajoute que l'auteur de PEF écrit avoir vu plusieurs fragments des deux ébauches des dictionnaires de l'algonquin et du montagnais.

92 Ibid., 1: 240s.

93 Ibid., 1: 241.

94 Ibid., 1: 242. À remarquer le conditionnel que M. Trudel utilise pour rapporter des faits sur les récollets d'Acadie que PEF expose au

95 418 n. 26. Ces récollets d'Acadie avaient leur poste principal sur la rivière Saint-Jean.

Rⁱ

96 418 n. 25. Les récollets seraient probablement arrivés en Acadie en 1620.

97 419 n. 27. Quatre récollets ont travaillé en Acadie: « Jacques de la Foyer, Louis Fontiner, Jacques Cardon et un père Sébastien [...] ou Bernardin, ou encore (comme chez Le Clercq) tantôt Bernardin, tantôt Sébastien ».

98 419 n. 28. Après trois ans d'apostolat, le Père Sébastien meurt de misère et de faim en 1623, en route de Miscou pour la rivière Saint-Jean. Le Provincial d'Aquitaine ferme la mission d'Acadie en 1623. De 1624 à 1629, l'Acadie est sans un seul prêtre.

99 424 n. 58. En 1622, à Tadoussac, il y a une maison (avec galerie et fossés) pour l'usage de la Compagnie.

début du chap. 8 (1: 239-242), en s'appuyant sur cette « ample Relation » donnée au public.

95 *Ibid.*, 1: 242.

96 *Ibid.*, 1: 242 (il faut lire 1: 241). M. Trudel confronte la date de l'arrivée des récollets en Acadie (1619 selon PEF puisqu'il écrit qu'en 1623, les récollets y travaillaient depuis 4 ans), à celle qu'il trouve dans la *Nouvelle Relation*, p. 204, où Le Clercq date de 1620 la première année de la mission.

97 *Ibid.*, 1: 294. La référence à la page 294 concerne les noms de trois des quatre récollets de la province d'Aquitaine qui firent mission en Acadie: Jacques de la Foyer, Louis Fontiner et Jacques Cardon. La référence au père Sébastien est à la page 242. Le Clercq appelle le père Sébastien « Bernardin » dans sa *Nouvelle Relation* (p. 204).

98 Sagard, PEF, 1: 241s., 293s., Le Clercq, *Nouvelle Relation* (édition Ganong, p. 369s.), soutient que le départ des récollets de l'Acadie n'eut lieu qu'en 1628, par suite des attaques anglaises. Or, écrit M. Trudel, l'occupation anglaise de Port-Royal n'eut lieu qu'en 1629. Champlain écrit, lors de l'expédition de Marot en 1629, que l'Acadie était sans prêtres depuis « plusieurs années ».

99 Lettre d'André Jamet au cardinal de Joyeuse, J. Le Caron, lettre du 7 août 1618 dans PEF, 1: 134, Champlain. Dans sa lettre, J. Le Caron parle de « Nôtre Maison de Tadoussac » où il tient « Echole

CONCLUSION: L'URGENCE D'UN RECOMMENCEMENTAⁱ

100 444 n. 5. La vie religieuse à Québec a été marquée par le jubilé, en 1618, et par la dévotion particulière à saint Joseph, choisi en 1624 pour patron du pays.

ouverte ». M. Trudel écrit à la suite de cela: « il est sûr que les récollets n'avaient pas de maison en propre à Tadoussac ».
100 Lettre de 1624 de J. Le Caron dans *PEF*, 1: 287s.

Analyse de *PEF* en segments génétiques selon ses sources

Pour ce qui est du tome I de l'oeuvre, nous nous sommes basé sur les trois critères suivants pour effectuer le découpage de l'oeuvre en segments de narration et de rédaction de textes. D'abord, l'intrusion dans le récit d'un passage rédigé à partir d'un texte source clairement identifié constitue un segment. Par exemple, *PEF* introduit son chapitre 3 par un commentaire personnel sur les difficultés de l'établissement de la foi: nous avons un premier segment, identifié par sa référence à l'oeuvre, *PEF*, 1: 58-59. Ensuite, le récit de l'établissement des récollets consiste en la réécriture de l'*HC* de Sagard, p. 23-25: nous l'indiquons par un nouveau segment.

La rédaction elle-même, ou la manière de travailler, de réécrire les textes sources, justifie le passage d'un segment à un autre. Par exemple, tout le premier chapitre de l'oeuvre est réécrit de l'*HCNF*; cependant, le segment quatre fait apparaître un trait de rédaction, la dramatisation, que l'on a isolé dans le but de vérifier l'hypothèse des critiques de l'oeuvre, qui prétendent que « deux mains ont participé à la rédaction de l'ouvrage ». Même si l'hypothèse des critiques est en soi fort fragile (le même rédacteur peut fort bien travailler ses textes de plusieurs manières), nous en avons tenu compte de cette façon. Pour nous il est clair qu'il n'y a qu'un seul rédacteur qui réécrit, reformule, réorganise tous les textes qu'il utilise.

Finalement, nous dégageons du texte les passages qui portent sur un sujet ou un épisode de l'histoire de la Nouvelle-France et dont le traitement forme un segment thématique. Par exemple, la traversée de

1617-1618 fut périlleuse: tous les textes la mentionnent. En l'isolant, on peut en dégager les caractéristiques de la réécriture qu'en fait le rédacteur de *PEF*. Soit qu'il résume l'épisode, soit qu'il le développe, soit qu'il le récrive en ses propres mots, sans modification substantielle, le reprenant dans son propre style.

La conséquence la plus immédiate de ce travail est de nous permettre de constater que le rédacteur de *PEF* est aussi à l'oeuvre dans la recreation des textes qu'il présente comme d'authentiques documents historiques. Cela apparaîtra nettement à la lecture de notre troisième chapitre.

Pour ce qui est du tome II de l'oeuvre, on remarquera que le découpage est fait en fonction du contenu. Nous sommes en effet en présence d'un autre livre rédigé à partir de sources que nous ne pouvons identifier de façon précise. Nous nous contentons donc d'indiquer la nature de la source lorsque le texte nous fournit suffisamment d'indications pour ce faire. Ajoutons que le résultat de notre recherche des sources d'information possibles pour ce deuxième tome a actuellement la forme d'un texte dactylographié d'environ quarante pages, qui est en fait une liste d'informations soit originales, soit identiques, soit différentes de celles contenues dans d'autres ouvrages contemporains de *PEF* qui racontent les mêmes événements. Ces rapprochements ne nous permettent pas de parler de sources textuelles donc de découper le texte de la même manière que pour le tome I de l'oeuvre. Nous conservons les résultats de ce travail pour les recherches à venir.

Nous pensons qu'il faut considérer ce découpage de l'oeuvre en segments de narration et de rédaction de textes, comme un premier

état d'un travail qui pourra certainement être complété dans l'avenir. Par contre, son état actuel est suffisant pour soutenir la thèse que nous défendons: la genèse de l'oeuvre, telle qu'elle apparaît dans le traitement de ses sources, est significative d'une réinterprétation polémique de l'histoire de la Nouvelle-France.

Chapitre 1, *Des premières découvertes de la Nouvelle France*, p. 1 à 51.

1) p. 1-2: introduction d'inspiration janséniste sur la prédestination et le mystère de la grâce. On retrouve ces idées dans la lettre de Valentin Le Roux à Chrestien Le Clercq, dans la *NRG*, p. 279-304.

2) p. 3-5: le rédacteur annonce les grandes lignes de l'histoire des découvertes de la Nouvelle-France: des entreprises de Verrazano et de Jacques-Cartier à l'établissement des « premiers Apôtres du Canada » en 1615. C'est à partir du chapitre 3 de l'*HCNF* qu'il met en place le plan de son premier chapitre.

3) p. 5-15: les découvertes de Verrazano, de Jacques Cartier et de Roberval. *PEF* réécrit les p. 41 à 47 de l'*HCNF*.

a) p. 9-10, il annonce la suite de (2), de même que (3) et (4).

b) Le rédacteur laisse de côté le chapitre 4 de l'*HCNF* qui porte sur la Floride.

c) Il sait que La Salle est mort alors que l'auteur anonyme de l'*HCNF* l'ignore.

4) p. 15-20: les entreprises du marquis de La Roche et l'épisode de l'île de Sable. PEF réécrit les p. 57-59 de l'*HCNF*. Cet épisode est fortement dramatisé par l'apparition de la Providence, l'accent sur le châtement des prisonniers libérés pour l'entreprise et leur ressentiment vis-à-vis de La Ralde, toutes choses qui ne sont pas dans l'*HCNF*.

5) p. 21-23: Il s'agit des voyages de Chauvin, de De Monts, de Pontgravé et du premier séjour de Champlain en Nouvelle-France. PEF réécrit les p. 62-64 de l'*HCNF*, soit la fin du chapitre 5. Le rédacteur résume en quelques phrases cette partie de l'histoire qui fait la matière des chapitres 5 et 6 du texte source: il fait surtout l'éloge de Champlain.

6) p. 23-26: la fondation de Québec et la première expédition de Champlain contre les Iroquois. Le rédacteur résume le début du chapitre 7, p. 73-75 de l'*HCNF*. La présentation des titres de De Monts vient de l'ouverture du chapitre 6 de l'*HCNF*, p. 65: la suite de ce chapitre, sur les établissements de De Monts en Acadie, n'est pas utilisée.

7) p. 26-29: PEF fait un bref relevé de quelques éléments pris à la fin du chapitre 7 de l'*HCNF*, p. 76-78:

a) transition: de l'intervention militaire découle l'alliance avec les Amérindiens;

b) Les deux voyages de Champlain en France en 1610 et 1611;

c) l'aide de Condé qui fait de Champlain son lieutenant en Nouvelle-France;

d) développement de la colonie jusqu'en 1614, au moment où Champlain retourne en France. Mais le plus important est qu'il passe sous silence le chapitre 8 de l'*HCNF* qui porte sur le travail des jésuites en Acadie.

8) p. 29-36: Champlain met sur pied la Compagnie des Marchands et, avec l'aide de Hoüel, de Bernard du Verger et de Jacques Garnier, provincial, sollicite et obtient l'embarquement des récollets de Saint-Denis, premiers missionnaires de la colonie (les récollets de la province de Touraine avaient remis à plus tard l'idée de cette mission). *PEF* réécrit le début du chapitre 9 de l'*HCNF*, p. 88-92. À la p. 33, le rédacteur reproduit le début de la lettre de Juan de Zumarraga, franciscain, 1^{er} évêque du Mexique. Cet extrait ajouté au texte source rend compte, de manière élogieuse, du travail apostolique des récollets dans l'Amérique orientale. La renommée qu'ils y ont acquise a influencé Champlain et Hoüel dans le choix qu'ils firent de ces missionnaires pour la Nouvelle-France. Il ajoute aussi une information que l'on ne trouve ni chez Champlain, ni chez Sagard, ni chez l'auteur anonyme de l'*HCNF*. Selon lui, les marchands « s'offrirent tous genereusement de nourrir, d'entretenir, & d'embarquer gratuitement tous les ans les Recollets jusqu'au nombre de six qui passeroient en Canada pour soutenir la Mission ».

9) p. 37-44: Bref de Paul V, daté du 20 mars 1618. Le Bref, adressé au Commissaire Joseph Le Caron, donne droit de mission en Nouvelle-France aux récollets de la province de Saint-Denis. *PEF* recopie le document des p. 12-17 de l'*HC* de Sagard.

10) p. 44-51: Lettres patentes du roi, donnant aux récollets de la province de Saint-Denis le privilège d'être les seuls récollets à pouvoir venir en Nouvelle-France. *PEF* recopie le document des p. 17-21 de l'*HC* de Sagard. Toutefois, il ajoute une importante variante: il le date du 20 mars 1615 et en situe la signature à Saint Germain en Laye. Ces informations sont absentes chez Sagard ainsi que du document original, manuscrit que l'on peut consulter aux archives des récollets du Canada, à Versailles. Il s'agit d'un ajout fait alors que le texte est sous presse: la date est fausse.

Chapitre 2, *Premier embarquement des Missionnaires pour l'établissement de la Foi dans la Nouvelle France*, p. 51-57.

1) p. 51-53. La conversion du nouveau monde est d'abord due à la grâce de Jésus-Christ. Il faut ensuite rendre gloire au travail apostolique des religieux et particulièrement aux récollets, premiers apôtres de la Nouvelle-France. Cette introduction pourrait être inspirée de l'*HC*, p. 7-8.

2) p. 53-54: *PEF* recopie la liste des missionnaires récollets qui partent pour la Nouvelle-France des p. 11-12 de l'*HC* (la précision suivante sur Dolbeau ne se trouve pas dans l'*HCNF*: « pour successeur en cas de mort »).

3) p. 54-56: le rédacteur corrige un passage des *Mémoires de l'Église de Jean-Paul de la Rocque*: l'Église du Canada n'a pas été fondée par les jésuites en 1637-1638, mais par les récollets en 1615.

4) p. 56-57: PEF prend les informations sur le voyage des récollets de Honfleur à Québec aux p. 22-24 de l'HC. La date du départ vient de l'HC, p. 22. Deux informations ne se trouvent pas dans l'HCNF: (1) l'heure du départ, à cinq heures du soir (PEF, p. 56, HC, p. 22) et (2) le départ de Jean Dolbeau pour Québec deux jours après l'arrivée à Tadoussac (PEF, p. 57, HC, p. 24). Par contre, le rédacteur a toujours l'HCNF sous les yeux: il y prend l'adjectif « séraphique », p. 92; de sorte que l'adjectif « nostre » repris de l'HC est extrêmement significatif:

a) « le 25. de May iour de la translation de nostre Pere S. François » (HC, p. 23);

b) « le 25 may, jour de la translation de leur seraphique Pere Saint François » (HCNF, p. 92);

c) « le 25 May, jour consacré à la Feste de la Translation de nostre Seraphique Pere Saint François » (PEF, 1: 56).

Chapitre 3, *Du premier établissement des Récollets, de la première messe qui se soit jamais dite en Canada. Et les Missions qu'ils firent immédiatement après y être arrivés*, p. 58-90.

1) p. 58-59: introduction. Commentaire sur les difficultés des commencements de l'établissement de la foi en général, même dans des pays

où l'on trouve toute l'assistance nécessaire; d'où les très grandes difficultés qu'éprouvèrent les premiers missionnaires de la Nouvelle-France « où même le nécessaire à la vie manquait ordinairement ».

2) p. 59-62: du premier établissement des récollets à Québec et de la première messe jamais dite en Canada, par Jean Dolbeau, le 25 juin 1615. *PEF* réécrit l'*HC*, p. 23-25: il prend l'expression « maison et chapelle » dans la lettre d'André Jamet, éditée dans l'*HC*, p. 64. À noter que le rédacteur donne un tout autre sens à l'adjectif « premier » qu'il trouve chez Sagard. Pour ce dernier, Dolbeau « dit la première Messe le 25 jour de Juin de la même année & nos autres Religieux en suite » alors qu'ici Dolbeau célèbre « la première Messe qui se soit jamais dite en Canada ». Cette information semble provenir de la lettre de Dolbeau (3). L'idée de la « première messe » se trouve dans la Relation de 1615 de Champlain, Laverdière 2: 505. Elle aurait été dite par Dolbeau assisté de Pacifique Duplessis, le 26 juillet 1615, à Québec. Cet événement n'est pas retenu par l'auteur de l'*HCNF*. Sagard ne semble pas avoir eu ce document en main.

3) p. 62-65: document. Il s'agit d'une lettre de Jean Dolbeau adressée à son ami Didace David, datée de Québec le 20 juillet 1615.

4) a: p. 66-67: *PEF* ne s'appuie sur aucune source. Le Caron fonde une mission à Trois-Rivières et y célèbre la première messe le 26 juillet 1615. Il est possible que le rédacteur déduise cette information de la lettre de Dolbeau.

b: p. 67-68: pas de source non plus pour ce qui concerne la tenue à Québec d'une « espece d'assemblée Capitulaire, un petit Conclave » auquel auraient assisté, en plus des récollets, « Monsieur de Champlain & les François les plus entendus ».

5) a: p. 68-69: le rédacteur décrit le partage des tâches des missionnaires. Il poursuit la réécriture du chapitre III de Sagard, p. 26.

b: p. 69-72: la mission de Dolbeau chez les Montagnais. Le rédacteur transforme substantiellement Sagard, p. 26-27; il ne s'agit plus d'une mission itinérante mais de la fondation d'une mission à Tadoussac. De plus, il lui suppose des voyages aux Betsiamites, Papanichois, Esquimaux et autres. La date de son départ de Québec, le 2 décembre, vient de l'*HC*, p. 26.

6) a: p. 72-73: *PEF* s'apprête à citer, en nous faisant assister à son départ à l'automne, un extrait d'une lettre de Le Caron narrant les difficultés de son voyage vers la Huronie: le rédacteur réécrit la p. 94 et le début de la p. 95 de l'*HCNF*.

b: p. 73-74. Document. *PEF* cite textuellement un extrait d'une lettre de Le Caron à un de ses amis sur les difficultés du voyage en canot jusqu'en Huronie. En fait, il s'agit d'une réécriture de la p. 95 de l'*HCNF* qui est elle-même un résumé des p. 175-192 de l'*HC* où Sagard raconte son propre voyage en Huronie. La fin de la « citation » présente un Le Caron reconforté par l'idée « qu'il ne tient qu'à une goutte d'eau pour les [les Hurons] rendre enfans de Dieu ».

7) p. 74-76: PEF prolonge, en style indirect, la lettre de Le Caron. Ce passage est une transcription littérale des p. 114-116 de la Relation de 1635 de Brébeuf qui décrit rapidement la Huronie, JR, 8: 114-116.

8) p. 76, lignes 3 à 8: le village huron de Carragouha. PEF recopie l'information qu'il trouve dans l'HCNF, p. 95, qui vient de la « Relation de 1619 » de Champlain, Laverdière, 2: 516.

9) p. 76-77: installation de Le Caron chez les Hurons et aperçu de son apostolat. Le rédacteur utilise ses deux textes sources pour composer ce passage; il réécrit d'abord l'HC, p. 28, qu'il complète avec le mot « perches » de l'HCNF, p. 96. L'information selon laquelle Champlain le rejoint avec deux Français et sept Amérindiens vient de l'HCNF, p. 94.

10) p. 77-78: le rédacteur spécifie que la messe dite à l'arrivée de Champlain fut la « première » à être célébrée au pays des Hurons; il en va de même pour le *Te Deum* qui fut chanté « pour la première fois dans ce pays barbare ». En interprétant ainsi la p. 96 de l'HCNF, il renforce sa thèse du « premier » établissement de la foi par les récollets.

11) p. 78-87: l'expédition de Champlain chez les Iroquois est une réécriture de l'HCNF, p. 96-100. S'il mentionne que Champlain fut blessé durant l'affrontement, le rédacteur omet de dire qu'il voulait retourner à Québec mais que les Hurons l'en empêchèrent « tant pour

leur feureté, que parce que la saison qui étoit trop avancée ne permettoit pas de descendre ». Il ne dit pas non plus que les Hurons « enleverent vingt de leur blessés » (ce qui laisse entendre qu'il y en eut un plus grand nombre). D'ailleurs dans *PEF*, la défaite de Champlain et des Hurons est presque une victoire: ce qui n'est pas le cas dans le texte source. La date du départ de Carragouha, le 1^{er} septembre, vient de l'*HCNF*, p. 96. L'auteur anonyme mentionne que la première escarmouche eut lieu le 9 octobre. Au lieu de simplement reprendre la date qu'il a sous les yeux, le rédacteur de *PEF* calcule le nombre de jours entre la date du départ et celle de la rencontre puis ajoute neuf jours au total. En plus d'insister sur la durée du voyage, il l'allonge même. La date du retour de Champlain à Carragouha, le 14 janvier (1616), vient de l'*HCNF*, p. 99.

12) a: p. 87-89: bilan de la mission de Le Caron en 1615-1616. *PEF* s'inspire de l'*HC*, p. 29. Le missionnaire jeta les premiers fondements de l'Église huronne: il ajoute qu'il y laissa deux ou trois Français « pour continuer les ébauches qu'il avait faites ». Il va chez les Pétuns avec Champlain mais il n'obtient rien sur le plan de l'établissement du christianisme. Il revient donc chez les Hurons. Mais là aussi, les résultats apostoliques sont minces. Cette constatation permet au rédacteur d'insister sur le fait qu'il faut attendre qu'il plaise à Dieu de seconder le travail missionnaire par « l'efficacité de sa grâce ». Sagard écrit que Le Caron apprit « passablement leur langue »: *PEF* va plus loin en évoquant un dictionnaire assez correct « qui se voit et se conserve encore comme une relique ».

b: p. 89-90: le retour de Le Caron à Québec. PEF réécrit l'HC, fin de la p. 30 et début de la p. 31. Pour Sagard, il quitte la Huronie le 20 mai 1616; le rédacteur ne retient pas cette date mais écrit qu'il arrive à Trois-Rivières le 15 juin 1616 pour la traite, alors que Sagard parle du 1^{er} juillet. Dans les deux textes, Le Caron y trouve Dolbeau. PEF précise que ce dernier s'y était rendu pour « reconnoître l'état de la Mission que le Pere Joseph y avoit ébauchée l'année precedente ». Il prend à la p. 99 de l'HCNF l'information selon laquelle Champlain « avoit pouffé jusqu'au Lac des Nepisiriniens »: ni le rédacteur de ce passage ni l'auteur anonyme de l'HCNF ne savent que les Népissiriens sont sur la route de la Huronie.

Chapitre 4, *Voyage de Monsieur de Champlain en France avec le R.P. Commissaire de la Mission pour y représenter l'état de toutes les nouvelle découvertes & pour en procurer l'établissement*, p. 90-140.

1) p. 90-92: introduction. Parallèle entre les premiers apôtres et les récollets de la Nouvelle-France. Les récollets n'ont fait qu'une première ébauche du christianisme: tout n'est que « chaos informe ». Cette introduction sert de présentation au mémoire des récollets. Ses articles sont le résultat d'une rencontre entre Champlain, les récollets et six personnes « des mieux intentionnées », portant sur la conduite à suivre en Nouvelle-France, pour la gloire de Dieu. Ils rédigent une requête qui doit être acheminée au roi.

2) p. 92-100: PEF donne un « abrégé » (p. 100) des articles « exprimés tout au long dans nos mémoires qui subsistent encore au-

jourd'hui » (p. 92). Le rédacteur rend d'abord compte de l'état de l'apostolat dans trois régions de la Nouvelle-France. Les Montagnais parcourent des territoires montagneux et peu fertiles; ce sont des nomades fort attachés à leurs coutumes superstitieuses. Les Micmacs sont installés sur un sol plus fertile, profitant d'un climat plus tempéré. Ils sont plus dociles, plus près des maximes chrétiennes. Les Algonquins et les Hurons habitent les terres les plus fertiles; les seconds sont sédentaires, susceptibles d'être instruits mais indifférents à leur salut. En général, les Amérindiens ignorent tout de la civilisation, ne reconnaissent aucune divinité. Il faudra plusieurs années pour simplement les « humaniser ». À l'exception d'un « très petit nombre de sujets, encore fort douteux », on ne pourrait administrer les sacrements aux adultes: « c'est ce qui se voit encore aujourd'hui ».

Le plan de « conversion » proposé est le suivant: on doit sédentariser les Amérindiens. Pour ce faire, il faut augmenter le nombre de Français dans la colonie, aider à la construction d'un séminaire pour l'instruction des Amérindiens, soutenir les missions existantes, envoyer plus de missionnaires ainsi qu'un grand nombre d'habitants, de laboureurs et d'artisans.

Les marchands sont les principaux opposants à ce plan de « conversion ». Ils n'ont aucun intérêt à accélérer le développement de la colonie qui n'est pour eux qu'un comptoir de traite. Que la majorité des marchands soit huguenots ou protestants, n'aide pas non plus à l'établissement de la foi.

3) p. 100-101: préparatifs de départ lors du voyage de Champlain, Le Caron et Jamet en France, porteur de la requête au roi. PEF réécrit le dernier paragraphe de l'*HCNF*, p. 100, Il oublie de mentionner que Pacifique Duplessis est aussi du voyage. Il prend au chap. IV de l'*HC*, p. 31, la date de leur départ, le 20 juillet 1616.

4) p. 101-105: résultats de la requête de Champlain et des récollets. Le rédacteur réécrit les 2 paragraphes de la p. 32 de l'*HC*, sauf les informations suivantes:

a) selon PEF, les récollets, déçus par l'attitude de la Compagnie des associés de Rouen et de Saint-Malo, s'en seraient plaints dans des lettres qu'ils auraient écrites à Champlain, alors en Normandie (p. 102);

b) Champlain persuade Hébert de passer en Nouvelle-France avec sa famille; il aura une descendance des plus estimées dans la colonie (p. 103-104).

c) la compagnie n'accorde le passage qu'à deux récollets (selon PEF, elle s'était engagée à en transporter six chaque année, I: 35): le père Denys restera en France pour promouvoir la cause alors que Paul Huet accompagnera Le Caron, devenu Commissaire des Missions (p. 104-105).

5) p. 105-108: la dangereuse traversée. PEF réécrit les p. 33 et 34 de l'*HC*. La scène est fortement dramatisée. C'est par miracle que le navire n'aurait pas fait naufrage, selon certains passagers qui « le reconnurent par des lettres écrites en France ». PEF date le départ de Honfleur du 11 avril; Sagard écrit le 11 mars (*HC*, p. 32). Ils

arrivent à Tadoussac en « juillet », selon *PEF*, après plus de 3 mois de navigation dangereuse (p. 108). Le Caron envoie Paul Huet à Tadoussac et frère Pacifique Duplessis aux Trois-Rivières pour continuer les missions (p. 111). Sagard dit que le voyage dura treize semaines et un jour; il date donc l'arrivée au 14 juin. Le rédacteur de *PEF* retient la durée du voyage (plus de trois mois) et situe l'arrivée par rapport à sa date du départ: en juillet. Le « 11 avril » pour le « 11 mars » peut tout simplement être une erreur de copie.

6) a) p. 108-110: arrivée à Tadoussac. *PEF* réécrit les p. 35 et 36 du chapitre IV de l'*HC*. Il ajoute que Paul Huet trouve la petite retraite et la chapelle que Dolbeau avait construites l'année précédente et répare ce qui en était détruit. Le rédacteur retranche donc de l'*HC* les informations selon lesquelles le capitaine Morel et des matelots aident Huet à construire une chapelle et que le récollet y célèbre alors, pour la première fois, la messe à Tadoussac (Sagard, *HC*, p. 35 et *HCNF*, p. 102). La raison en est simple: il ne peut y avoir deux « premières » messes au même endroit! *PEF* compense par la description d'une cérémonie grandiose.

b) p. 110-111: l'arrivée à Québec. Le rédacteur réécrit les p. 39-40 du chapitre V de l'*HC* à propos de l'état misérable de la colonie à ce moment-là.

7) p. 111-112: la traversée de 1617. Le rédacteur prend l'information sur le but du voyage de Champlain et Dolbeau en France à la p. 103 de l'*HCNF*. En ce qui concerne les activités des autres récollets, répartis dans les missions, il s'informe aux p. 40-41 de l'*HC*. Cham-

plain et J. Dolbeau s'embarquent « dès la même année » pour la France (p. 111-112). Cette annotation temporelle est déduite de l'*HCNF*, p. 102-103, où l'auteur les fait partir dans le même navire qui vient d'arriver de France, avec Le Caron et la famille Hébert.

8) p. 112-113: le premier mariage en Canada a lieu « après le départ des navires »: le rédacteur, qui s'informe à la p. 41 de l'*HC*, réécrit l'annotation temporelle qu'il y trouve: Sagard situe l'événement « pendant le voyage du P. Dolbeau ». C'est à la p. 105 de l'*HCNF* qu'il trouve ses renseignements sur le sieur Couillard et sa descendance. Il ne retient pas le commentaire de l'auteur anonyme selon lequel Louis Hébert fut le premier à faire du grain au Canada; le thème de la primauté ne s'applique qu'à ce qui concerne l'établissement de la foi, semble-t-il.

9) p. 113-117: « Dans ce temps », des Amérindiens assassinent deux Français. Sagard est plus précis et situe cet incident à la mi-avril (*HC*, p. 42). *PEF* réécrit les p. 42-45 du chapitre 5 de l'*HC* et les p. 103-105 de l'*HCNF*. Les informations des deux textes sources sont combinées, formant une troisième version des faits. Le rédacteur omet plusieurs détails réalistes de la version de Sagard.

10) p. 117-122: description de la cérémonie des présents qui a eu lieu à cete occasion. Nous n'avons pas trouvé la source de ce passage.

11) p. 122-123: *PEF* retourne à l'*HC* et réécrit les p. 45-46, pour la conclusion de cette histoire de politique indigène.

12) p. 123-125: « au premier printemps ». S. de Champlain, J. Dolbeau et M. Guines partent de Honfleur (l: 124; il faut déduire l'année du récit: 1619). Sagard mentionne que « les navires qu'on attendoit au printemps arriverent fort tard particulièrement le grand [...] le petit arriva assez favorablement [...] », mais avec peu de vivres à son bord (*HC*, p. 46). *PEF* ne retient pas cette information et ajoute plutôt l'annotation temporelle du départ, notant que la navigation « fut plus heureuse que la precedente » et qu'ils arrivèrent « à bon port à Québec ». *PEF* réécrit les p. 106-107 de l'*HCNF* pour faire le bilan négatif des démarches de Champlain et Dolbeau en France. Il suit la même source pour raconter le récit des activités de Champlain et Huet; « peu de temps après » (leur arrivée), ils se rendent à Trois-Rivières où le gouverneur confirme le pardon promis aux meurtriers des Français. L'auteur de l'*HCNF*, qui fait une synthèse, est plus abrupt: « Etant arrivés ils monterent à Trois-Rivières » (*HCNF*, p. 106). Le rédacteur de *PEF* raconte, crée une durée. Champlain refuse d'accompagner les Amérindiens qui lui demandent de monter en guerre contre les Iroquois. Sa présence est nécessaire à Québec. Le rédacteur ne retient pas la description que fait Sagard de l'état de famine dans lequel étaient les habitants de Québec, qui attendaient l'arrivée des navires avec anxiété.

13) p. 125-127: *PEF* réécrit l'information des p. 49-50 du chapitre VI de l'*HC* à propos du premier Jubilé en Canada, le 19 juillet. La date

vient de l'*HCNF*, p. 107. Il oublie de mentionner que P. Duplessis accompagne Champlain et P. Huet en France.

14) p. 127-132: mission de Le Caron chez les Montagnais en 1618-1619. Le rédacteur s'inspire des p. 51-53 de l'*HC* qu'il modifie substantiellement, sauf la date de son départ de Québec, le 9 novembre.

a) Il ajoute une information au sujet d'une « sainte dispute » entre Dolbeau et Le Caron; ce dernier veut être déchargé de sa supériorité pour aller en mission chez les Montagnais.

b) On apprend aussi, et il s'agit ici d'une information originale ajoutée au texte source, que le fils de Choumin mourut cinq ans après son baptême. On se souvient que Choumin avait insisté pour qu'il soit baptisé « Père Joseph ».

c) *PEF* omet l'information que donne Sagard à propos de la date du retour de Le Caron à Québec: le 11 mars 1619. Le rédacteur écrit que Le Caron « descendit » (sic) à Québec le 15 juillet. Or il commet une grave erreur en croyant que la lettre de Le Caron, datée du 7 août 1618 de Tadoussac, rend compte de son hivernement alors qu'elle le précède. Le Caron s'est rendu à Tadoussac pour la traite au cours du printemps 1618; il revient à Québec et en repart le 9 novembre pour Tadoussac (*PEF*, p. 127). Il s'agit d'un anachronisme.

15) p. 132-140: document. Lettre de J. Le Caron écrite de Tadoussac et datée du 7 août 1618, avant son hivernement chez les Montagnais, en 1618-1619.

Chapitre 5, *Nouveaux progrès pour l'établissement de la foi en la Nouvelle France depuis l'année 1618 jusques en 1620*, p. 140-167.

1) p. 140-143: introduction. Dieu éprouve ses élus et même les hommes apostoliques. L'église fait peu de progrès en Nouvelle-France: le temps de la grâce n'est pas encore arrivé et le narrateur conseille donc aux missionnaires d'être humbles et patients. Il envisage cette question du peu de succès du travail missionnaire à partir du temps où il écrit (« le peu de progrez qu'elle a fait jusqu'à present » p. 141) et non seulement pour la période dont il traite. Ce passage pourrait être inspiré de la lettre de Valentin Le Roux (p. 279-304 de la *NRG*) ou, ce qui est plus vraisemblable, avoir été écrit par Le Roux lui-même (comparer par exemple le passage sur l'amour propre p. 293 de la *NRG* et p. 143 de *PEF* et celui sur le temps de la grâce p. 296 de la *NRG* et p. 141-142 de *PEF*). Si rien n'est recopié mot à mot, les idées sont les mêmes.

2) p. 143-150: a) suite de l'introduction; b) instructions pour la mission de Paul Huet en France; c) résultats de la consultation des docteurs de la Sorbonne; d) suite des instructions données à Paul Huet. Ce segment, contrairement au suivant, n'a pas de sources narratives mais il laisse transparaître des sources documentaires.

a) On apprend que l'introduction (1) est un « abrégé des sentiments de nos anciens religieux sur les missions du Canada », selon les « arrétez » de l'assemblée des supérieurs de la province de Paris qui fut tenue lors du séjour de Huet et Champlain en France (p. 143). *PEF* poursuit le résumé, revenant sur l'opposition des Amérindiens à la foi

et sur le peu de progrès du christianisme en Nouvelle-France (p. 144-145).

b) Comme les récollets ont remarqué le sentiment d'indifférence qu'expriment les Amérindiens envers la religion, ils demandent à Paul Huet de se renseigner auprès des docteurs de l'Université de Paris sur les avantages et les désavantages à administrer le sacrement du baptême (p. 145). Le narrateur revient, avec plusieurs exemples à l'appui, sur l'insensibilité des Amérindiens à propos de la religion (p. 146-147).

c) Résolution prise après avoir consulté les docteurs de la Sorbonne sur les règles à suivre dans l'administration du baptême des Amérindiens: on peut baptiser les adultes et les enfants agonisant, s'ils le demandent (p. 147-148).

d) Missions sédentaires des récollets. Paul Huet doit solliciter les aumônes nécessaires à la construction d'un séminaire pour l'instruction des Amérindiens (p. 149-150).

3) p. 150-151: le travail d'André Jamet en France. *PEF* reprend, en déplaçant une partie, l'information contenue aux p. 110-111 de l'*HCNF* à propos des occupations de Jamet en France depuis la fin de l'été 1616. Il gouverna trois couvents, à savoir celui de la province de Saint-Denis en 1617, celui de Châlons (sur Marne probablement) en Champagne en 1618 et celui de « Sezanne en Brie » dont il fut le premier gardien en 1619. Cette information est donnée, dans le texte source, au moment du départ de Jamet pour la Nouvelle-France, en 1620. Dans le texte d'arrivée, elle apparaît au moment où Huet arrive à Paris, du moins pour les des deux premières occupations de Jamet. Le

rédacteur de *PEF* ne mentionne « Zezane en Brie » qu'au moment du départ de Jamet en 1620. Il trouve à la p. 109, l'information sur le montant que Condé donne aux récollets pour le séminaire (500 écus dans l'*HCNF* équivalent à 1500 livres dans *PEF*). Cette information précède, dans le texte source, celle concernant les occupations de Jamet en France, de 1616 à 1620; ici, dans le texte d'arrivée, elle vient après (Châlons et Saint-Denis). On ne sait où l'auteur anonyme prend cette information. On peut se demander si les deux auteurs ne consultent pas ici les mêmes documents d'archives inédits ou s'ils ne partagent tout simplement pas des renseignements qui devaient être connus des récollets et de leurs amis. Il s'agirait alors d'une source orale.

4) p. 151: les aumônes. *PEF* reprend dans l'*HC*, p. 66-72 (Sagard y reproduit la lettre de De Boves à Jamet, datée du 27 février 1621), l'information sur le fait que le vicaire de Pontoise (de Boves) ait accepté d'être le syndic général des missions des récollets et qu'il ait donné 600 livres aux récollets (200 écus dans sa lettre: *HC*, p. 70-71). La référence à « quelques autres personnes zelées » (*PEF*, p. 151) est sans doute une réécriture de cette information contenue dans le même passage de cette lettre: « Ledit fleur Houel m'a dit, qu'il vous envoie pour plus de 1200 livres de vivres & commoditez des aumosnes qu'il avoit à vous » (*HC*, p. 71).

5) p. 152-153: un supplément d'aide. Une autre instruction avait été donnée à Paul Huet, gagner quelques séculiers pour servir d'aides aux récollets. *PEF* mentionne qu'il n'y a qu'un prêtre à Québec; les ré-

collets obtiennent trois « donnés » et deux « ouvriers à gages ». Grâce à Paul Huet, aidé de Jamet et de Champlain, la Compagnie embarque un religieux de plus, Guillaume Poullain. Encore une fois, ces informations ne viennent pas de sources narratives, comme en (2).

6) p. 154-155: Champlain demeure en France. *PEF* réécrit l'information sur les activités de Champlain en France en 1619 et sur la mort de Pacifique Duplessis de l'*HCNF*, p. 108-109. Il la complète (frère laïc, douceur, simplicité, zèle) avec ce qu'en dit Sagard à la p. 55 de l'*HC* mais retranche de la p. 108 de l'*HCNF*, l'information selon laquelle Champlain « qui prenait trop hautement les intérêts du pays et de la liberté de la traite pour l'habitant », déplut aux marchands qui se passèrent de lui ». Dans l'*HCNF*, c'est Pontgravé, agent de la Compagnie, qui fait le voyage à sa place. *PEF* situe leur retour en Nouvelle-France « au mois de juin » Cette date est déduite de l'*HCNF*, p. 108, pour qui « les vaisseaux partirent de France au printemps ». Le rédacteur écrit qu'« ils mouillèrent l'Ancre à Québec au mois de Juin 1619 »: or selon Marcel Trudel, « les bateaux français ne remontent à Québec qu'à partir de 1632 » (*HNF*, 2: 263, note 99). Il s'agit donc d'un anachronisme. Le rédacteur fait la même erreur plus loin, pour la traversée de 1620, p. 162. La date de la mort de P. Duplessis, le 23 août, vient de l'*HCNF*, p. 109.

7) p. 156-159: répartition du travail missionnaire; construction de « la première Eglise, le premier Convent & le premier Seminaire qui fut jamais dans ces vastes païs de la Nouvelle-France » (p. 158). *PEF* réécrit Sagard, p. 56 de l'*HC* (pour ce qui concerne le « four à

chaux »), et les p. 161-165 du chapitre V, livre second, pour le nom amérindien de la rivière St-Charles (ici Cabir Coubat: dans Sagard, Cabirecoubat) et la description du lieu où est construit le bâtiment. Il se peut aussi que ce passage soit inspiré de la lettre de Jamet, reproduite dans l'*HC* (p. 57-65); le lieu où est construit le couvent, « représente une espee de petite Isle » (*PEF*, p. 156): Jamet écrit que les récollets sont situés « comme dans une isle de fort belle estenduë » (*HC*, p. 60), détail qui n'est pas retenu par l'auteur de l'*HCNF*.

8) p. 159-163: le travail de Champlain en France (1619-1620), la traversée et les activités à Québec lors de l'arrivée. *PEF* développe les p. 110-112 de l'*HCNF*. Champlain et sa famille, les P. Jamay, Le Baillif et le frère Bonaventure s'embarquent pour la Nouvelle-France « l'année susdite » (p. 162). Cette annotation temporelle vient de l'*HCNF*, p. 110-111, qui commence son chapitre onzième, « De ce qui ce qui se passa és années 1620, 21, 21, 23 & 24 » par le récit de cette traversée; *PEF* inverse l'ordre de présentation des personnages qui l'ont rendu possible. Champlain est désigné comme « premier Gouverneur »: c'est une mauvaise interprétation de l'*HCNF*, p. 110. On sait que le premier gouverneur sera Montmagny. La date de la pose de la première pierre du couvent des récollets par J. Dolbeau, le 3 juin, vient de l'*HCNF*, p. 56.

9) p. 164-166: le narrateur fait l'éloge de Champlain, « le Pere & Fondateur de cette nouvelle colonie ». On apprend que la première préoccupation du supérieur Jamet, nouvellement arrivé, fut d'envoyer

des « obéïssances » aux missionnaires installés dans leur district (anachronisme) « pour préparer de loin l'esprit des Sauvages ». Il supervisa la construction du couvent; l'église, dont il avait fait aménager l'intérieur durant l'hiver, fut bénite le 25 mai 1621, sous le patronage de Notre-Dame-des-Anges: ce fut l'inauguration de Notre-Dame-des-Anges, « la première Eglise & la première Maison Religieuse, dans ce nouveau païs » (p. 166). Ce segment n'a pas de sources narratives, comme en (2).

10) p. 166-167: le narrateur mentionne que Modeste Guines reçut à cette occasion des « faveurs singulières »; il fait appel au témoignage de Madame Couillard « qui vivait encore durant mon séjour en Canada ». Ce sont là deux sources orales évidentes.

Chapitre 6, *Le Gouverneur, & les Principaux de la Colonie, députent au Roy, le R.P. George le Baillif, pour les intérêts de la Nouvelle France*, p. 168-201.

1) p. 168-172. Ce chapitre n'a pas d'introduction, contrairement aux précédents. La Compagnie des Marchands ne s'acquitte pas de ses obligations, intéressée par le profit plutôt que par la « gloire de Dieu ». PEF développe en trois pages, cette idée prise à la p. 72 de l'HC. L'HCNF reprend l'information sans doute de Sagard mais en omettant l'objectif religieux des « obligations » de la Compagnie qui n'accomplit tout simplement pas « les conditions auxquelles la Cour l'avoit obligée en luy donnant la traite du Canada » (HCNF, p. 113). PEF conclue en faisant l'éloge de Champlain qui ne peut rien contre

l'attitude de la Compagnie et qui attire des habitants dans la colonie contre son gré. Cela est un ajout au texte source.

2) p. 172-174: l'affrontement entre la nouvelle compagnie formée des de Caën et l'ancienne, celle des associés de Rouen et St-Malo, à Ta-doussac au cours de l'été 1621. Le rédacteur résume les p. 113-114 de l'*HCNF*. Il passe sous silence l'intervention de Le Baillif dans cette affaire (*HCNF*, p. 114-115). Cet événement a lieu au cours de « l'année présente ». Le rédacteur réécrit l'annotation temporelle de l'*HCNF*, p. 113, dont le récit passe, avec cet événement, de l'année 1620 à 1621: « Les nouvelles de l'année suivante apprirent en Canada la creation d'une nouvelle Compagnie [...] ».

3) p. 174-177: préparation d'une requête au roi à la suite d'une assemblée à laquelle assistent Champlain, les récollets et certains habitants du pays. *PEF* développe la fin de la p. 72 et le début de la p. 73 de l'*HC*: Le Baillif est choisi pour présenter la requête au roi. Le rédacteur conclut cette information en justifiant le fait que Georges Le Baillif doive traiter malgré lui de matières qui ne sont pas proprement religieuses. Ce passage est une réécriture de la p. 88 de l'*HC*, où cette attitude désintéressée, présentée comme celle des récollets en général, est décrite à l'intérieur du document des « Tres-humbles remonſtrances & memoires » que reproduit Sagard. Le rédacteur s'en inspire en l'appliquant ici particulièrement à Le Baillif.

4) p. 177-179: voyage de Georges Le Baillif en France. *PEF* prend la date du départ de Le Baillif à la p. 115 de l'*HCNF*. À propos de sa rencontre avec le roi, il développe en deux pages cette phrase de la p. 116 de l'*HCNF*: « Le P. George presenta ces memoires au Ministre; il salua M^{gr} de Montmorency & meme Sa Majesté, sollicitant fortement les points de sa delegation [...] »; mais dans *PEF*, Le Baillif rencontre le roi deux fois.

5) p. 179-186: Procuration des habitants, datée du 18 août 1621. *PEF* recopie ce document de l'*HC*, p. 73-77.

6) p. 187-196: Requête au Roi. Le rédacteur recopie les p. 79-85 de l'*HC*, sauf cette intéressante variante: « Il est vray que l'approche qu'ont faict une fois les Anglois, qui couperent la gorge à la flotte des Jesuites accompagnée du sieur de Poutrincourt s'en allans en l'Acadie [...] » (*HC*, p. 83), devient: « Il est vray que l'approche qu'ont faite une fois les Anglois qui couperent la gorge à la flotte où estoit Monsieur de Poutrincourt s'en allant en l'Acadie [...] » (*PEF*, p. 194).

7) p. 196-199: les « Tres-humbles remonstrances & memoires ». Il recopie les p. 88-90 de l'*HC*.

8) p. 199-200: résultats de la démarche de Le Baillif. *PEF* revient à l'*HCNF*, p. 116, et reprend la fin de la phrase utilisée plus haut en (4) jusqu'au haut de la p. 117. Le début du passage est une copie textuelle du bas de la p. 116 de l'*HCNF*. Le rédacteur modifie radica-

lement l'information sur le résultat de la démarche de Le Baillif. En fait, il contredit à un point tel ses sources, que l'on peut parler de mensonge (voir en plus l'HC, p. 85 et p. 90).

9) p. 200-201: documents non utilisés (archives des récollets de Paris). Pour ne pas lasser le lecteur, le rédacteur de ce chapitre omet « tous les authentiques des états qui en furent dressés, les Lettres & les réponses du Pere George avec les reglemens qu'il adressa à Monsieur de Champlain ». Se pliant aux instances du Duc de Montmorency, Le Baillif reste en France en tant qu'agent général du Canada « ainsi que Monsieur de Champlain le proposoit à ce Seigneur par la lettre qu'il eut l'honneur de lui écrire ».

Chapitre 7, *Établissement d'un Noviciat & d'un Séminaire en la Nouvelle France. Baptême de quelques Sauvages. Incursion des Iroquois, & autres différentes aventures arrivées dans nos Missions*, p. 202-239.

1) p. 202-204: envoi de deux nouveaux missionnaires. PEF réécrit le début du chapitre VIII de l'HC, p. 91, à propos de l'assemblée des récollets de 1622 et du choix de deux nouveaux missionnaires pour la Nouvelle-France: Irené Piat et Guillaume Galleran. Il souligne le travail de persuasion de Le Baillif auprès du Définitoire pour l'établissement d'un noviciat à Québec. Le rédacteur fait certainement appel à ses souvenirs personnels lorsqu'il fait un bref éloge post mortem d'Irené Piat « qui vivoit encore il n'y a que 15. ans ». Il se base sans doute sur des sources documentaires qui nous sont inconnues pour sa présentation de Guillaume Galleran; celui-ci est nommé Supérieur

avec le pouvoir de donner l'habit non seulement à des Français, mais aussi à certains Amérindiens. Notons enfin que le rédacteur évoque son ardeur pour le martyr (p. 203), ce qui est contradictoire avec le ton des « Fragments ».

2) p. 204-205: départ de la flotte. Le rédacteur prend la date du départ des navires de Dieppe, le 15 mai 1622, à la p. 117 de l'*HCNF*. En fait, il écrit que les navires sont en état de partir au mois de mai 1622: le « 15 dudit mois », ils lèvent l'ancre. Il réécrit l'information concernant la présence d'un jeune Amérindien en France de l'*HC*, p. 92. Il ajoute le fait qu'il y fut amené par Le Baillif en 1621.

3) p. 205-211: attaques iroquoises. Les Iroquois prennent conscience que les Français renforcent leurs ennemis; ils décident de les attaquer. Le rédacteur fait le récit d'une de leurs attaques. Le père Poullain, qui accompagnait des Français au Saut Saint-Louis, évite de justesse le supplice amérindien. Les Français demeurés à Québec résistent à leur tour à une attaque des mêmes Iroquois qui ont rejoint un plus grand parti. Certains s'en prennent au couvent des récollets mais sans succès. Il évoque une scène de torture et d'anthropophagie: Madame Couillard, contemporaine de ces événements, est présentée comme la source orale de cet épisode.

4) p. 211-217: la traversée de 1622. Le rédacteur introduit le récit de cette traversée par une réflexion d'ordre « théologique »: le Seigneur protège les siens; il donne un exemple « d'un trait admirable

de la miséricorde de Dieu dans la prédestination de ses Elûs ». Un peu plus loin, à la p. 213, il revient sur l'idée de prédestination en décrivant les effets des « rayons de la grace » sur le jeune Amérindien mort en mer. Il réécrit les p. 92-96 de l'HC pour décrire la traversée de 1622 au cours de laquelle ce jeune Amérindien mourut en mer après avoir été baptisé. Il ajoute à sa source deux faits nouveaux: d'abord on apprend que le sacrement du baptême transforma radicalement le jeune Amérindien. Le rédacteur cite comme source d'information des lettres des récollets. Ensuite le navire, à trente ou quarante lieues de Tadoussac, évita d'échouer sur des rochers grâce à une « clarté » venue du ciel. Sa source est ici une lettre d'Irené Piat à De Boves, dans laquelle il fait le récit de la conversion et de la mort du jeune Amérindien.

5) p. 217-219: l'arrivée du père Commissaire Galleran et d'Irénée Piat à Tadoussac. PEF réécrit le premier paragraphe de la p. 96 de l'HC. Le rédacteur retranche l'allusion de Sagard aux débats survenus entre « les navires des deux sociétés » et l'information concernant l'érection controversée d'une croix à Tadoussac. Il ajoute un sommaire des activités et déplacements des missionnaires dans la colonie. Le Caron avait quitté Tadoussac pour Québec, quinze jours avant l'arrivée du navire (c'est la première fois que l'on apprend qu'il y est allé: voir plus bas, le segment 8). Le Commissaire Galleran avait laissé Piat à Tadoussac pour se rendre seul à Québec. Ce dernier rejoignit les deux récollets quinze jours plus tard. Huet était monté à Trois-Rivières lors de l'arrivée de Le Caron à Québec, « pour y administrer les sacrements aux Français ».

6) p. 219-222: compte rendu de l'expédition de Guillaume Poullain chez les Népisiriniens. Le rédacteur donne sa source: il s'agit d'une lettre de Poullain à Galleran, dont il cite un extrait.

7) p. 222-227: la vie apostolique à Québec. Le rédacteur poursuit son sommaire des activités missionnaires et sa réflexion sur les difficultés de sédentariser les Amérindiens cabannés aux environs de Québec. Ce passage est de toute évidence de la plume d'un récollet qui écrit plusieurs années après les événements qu'il relate; il constate, avec une certaine amertume, l'échec de leur entreprise missionnaire. Il fait appel à des connaissances personnelles (le nom amérindien des récollets par exemple: Chitagons) et à des sources documentaires inconnues: deux heureux mariages entre Français et Amérindiennes, la prise d'habit de Pierre Langoisseux sous le nom de frère Charles, pour honorer Charles de Boves (ici le rédacteur renvoie à son chapitre 5, p. 151, segment (4), à propos de Charles de Boves, premier Syndic des récollets) et de trois enfants d'habitants français. Ce passage est riche en information sur la spiritualité récollette: malgré la description et l'évocation d'une réalité difficile (les attaques iroquoises, l'insensibilité des Amérindiens envers la religion, leur incurable nomadisme et matérialisme) les anciens récollets sont présentés comme des hommes d'espoir: « il est vray que si on avoit continué jusqu'à present ce que l'on ébauchoit... » (p. 223); « ils souhaitoient passionnement d'en élever quelques-uns » (p. 225).

8) p. 227-237: les missions d'Irénée Piat. PEF réécrit une information sur Guillaume de Caën (« homme poly, liberal & de bon entende-

ment » quoique de « contraire Religion », *HC*, p. 92 et « Monsieur de Caën, quoyque Huguenot, estoit néanmoins fort honneste homme », *PEF*, p. 227). Dès le mois de septembre dernier, De Caën avait fait conduire le père Irénée à Tadoussac (p. 228). *Quelques mois plus tard*, Le Caron l'y rejoint (p. 228). Ces deux annotations sont déduites de l'*HC* (p. 96; p. 101. Voir appendice 2, chapitre 7, n°8). Le rédacteur réécrit en les transformant substantiellement les p. 97-111 sur les missions d'Irénée Piat chez les Montagnais: ce qui est plutôt une malheureuse équipée chez Sagard est transformé en mission réussie dans *PEF*. Il faut remarquer ici que le rédacteur, qui a l'histoire de Sagard sur sa table de travail, la reprend assez exactement lorsqu'elle renvoie à son second livre du même volume pour la description de la suerie à laquelle assiste I. Piat: « (les Montagnais) dressèrent une suerie pour purger leurs mauvaises humeurs (j'en ay décrit la methode au second livre de ce volume) [...] » (*HC*, p. 109). Le rédacteur de *PEF* renvoie de même à la *Nouvelle Relation de la Gaspésie*: « ils (les Montagnais) furent obligés de mettre à terre, où ils firent une Suerie de la maniere que j'ay décrit dans ma Relation de la Gaspésie » (*PEF*, p. 234-235 qui renvoie à *NRG*, p. 512-513).

9) p. 237-239: Joseph Le Caron poursuit son apostolat chez les Montagnais en espérant que « le temps viendroit, d'humaniser ces Barbares & de leur ouvrir les yeux à la lumière de l'Evangile » (p. 238). *PEF* évoque (p. 238-239) le contenu d'une lettre du missionnaire dans laquelle il les décrit « tels qu'ils sont encore aujourd'huy: aussi brutaux, aussi insensibles, toujours errans, vagabonds, & incapables du

Christianisme ». Ce commentaire, contemporain du temps de l'écriture de l'oeuvre, est fort significatif (p. 239).

Chapitre 8, *Mort d'un Récollet dans la Mission de l'Acadie. Arrivée de nouveaux missionnaires à Québec. Heureux progrès de la Mission aux Hurons. État de celles des Nypisiriens, des trois Rivières & de Tadoussac*, p. 239-295.

1) p. 239-242: Les récollets d'Aquitaine, ceux à qui les marchands s'étaient d'abord adressés en 1615 (PEF, p. 31-32) à la suite d'une association de deux petites compagnies à Bordeaux, répondent à leur demande en envoyant trois prêtres et un frère en Acadie, en 1619. Il s'agit d'une mission sédentaire. Ils y ont travaillé pendant quatre ans (1619-1623) et ont donné une « ample relation » au public. À noter que le rédacteur renvoie à son premier chapitre (« comme nous avons dit », p. 240) où il est question des récollets de Bernard du Verger (PEF, p. 31); or d'après Révillaud, HCNF, p. 89, note 2, il s'agit de récollets de la province de la Touraine pictavienne qui comprenait la Touraine, le Poitou et la Saintonge: ce dernier n'indique pas la source de cette information.

2) p. 242-243: récit de la mort du P. Sébastien, un récollet de la province d'Aquitaine, missionnaire en Acadie, qui meurt de faim en se rendant de Miscou à Port-Royal, en 1623. PEF reprend textuellement, et cela pour la première fois, un passage de la NRG: « le Pere Bernardin [...] mourut de faim & de fatigues, en traversant les bois [...] » (NRG, p. 204) est réécrit « « Il fut accablé de miseres & de

fatigues en traversant les bois [...] en sorte qu'il y mourut de faim » (PEF, 1: 242). La phrase est inversée et le nom du récollet en question diffère; dans PEF il s'agit de Sébastien alors que dans la NRG c'est Bernardin. Chez Sagard (HC, p. 403) le Père Sébastien meurt au cours d'une mission itinérante, ainsi que plusieurs Amérindiens qu'il accompagnait. Dans l'HCNF (p. 119), la cause de la mort est la même que chez Sagard: toutefois, le père s'appelle Bernardin. Pour PEF et NRG il ne s'agit pas d'une mission itinérante: le récollet meurt seul dans les bois en se rendant à la rivière Saint-Jean où les récollets avaient établi leur mission (PEF) ou établissement (NRG) principal.

3) p. 243-244: les résultats du travail de Le Baillif, agent et procureur des récollets en France, à l'hiver 1623. G. Le Baillif obtient des lettres patentes du roi pour le terrain et le couvent de Notre-Dame-des Anges, 200 arpents de terre à Québec et une donation des terrains pour les missions de Trois-Rivières, de Tadoussac et des Hurons. Les documents qu'évoque ainsi le rédacteur ont disparu.

4) p. 245: dons d'Anne d'Autriche aux récollets. PEF semble réécrire l'HCNF, p. 118; l'HCNF est plus précise: une chasuble en fait aussi partie.

5) p. 245-250: arrivée en Nouvelle-France de G. Sagard et de N. Viel. Gabriel Sagard et Nicolas Viel quittent Paris le 18 mars 1623 pour Dieppe: cette date vient de l'HC, p. 113. Par contre, Sagard écrit qu'ils s'embarquent pour Québec le jour même de leur arrivée à Dieppe, sans préciser la date. PEF réécrit cette annotation en disant qu'ils

quittent Dieppe à la mi-avril. Il écrit qu'ils arrivent à Québec « le 55. jour de leur navigation » (p. 246): Sagard notait que le voyage avait duré « précisément » trois mois et six jours (*HC*, p. 114). Au lieu de s'en tenir à sa source et de calculer la date approximative de l'arrivée, surtout qu'il a pris la peine d'évaluer celle du départ de Dieppe, le rédacteur réduit la durée du voyage. De toute évidence, l'effet « littéraire » (il évite la répétition de dates et rend le récit plus vivant en actualisant la durée du voyage en mer) est préféré au récit plus « objectif » de l'historien. De Québec (il ne retient pas la date du 2 août, *HCNF*, p. 118), les missionnaires partent pour la Huronie où ils s'installent et entreprennent leur apostolat. *PEF* réécrit les p. 172-176 et 222-224 de l'*HC*. Le rédacteur ajoute toutefois une information originale: selon lui, Champlain utilise ces missionnaires comme ambassadeurs auprès des Hurons pour renforcer son alliance avec eux.

6) p. 251-255: la vie en Huronie. *PEF* rapporte en style indirect les propos d'« un de ces missionnaires » qui décrit les conditions de vie des récollets en Huronie. En fait, il s'agit de Sagard. *PEF* copie les p. 226-228 et le deuxième paragraphe de la p. 224 de l'*HC* en inversant l'ordre de présentation des sujets.

7) p. 255-258: bilan de la mission en Huronie. *PEF* renvoie à une lettre de Nicolas Viel au Commissaire à Québec sur le manque d'ouverture d'esprit des Amérindiens face à la religion: ils n'assistent aux instructions que si on les attire avec des présents (on retrouve la même idée dans l'*HCNF*, p. 135). Malgré le peu de progrès pour leur

conversion, les récollets convainquent quelques familles de venir s'installer à Québec alors que Viel demeure en Huronie. Ils ont perfectionné le dictionnaire de la langue huronne. Enfin on apprend que Le Caron a réussi dans son ambassade auprès des Hurons.

8) p. 258-261: le voyage du retour à Québec. En juin 1624, Le Caron quitte la Huronie pour la traite aux Trois-Rivières (Sagard n'est pas mentionné et son retour en France ne le sera pas non plus: pourtant non seulement accompagne-t-il Le Caron à ce moment, mais il s'agit de l'auteur d'une des sources principales du rédacteur). PEF prend aux p. 119-120 de l'*HCNF*, l'information sur le nombre de canots (60) et d'Amérindiens (200) qui partent pour Québec ainsi que celle concernant la paix faite par Champlain entre différentes nations amérindiennes (il n'est pas question de cérémonie). Il ajoute que Le Caron joua un rôle primordial lors de cette ambassade. Il avait envoyé deux Français aux Népissingues « pour menager des deputations dans les formes »: ces derniers envoyèrent 13 canots à Trois-Rivières. De plus, Champlain avait aussi invité les Iroquois qui y envoyèrent 25 canots. Nous n'avons pas trouvé ces informations dans Sagard; cela pourrait indiquer qu'elles sont de Le Caron lui-même, dans un document qui ne nous est pas parvenu. Son ambassade conduit à un traité de paix qui est conclu à Trois-Rivières au cours d'une imposante cérémonie (1624): PEF s'inspire des trois lignes de l'*HCNF* (p. 120, début du 3^e alinéa), qui résument Champlain.

9) p. 261-262: présentation en un alinéa des « Fragments des Mémoires » de Joseph Le Caron (1624). Remarquons que ces « Fragments »

apparaissent dans le texte comme l'aboutissement d'un important travail diplomatique de la part de Le Caron. Le rédacteur les présente pourtant comme « un portrait naturel de la disposition générale des Sauvages » et il n'y sera pas question de l'aspect politique de son deuxième et dernier séjour en Huronie.

10) p. 263-288: document. « Fragments des Mémoires » de Joseph Le Caron (1624).

11) p. 288-292: les récollets demandent l'aide des jésuites. PEF réécrit le début du chapitre I du livre IV de l'HC, p. 861-864. Le rédacteur ajoute les informations suivantes: a) l'attitude « équivoque » de Champlain face à la venue des jésuites en Nouvelle-France; b) la députation d'Irénée Piat pour négocier cette affaire en France, alors qu'on la tiendrait secrète en Nouvelle-France: en effet, une opposition générale à la venue des jésuites s'est déjà manifestée à Québec; c) l'information sur Champlain qui avait « donné la paix à tout le païs », PEF, p. 292, est peut-être réécrite de l'HCNF, p. 120: « Le S^r de Champlain avoit fait la paix entre les Iroquois et les Hurons, Algomquins et Montagnais nos Sauvages ».

12) p. 292-294: répartition des récollets en différentes missions. Avant de partir pour la France, Piat envoie un père à Trois-Rivières et un autre à Tadoussac avec Langoisseux. Des Français qui arrivent de la Huronie lui remettent des lettres de Nicolas Viel qui « demandoit par grace de vivre et de mourir dans la Mission ». Les pères reçurent la visite des trois missionnaires récollets de la Pro-

vince d'Aquitaine avec deux Français et cinq Amérindiens qui étaient partis depuis un mois de leur mission de la rivière Saint-Jean. Jacques de la Foyer demande d'aller hiverner chez les Nepesiriniens et s'y rend avec le frère Bonaventure. Les pères Louïs Fontiner et Jacques Cardon restent au couvent de Notre-Dame des Anges (p. 293-294). Toutes ces informations pourraient venir d'une lettre d'Irénée Piat; en tout cas elles ne se trouvent nulle part dans les sources narratives utilisées jusqu'ici par le rédacteur.

13) p. 294-295: départ d'Irénée Piat. Champlain retourne aussi en France avec son épouse. Cette information se trouve dans l'*HCNF*, p. 120 (« sa famille » au lieu de « son épouse »), où le navire est retenu par une tempête dans la baie de Gaspé. Dans l'*HC*, volume IV, p. 841, le navire demeure à Gaspé par prudence, car on apprend par des pêcheurs que deux vaisseaux de guerre anglais les attendent à la Manche; on décide donc de patienter jusqu'à l'arrivée des trois autres navires de la flotte qui « se chargeoient de moluës ». Le rédacteur peut avoir combiner ces deux sources.

Chapitre 9a, *Les Récollets de la Province de Paris sollicitent en France la Mission des Révérends Père Jésuites pour le Canada. Ils l'obtiennent après avoir surmonté les obstacles, qui s'y présentaient. Les révérends Pères Jésuites passent en Canada pour la première fois, en 1625*, p. 296-316.

1) p. 296-298: présentation de la démarche d'Irénée Piat en France, auprès du Provincial des Récollets. Le rédacteur renvoie, p. 298, au *Bref de Paul V*, édité au chapitre I.

2) p. 298-302: les démarches des récollets pour obtenir l'aide des jésuites auprès de ceux-ci et du Vice-Roi Ventadour. Les marchands de la compagnie se proposent de remplacer par deux jésuites deux des six récollets qu'ils se sont engagés à transporter et nourrir. PEF réécrit l'HC, p. 863-865.

3) p. 302-303: document. Contrat du 28 novembre 1620 par lequel la compagnie de Caën s'engage à mener et nourrir six récollets au Canada. PEF reproduit ce texte de l'HC, p. 56-57, en y ajoutant l'obligation de les « passer » en Nouvelle-France.

4) p. 303-304: suite de (2). Les récollets se plaignent à Ventadour; ce dernier ordonne à la compagnie de ne rien changer au contrat de 1620 sous peine de révoquer l'appui qu'il a donné à la venue des jésuites en Nouvelle-France. Les récollets ont gain de cause. PEF réécrit les p. 866-867 de l'HC.

5) p. 304-305: la liste des noms de ceux qui firent la traversée de 1625, soit les Pères Charles Lallemant, Énemon Massé, Jean de Brébeuf et les frères Gilbert Buret et François Charton. Ils sont accompagnés du récollet Joseph de La Roche d'Allion. PEF réécrit l'HCNF, p. 126.

6) p. 305-307: le séjour de Pierre-Antoine, qui demeura cinq ans en France. Le rédacteur résume la p. 865 de l'HC. Mais il ajoute trois nouvelles informations. La première concerne le séjour en France de trois autres jeunes Amérindiens que les récollets avaient placés dans leurs couvents de Paris, Rouen et St-Germain. On apprend aussi que

l'un de ces jeunes néophytes a si bien appris la langue que les récollets possèdent des textes écrits de sa main. Finalement, le nom amérindien de Pierre-Antoine est ici « Ahinsistan » alors qu'il est généralement connu sous le nom de « Patetchouan » ou « Pastedechouan ».

7) p. 307-308: la traversée de 1625. PEF s'informe à la p. 126 de l'*HCNF* pour connaître le nom de celui qui conduisit la flotte en Nouvelle-France: (Guillaume) de Caën. Il réécrit ensuite le 1^{er} paragraphe de la p. 867 de l'*HC*, pour ce qui est de la description de la traversée.

8) p. 308: critique des *Mémoires* de Jean-Paul de La Roque. Le rédacteur relève une erreur dans les « Mémoires » de l'abbé de La Roque où les premiers travaux apostoliques des jésuites en Canada sont datés de 1637-1638. Selon lui, l'auteur s'est appuyé sur des sources d'information erronées puisque personne n'ignore que c'est en 1625 que les jésuites ont été conduits en Nouvelle-France par les récollets qui avaient déjà travaillé au premier établissement de la foi depuis dix ans.

9) p. 309-312: arrivée des jésuites et départ de Le Caron. À Québec, personne ne veut recevoir les jésuites. Après des pourparlers avec De Caën et les habitants, les récollets les accueillent dans leur couvent. PEF réécrit l'*HC*, p. 867-868. Le rédacteur annonce le prochain voyage de Le Caron en France (1625-1626), dont il revint « triomphant & glorieux » (voir Chap. 9b, n° 6).

10) p. 312-314: document. Lettre de Charles Lalemant à Champlain, datée de Québec le 28 juillet 1625. PEF recopie de l'HC, p. 868-869.

11) p. 314-316: document. Une autre lettre de Lalemant, écrite le même 28 juillet 1625, mais adressée au Provincial des récollets. PEF recopie de l'HC, p. 869-870.

Chapitre 9b, *Meurtre commis par les Sauvages sur le P. Nicolas Recollet Missionnaire des Hurons. Tentatives inutiles des Récollets & des Jésuites pour aller à la Mission dudit Père. Députation du Père Joseph Le Caron en France. Hivernement des Récollets et des Jésuites à Québec avec plusieurs réflexions historiques sur le premier établissement de la Foi*, p. 317-342.

1) p. 317-318: introduction: le temps de la grâce n'est pas encore arrivé. Les jésuites et les récollets ne forment qu'une même mission.

2) p. 318-324: répartition des missionnaires sur le terrain; Jean de Brébeuf et Joseph d'Aillon partent pour la Huronie. PEF ne retient pas la date de leur départ de Québec, « environ le mois de juillet de l'an 1625 » (HC, p. 874). Ils arrêtent à Trois-Rivières, chaleureusement accueillis par le missionnaire récollet qui y séjournait. Comme ils s'apprêtent à partir, ils apprennent que Nicolas Viel avait été noyé par les Hurons. Ils remettent alors leur départ à l'année suivante. PEF développe la p. 874 et le dernier paragraphe de la p. 875 de l'HC de Sagard.

3) p. 325: présentation du voyage de Le Caron en France, en 1625-1626 (annoncé au Chap. 9a, n°9). Les jésuites et les récollets s'étant concertés sur ce qu'il y avait à faire pour l'avancement des missions, ils délèguent Joseph Le Caron auprès du roi, avec les recommandations nécessaires (p. 325): il part à la fin d'août 1625. Cette annotation temporelle est déduite de l'*HCNF*, p. 131, qui, rendu à l'année 1626, écrit que « le P. Joseph Caron, Recollet, avoit passé en France l'automne dernier [...]. *PEF* résume la p. 871 de l'*HC*.

4) a) p. 325-326 (alinéa de six lignes) et p. 329-331: les récollets et les jésuites passent l'hiver à Québec, notamment en étudiant la langue.

b) p. 326-329: le rédacteur « poursuit » la critique censurée (inexprimée ici) de l'*HCNF* (p. 130, dernière phrase du long passage rayé de l'auteur anonyme) sur les dictionnaires des récollets, bien antérieurs à ceux des jésuites, contrairement à ce qu'écrit un « Historien » (*PEF*, p. 326), François du Creux (*HCNF*, p. 129).

c) p. 331-338: plaidoyer contre l'histoire de F. du Creux qui prétend que les récollets, empêchés par les hérétiques, n'ont pu propager la religion catholique en Nouvelle-France avant l'arrivée des jésuites. Le rédacteur conclut ce passage en constatant le peu de progrès des missionnaires jésuites auprès des Amérindiens à ce jour (1691). Tout ce développement s'inspire encore du long passage rayé de l'*HCNF*, p. 128-130.

5) p. 338-339: Le Caron rencontre le provincial des jésuites en France. Il lui remet les lettres de ses missionnaires et l'informe en

détails sur les affaires du Canada qu'il fréquente depuis dix ans; ce qui encourage les jésuites à y investir encore plus. En fait, il s'agit de la reprise des arguments en faveur de la venue des jésuites en Nouvelle-France. L'*HCNF*, p. 131, parle d'une rencontre avec le roi et non avec le provincial.

6) p. 340: résultat de la mission de Le Caron en France. Le rédacteur réécrit l'*HC*, p. 871.

7) p. 340 (1^{er} alinéa) et p. 341-342: l'embarquement pour la Nouvelle-France. Il faut déduire du récit qu'il a lieu en 1626. Les pères Noirot, de Noue et le frère Jean Gaufestre, jésuites, passent en Nouvelle-France avec vingt ouvriers de métier. De Caën, qui avait inquiété les catholiques, est remplacé par Raymond de la Ralde. Champlain, Eustache Boulé (son beau-frère), l'enseigne Destouches, Joseph Le Caron, Gervais Mohier et les jésuites s'embarquent à Dieppe. *PEF*, réécrit (dont 15 lignes recopiés textuellement), en inversant l'ordre de présentation des informations, les p. 131-132 de l'*HCNF*.

8) p. 342 (les dix dernières lignes): récit de leur arrivée à Tadoussac où se faisait la traite. Ils assistent à un festin solennel avec deux cents Amérindiens. Le rédacteur s'inspire de la p. 872 de l'*HC*. Il ajoute que la flotte aborde à Québec (anachronisme); il ne retient donc pas la date ni le nom du navire (« la Catherine ») qui aborde à Tadoussac, le 28 juin 1626 (*HC*, p. 871).

Chapitre 10, *Les Pères Jésuites vont faire leurs premières missions, où ils sont conduits par les Récollets. Plusieurs aventures arrivées, tant à l'égard de cette Mission, que des autres*, p. 343-368.

1) p. 343-346: départ de La Roche d'Aillon, Brébeuf et de Noue pour la Huronie et présentation de la relation de La Roche d'Aillon. PEF réécrit l'HC, p. 875 et 880. Le rédacteur ajoute toutefois une demi-page sur l'apprentissage de la langue huronne par La Roche d'Aillon, grâce au dictionnaire de Le Caron: cette information est sans doute déduite de la p. 132 de l'HCNF. Il ajoute que N. Viel a passé deux ans chez les Hurons, comme J. Le Caron (en deux voyages), tandis que G. Poullain y a séjourné « quelques temps ». Il ne mentionne pas Gabriel Sagard.

2) p. 346-362: document. PEF recopie de l'HC, p. 880-892, la « Relation en abrégé » de La Roche d'Aillon, datée de Tonachin, village des Hurons, le 18 juillet 1627. Sagard écrit qu'il se contente de nous « tracer icy en abrégé une lettre que ce bon Pere escrivit à un sien amy d'Angers ». Mais le rédacteur en retranche les informations suivantes:

a) PEF, p. 349, premier alinéa: les Neutres avaient déjà vu des religieux chez les Pétuns et les Hurons, leurs voisins, HC, p. 882;

b) PEF, p. 353, premier alinéa: La Roche d'Aillon espère arriver à connaître l'embouchure de la rivière des Iroquois pour mener les Neutres à la traite, HC, p. 884;

c) PEF, p. 353, second alinéa: les Neutres désirent envoyer quatre canots à la traite si La Roche d'Aillon consent à les accompagner. Mais personne ne veut le renseigner sur l'emplacement de l'em-

bouchure de la rivière et ils craignent de s'égarer sans cette information, *HC*, p. 885;

d) *PEF*, p. 360: saut de près d'une page traitant d'économie, du chemin de traite le plus court négligé par la Compagnie, *HC*, p. 889-890;

e) *PEF*, p. 361: saut d'une page entre les deux alinéas sur le mauvais exemple que les Français donnent aux Amérindiens et qui nuit à l'apostolat des récollets, sur deux hommes que les jésuites avaient donnés aux récollets pour les accomoder et que les marchands leur ont retirés et sur les vivres que ceux-ci ont refusés aux récollets pour nourrir quelques petits Amérindiens qui souhaitaient demeurer avec eux.

3) p. 363: le rédacteur reprend l'idée (exprimée p. 318) que les récollets et les jésuites travaillent ensemble dans le bas du fleuve. Les récollets se rendent à une mission au Cap Tourmente où ils avaient construit un fort.

4) a) p. 363-365: Pierre Antoine Pastedechouan, qui d'abord refuse de retourner parmi les siens, finit par céder aux pressions de Le Caron qui le convainc d'aller annoncer la parole de Dieu aux siens. *PEF* réécrit et copie la p. 865 de l'*HC*. Il ajoute l'information sur le résultat de sa « mission »: « [...] il a rendu de grands services à la Mission sous la conduite & la direction de nos Peres ».

b) p. 365-368: Louis de Sainte-Foi, jeune Huron donné par son père aux récollets pour qu'ils l'instruisent, est convoité à la fois par de Caën et les jésuites qui veulent l'amener en France où le père Noirot

se rendait cette année 1626. Les jésuites auront gain de cause et il sera solennellement baptisé à la cathédrale de Rouen. PEF résume les p. 876-879 de l'HC. Le rédacteur ne retient pas l'interprétation défavorable que fait l'auteur anonyme de l'attitude des jésuites à qui il reproche, à partir de ce fait, d'avoir voulu s'approprier le contrôle de l'éducation des Amérindiens en Nouvelle-France; il allègue aussi qu'aujourd'hui encore (1689) les jésuites empêchent les récollets de travailler à leurs missions, grâce aux pouvoirs qu'ils détiennent au Conseil de Québec (HCNF, p. 137).

Chapitre 11, *Les Révérends Pères Jésuites sont traversés de nouveau dans leur établissement. Aventure tragique de la flotte de Canada. Accidents fâcheux arrivés à la Colonie*, p. 369-384.

1) p. 369-373: une mésentente entre les jésuites d'une part et De Caën et de la Ralde d'autre part. Ces derniers empêchent le navire affrété par le jésuite Noirot de quitter la France. Sans les provisions auxquelles il s'attend, Charles Lalemant se voit obligé de retourner en France avec vingt ouvriers (quinze dans l'HCNF). Il ajoute l'information selon laquelle Le Caron et les récollets les encouragèrent à rester, malgré que ces derniers auraient « bien connu dès lors qu'il n'y avait pas grand fruit à faire pour la conversion des Sauvages » et l'allusion au fait que les jésuites étaient « animez d'ailleurs par quelques motifs secrets qui les flattoient de meilleures espérances [...] ». Il faut déduire du récit que cet événement se passe en 1627. PEF réécrit et développe les p. 138-139 de l'HCNF.

Notons que le rédacteur renvoie au chapitre 10, p. 366 à propos du voyage que Noyrot s'apprêtait à faire en France.

2) p. 373-375: la mort de Louis Hébert. Il faut encore déduire du récit que l'événement se situe en 1627. PEF fait son éloge et ajoute que la translation de ses ossements eut lieu en 1678, alors que Valentin Le Roux était Supérieur à Québec. Madame Couillard y assista. Le fait tient en quatre lignes dans l'*HCNF*, p. 140; il est donc ici de première main. Notons que le rédacteur renvoie deux fois ici à son chapitre 4, p. 104, où il a déjà évoqué la respectable descendance de Louis Hébert.

3) p. 376-377: les récollets prêtent une autre charpente de bois aux jésuites pour la construction de leurs bâtiments en « la présente année 1627. ». PEF réécrit l'*HC* p. 868. Le rédacteur renvoie à son chapitre 9a, p. 309-310, à propos des difficultés qu'éprouvèrent les jésuites lors de leur arrivée dans la colonie (« les contradictions que nous avons dit », PEF, p. 376).

4) p. 377-380: deux Français sont tués par le Montagnais « Mahicanaticouche ». PEF réécrit et copie l'*HCNF*, p. 139-140; mais le rédacteur a aussi lu la version de ces meurtres par Sagard, *HC*, p. 896-898, puisqu'il y parle du « Boulanger de Madame Hébert », absent de l'*HCNF*. En mélangeant ses deux sources, il commet une erreur à propos de la victime (qui serait le boulanger de l'habitation et non le boulanger de Mme Hébert). Il a aussi lu la conclusion de l'affaire chez Sagard, *HC*, p. 912-914, puisqu'il développe ensuite « le plaisir extreme »

qu'éprouvait Champlain à « retirer des enfans de Sauvages pour les faire élever au Christianisme », *PEF*, p. 378-379, commentaire absent de l'*HCNF*, qui mentionne, comme *PEF*, le baptême de Foi, Espérance et Charité. *PEF* réécrit aussi l'*HCNF* p. 140 en ce qui concerne la rupture de la paix entre les Iroquois, les Français et leurs alliés.

5) p. 380-384: à la mi-avril: la flotte de Claude de Roquemont quitte Dieppe (p. 380-381). *PEF* précise l'*HC* où Sagard écrit que le départ eut lieu au mois d'avril 1628 (*HC*, p. 945). *PEF* résume les chapitres IX et X de l'*HC*, p. 945-974, qui portent sur le voyage des récollets Daniel Boursier et François Girard pour la Nouvelle-France: leur navire pris par les Anglais, ils retournent en France après plusieurs mésaventures. À remarquer que le rédacteur, *PEF*, p. 384, dit qu'il serait « trop long » de rapporter toutes leurs peines; il résume en quelques épisodes, *PEF*, p. 382-384, le long récit que l'*HCNF*, p. 145, a expédié en sept lignes.

Chapitre 12, *Nouveaux malheurs arrivés par la descente et l'irruption des Anglais en 1628. La prise et la désolation du pays par les mêmes Anglais en 1629*, p. 385-416.

1) p. 385-386: introduction. Les desseins impénétrables de la Providence qui « permit la deroute de la Colonie » alors qu'elle commençait à se développer.

2) p. 386-414: prise de Québec par les Kirke, campagnes de 1628 et de 1629. PEF résume grossièrement en une trentaine de pages les soixante pages de l'HC, p. 915-944 et p. 974-1005.

a) p. 386-387: le présage, la chute de deux tourelles, le 9 juillet 1628 (la date vient de l'HC, p. 915), et l'arrivée de cinq navires anglais qui prennent Gaspé, entrent à Tadoussac, d'où une vingtaine d'hommes iront s'emparer de Cap Tourmente (HC, p. 915, 916-917). PEF laisse de côté le récit détaillé de la prise de Cap Tourmente (HC, 917-920).

b) p. 388: un officier de Guillaume Kirke vient sommer Champlain de se rendre; Champlain refuse. Dans l'HC, on vient de passer de la p. 921 à la p. 926, pages qui reproduisent la lettre de Kirke et la réponse de Champlain.

c) p. 389-390: épisode de Louis de Sainte-Foy « dont il a été parlé »: ici PEF, renvoie au chapitre 10, p. 365-368. Les Kirke ont pensé qu'il était le fils du roi du Canada (il a été entretenu, probablement à Londres, durant l'hiver 1628-1629, et richement habillé; Thomas Kirke lui laissa finalement l'un de ses habits, pour favoriser la traite avec les Hurons). Tout cela est repris de l'HC, p. 920-921.

d) p. 390-393: l'Algonquin Napaga-Biscou (PEF l'associe aux Montagnais p. 390) convainc Le Caron et le père Gervais d'hiverner avec lui, ce qui fera deux bouches de moins à nourrir à Québec. PEF résume très rapidement leurs aventures jusqu'à Trois-Rivières d'où ils auront ordre de rentrer à Québec avec La Roche d'Aillon qui vient d'y arriver avec le convoi huron (HC, p. 927-933).

e) p. 393-396: récit d'un épisode où Pierre-Antoine Pastedechouan (ici Atetkoüanon: pourtant le rédacteur nous renvoie au cha-

pitre IXa, p. 305, où il est nommé « Ahinsistan ») fait mine de passer au service des Anglais avant de s'enfuir, avec ses deux frères, emportant des marchandises destinées à convaincre des Hurons de monter de Trois-Rivières à Tadoussac. Le récit suit d'assez près l'*HC*, p. 936-939.

f) p. 396-397: on prépare l'hivernement de Québec. L'événement que l'on trouve au centre de ce très bref résumé est totalement incompréhensible dans *PEF* si l'on ne retourne pas à sa source: l'*HC*, p. 941-942, explique fort bien ce qui en est de ce « fils de Mahican Atikouch...qui donna son fils »!(*PEF*, p. 397: le rédacteur nous renvoie à son propos, au chapitre XI, p. 377). Alors que Mahican Atikouch est emprisonné à Québec pour meurtre, non seulement sa famille ne veut plus garder son fils, mais on a même tenté de le noyer; les récollets acceptent donc de le garder, malgré la famine qui s'annonce, à la condition de pouvoir l'amener en France (*HC*, p. 941-942). Ici se situent dans l'*HC*, p. 944-974, les aventures de Boursier et Girard, ce qui correspond à *PEF*, chap. 11, segment 5, p. 380-384.

g) p. 397-398: l'épisode de la terre des récollets prêtée à Champlain pour la culture. Cet épisode cache une critique de l'*HC* qui précisait que « ceux de l'habitation » (= Champlain) ne s'étaient pas préoccupés de la culture de la terre alors que les récollets cultivent et sèment dès les 28 avril et 2 mai 1629 (*HC*, p. 975); et que bien plus tard, reconnaissant son erreur, Champlain décide d'emprunter la terre de Pointe aux Lièvres (« au premier Printemps ») et d'y mettre quelques hommes au travail (*HC*, p. 977-978). Bien sûr, le raccourci est de l'ordre du résumé; n'empêche qu'il est tout à l'avantage de Champlain.

h) p. 398-404: prise de la Nouvelle-France, prise de Québec (toutes les dates viennent de l'*HC*). *PEF* résume encore plus rapidement l'*HC*, p. 978-997, qu'il ne le faisait jusqu'ici. Arrivée d'Emery de Caën sur le fleuve, *HC*, p. 983, puis tout de suite après les Kirke, *HC*, p. 984, capture de Boulé, *HC*, p. 985; comme en (b), les lettres de Kirke et de Champlain ne sont pas reproduites, *HC*, p. 988 et 989, lettres du 19 juillet 1629. La reddition de Québec après la négociation de La Roche d'Aillon, *HC*, p. 990; mauvais traitement des jésuites, *HC*, p. 997.

3) p. 404-405, puis 406-407: comportement de Joseph Le Caron durant le siège. Les premières pages rapportent des événements qu'on ne trouve pas ailleurs dans l'*HC*, soit la proposition de Choumin à Joseph Le Caron de fuir avec lui dans les bois; les suivantes évoquent les critiques voilées, imprécises que le rédacteur reprend de textes d'archives rédigés par Le Caron à son retour et se défendant des critiques formulées à son endroit. On lui reprochait en effet d'avoir trop facilement obéi aux ordres du Conseil de Québec qui lui défendait de se sauver dans les bois avec les Amérindiens. Notons que le rédacteur nous renvoie à son chapitre IV, p. 129, à propos de Choumin.

4) p. 407-414: capitulation de Québec. Le rédacteur reprend son résumé de l'*HC* de Sagard (p. 997-1005): mauvais traitement des jésuites; départ de la colonie pour Tadoussac, sauf de Boulé et des recollants qui restent à Québec encore six semaines, jusqu'au 9 septembre et refus des Anglais d'embarquer les trois filles adoptées par Cham-

plain. Le rédacteur nous renvoie, à leur propos, à son chapitre XI, p. 379.

5) p. 414-416: transition. Le rédacteur annonce la reddition de la Nouvelle-France, grâce à un nouveau Moïse, Louis XIII, qui va bientôt délivrer sa colonie des Anglais.

Chapitre 14, *Le Roi reprend possession du Canada. Les Révérends Pères Jésuites y retournent, efforts inutiles des Récollets pour se rétablir dans leurs anciennes Missions, arrivée des Jésuites à Québec*, p. 417-467.

1) p. 417-430: introduction, à la manière de celle du chapitre précédent (chap. XII, segment 1), sur la miséricorde divine, qui se manifeste par la reprise de la Nouvelle-France. Sous la forme d'une délibération, *PEF* présente l'intérêt de la Nouvelle-France pour la France. Cette phrase intéressante: « qu'à l'égard de la Religion l'on connoissoit par les relations des Recollets qui avoient visité & examiné tout le païs, qu'on ne pouvoit en attendre que des fruits tres-mediocres, ces Barbares n'ayant que de l'oposition à la Foi », *PEF*, p. 420-421. Le rédacteur commente les profits que rapportent les pelleteries, *PEF*, p. 427.

2) p. 430-431: négociations territoriales. *PEF* réécrit l'*HCNF*, p. 158-159 à propos des négociations entre le France et l'Angleterre sur la reprise de possession du Canada. Mais il laisse de côté tout ce qui concerne l'Acadie, *HCNF*, p. 159-163, pour en venir au traité de

1632 et en préciser les concessions territoriales (c'est la dernière phrase, p. 431, dont on ne trouve aucune source). Selon *PEF*, pour accélérer les négociations avec l'Angleterre, Richelieu fait armer, en 1632, une flotte de six vaisseaux de guerre; l'Angleterre consent à la restitution de la Nouvelle-France (p. 430-431). La source de l'annotation est l'*HCNF*, p. 158-159; cependant, *PEF* allonge la période des négociations entre la France et l'Angleterre: dans le texte source, c'est en 1630 que le roi, à la demande des marchands, fait préparer une flotte de six vaisseaux.

3) p. 432-440: les jésuites collaborent de façon importante à la mise sur pied de la Compagnie des Cent-Associés (p. 432); Jean de Lauson est nommé surintendant et président; on établit « une espèce de Conseil Souverain à Québec » (p. 433). Les récollets préparent leur retour « dès l'année 1631 » (p. 433). Le Cardinal de Richelieu et Madame la Duchesse d'Aiguillon favorisent les préparatifs des récollets par leurs libéralités (p. 434). C'est Champlain qui avertit les récollets des véritables intentions de « ceux qui faisant mine de nous servir, nous traverfoient effectivement » (p. 434-435). « Un incident » met la puce à l'oreille des récollets: les marchands ne leur accordent que la permission de passer en Nouvelle-France, sans rente, s'étant engagés d'entretenir trois jésuites par habitation. Même s'ils acceptent de ne subsister que par les seules aumônes de France (suite et fin de l'histoire du contrat de 1620, p. 435), Jean de Lauson les empêche d'embarquer (p. 435-437). Réflexions personnelles du rédacteur sur les particularités des missions de la Nouvelle-France qui sont très exigeantes: malgré le « peu de succès dans la conversion

des ames », Joseph Le Caron meurt le 29 mars 1632 du chagrin de ne pouvoir y retourner. Son neveu, Monsieur Souïart, poursuivra son oeuvre (p. 437-440).

4) p. 440-442: PEF réécrit les dernières pages de la première partie de l'*HCNF*, p. 163-164, sur l'embarquement et le départ de la flotte pour la Nouvelle-France, au mois d'avril (1632), sous le commandement de Émery de Caën, nommé Gouverneur du Canada pour une année. Les jésuites Lejeune (supérieur de la mission), de la Nouë et un frère Coadjuteur temporel l'accompagnent. PEF déduit son annotation temporelle de l'*HCNF*, p. 163, qui parle du « printemps suivant » l'année 1631.

5) p. 442-446: l'emploi du temps des jésuites lorsqu'ils retournèrent en Nouvelle-France en 1632; ils prennent possession des biens et meubles des récollets (p. 442-443): ils vont même nommer leur maison du nom que les récollets avaient donné à leur couvent, Notre-Dame-des-Anges. À ce propos, le rédacteur prétend que la lettre de 1626 de Charles Lalemant, insérée au troisième tome du *Mercure Français*, était fautive: Lalemant y écrivait qu'il dédiera leur église à Notre-Dame-des-Anges, pour remercier les récollets de les avoir fraternellement accueillis en Nouvelle-France (p. 444). D'autre part, on commence à lire ici les premières attaques contre les relations jésuites qui vantent les progrès du christianisme (p. 445-446); elles sont faites sur le mode de l'ironie sarcastique (« un coup de grâce inespéré », p. 445).

6) p. 446-448: suite de (3). Les récollets envoient à Rome le père Antonin Baudron, qui a en main une relation de l'état de leurs missions en Nouvelle-France et des lettres du roi pour son ambassadeur à Rome. Les récollets obtiennent un « nouveau » décret de la Congrégation de la propagation de la foi (l'*HCNF* parle d'une nouvelle approbation de cette mission, p. 166). *PEF* réécrit l'*HCNF*, p. 165-166. Toutefois, le rédacteur omet de dire que les récollets voulurent retourner en Nouvelle-France avec des privilèges plus étendus que ceux qu'ils avaient la première fois (*HCNF*, p. 165).

7) p. 448-450: document. *PEF* recopie le décret de la Sacrée Congrégation de la propagation de la foi, daté du 28 février 1635, reproduit en appendice de l'*HC*, p. [1008-1009].

8) p. 450-451: *PEF* fait allusion à un autre document qui suit le précédent en appendice de l'*HC*: « Permission accordée par Nostre S. Pere le Pape Urbain huictiesme, au Provincial des Recollets de Paris Prefet de la mission de Canada en l'Amerique Septentrionale ». Le rédacteur parle de dix-neuf autres articles alors que le texte reproduit par Sargard en compte dix-sept, *HC*, p. [1013-1015].

9) p. 451-458: démarches des récollets pour retourner en Nouvelle-France.

a) p. 451-452: documents de la Congrégation de la propagation de la foi. Le rédacteur fait allusion à une lettre de son secrétaire François Ingolus au provincial des récollets et à une autre du même au Gardien de Paris (ces documents, cités en appendice à l'édition de Ré-

villaud, font partis des archives des récollets, à Versailles). Il mentionne aussi des lettres de leur protecteur, Antoine Barberin (l'*HCNF* parle d'une lettre, p. 166). Le tout fut adressé à Monsieur Dascoli qui, après avoir reçu encore d'autres documents, remit le tout aux récollets, avec ses encouragements. Dans l'*HCNF* tous ces textes sont datés.

b) p. 452-458: obstructions répétées de Lauson, président de la compagnie des Cent-Associés. Le père Ignace le Gault, munis de tous ces documents, se présente devant l'assemblée des marchands de la compagnie, le 6 septembre 1635. Ils acceptent de transporter gratuitement les récollets en Nouvelle-France et de leur donner 600 livres pour leur entretien sur les lieux. À la dernière minute, Lauson leur défend de partir. Loisel, syndic général des récollets, envoie une sommation datée du 7 mars 1636 à Lauson et aux marchands, et une autre identique à Dieppe, en date du 3 avril, où les récollets s'étaient rendus. Un contre-ordre des marchands force Lauson à leur refuser l'embarquement. Les récollets demandent aux jésuites d'intercéder en leur faveur. Charles Lalemant écrit une lettre, datée du 9 août 1636, dans laquelle il exprime le désir qu'ont les jésuites de retrouver les récollets en Nouvelle-France. Une nouvelle requête est alors présentée au Conseil du roi, le 4 janvier 1637; acceptée, elle est remise aux marchands qui ont le pouvoir de l'exécuter. Le 15 janvier 1637, Monsieur Olier la lit aux marchands en présence d'Ignace Legault. La requête est accordée mais remise aux calendes grecques. Tout ce passage est parsemé d'allusions quant à la soumission de Lauson aux raisons des jésuites; de sorte que ces derniers sont implicitement soupçonnés d'être les réels fomenteurs de l'obstruction systématique qui

empêche le retour des récollets en Nouvelle-France. En 1633 et 1634, les récollets ont fait faire deux procès-verbaux concernant les biens et possessions qu'ils ont laissés en Nouvelle-France; le deuxième est encore plus faux que le premier (p. 455).

10) p. 458-463. Le rédacteur évoque son arrivée à Québec, sa première visite à Sillery et à Lorette, alors sous la gouverne de Chaumonot, et le souvenir que des Amérindiens y ont conservé de Joseph Le Caron et de Nicolas Viel. Le missionnaire exprime l'idée que de nombreux Amérindiens, qui avaient été catéchisés par les premiers récollets, n'auront pas persévéré dans la foi parce qu'ils ne changent pas aussi facilement de pasteurs. Le passage suggère que le catholicisme n'a pas fait de progrès depuis le retour des jésuites, en 1632. Il est étonnant que le jésuite Chaumonot ne puisse traduire les propos des Amérindiens.

11) p. 463-464: mort de Guillaume Galleran, en 1636. Comme Joseph Le Caron, il meurt du désespoir de ne pouvoir retourner en Nouvelle-France.

12) p. 464-465: suite de (3), (6) et (9). Les jésuites sont soupçonnés d'empêcher le retour des récollets. Le rédacteur a lu une lettre de Lejeune au père Gardien de Paris (16 août 1632) et une autre de Charles Lalemant au père Baudron (7 septembre 1637) qui démentiraient cette rumeur. Il a aussi pris connaissance d'une autre lettre de Lalemant au frère Gervais Mohier dans laquelle il se plaint que les jé-

suites soient ainsi accusés aussi bien en France qu'en Nouvelle-France.

13) p. 466-467. *PEF* date le retour des récollets d'Aquitaine en Acadie de 1633 (contrairement à l'*HCNF*, p. 159-160, qui le date de 1630). La source de cette information est clairement indiquée: il s'agit d'une « Relation naturelle & toute simple » qui a été publiée. *PEF* a déjà fait allusion à une « ample Relation » des premiers récollets d'Aquitaine qui s'établirent en Acadie en 1619 (*PEF*, p. 241-242). Ces deux textes nous sont inconnus.

Chapitre 15a, *Nouvelles tentatives des Récollets de la Province de Paris pour retourner en Canada, & différentes aventures arrivées sur ce sujet*, p. 468-513.

1) p. 468-469: introduction. Les religieux de saint François ont été les précurseurs des jésuites dans tous les pays; ils ont fait les premières découvertes partout. Cette introduction est peut-être l'expression de la conclusion que le rédacteur retient de sa lecture des chapitres XXXVIII et XXXIX du second livre de l'*HC*, p. 610-635, qu'il va résumer par la suite. Sagard y utilise à profusion l'adjectif « premier ». En plus, cette idée de la primauté des récollets pourrait venir « en préparation » du contre-argument que le rédacteur expose à la suite du *Factum*, p. 490-491.

2) p. 469-477: *PEF* résume les p. 610-635 de l'*HC* qui est un historique des missions récollettes dans le monde. Le rédacteur ne tient

pas compte d'une critique des « relations annuelles », *HC*, p. 611, et d'un petit exposé sur la morale récollette, *HC*, p. 611-613. Notons une référence à la biographie de François-Xavier par Horace Turselin (*PEF*, p. 470), déjà cité, à la p. 52 de *PEF*, sur le même sujet de la primauté des récollets dans toutes les missions.

a) p. 469-470, missions des Indes orientales, *HC*, chap. 39 (livre II), p. 634-635.

b) p. 471-472, missions du Japon, *HC*, p. 632-633.

c) p. 472-473, missions des Indes occidentales, *HC*, p. 627, puis p. 629.

d) p. 473-474, citation de l'ouverture d'une Épître d'Alexandre IV aux franciscains, en 1254, prise de l'*HC*, chap. 38, p. 618-619. Dans l'*HC*, Sagard tirait les conséquences de sa citation, tandis qu'ici, le rédacteur de *PEF* la laisse à l'interprétation de son lecteur, à savoir que les récollets étaient déjà en 1254 répartis sur toute la terre. *PEF* saute trois régions dans la liste (qui avait avantage à être la plus longue possible, bien entendu), ce qui est peut-être un lapsus.

e) p. 474-476, missions de l'Europe de l'est, *HC*, p. 619-622, copiée par fragments, ici et là.

f) p. 476-477: *PEF* tire la conclusion qui s'impose de ce sommaire découpé dans deux chapitres de l'*HC*: il pourrait être bien plus long! Bref, les missions des récollets sont innombrables.

3) p. 477-483: suite du récit, amorcé au chapitre précédent, des tentatives que firent les récollets pour retourner en Nouvelle-France. Le rédacteur crée une impression de mystère autour des raisons qui em-

pêchent le départ des récollets: « l'Oracle » consulté, même les amis des récollets leur tournent le dos (p. 479); des « raisons secrètes » les tiennent à l'écart (p. 480); de « puissantes intrigues » empêchent leur retour (p. 481): mais le lecteur comprend bien que les jésuites sont visés sans jamais être pris à partie.

a) p. 477-478: le rédacteur introduit cette nouvelle série de démarches des récollets auprès des autorités en mentionnant que la douleur qu'ils éprouvent, en ne pouvant poursuivre leurs missions en Nouvelle-France, est aussi partagée par les jésuites qui y sont, comme en témoignent leurs lettres.

b) p. 478-479: en 1639, deux députés de la Nouvelle-France transmettent aux récollets de Paris, et à certains marchands de la compagnie qui sont leurs amis, une plainte des habitants qui leur fait part du malaise qu'ils éprouvent d'être dirigés par les « mêmes personnes » sur les plans spirituel et temporel. Ces marchands promettent leur appui.

c) p. 479-480: Requête des récollets à Richelieu, qui l'accorde et en confie l'exécution à la compagnie des associés. Quand? L'année du départ des Ursulines et des Hospitalières, soit au printemps 1639. Mais les associés, après avoir consulté « l'Oracle », refusent de les embarquer.

d) p. 481: Sollicitation auprès de la reine régente, par le biais de son confesseur franciscain en 1643-1644 (le rédacteur ne le nomme pas).

e) p. 481-483: nouvelle plainte, cette fois-ci de la Communauté des Habitants, en 1645. Les récollets y ajoutent leur Requête et présentent le tout à la reine et à son conseil.

4) p. 483-491: « Précis et abrégé » du Factum joint à la « Requête à la Reine & à son Conseil ». Il s'agit de quinze arguments (seize si on ajoute le dernier, non-numéroté) qui plaident en faveur du retour des récollets en Nouvelle-France. Ce que l'on désigne ici comme le 16^e argument est en réalité une addition du rédacteur s'inspirant du 15^e argument (et dont il a déjà fait son introduction); de sorte qu'avec le résumé de l'HC ainsi encadré, le chapitre apparaît comme un véritable plaidoyer, habile et bien mené, contre les jésuites, mais jamais directement mis en cause.

5) p. 491-513: suite de (3). Cette partie est sans doute informée par un dossier juridique. Une des pièces dont il est question se trouve encore aujourd'hui dans les Archives des récollets à Versailles (d).

a) p. 491: le Provincial Ignace le Gault, avec Paul Huet, présentent à la Reine et à son Conseil de même qu'à la Compagnie des Cent associés, le Manifeste et la Très humble remontrance des récollets de Saint-Denis.

b) p. 491-492: la Requête accordée, les récollets sont malgré eux soumis au régime de la Compagnie des Cent Associés (« des gens plus fins et plus puissans que nous, jouèrent si bien leur rollet »), c'est-à-dire à Lauson et, donc aux jésuites (Lauson et trois ou quatre associés, « trop esclaves de certaines personnes »).

c) p. 492-496: Le père le Gault et quelques marchands amis, se représentent devant La Compagnie qui, après délibération, reporte l'embarquement d'une année, jusqu'à ce qu'on ait consulté la Communauté des Habitants. Nous sommes donc toujours en 1645. Le certificat

d'embarquement du général de la flotte, de Repentigny, ne paraît pas rédigé d'après un document juridique. Il en va de même des confidences d'un marchand, ami des récollets, qui leur rapporte les propos de Lauzon.

d) p. 496-498: un acte du notaire royal Becquet, en 1668, permet le rappel des terres et concessions des récollets en Nouvelle-France. On trouve une reproduction de ce contrat en appendice de l'*HCNF*, p. 180-181.

e) p. 498-500: une nouvelle Plainte des Habitants, transmise par Geodfroy, de Tilly et Maheu en novembre 1650, accompagne une nouvelle Requête (f).

f) p. 500-509: la Plainte et la nouvelle Requête sont menées et préparées en vue de l'assemblée des Cent-Associés du 16 janvier 1651 par un Associé, ami du Gardien Placide Gallemant et par Raphaël Le Gault, Provincial; préparation de l'embarquement de Huet, Langoisseux et Moreau (p. 500-501). Le récit des avis des députés et des Associés, qui encouragent les récollets dans leur démarche (p. 502-507), échappe encore aux textes administratifs. Très précis, il vient d'un mémoire qui rapporte noms propres et paroles en « termes exprès ». La Requête à Lauzon est signée par Raphaël Le Gault, Vincent Paladuc et Placide Gallemant, Provincial, Définitiveur et Gardien. Elle est accompagnée d'un manifeste (p. 506).

g) p. 508-509: le 19 janvier, la Compagnie répond à la Requête du 16 janvier 1651: la Requête sera transmise au Conseil Souverain et au Syndic du pays, à Québec, puisque les associés ont remis la traite du castor aux mains des habitants.

h) p. 510: nouvelle Requête à la Compagnie, le 30 janvier 1651.

i) p. 510-511: la réponse à cette Requête confirme le renvoi devant le Conseil Souverain de Québec. Deux associés favorables aux récollets sont nommés: Margonne et Robinot; un opposant, Magdelaine. L'assemblée se tient chez des Portes. Les récollets peuvent, s'ils le désirent, se rendre eux-mêmes à Québec pour y défendre leur cause.

j) p. 511-513: tout ce dossier est envoyé à Québec avec plusieurs lettres de recommandation dont une de Charles Lalemant.

Chapitre 15b, *Progrès de l'Église de la Nouvelle France parmi les nations Sauvages, durant les années que le pays a été entre les mains de Messieurs de la Compagnie Seigneurs & Propriétaires de Canada par concession du Roi*, p. 514-559.

1) p. 514-524: introduction que l'on peut diviser en trois parties:

a) p. 514-520: aucune conversion n'est possible sans la grâce efficace et triomphante du Christ que Dieu donne quand il veut, à qui il veut. De ce point de vue, le travail missionnaire est inutile; mais il est quand même nécessaire car Dieu tient à ce que son Évangile soit publié. Le missionnaire doit donc humblement accepter de n'être qu'un simple outil de la miséricorde divine. On retrouve ces idées exprimées dans la lettre de Valentin Le Roux, *NRG*, p. 290-297.

b) p. 520-522: suite de l'introduction: éloge des missionnaires de la Compagnie de Jésus, qui travaillent dans le véritable esprit de religion dont il vient d'être question; de sorte qu'ils n'ont aucune part aux relations du Canada qui traitent de l'avancement de la foi dans la Nouvelle-France. Elles ont sans doute été imprimées à partir de faux mémoires.

c) p. 522-524: reprise de la critique de Jean-Claude de La Roque qui attribue le premier établissement de la foi aux jésuites dans les années 1637-1638. Il a fallu remonter jusqu'en 1615 pour arriver à 1632, année du retour des jésuites en Nouvelle-France, où ils commencent à fonder leurs missions, dans « les bornes et limites » des « anciennes découvertes » des récollets.

2) p. 524-527: le rédacteur nomme les missions jésuites. D'abord, les onze missions rattachées au fleuve qui occupent vingt jésuites en 1635; ensuite cinq ou six jésuites occupent « les postes avancées de la Cadie, & des Isles circonvoisines »; finalement, le « premier établissement » de leurs missions dans les cinq cantons de l'Iroquoisie en 1657.

3) p. 527-529: le rédacteur introduit sa critique des jésuites par une allusion à « ces relations » qui soutiennent qu'avant 1632, aucun christianisme n'avait été établi en Nouvelle-France. Il s'agit de toute évidence d'une reprise de la critique de l'historien jésuite Du Creux, déjà amorcé au chapitre IXb (p. 332 et 337), qui sert à mentionner la présence des récollets depuis 1615 et se termine par un rappel de la mission de La Roche d'Allion présent avec les jésuites Brébeuf et de La Noue chez les Hurons en 1626-27. Mais il va tout de suite passer à la critique des relations jésuites proprement dite en mentionnant que les récollets, alors retenus en France, apprenaient « chaque année » (référence aux relations annuelles des jésuites) « avec autant de joye, que d'admiration & de surprise, que cette Barbarie, par un coup de grace, s'humanisoit sensiblement, & se convertissoit

à veuë » (p. 529; cette idée était déjà exprimée plus haut, chapitre XIV, p. 445-446). Il énumère, dans les quinze pages qui suivent, des exemples de conversion extraits de certaines relations, qu'il ne cite pas explicitement, qui font état du progrès du christianisme, en insistant sur le fait que « le coup de grace » produit des conversions extraordinaires, qu'il frappe énormément de sujets et finalement que ces catéchumènes ainsi que ces nouveaux chrétiens défendent leur nouvelle foi avec une ardeur des plus édifiantes. Si ces sujets sont déjà en soi ironiques dans le contexte de l'oeuvre, la formulation hyperbolique qui introduit chaque cas merveilleux, l'accumulation des nombreux exemples de la propagation de la foi par les Amérindiens qui expriment ouvertement et passionnément leur foi et finalement le discours sur le nombre de baptisés qui progressent de manière exponentielle de 22 à toutes les nations amérindiennes, sont d'autres façons d'en augmenter efficacement la force; l'ironie est sarcastique. Voici une brève synthèse des thèmes qui se dégagent des citations des relations des jésuites à partir d'ici. Sur le caractère extraordinaire des conversions, voir les segments 4 (« les circonstances surprenantes », les Miraculeuses aventures », « les événements merveilleux »), 6 (« les raisonnemens éclairés »), (« les impressions extraordinaires »), 9 et 13 (« la sainte odeur du christianisme » se répand partout), 11 (à propos des élèves des Ursulines, « leurs empressements », « leur préparation » « la délicatesse », « l'elevation et l'intention de l'esprit »), 15 (transformation mystérieuse des Montagnais de Tadoussac), 18 (« les opérations merveilleuses de la grace ». C'est la propagation de la foi par des Amérindiens qui est traitée par le plus grand nombre de références aux relations que nous

avons identifiées. Sur la foi profonde et exemplaire des nouveaux chrétiens, voir les segments 4-6, 8, 10-12, et 14-17. Enfin, sur la progression exponentielle du nombre de baptisés, voir les segments 6 (« 22 Cathecumenes »), 15 (60 baptisés), 20 (7,000 baptêmes faits par Brébeuf en Huronie), 21 (au début de la mission en Iroquoisie, 400 baptisés) et 22 (toutes les nations doivent être maintenant converties au christianisme).

4) p. 529-530: pour « les circonstances surprenantes de la conversion de Saſouſmat, les effets d'une Foi avancée dans ces Barbares; les oracles qu'il prononce, cette lumière ſenſible qui parut après ſa mort au même temps, en differens endroits du Canada, éloignez de 40. lieuës, s'élevant & s'abbaiſſant par trois fois », PEF résume un passage de la « Relation de 1634 » de Paul Lejeune, JR, 6: 108-116, de même que pour les « Miraculeuſes aventures de la conversion de Manitoutchatche », JR, 6: 116-126, « la ferveur, le zele; & la foi vive de Kioüiriniou; & de ſa famille pour le Baptême de leur fils », JR, 6: 126 et finalement « Les événemens merveilleux de la conversion d'une Sauvageſſe Outontinoukoüen, les ſentimens animez de cette femme, ſes Apoſtrophes au Crucifix », JR, 6: 134-140. La source de ce passage se trouve dans le texte: « ces apparences d'une ample Moißon, qui commençoient déjà à blanchir en 34. » (p. 529): il s'agit du chapitre 3 de la Relation de 1634.

5) p. 530-531: À la suite de ce qui précède (« ſes Apoſtrophes au Crucifix »), PEF intercale ce curieux commentaire, de par son style télégraphique, dans son exposé: « Verification de ce grand nombre de Sor-

ciers répandus dans le païs, dont le demon se sert pour s'opposer au Christianisme, & le sapper dans ses fondemens ». On a l'impression que le rédacteur a noté une idée sans vraiment la développer.

6) p. 531: les neuf premières lignes de l'alinéa sont un commentaire dont l'illustration suit: « Bapteme de 22. Cathecumenes » et « les impressions extraordinaires de la constance & de la fermeté de Foi sur cette femme baptisée aux trois rivières, en 35 ». PEF résume un passage de la Relation de 1635 de Paul Lejeune, JR, 7: 288-294. Il s'agit de Ouetata Samakheou, baptisée « Anne ». Elle avoue tous ses péchés sans y être obligée et demande pardon à Dieu (p. 290); elle ne craint plus la mort (p. 294) et elle résiste à un Amérindien qui veut lui faire renier sa nouvelle religion. Elle meurt fort bonne chrétienne. Comme on le voit, la référence à la source se trouve ici dans le texte: « baptisée aux Trois rivières, en 35 » correspond à la Relation de 1635 de Paul Lejeune (chapitre 2).

7) p. 531-532: PEF commente ces exemples de conversion en s'interrogeant ironiquement sur la métamorphose des Amérindiens qui n'osaient afficher quelque sympathie que ce soit envers la religion de peur d'être raillés par la tribu, aux premiers temps de la colonie, alors qu'aujourd'hui encore (1691) « ils sont ensevelis dans une pure indifférence sur le fait de Religion »?

7 bis) Nous n'avons pas trouvé la source de la première phrase qui implique huit néophytes hurons qui prêchent de village en village.

8) p. 532-533: « Comme leur Foi est si vive, qu'ils fremissent à la moindre apparence du peché [...] » et « Ces combats des Sauvageſſes Chreſtiennes, & même des jeunes Sauvages pour la pureté, par le respect de leur Baptême ». La référence se trouve dans le texte: il s'agit de la Relation de 1642, JR, 22: 46.

8 bis) p. 533: Nous n'avons pas trouvé la source du passage sur le petit Amérindien, saint Cyr, qui résiste à sa grand-mère.

9) p. 533: « L'on admire que la Bourgade naiſſante de Sillery, répande depuis le haut juſqu'au bas du Fleuve, & à Miſcou, la sainte odeur du Chriſtianisme, & l'ardeur de ſe convertir parmy les Nations Sauvages ». *PEF* réécrit un passage de la relation de 1643 de Barthélemy Vimont: « Au reſte, quoy qu'il ſoit petit [le nombre de familles chreſtiennes de la bourgade de Saint-Joſeph, dite Sillery] il n'a pas laiſſé d'avoir une grande efficace, car ç'à eſté comme la ſemence du Chriſtianisme parmy cette grande Barbarie. La bonne odeur des Sauvages qui s'y ſont retirez, & y font publiquement l'exercice de Chreſtien, s'eſt reſpandué de tous coſtez. Depuis Tadouſſac & Miſkou juſques aux Hurons quaſi tous parlent de les imiter », JR, 23: 302.

10) p. 533: « cette émulation reciproque pour la foi des maris, à l'égard de leurs femmes »: *PEF* résume un passage de la relation de 1643 de Barthélemy Vimont, JR, 24: 44; il en est de même pour le développement sur « les Confeſſions & les Communions frequentes », JR, 24: 20.

11) p. 533-534: tout le passage sur le travail des Ursulines est un résumé ironique d'une lettre de la supérieure des Ursulines, éditée par Paul Lejeune dans sa relation de 1642, JR, 22: 180-200.

12) p. 534-535: le rédacteur accumule des faits dont on trouve plusieurs exemples dans les relations des jésuites: ferveur des réductions, constance des captifs, grand nombre de baptêmes, lettres de néophytes adressées en France.

13) p. 535: les Attikameks veulent être instruits par les Montagnais; un grand nombre de baptisés; des nations éloignées se convertissent; des chefs sont responsables des prières et sermons. PEF résume le chapitre 6 de la relation de 1643 de Barthélemy Vimont, JR, 24: 36-43. Sur le nombre de baptisés, on retrouve aussi les mêmes informations dans la relation de 1645-1646 de Jérôme Lalemant (JR, 29: 138). Voir plus bas, le fragment 16.

14) p. 535-536: des néophytes de Trois-Rivières « tonnent comme des Paul et des Chrysoftomes ». PEF résume un passage de la relation de 1645-1646 de Jérôme Lalemant qui donne trois exemples de nouveaux chrétiens qui haranguent un ou des Amérindiens de plusieurs nations différentes assemblés à Trois-Rivières, JR, 29: 94-102.

15) p. 536-537: des Amérindiens de Tadoussac « se formoient à la Française » et apprennent par eux-mêmes. PEF réécrit un passage, dont il donne implicitement la référence par la date, hiver 46, de la relation de 1646 de Jérôme Lalemant: « le Père qui a Join de cette Mission

(Tadoussac) retournant au Printemps pour la cultiver, trouva un nouveau peuple: il est accueilly avec quantité de reverences, de compliments; il ne treuve plus de visages peints, ny de cheveux oints ou graiſſez, ſelon leur ancienne couſtume: on vient le recevoir à la François », JR, 29: 126-128. Ils « ſe deſtinent des chefs pour l'adminiſtration des Sacremens de Baptême, de Confeſſion, de Meſſe », JR, 29: 124-126. En plus d'inverser l'ordre de la phrase, le rédacteur inverse l'ordre de préſentation des ſujets dans le récit. L'information ſur les ſoixante baptisés du printemps vient auſſi de la même relation. Ce qui la précède, comme on le voit ci-deſſous, peut auſſi avoir inſpiré ce que PEF écrit plus haut à propos des Attimateks qui ſe rendent en foule à Tadouſſac pour être inſtruits par les Montagnais (13): « Il n'eſt pas croyable comme les Sauvages qui viennent des autres contrées à Tadouſſac, ſont eſtonnez: les peuples renfermez dans les froids du Nord, entendans parler de cette nouvelle creance, ſ'en viennent par petites troupes les unes après les autres. On en a compté cette année deux cens d'une ſeule nation, qui voyans que des Sauvages préchent la Foy, ils écoutent, ſe preſentent eux-meſmes & leurs enfans au Bapteſme. Le Pere en a fait Chreſtiens une ſoixantaine cette années [...] », JR, 29: 138.

16) p. 537: des Amérindiens de Montréal « tiennent bon, contre des François libertins » et la tenue de « grands colloques ». PEF réécrit un paſſage de la relation de 1646 de Jérôme Lalemant, JR, 29: 184.

17) p. 537-538: l'ardeur de la foi des Hurons, dont les membres d'une même famille ſe convertiſſent les uns les autres, leurs martyrs, pro-

phètes et prédicateurs: PEF résume les chapitres 3 et 4 de la relation des Hurons de 1646 de Paul Ragueneau, JR, 29. Il réécrit un passage de la même relation (JR, 30: 38-40) à propos des méthodes utilisées par les Hurons pour lutter contre la concupiscence et en résume le chap. 7 (De la mission du Saint-Esprit, JR, 30) sur la fermeté de la foi chez les néophytes népijiriniens.

18) p. 539-540: « les operations merveilleuses de la grace sur l'Eglise Huronne de l'Isle d'Orleans ». PEF, qui indique sa référence (« dès l'année 54 »), résume et commente le chapitre 10 (De la première Congrégation de Nostre Dame parmy les Sauvages) de la relation de 1654 de François le Mercier, JR, 41: 146-174. Le Mercier reproduit une lettre de cette « Congregation Sauvage » à « la Congregation de Messieurs de la Maison Professe de Paris », lettre qui « a couru par toute la France, & a tiré d'un chacun des larmes de devotion ». Le commentaire, quelque peu exagéré, est ironique.

19) p. 540-541: destruction de cette église huronne par les Iroquois. PEF réécrit les titres et les débuts des chapitres 6 et 7 de la relation de 1657 de Jean de Quen, JR, 43: 186-206.

20) p. 541: PEF prend l'information sur les sept mille baptêmes faits par Brébeuf chez les Hurons, dans la *Vie de Catherine de St-Augustin*, (Paris, Florentin Lambert, 1671), livre III. Le rédacteur donne d'ailleurs sa référence dans le texte. Notons qu'il a déjà fait allusion à cette oeuvre de Paul Ragueneau lorsqu'il a évoqué les « faveurs extraordinaires » qu'un Père récollet et le frère Modeste Guines reçurent.

rent lors de la bénédiction de l'église des récollets le 25 mai 1621, phénomène que ne retient pas l'histoire et auquel peu de gens croient, « comme il a paru par certains Livres de quelques Vies Canadiennes qu'on a données au Public (PEF, 1: 167).

21) p. 542: quatre cents Iroquois sont baptisés par le Père « Menard ». PEF réécrit un passage de la relation de 1657 de Paul Lejeune. Selon ce dernier, les pères Ménart et Chaumont partent fin août 1656 pour Oiogoehronnons: Ménart y demeure alors que Chaumont se rend chez les Sonnontouans. Lejeune cite une lettre de Ménart qui raconte son apostolat sans mentionner de nombre de baptisés, JR, 43: 306-316. Lejeune termine ce chapitre en écrivant que selon les nouvelles qu'il a de Ménart, « cette Eglise n'est pas moindre dans sa naissance que celle d'Onnontaghé », JR, 43: 316. Au chapitre intitulé « De la publication de la Foy aux Iroquois Onnontagehronnons », Lejeune écrit que « Plus de deux cents baptisez en peu de temps, entre lesquels il y en a cinq des plus confiderables de cette nation, sont les pierres-vives qui composent les premiers fondements de cette Eglise », JR, 44: 34. PEF suit Lejeune et trouve un nombre de baptisés qu'il multiplie par deux.

22) p. 542-544: un commentaire ironique. Vu le nombre impressionnant de baptisés selon les relations jésuites, toutes les nations iroquoises doivent maintenant être converties au christianisme, de même que les autres nations: « on peut s'affurer, que l'Eglise y est parfaitement établie, & qu'il y a peu de mélange d'infidélité » car « l'on doit aussi reconnoître que l'on y tendoit à la perfection du

Christianisme ». Compte tenu du fait que le rédacteur a précédemment établi qu'aucun progrès n'avait été réellement fait sur le plan de l'établissement de la foi en Nouvelle-France, ces propos sont évidemment ironiques. L'ironie est renforcée par le caractère extraordinaire des exemples qu'il donne de cette « perfection du Christianisme » : la pratique courante des confessions et des pénitences publiques, le cas d'une Amérindienne qui, crucifix en main, apostrophe des libertins et celui des Amérindiennes qui, comme des théologiennes, arguent avec des Hollandais qu'elles désarçonnent sur le sujet du « culte des Images ». Ces exemples, p. 543-544, doivent être pris des relations, notamment les paroles rapportées en style direct, aux dernières lignes de la p. 543.

23) a) p. 544-545: le rédacteur veut prévenir une éventuelle accusation de mensonge à l'endroit d'un missionnaire de l'Iroquoisie qu'il a personnellement connu: PEF écrit: «Cependant on ne peut souffrir, qu'on en impose à un Missionnaire que j'ay connu [...]». «Imposer» signifie «accuser faussement» (Académie) ou «mettre sur le compte de» (Cayrou, p. 232, n. a). On se demande s'il ne s'agirait pas ici de Pierre Chaumonot qu'il dit, au chapitre précédent, avoir rencontré chez les Hurons de Sillery et de l'île d'Orléans (PEF, p. 460-461). On fait dire au missionnaire jésuite qu'il n'y eut pas d'apostolat chez les Onnontaguez, les Neutres et les Sonnontoüans de 1616 à 1629, ce qui est faux selon PEF.

b) p. 545-546: il tire la conclusion de sa présentation des relations qui fait un ensemble très net (p. 529-546): les faits d'édification et en particulier les nombreuses conversions qu'on y présente

sont de pures affabulations qui en expliquent la disparition depuis 1674-1675 (il ne sait pas qu'elles ont cessé de paraître en 1672).

24) p. 546-559: conclusion. On peut la diviser en cinq parties:

a) p. 546-547: reprise du point (b) de l'introduction avec encore plus d'ironie envers la Compagnie de Jésus, accusée d'avoir des intérêts dans l'association des marchands. Le rédacteur fait allusion à un « certificat » que les jésuites auraient fait paraître et par lequel ils protestaient qu'ils ne s'occupaient pas de commerce.

b) p. 548-550: inutilité de l'apostolat. Le rédacteur reprend le point (a) de l'introduction: le travail missionnaire est inutile en Nouvelle-France. Le missionnaire serait récompensé s'il ne savait qu'une seule âme (même idée, exprimée à peu près de la même manière sous la plume de Valentin Le Roux, *NRG*, p. 297). Il se console en sachant qu'il justifie Dieu dans la condamnation de « ces Barbares » (cette idée est répétée au moins trois fois dans la lettre de Le Roux, *NRG*, p. 291-292, 294).

c) p. 550-554: les véritables fonctions des missionnaires selon PEF: assister les Français lorsqu'ils vont à la traite; ils servent d'ambassadeurs et d'otages en temps de guerre comme en temps de paix et de traite; ils enseignent la culture de la terre et sollicitent des dons en France.

d) p. 554-558: les relations des jésuites exagèrent les progrès du christianisme en Nouvelle-France. La réalité montre que les Amérindiens sont étrangers au concept même de religion.

e) p. 558-559: louange à Dieu d'avoir élu les Français contrairement aux nations amérindiennes; mais il faut tout de même vivre dans la crainte du jugement dernier.

Chapitre 17, *Progrès de l'Église de Canada dans la Colonie Française* jusques à l'année 1663, p. 1-62.

1) p. 1-18: longue introduction que l'on peut diviser en six parties:

a) p. 1-4: le narrateur renvoie au chapitre précédent où il a été question des faibles progrès de l'église parmi les nations amérindiennes; de sorte que l'église de la Nouvelle-France est en fait formée de familles françaises déjà chrétiennes, venues s'établir en Nouvelle-France. C'est une église « transplantée », une extension de l'église gallicane. Il n'y a pas plus de 2500 habitants dans la colonie entre 1632-1663.

b) p. 4-8: le rédacteur définit, comme dans son chapitre 3, p. 69, Québec comme le « centre » de la colonie. En 1633, on rétablit les forts du Cap Tourmente et de Tadoussac de même que les habitations de Trois-Rivières et les Forts du petit et du grand Richelieu. On refait et construit des habitations à Montréal en 1636. Alors qu'aujourd'hui (1691) les côtes du Saint-Laurent ressemblent aux côtes de France, peuplées de Seigneuries et de villages; entre 1632 et 1663, il n'y avait que des tentes et pavillons se transformant petit à petit en habitations séparées et bourgs. Pendant cette période de trente ans, la colonie n'a que de faibles moyens de défense. Les habitants doivent s'armer, craignant sans cesse les incursions des Iroquois.

c) p. 8-11: des difficultés à gouverner le pays. PEF souligne les bons gouvernements de Champlain, de M. de Montmagny et de M. de l'Isle. Les autres lieutenants-gouverneurs ont vu leur bonne volonté contrecarrée par ceux-là mêmes qui auraient dû la soutenir. Il semble que le caractère des Français, après au gain, soit à blâmer. Le ré-

dacteur préfère, par charité, se taire sur ces affaires qui ont ralenti le progrès de la colonie.

d) p. 11-15: considérations d'ordre socio-culturel sur la population de la colonie. Il est faux de penser que la colonie ait été formée d'individus rejetés par la métropole. Elle est composée de quelques gentilhommes tels Messieurs de Tilly, de Repentigny, de la Potherie, Denis Daillibourt, Robineau, de Bécancour et Châteauneuf, de bons bourgeois et d'honnêtes artisans, laboureurs et soldats. On renvoyait en France les indésirables.

e) p. 15-16. Le rédacteur rapporte que lors de son départ pour la Nouvelle-France, le père Germain Allart lui dit qu'il serait agréablement surpris par les qualités de la population qu'il y trouverait. Il « les » assura (le rédacteur et Z. Membré qui l'accompagne) qu'ils y entendraient une langue « nette & pure, une prononciation sans accent ». Une fois sur place, il constata la justesse de ces remarques.

f) p. 16-17: les institutions sociales. Le Conseil de Québec administre la justice. Les arts se développent.

2) p. 18-22: établissement des jésuites de 1632-1658.

a) p. 18, 1^{er} alinéa: transition. Le rédacteur se propose de faire le récit de l'établissement des communautés religieuses d'hommes et de femmes en Nouvelle-France.

b) p. 18-22: les jésuites ont occupé la cure de Québec de 1632 à 1658 à l'exception d'une période de deux ans (1657-1659) pendant laquelle l'abbé de Queylus, nommé grand vicaire de la Nouvelle-France par l'Archevêque de Rouën, en fut le curé. Il fut rappelé en France d'où il partit l'année suivante pour exercer ses fonctions à Montréal.

Le rédacteur renvoie à son chapitre 14, p. 433 (« Nous avons dit dans le chapitre précédent... »), à propos du « transfert » du nom de Notre-Dame des Anges du couvent des récollets à la maison des jésuites. Il fait l'éloge de leur travail pastoral à Québec: ils ont purgé le Canada de quelques hérétiques et y ont fait régner l'ordre.

c) p. 22-23: le bon travail des congrégations de la Sainte Vierge établies dans leur maison (un alinéa).

d) p. 23-24: le rédacteur commente l'authenticité de la pratique religieuse en Nouvelle-France: Dieu jugera si elle était « animée du véritable esprit de Religion ».

e) p. 24-27: conclusion sur les établissements des jésuites à Québec qui sert aussi de transition au récit de l'établissement des Ursulines et des Hospitalières à Québec. Si la narration de faits extraordinaires est acceptable dans des oeuvres de fiction profanes (PEF donne un exemple extrait d'une histoire d'un dénommé Massé sur les découvertes des Indes orientales), elle est intolérable lorsqu'il s'agit d'écrire sur l'établissement de la foi. Il ne peut donc rien ajouter à son histoire du travail apostolique des jésuites à Québec; ce serait aller dans le sens des fictions contenues dans « certaines relations des pays éloignés » et abuser de la même manière de la crédulité des lecteurs à l'imagination fertile (voir plus bas, 7a). Il ne retient pas tout à fait son indignation puisqu'il prend tout de même une page, de la même encre que celles du chapitre XVb, pour revenir sur certains faits extraordinaires que l'on y trouve. Nous n'en n'avons pas cherché les sources jésuites. En fait la question qui se pose est plus large: celle des sources de tout ce chapitre. Le rédacteur semble s'être constitué un dossier à partir de sources documentaires

diverses: livres, journaux, correspondance et contacts personnels avec des sources d'information privilégiées. À partir de ce premier chapitre du Tome II, la nature des sources est tout à fait différente de celles, majoritairement livresques, qui ont servi à la rédaction du Tome I; c'est l'écriture journalistique qui caractérise cette partie de l'oeuvre plutôt que la réécriture savante de textes sources.

3) p. 27-43: récit du recrutement de trois Ursulines et de trois Hospitalières pour la Nouvelle-France.

a) p. 27-29. Inspirée par ce qui se raconte en France sur les progrès du christianisme en Nouvelle-France, Mme de la Pellerie veut fonder un monastère des Ursulines à Québec et se rendre elle-même dans les bois pour évangéliser les Amérindiennes « croyant bonnement que les Sujets y estoient autant disposés qu'on luy disoit ». Mme d'Aiguillon se propose d'établir des Hospitalières à Québec. Les jésuites « par un plaisir de grace » les associent à leurs fonctions apostoliques. Il est possible que le rédacteur s'inspire ici du chapitre 2 de la Relation de 1639 de Paul Lejeune. Ce dernier écrit que c'est la lecture des Relations qui amène Mme de la Pellerie à contribuer à l'instruction des jeunes Amérindiennes.

b) p. 29-31: l'engagement religieux de Mme de La Pellerie et le rôle de mécène que joua M. de Bernières, « Trésorier de France de la Généralité des de Caën ». Le rédacteur voit ici l'origine de l'association entre l'Église du Canada et les de Caën qui favorisèrent la nomination de Mgr de Laval et des trois premiers grands vicaires: Messieurs de Bernières (neveu du précédent), Angot de Mezeray et de Douÿ.

c) p. 31-34. Les jésuites, au courant de ces préparatifs, encouragent l'entreprise. Le père Poncet recommande Marie de l'Incarnation, de la Congrégation des Ursulines de Tours, à Mme de la Pelletier. L'Archevêque la lui accorde ainsi que Mère de saint Bernard « qui depuis fut nommée saint Joseph ». Elles quittent Tours pour Paris, le 22 février 1639. Les Ursulines de Paris leur adjoignent Mère Cécile de sainte Croix. Mère Marie de l'Incarnation désirait ardemment, depuis 1635, se rendre au Canada (p. 33).

d) p. 34-36: brève note sur Mme d'Aiguillon, protectrice des récollets qui s'intéresse à leur retour en Nouvelle-France. Les Mères Marie Guenet de saint Ignace, Anne de saint Bernard et Marie de saint Bonaventure sont les trois Hospitalières choisies au monastère de Dieppe. Elles quittent la France avec les trois Ursulines, le 4 mai 1639, sur le navire de M. Coton. Le père Vimont, jésuite, les accompagne. La flotte arrive à Québec le 1^{er} août 1639.

4) p. 36-43: récit de l'établissement des Ursulines et des Hospitalières à Québec.

a) p. 36-41: le travail des Ursulines à Québec: 1) leur monastère achevé, les Ursulines s'y installent le 21 novembre 1641 (le rédacteur fait ici une erreur de calcul puisqu'il mentionne (PEF, p. 36) qu'elles habitèrent pendant trois ans, une maison qu'on leur avait préparée. B. Vimont, dans sa Relation de 1643, date le fait du 21 novembre 1642, trois ans après leur arrivée); 2) elles reçurent d'autres religieuses des Congrégations de Tours et de Paris; elles se réuniront, en 1680, sous l'habit et les Constitutions de la Congrégation

tion de Paris, « changeant en noir, tout ce qu'elles avoient de gris, & prenant la ceinture de cuir, en la place du cordon de saint François » (2: 37-38); 3) elles instruisent encore aujourd'hui (1691) les jeunes Françaises et les Amérindiennes pensionnaires. On fit comprendre à Mme de la Pellerie, qui voulait aller leur enseigner dans les bois, qu'elle serait plus utile au monastère de Québec, « l'heure de la grace n'estant pas encore venuë ». À la fin de sa vie, elle avoua sa déception aux récollets; 4) Si elle n'ont eu aucun effet sur la conversion des Amérindiens, elles ont formé d'excellentes Ursulines; 5) leur couvent est incendié vers la fin de 1650.

b) p. 41-43: les Hospitalières. Après avoir habité différentes demeures à Sillery et à Québec, elles se fixèrent enfin « dans l'endroit même où elles sont aujourd'hui ». En 1640, elles reçurent de nouveaux sujets de France: les Mères Jeanne de sainte Marie et Catherine de saint Joseph. Dans la Relation de 1642 de P. Lejeune, il s'agit des Mères de sainte Marie et de saint Nicolas. PEF fait arriver à Québec, en 1643, les Mères Marie de saint Joachim et Marie de sainte Geneviève, Pour B. Vimont, dans sa Relation de 1643, il s'agit des Mères Marie de sainte Geneviève, Anne de saint Joachim et Anne des Séraphins. Le rédacteur ajoute que les Mères Catherine de sainte Agnès et Marie de la Conception arrivent à Québec en 1654. Il termine les trois pages qu'il leur consacre par un bref éloge de leur travail dans la colonie.

5) p. 44: transition. Si les missions n'ont pas donné de résultats « jusqu'à présent », ce n'est pas par manque de secours missionnaire.

Dieu sera justifié dans sa condamnation de ces peuples « tout-à-fait inexcuables ».

6) a) p. 44-46. PEF amorce son récit de la fondation de Montréal et de l'établissement des communautés religieuses en présentant d'abord la communauté de saint Sulpice et l'abbé Olier, dont il fait l'éloge.

b) p. 46: description de l'île de Montréal. Le rédacteur réécrit (dont deux lignes textuellement) un passage de la Relation de 1642 de Paul Lejeune, JR, 22: 206. Il inverse aussi l'ordre de présentation des sujets.

c) p. 46-49: formation d'une société pour la fondation de Montréal. Trente à trente-cinq personnes dont Jeanne Mance et M. de Queylus se regroupent autour de l'abbé Olier pour travailler à l'établissement de séminaires, d'un Hôtel-Dieu et d'hôpitaux sur l'île de Montréal. Ils obtiennent du roi et de la compagnie de commerce, tout le territoire de l'île.

d) p. 49-51. Cette société avait envoyé en 1640, un navire chargé de vivres pour l'établissement de Montréal. Maisonneuve s'y était rendu l'année suivante, en 1640 (sic). Vers la fin de février 1642, en l'église de Notre-Dame de Paris, l'île fut consacrée à la sainte famille. Au cours d'une cérémonie à Montréal, le 17 mai 1642, M. de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France, nomma officiellement Maisonneuve gouverneur de l'île de Montréal. Le 15 août suivant, « fut solennifiée la Dédicace de l'Ifle, consacrée à la sainte Vierge sous le titre de son Assomption glorieuse ».

e) p. 51-53: événements qui ont marqué l'établissement de Montréal: 1) le rédacteur mentionne les délais que causent les incur-

sions des Iroquois; les jésuites en subirent les inconvénients durant les trois à quatre années de leur apostolat à Montréal. Selon le récit, il s'agit des années qui suivent la prise de possession de Montréal par Maisonneuve, le 15 août 1642; donc de 1642 à 1645 ou 1646. La société leur avait accordé « deux arpens de front, comme aux autres Habitans »; 2) M. et Mme Daillebout s'installèrent à Montréal; le rédacteur parle d'une centaine d'habitants ou d'ouvriers de différentes nations qui travaillaient en harmonie; 3) après cinq ans (1647), les associés décident de n'accorder « aucune concession à main morte »: Maisonneuve fait alors appel aux sulpiciens pour prendre en charge l'administration de la vie religieuse à Montréal: M. l'abbé de Queylus en accepte la responsabilité.

f) p. 53-54: commentaire du rédacteur. Tous ces efforts n'eurent aucun effet sur la conversion des Amérindiens.

g) p. 54-56: en 1657, la compagnie de Notre-Dame de Paris (« persuadez de l'inutilité de leurs efforts ») résolut de faire des sulpiciens les seuls propriétaires de l'île de Montréal. Cette résolution prendra effet en 1663 (p. 54: l'information sera reprise et complétée à la p. 78: « en datte du neuvième de mars »). Le 17 mai de la même année, quatre sulpiciens s'embarquent pour la Nouvelle-France: l'abbé de Queylus, M. Dalet, M. d'Alignier et M. de Souart, neveu de Joseph Le Caron. Le rédacteur profite de cette occasion pour revenir sur la mort du missionnaire dont la vie religieuse inspira son neveu. Il renvoie à son chapitre 14, p. 439 (« Nous avons dit [...] comme il étoit mort... »). Ces quatre sulpiciens forment une mission dont il sera question plus loin (chapitre 18, p. 77-81).

h) p. 56-58: fondation d'un hôpital à Montréal. Grâce aux dons de Mme de Bullion (20,000 écus pour la fondation des lits des pauvres et 20,000 livres pour l'entretien des religieuses), les Hospitalières d'Anjou firent la traversée de 1657 avec les sulpiciens, pour aller fonder un hôpital à Montréal. Le rédacteur ajoute qu'aujourd'hui (1691), les dépenses de l'hôpital se chiffrent à huit ou dix milles livres par an.

i) p. 58-60. Marguerite Bourgeois, que le rédacteur a connue, accompagnée de deux autres filles, arrive au Canada en 1659. Elle commença l'établissement des Filles de la Congrégation qui, encore aujourd'hui, dirigent des écoles pour les jeunes Françaises externes, acceptent des pensionnaires et donnent même une formation de maîtresse d'école.

7) p. 60-62: « Quoyque l'Eglise de Canada fut encore tres-mediocre en nombre de fujets en 1657 », M. Pavillon de Montigny, de la maison de Laval, fut consacré Évêque de Petrée et nommé Vicaire apostolique du Canada, « où il passa l'année suivante » [1658]. Il fonda le Séminaire de Québec. Le rédacteur fait son éloge.

Chapitre 18, *Le Roy réunit son pays à son domaine, les grands avantages que sa protection Royale, procure à l'Eglise, à la Colonie, & aux Nations Sauvages*, p. 63-84.

Nous n'avons pas trouvé de textes sources précis pour ce chapitre. Le sujet de cette première partie de la troisième époque est le rétablissement des missions à la faveur de la paix de 1667.

1) p. 63-66: en 1663. La colonie était au bord de la faillite et l'église ne faisait aucun progrès: 1) les Iroquois avaient détruit la nation huronne et les missionnaires, dont plusieurs avaient péri « durant cette guerre & la précédente », n'avaient plus accès à leurs missions; 2) l'agriculture était ralentie, les vivres rares et la discorde règnait partout; 3) la Compagnie des marchands, accusant trop de pertes, avait abandonné le commerce aux mains des habitants depuis vingt ans: plusieurs se sont ruinés.

2) p. 66-72: Louis XIV prit en charge la colonie et y rétablit la paix.

a) p. 66-68: le royaume absorba les dettes de la colonie et fournit les fonds nécessaires à la mise en place et au maintien des institutions judiciaires, religieuses et militaires. Le roi établit une compagnie qui s'occuperait exclusivement du commerce. Il envoya des ministres compétents, des officiers et des troupes pour la défense des habitants.

b) p. 68-69: le marquis de Tracy arriva à Québec à la fin de juin 1665 en tant que Gouverneur général de « l'Amérique Septentrionale & Meridionale ». À peu près en même temps, une flotte de 7 vaisseaux aborda à Québec avec M. de Courcelles, lieutenant-général de la Nouvelle-France, M. Talon, premier Intendant de la Justice, de la Police et des Finances, M. de Salières, colonel du régiment de Carignan, avec vingt compagnies complètes. Deux autres vaisseaux avaient transporté plusieurs habitants, des chevaux et du bétail.

c) p. 70-72: Messieurs de Tracy, de Courcelles et Talon partirent aussitôt en campagne contre les ennemis. On construisit trois forts: un premier à l'entrée du Richelieu (la rivière des Iroquois), sur le lac Chambly, « du nom de celui qui en eut le Commandement »; un autre au pied du Sault Saint-Louis, sous le commandement de M. de Sorel et un troisième, le Fort Sainte-Anne, trois lieues plus haut, sous le commandement de M. de Salières. On fit plusieurs attaques durant l'hiver contre les Iroquois: ils demandèrent finalement la paix qui leur fut accordée.

3 a) p. 72-74: la colonie se développe. Après le renvoi des troupes en France, plusieurs militaires sont restés et se sont établis sur des terres que le roi leur avait cédées. Ils augmentèrent la colonie de 300 familles: tout était prêt pour recevoir les filles que le roi envoyait chaque année. En quelques années, la colonie fut en état de subvenir à ses besoins. Il ajoute que le roi fit établir partout « les justices subalternes et seigneuriales »; il créa un Conseil supérieur et souverain à Québec, instance judiciaire de dernier recours.

b) p. 74-76: l'Intendant mit sur pied une police, établit des manufactures (toile, cuir, souliers, chapeaux, dentelles), fit construire des « édifices publics » (potasse, brasserie), des navires et barques et organisa la ferme du roi. Il rétablit les traités avec les nations amérindiennes et la liberté de commerce pour les habitants. Tout cela attirait les négociants de France. La colonie prenait ainsi une toute autre allure.

4) p. 76-84: le rétablissement des missions et les nouveau progrès de l'église.

a) p. 76: le roi subventionne généreusement les deux Séminaires et les communautés religieuses des deux sexes. Il leur concède les meilleures terres.

b) p. 77: le Séminaire de Québec fournit à l'Évêque suffisamment d'ecclésiastiques pour qu'il puisse en envoyer dans les principaux villages.

c) p. 77-81: le Séminaire des Sulpiciens est sous la direction de M. de Souïart. Le rédacteur complète l'information donnée au chapitre précédent, p. 54 (voir plus haut, chapitre 17, segment 10 g): le 9 mars 1663, la Société pour le développement de Montréal donne par contrat toute l'île aux Messieurs de saint Sulpice, à perpétuité. Ces derniers ont contribué à la formation de cinq villages et déservi six paroisses. À la faveur de la paix en 1668 [elle est de 1667], ils entreprennent une mission chez les Iroquois, au nord du lac (Frontenac). Ils l'abandonnèrent, leur expérience de 12 ans dans la colonie leur ayant enseigné « qu'ils travailloient inutilement (l'heure n'estant pas venuë) ». Le rédacteur avait déjà introduit ce segment au chapitre précédent, p. 56.

d) p. 81-82: les jésuites rétablissent leurs missions chez les cinq nations iroquoises [1668]: le père Pierron s'installe chez les Agniers, le Père Carhiel chez les Goyogoins, le Père Garnier aux Onon-tagués, le Père Bruyas aux Onneiouts et le Père Fremin aux Tsonnon-touans. Le rédacteur ajoute qu'ils furent surpris de n'y trouver aucune marque de christianisme, le peu de Hurons et d'Iroquois convertis vivant tous près de Québec.

e) p. 82: les missions des Outaouais furent réouvertes principalement grâce aux ambassades que le « gouverneur » Talon y envoya « depuis son retour de France ».

f) p. 83-84: les missions de Tadoussac et des terres du nord appartenaient aux jésuites qui poursuivaient leur évangélisation de ces nations nomades. Le rédacteur spécifie qu'ils sont appuyés par les marchands de la Compagnie qui exploitent ces territoires pour la « Ferme du roi », qu'ils dirigent. Il souligne que là non plus, le christianisme n'a pas progressé, malgré le travail acharné des missionnaires. Il se base sur son expérience personnelle pour dénoncer encore une fois les fictions des relations sur ce sujet. Toutes les missions auraient été prometteuses, conclut-il, si le seul travail des missionnaires avait été suffisant pour la conversion des Amérindiens. C'est une autre façon de dire que l'heure de la grâce n'est pas encore venue.

Chapitre 19, Les Récollets de Paris retournent en Canada par Ordre du Roy. Monsieur de Frontenac y est envoyé Gouverneur. Son arrivée et ses heureux commencemens, p. 84-105.

Nous n'avons pas trouvé de textes sources pour ce chapitre.

1) p. 84-85: introduction. Le rédacteur renvoie (« Il y avoit prés de trente ans que l'on se plaignoit... ») à une information qu'il avait donnée au chapitre XVa, p. 478, à propos de deux députés de la Nouvelle-France qui, en 1639, s'étaient plaints aux récollets à Paris « de se voir gouvernées par les mêmes personnes pour le spirituel & pour

le temporel ». Nous sommes ici en 1669. Il écrit que ces plaintes ont persisté et qu'elles étaient devenues de plus en plus pressantes.

2) p. 85-88: de nouveaux récollets sont choisis pour retourner en Nouvelle-France. Le roi ordonna au père Germain Allart, Provincial des récollets de la Province de Saint-Denis, d'envoyer quatre religieux en Nouvelle-France « la même année » (1669). M. Talon, qui était en France à ce moment, se chargea de l'embarquement. Le père Cesaré Herveau fut nommé Supérieur de la mission. Il s'embarqua le 15 juillet avec les pères Romüald Papillon, Hilarion Guenin et le frère Cosme Gravereau, laïc. Le navire fit naufrage le 25 décembre et les récollets revinrent « en Province ».

3) p. 88-94: nouveaux « premiers » établissements des récollets.

a) Le père Germain Allart reçut l'ordre, par lettre de cachet en date du 4 avril 1670 (documents disparus), d'aller lui-même en Nouvelle-France avec quatre religieux; d'autres lettres de cachet furent expédiées à L'Évêque de Petrée et à Messieurs Courcelles et Talon. Le rédacteur s'engage alors dans une longue comparaison (p. 89-92) entre le père Allart et Nehemias, que le roi envoya rétablir Jérusalem: il réussit malgré « les traverses de Sanabellat » (p. 90). À la fin de mai (1690 dans le texte), les Pères Gabriel de la Ribourne, Simple Landon, Hilarion Guesnin, & les frères Luc le François, diacre, et Anselme Bardou laïc, accompagnés de Talon, s'embarquent pour le Canada (p. 91): ils arrivent à Québec « après une navigation assez longue, & assez périlleuse de trois mois ».

b) Les récollets construisent, en six semaines, une nouvelle maison sur les ruines de leur ancienne demeure, à une demie lieue de la ville. L'Évêque de Petrée y célébra la première messe le 4 octobre 1670.

c) Le père Allart retourne en France: Gabriel de la Ribourde devient Commissaire et premier Supérieur de la mission; M. de Courcelles, premier syndic apostolique du couvent; la première pierre de leur église est posée le 22 juin 1671 (p. 93-94).

4) p. 95: trois mois plus tard [22 septembre], quatre pères et un frère laïc arrivent en Nouvelle-France: ils ne sont pas nommés. Le père de la Ribourde se choisit comme district cinq villages à proximité de Québec.

5) p. 95-96: le frère Luc Le François, peintre, travailla pendant 15 mois aux ouvrages suivants: 1) le tableau du grand autel de l'Église et celui de la chapelle des récollets; 2) un grand tableau de la sainte famille pour l'église de la paroisse; 3) un tableau de l'Assomption de la Sainte Vierge pour l'église des jésuites et il acheva celui du maître autel, qui représente l'adoration des rois. Il fit aussi des tableaux pour les églises de l'Ange gardien, du Château-Richer, à la côte de Beaupré, de la sainte famille dans l'île d'Orléans et pour l'hôpital de Québec.

6) p. 97-98: les anciennes missions des récollets sont occupées par d'autres missionnaires. La permission d'envoyer des pères aux missions qui ont été abandonnées leur est même refusée. Alors plusieurs

pères, surtout Simple Landon, Exuper Dethunes et Léonard s'adonnent à l'étude des langues amérindiennes. On leur laisse entendre que les récollets ne sont pas en Nouvelle-France en tant que missionnaires.

7) p. 98-103. Messieurs de Courcelles et Talon retournent en Nouvelle-France en 1672; Frontenac devint le nouveau Gouverneur. Au cours de la traversée, un vaisseau de la flotte est pris par les Hollandais; mais celui dans lequel voyageait le gouverneur arrive heureusement à Québec. Le rédacteur fait l'éloge de Frontenac. Au cours de l'automne 1672, il envoie des ambassades et des présents aux tribus iroquoises et aux autres qui menacent la rupture de la paix. Il les invite à la traite l'été suivant.

8) p. 103-104: messieurs Denis et Bazire demandent un récollet pour établir une mission à « l'Isle Percée dans le Golphe de Saint Laurent ». Exuper Dethunes s'y rend en mai 1673. Il revient à Québec en 1683 pour prendre la succession de Valentin Le Roux.

9) p. 104-105: la mission de Trois-Rivières est la seule des anciennes missions récollettes qui est inoccupée. Le père Hilarion Guesnin y séjourne et le père Claude Moreau lui succède (il travaille encore au Canada depuis vingt ans). Grâce à la générosité de Messieurs Crevier et Pepin, les récollets y bénéficient, peu d'années après, « d'un établissement formé ».

Chapitre 20, *On commence les nouvelles découvertes par l'établissement du Fort Frontenac. Erection titulaire de l'Evesché de Québec. Plan des Missions des Récollets dans la Nouvelle France*, p. 106-131.

1) p. 106-110: introduction. PEF entame son récit des expéditions de Cavelier de la Salle, par celui de l'établissement d'une colonie sur les bords du lac Ontario qu'il situe géographiquement et décrit. Il commente les périls de la navigation sur le lac (vents, vagues, marées), la faune et la flore régionales. Il situe les cinq nations iroquoises au sud du lac et au nord, « plusieurs peuplades de la même Nation ». Il décrit en quatre lignes la disposition des cabanes des villages iroquois. Il renvoie à la carte qui accompagne le livre, pour que le lecteur puisse constater qu'un réseau de rivières relie le lac Ontario (ou Saint-Louis) aux lacs de Conty (Érié), d'Orléans (lac Huron ou Mer douce) et Dauphin (Michigan). On trouve des informations de cet ordre dans le MB, p. 437-438.

2) p. 110-112: « Le printemps venu » [1674: il faut déduire l'année du texte], Frontenac monte à la tête de 400 hommes au lac Ontario pour y bâtir un fort; il rencontre des députés iroquois qui l'assurent de leur appui. On trouve des informations sur cet événement aux p. 436 et 438 du MB. Ce dernier présente la construction du Fort Frontenac ainsi que celles des Forts de Chambly et de Sorel, dans le contexte de l'arrivée de de Tracy en 1665 (p. 436). Frontenac y effectua plusieurs voyages pour traiter avec les Amérindiens (p. 438). La Salle en obtient le commandement en 1675. PEF a déjà mentionné, chapitre 18, p. 70, la construction de trois forts, en 1665; d'abord celle du Fort de Chambly, ensuite celle du Fort de Saint-Louis, sous le comman-

dement de M. de Sorel et enfin celle du Fort de Sainte-Anne, sous le commandement de M. de Salières. Il n'y est pas question du Fort Frontenac. S'agit-il du même événement? Quoiqu'il en soit, la construction du Fort Frontenac est détachée des autres et acquiert un statut d'événement historique de première importance. Frontenac se rend lui-même bâtir le fort et fonder une colonie, avec 400 hommes, après avoir reçu les ambassades des principales nations amérindiennes. Ce voyage fondateur est décrit dans un contexte dramatisé: « certaines personnes » faisaient tout pour l'en empêcher.

3) p. 112-115: les récollets au Fort Frontenac. Le rédacteur, à la suite du récit qui précède, ajoute tout de suite l'information sur l'installation des récollets au Fort Frontenac. Le père Eustache Maupassant, arrivé en Nouvelle-France en tant que Supérieur de la mission, y envoya Gabriel de la Ribourde, « premier missionnaire du Fort Frontenac ». Cette information est présentée en même temps que celle de la bénédiction de l'église des récollets, enfin achevée. Le père Dablon, Supérieur des jésuites, fit un sermon à cette occasion de même que le père Maupassant pour la cérémonie de la dédicace de l'église des jésuites, qui eut lieu le même jour. On trouve de l'information sur l'installation des récollets au Fort Frontenac à la p. 12 de DL de Louis Hennepin.

4) p. 115-116. Le rédacteur se présente comme le « premier Novice, & le premier Profés de la Province » (de Pade). Il fut aussi le « premier choisi avec le père Zénobe Membré pour les missions de Canada » (les premiers récollets de la Province de Pade, bien sûr, à se

rendre en Nouvelle-France). C'est en 1675 qu'il accepta de se rendre à la mission de la Gaspésie. Il renvoie à sa relation sur le sujet.

5) p. 116-119: présentation de Robert Cavelier de La Salle qui obtient du roi le gouvernement et la propriété du Fort Frontenac. La Salle doit, pour l'obtention de son commandement, défricher des terres, construire des villages et entretenir des missionnaires récollets: il leur donna un terrain. La donation est acceptée par Fontenac, syndic de leurs missions. Le rédacteur consulte ici un document des archives des récollets, daté de 1677, que Révillaud reproduit à la p. 191 de son édition de l' *HCNF*.

6) p. 119-124: érection de l'évêché de Québec. Monseigneur de Laval arriva à Québec au début de septembre 1675. Le Père Potentien Ozon, « aujourd'hui Provincial de notre Province » (Pade) « alors Custode de celle de Paris », était du voyage « en qualité de Visiteur de la Mission ». Le rédacteur décrit la composition du Chapitre de l'église de Québec.

7) p. 124-130: suite du récit des établissements et des activités des récollets après leur retour en Nouvelle-France.

a) donations de terrains et bâtisses aux récollets à Québec, à Beau Bassin, à Trois-Rivières, à l'Isle Percée, au Fort Frontenac et à Montréal. Le rédacteur a en main les pièces d'archives correspondantes: 1) à la donation, par M. de Vallière, d'un terrain à l'Isle Percée (ce document est reproduit en appendice de l' *HCNF*, p. 191); 2) aux lettres royales confirmant l'autorisation donnée aux récollets de

s'établir à l'Isle Percée et au Fort Frontenac (*ibid.*, p. 192), et à Québec (*ibid.*, p. 184-186); 3) à la concession de deux arpents (le rédacteur écrit quatre) donnés par M. Dollier, aux récollets pour leur établissement à Montréal (*ibid.*, p. 220); 4) aux lettres patentes pour la concession d'une place « dite la Seneſchauffée à Québec & pour l'établissement d'un hospice » (*ibid.*, p. 197).

b) Valentin Le Roux arrive en Nouvelle-France, en septembre 1677, pour succéder au Commissaire Potention Ozon (p. 125).

c) Le 9 mai 1677, le fils aîné de Monsieur Dupuis prend l'habit des récollets; le Père Potention Ozon célèbre la cérémonie dans leur nouveau noviciat (p. 125). Valentin Le Roux « au mois de Septembre ſuivant, fit faire Profeſſion à ce Novice & donna l'habit quelques temps après à deux autres »: Charles Bazire et Didace Pelletier (p. 125).

d) Le Père Claude Moreau, qui était en Acadie depuis 1675 (p. 125), s'était fixé à Beau Bassin avec M. de la Vallière. Ce dernier donne un terrain de six arpents de front aux récollets pour qu'ils s'établissent sur sa seigneurie de façon permanente. Le contrat, daté du 8 septembre 1678, fut accepté par Frontenac (p. 126).

e) En 1678, le Père Xiſte Le Tac fait bâtir une maison sur le terrain des récollets à Trois-Rivières (p. 126).

f) Les récollets font enregistrer, au Conseil ſouverain de Québec, les lettres patentes du Roi pour leurs établissements de Québec, de l'Isle Percée et du Fort Frontenac, obtenues « l'année précédente » [1677] (p. 127).

g) La Salle leur fait bâtir une maison sur le terrain qu'il leur avait donné près du fort. Les récollets font aussi construire un bâtiment à l'Ile Percée, aux frais de la communauté de Québec (p. 127)

h) Les récollets ajoutent « l'année susdite 1678...une tres-belle Chapelle en rond-point à notre Eglise de Notre-Dame des Anges » (p. 128).

i) « L'année suivante » [1679], ils ajoutent, toujours à leur Eglise de Notre-Dame des Anges, « une grande Sacristie par le bas, & un Choeur au dessus » (p. 128).

j) Le rédacteur présente à Dollier de Casson des lettres favorisant un établissement des récollets « dans l'Isle ». Ils obtiennent, par « un Contrat de concession », quatre arpents de terre à l'entrée de la ville (p. 129).

k) Germain Allart a obtenu du roi la concession, en date du 28 mai 1681, d'un « emplacement dans la haute-Ville pour y bâtir un hospice régulier à l'usage de nos Peres ». En octobre, les Lettres sont enregistrées au Conseil souverain de Québec (p. 129-130).

l) l'année suivante [1682], « le Pere Commissaire y fit bâtir une Chapelle pour le service du Public, & une petite maison... » (p. 130).

8) p. 130, 1^{er} alinéa-131: petite conclusion douce-amère sur les persécutions subies par les récollets, depuis leur retour en Nouvelle-France. Cette information se trouve dans la « Lettre de l'auteur à un de ses amis », qui sert de présentation à l'HCNF. Tout comme son texte source, le rédacteur n'en dit pas plus.

Chapitre 21, *Nouvelles découvertes au Nord, au Sud & à l'Ouest où les Missionnaires vont annoncer l'Évangile*. L'on s'arrête particulièrement à celle de l'Ouest sous la conduite du Sieur de la Salle, p. 132-166.

1) p. 132: introduction. Le rédacteur relance son sujet: l'établissement de la foi, de 1663-1691, mais lié aux découvertes qui ont été faites pendant « le reste de la présente époque ».

2) p. 133-138: l'état des missions jésuites et récollettes en Nouvelle-France.

a) p. 133-134: les jésuites sont chez les Iroquois et se rendent aux Etchemins. Ils évangélisent les autres nations qui se rendaient à la traite. Les récollets ont des missions à la rivière St-Jean, à Beau-Bassin de Miramichi, à Nipissiguit, Restigouche et à l'Île Percée.

b) p. 134-136. En 1671-1672, M. de St-Simon et le jésuite Albanel se rendent en expédition vers la baie d'Hudson. Ils ouvrent de nouvelles perspectives aux missionnaires. En 1686, la France prend possession des territoires de la baie d'Hudson; les jésuites s'y installent et y exercent leur apostolat encore aujourd'hui.

c) p. 136-138. Les jésuites travaillent avec succès chez les Outaouais et s'établissent dans la région des Grands Lacs. Ils bâtissent une église dans leur mission de « sainte Marie du Saut » (erreur du rédacteur: il s'agit de la mission du saut Sainte Marie. Il a du lire le nom correctement écrit dans le MB dont il utilise un passage qui le contient: voir (8) plus bas). Ils en ont d'autres à la baie des Puants et à Missilimakinack. Ils accroissent de cinq ou six éta-

blissements leurs missions du lac Condé. Dans les dernières années du premier gouvernement de Frontenac (1672-1682), M. Duluth ouvre la route aux missionnaires en bâtissant un fort au nord du lac Condé. Il se rend jusqu'au lac des Issati, nommé Buade, nom de la famille de Frontenac. Les jésuites y travaillent: ils baptisent quelques enfants mourant et rendent « les adultes inexcusables au jugement de Dieu » (p. 138).

3) p. 138: transition. Le rédacteur annonce qu'à partir d'ici, il fera principalement le récit des découvertes qu'a faites Cavalier de La Salle, sous le commandement de Frontenac. Ce sont elles qui permettraient le plus de succès pour l'établissement du christianisme; PEF espère qu'elles seront reprises et soutenues. PEF annonce donc la source qui est utilisée à partir d'ici: annonce implicite, déclarée en fin de chapitre, en (11).

4) p. 139, 1^{er} alinéa-145. Après un séjour en France, en 1677, La Salle revint à Québec l'année suivante: le rédacteur explique les motifs du voyage; en fait, il revient au tout début du MB (PEF, p. 139, 12^{èmes} lignes). Louis Hennepin part pour Niagara le 18 novembre 1678; 15 hommes se rendent aux Illinois au printemps de 1679. Il renvoie à sa carte, laissant le lecteur juger par lui-même de l'inquiétude que causait aux Iroquois la construction d'un fort à Niagara. Il ajoute un paragraphe sur la tâche des missionnaires au Fort Frontenac (p. 145). Ces événements sont racontés dans MB, p. 435-445. Le rédacteur mentionne l'existence d'un acte notarié adressé à Valentin Le Roux, Supérieur de la mission.

5) p. 145. La barque construite à Niagara fut nommée « Le Griphon », en l'honneur des armes de Frontenac. Cette information (le nom du navire) se trouve aussi dans la *Description de la Louisiane* de Louis Hennepin, p. 45. Le rédacteur rend compte de la distribution des tâches des récollets: Gabriel de la Ribourde fut nommé Supérieur « de la nouvelle découverte », accompagné de Zénobe Membré et Louis Hennepin. Le père Melithon Vatteaux demeura au fort construit à Niagara et le Père Luc au fort Frontenac.

6) p. 145-147: la navigation sur le lac de Conty (Érié), la faune et la flore des Grands Lacs. Le rédacteur renvoie à sa carte.

7) p. 148: tempête sur le lac d'Orléans (Huron). Cet événement est aussi raconté dans *DL*, p. 58, où il est aussi question d'un voeu à saint Antoine de Pade à cette occasion (ce qui est absent du *MB*).

8) p. 149: arrivée du navire à Missilimakinack. La Salle y trouva les 15 hommes qu'il avait envoyés aux Illinois.

9) p. 150: arrivée de la troupe à la baie des Puants (voir *MB*, p. 450-451).

10) p. 150-151: l'arrivée à la rivière des Miamis et la construction d'un fort. Voir *MB*, p. 451-461.

11) p. 152-163: l'arrivée chez les Illinois et la construction du Fort Crèvecoeur. Cet événement est raconté aux p. 461-478 du *MB*. Par

contre, le rédacteur ajoute les informations suivantes: 1) la situation topographique d'un lac formé par les rives de la rivière des Illinois: le lac Pimiteoüi, qu'il situe à 33 degrés 45 minutes; ce nom n'est pas dans *DL* de L. Hennepin, mais apparaît dans le *MB*, p. 519; 2) La Salle réunit les Miamis et les Illinois par une alliance, « alliance qui subsista pendant que le sieur de La Salle fut sur les lieux »; 3) le rédacteur écrit que Louis Hennepin partit du Fort Crèvecoeur le 19 février 1680 pour aller explorer le haut du fleuve Mississippi. Il mentionne, à la fin de ce chapitre, sa source d'information: il s'agit de la relation de Zénobe Membré dont il n'a donné jusqu'à maintenant « qu'un petit abrégé ». Louis Hennepin, quant à lui, a fait paraître une « description des pays qu'il a visités »: *PEF* y renvoie le lecteur.

12) p. 163-166: document. Il s'agit des Lettres Patentes pour la découverte de la mer de l'Ouest, datées du 12 mai 1678. Le roi accorde à La Salle la permission d'explorer la partie occidentale de la Nouvelle-France dans l'espoir qu'il trouvera un chemin menant au Mexique. Il lui permet de construire des forts aux mêmes conditions que celles qui ont régi son acquisition du Fort Frontenac, en 1675. On lui accorde cinq ans pour achever cette entreprise. La traite avec les Outaouais et les autres nations qui se rendent à Montréal lui est interdite. On lui permet, par privilège, le commerce des peaux de cibola. Le lieutenant gouverneur Frontenac, du Chesneau, Intendant de la Justice, de la Police et des Finances ainsi que les officiers du Conseil Souverain de Québec sont chargés de faire respecter le teneur des Lettres.

Chapitre 22, *Continuation de la découverte & des Missions de la Louisiane*, p. 167-209.

1) p. 167-168: présentation de la relation de Zénobe Membré. Le rédacteur reproduit « mot à mot » la relation ou plutôt une « manière de Relation abrégée » dont il a toutefois retranché « quantité d'avantures, & de remarques qui ne sont pas essentielles ». Le père Membré est toujours en Louisiane avec le père Maxime Le Clercq.

2) p. 168-171: distribution des tâches des trois récollets qui sont au Fort Crèvecoeur. Voir *DL* de L. Hennepin, p. 187-188 et *MB*, p. 488.

3) p. 171-173: désertion des hommes de La Salle. Au cours de son voyage vers le Fort Frontenac, La Salle rencontre les deux hommes qu'il avait envoyés à Missilimakinac (le rédacteur a mentionné le fait plus haut, à la p. 160). Selon *PEF*, ce sont ces deux Français qui ont incité les hommes de Tonti à désertir. Cette information se trouve dans une lettre de La Salle, P. Margry, 2: 109. Cela signifie que l'information que le rédacteur donne au début de ce chapitre est exacte (*PEF*, p. 168): il a en main des lettres ou des copies de lettres de La Salle. Les déserteurs pillent les magasins des Forts Crèvecoeur et des Miamis et volent les pelleteries qui étaient à Missilimakinac: cet événement est raconté dans *MB*, p. 497.

4) p. 173-177: notes d'ordre géographique et ethnographique sur le pays des Illinois. Pour ce dernier aspect, on retrouve de l'information identique dans *DL*, p. 182 en ce qui concerne les sept à huit

mille âmes qui composent le grand Village des Illinois; dans le MB, p. 487-488, sur la polygamie, l'homosexualité et les travestis et dans *les Moeurs des Sauvages* de Louis Hennepin, p. 5-6, sur les serpents et la puissance des antidotes amérindiens. On n'a pas trouvé de textes sources pour la description d'ordre géographique.

5) p. 177-178: l'attitude de Tonti au Fort Crèvecoeur et l'imminence d'une attaque des Iroquois et des Miamis contre les Illinois (voir MB, p. 503-506).

6) p. 178-181: le travail apostolique des pères la Ribourde et Zénobe Membré, de la mi-mars à septembre 1680. Le premier fut adopté par un Illinois du nom d'Asapista et vit « a la maniere des Sauvages »; Z. Membré fit un voyage aux Miamis et se rendit à d'autres villages illinois. Les pères suivaient les Amérindiens à la chasse, durant l'été. Ils baptisaient peu (les moribonds seulement) surtout depuis que Z. Membré avait appris que Chassagouache était mort « entre les mains des Jongleurs ». Il faudra beaucoup de temps avant de pouvoir espérer « quelque fruit » du travail apostolique, tellement l'opposition au christianisme est grande.

7) p. 182-184: retour en arrière concernant l'ambassade des Miamis chez les Iroquois Tsonnontouans alors que La Salle s'y trouvait l'année précédente (1679). Cet événement est raconté dans une lettre de La Salle sur cette ambassade, P. Margry, 2: 32-36 et 2: 99. Le rédacteur cherche à expliquer, sans vraiment les comprendre semble-t-il (« l'Iroquois & le Miamis avoient relié depuis contre l'Illinois par

des moyens dont on parle fort différemment » et « Quoiqu'il en soit... »), les motifs d'une alliance entre les Miamis et les Iroquois contre les Illinois en 1679. Il laisse entendre que cette guerre est préparée par des ennemis de La Salle. Dans sa lettre, l'explorateur mentionne que certaines personnes sèment la zizanie en disant aux Illinois qu'il veut s'établir chez eux pour mieux les livrer aux Iroquois, et à ces derniers qu'il fournit des armes aux Illinois contre eux, Margry, 2: 33-34. Selon lui, le jésuite Allouez augmente les soupçons en conseillant aux Miamis d'envoyer une ambassade chez les Iroquois, avec des lettres adressées aux jésuites qui y demeurent, afin de leur signifier leur neutralité. Dans *PEF*, cette ambassade des Miamis a pour mission de demander aux Iroquois de s'allier avec eux contre les Iroquois. Les ambassadeurs sont chargés de lettres de « quelques Français mal intentionnés », p. 182-183. Il n'est pas question, dans le *MB*, de cette ambassade de La Salle mais plutôt d'une alliance entre les Iroquois et les Miamis. Ce sont les premiers qui provoquent la guerre contre les Illinois. Le rédacteur laisse entendre que l'alliance que font les Miamis avec les Iroquois se retournera contre eux une fois les Illinois détruits. L'information sur le changement de territoire des Miamis se trouve aussi dans *MB*, p. 505, 1^{er} alinéa.

8) p. 184-200: récit de l'affrontement entre Iroquois et Illinois en septembre 1680 et, conséquemment, du retour des Français à Missilimakinac. Cet événement est raconté aux p. 506-511 du *MB*. *PEF* ajoute que Z. Membré servit alors d'ambassadeur entre les deux partis, p. 188-189. Les Iroquois détruisent le village des Illinois qui ont

choisi la fuite. Les Français se retrouvant abandonnés à eux-mêmes décident de rentrer à Missilimakinac; ils partent le 18 septembre 1680. On peut aussi lire le récit de la mort de Gabriel de la Ribourde et celui des péripéties du voyage de retour aux p. 588-592 de la relation de 1684 de Tonti.

9) p. 200-203. Le rédacteur mentionne que si Tonti était passé par la route du sud plutôt que par la route du nord, il aurait rencontré La Salle. Cette information se trouve aussi dans la Relation de 1684 de Tonti, p. 589. Le rédacteur rapporte ensuite les propos de La Salle, lorsqu'ils se rencontrèrent tous à Missilimakinac (voir la lettre de La Salle dans P. Margry, 2: 59-68). Une partie de cette information se retrouve dans MB (p. 496, 500, 503 par exemple), mais elle plus complète et précise dans la lettre de La Salle.

10) p. 203-208: retour de La Salle au village des Illinois. Le village des Illinois détruit par la guerre qui s'y était déroulée pendant son absence, La Salle s'applique à refaire l'alliance entre les Illinois et les Miamis (voir MB, p. 514-544). PEF ajoute que La Salle a acheté tout le pays des Illinois et donné des cantons aux Chaouenons.

11) p. 208-209: conclusion. Le rédacteur souligne la tenacité et le courage de La Salle face aux nombreuses épreuves qu'il a subies. Tout autre que lui aurait abandonné l'entreprise.

Chapitre 23, *Le Sieur de La Salle poursuit et achève sa découverte depuis les Illinois par le Fleuve Colbert jusques au Sein Mexique, & son retour au Canada*, p. 209-268.

1) p. 209-213: présentation de la suite de la relation de Z. Membré. Le rédacteur retranche du texte le récit de leur voyage du Fort Frontenac aux Illinois. Il note que La Salle abandonne son projet de descendre le Mississipi en navire et qu'il utilisera le canot. Il choisit quelques Amérindiens des nations des Loups et des Abénaquis qui l'accompagneront et règle quelques problèmes avec ses créanciers. Il rencontre, à Montréal, M. Barrois, secrétaire de Frontenac, et repart pour le Fort Frontenac. Il s'embarque sur le lac de Conty le 28 août 1681 et arrive au commencement de novembre à la rivière des Miamis (p. 213). C'est à partir d'ici qu'il reprend « mot à mot » la relation de Z. Membré « qui paroît même extraite des Memoires du Sieur de la Salle qui l'accompagnoit ».

2) p. 213-248. Document: la relation du récollet Zénobe Membré qui accompagna Cavalier de La Salle lors de sa découverte de l'embouchure du Mississipi. Voir l'appendice suivant.

3) p. 248-260. Le rédacteur regroupe dans ces pages, de l'information d'ordre encyclopédique sur la faune, la flore, la géographie physique de la vallée du Mississipi et sur les moeurs et coutumes des Amérindiens. J. Delanglez, dans l'article cité plus haut, a répertorié les sources suivantes: deux lettres de La Salle (pour la description du Michybichy, Margry, 2: 172-173 et pour celle de l'opossum, Margry, 2: 182) et une relation des jésuites, JR, 45: 194, pour celle des

buffles; le fait que les Amérindiens de la région du Mississippi utilisent les cheveux est rapporté par La Salle, Margry, 2: 202, Tonti, Margry I: 595 et Jolliet, Relation de 1674 (Mid-America, 26 (1944): 324 et 28 (1946): 106); l'information sur les cotonniers que les Amérindiens utilisent pour faire des canots se trouve aussi chez Jolliet et dans une lettre de Dablon, datée du 1er août 1674 (Mid-America, 26 (1944): 318). Enfin, J. Delanglez fait d'autres rapprochements entre Z. Membré et L. Jolliet à propos des grenadiers, de l'hiver qui est la saison des pluies, du blé que l'on récolte trois ou quatre fois par année et du respect que manifestent les Amérindiens envers leur chef en n'osant jamais passer entre lui et « le flambeau de Canne qui brûle chez lui ou qu'il fait porter devant quand il marche » (PEF, p. 258). PEF mentionne qu'ils n'ont pas d'armes à feu mais seulement des couteaux et des hachettes de pierre ajoutant que cela est contraire à ce que l'on a rapporté à propos de leur commerce avec les Espagnols, grâce auquel ils se seraient procuré des fusils. J. Delanglez prétend que PEF déduit ces rumeurs de la lecture de la carte de Jolliet. L'information à propos des bracelets de perles percés par le feu se trouve dans la relation de 1684 de Tonti, Margry, I: 601.

4) p. 260-262. Le rédacteur, qui aurait beaucoup d'autres choses à ajouter, conclut sa relation par une comparaison entre les nombreuses conversions qui se faisaient du temps des apôtres et le peu qui se font aujourd'hui. C'est le sort du missionnaire moderne de se contenter d'annoncer les vérités chrétiennes en espérant que « par un effet secret de la grace », ce que Dieu seul peut connaître, quelqu'un

puisse en profiter un jour. Il n'a baptisé que deux enfants moribonds qui moururent en sa présence.

5) p. 263: retour inattendu de Z. Membré en France. Il adressa sa relation au Supérieur des missions à Québec, le père Valentin Le Roux (le rédacteur en a fait une copie « quelques années après »). La Salle demanda à Z. Membré, qui pensait rester aux Miamis, d'aller en France rendre compte de sa découverte en attendant de s'y rendre lui-même, l'année suivante. Le récollet partit donc des Miamis le 8 octobre et arriva à Québec le 15 novembre. Il s'embarqua sur le même navire que Frontenac, le 17 novembre 1682.

6) p. 264-268: trois documents de la Sacrée Congrégation de Propaganda Fide, écrits en latin. Le premier est un décret daté du 8 janvier 1685 et adressé au père Hyacinthe Le Fevre. On lui permet de nommer quatre récollets pour la Louisiane. Ensuite le rédacteur précise que ce décret était accompagné de quatre autres pour chaque missionnaire; il en reproduit un seul pour en illustrer le contenu: il s'agit de celui adressé à Zénobe Membré. Finalement, PEF donne le titre et la fin du bref du saint Père accompagnant les décrets et « contenant les Permiſſions et pouvoirs en 26. articles ». Aux Archives départementales de Seine-et-Oise (Versailles), dans la série H (Archives ecclésiastiques), on trouve, en plus du manuscrit de l'*Histoire chronologique de la Nouvelle-France*, des Brefs papaux et lettres patentes concernant l'établissement des Récollets depuis 1635. Dans 57 H1-4^e liasse, se trouve le Décret de la Congrégation Générale de Propagande Fide, daté du 8 janvier 1685 (Louisiane et Récollets). Il

n'apparaît pas dans la liste des documents dressée par Révillaud, à la fin de son édition de l'*Histoire chronologique*. C'est ce document qui est reproduit ici.

Chapitre 24, *Le Sieur de la Salle continue sa découverte par le Sein Mexique, établissement de la Colonie Française à la Baye s. Louïs. Les aventures malheureuses qui lut arrivent*, p. 269-299.

1) p. 269-270: introduction. PEF oppose le succès de l'expédition de 1682 de La Salle à l'échec de celles faites par Jean Ponce de Léon, Pamphile de Navaez et Ferdinand de Soto. Le rédacteur copie mot à mot la moitié de la conclusion du RO, p. 16. Il ajoute qu'il est vrai que La Salle n'a pas trouvé le passage vers la mer, but de sa première expédition; mais il espérait encore l'atteindre et aurait réussi s'il n'était pas mort. Selon J. Delanglez (« The First Establishment of the Faith in New France, *Mid-America*, vol. 30, no 3, p. 199), La Salle ne cherchait plus ce passage depuis son expédition ratée de 1669. Il était plutôt intéressé à bâtir des forts le long du Mississippi, y fonder des colonies et à trouver le « Chucagua of Garcilasco de la Vega ». Si ce qu'écrit l'historien jésuite est juste, le rédacteur de ce passage ne semble pas avoir une connaissance très approfondie de l'évolution de la pensée de La Salle. D'ailleurs il semble se contredire puisqu'il écrit plus bas, p. 271, que le but de sa deuxième expédition est de trouver l'embouchure du Mississippi par le golfe du Mexique et d'y établir de « puissantes Colonies ».

2) p. 270, 1^{er} alinéa-276: La Salle choisit des missionnaires pour son expédition du Texas (1684-1687). Après avoir passé l'année 1683 au pays des Illinois « à y faire des établissements », La Salle se rend en France où il prépare sa deuxième expédition. Il demande des missionnaires à M. de Tronçon, Supérieur des Sulpiciens: ce dernier choisit Jean Cavelier, son frère, M. de Chefdeuille et M. de Maiulle. Chez les récollets, Hyacinthe Le Febvre, Provincial des récollets de la Province de Saint-Denis, choisit les pères Zénobe Membré, Maxime Le Clercq et Anastase Douay. Le rédacteur ajoute qu'ils reçurent « Bref et Décrets » qu'il éditera à la fin du chapitre. Ils furent placés par erreur à la fin du chapitre précédent et l'on sait qu'ils proviennent des archives des récollets. Il ajoute, pour terminer cette section, qu'ils ont obtenu ces documents nécessaires, étant donné la distance qui les séparait de Québec, malgré l'opposition de l'Évêque, Monseigneur le Cardinal d'Eftrées.

3) p. 276-299. début du récit de la deuxième expédition de Cavelier de La Salle. Dans l'état actuel de la recherche, nous ignorons s'il existe des textes qui auraient pu informer et/ou inspirer la rédaction de ce chapitre. Le rédacteur indiquera au début du chapitre suivant, p. 302, que sa source est la relation d'Anastase Douay.

4) p. 299, dix dernières lignes. Le rédacteur mentionne que La Salle n'aurait pu supporter toutes les épreuves qu'il a connues, si son grand courage n'avait été aidé par « un secours de grace extraordinaire ».

Chapitre 25, *Avantures Malheureuses de deux voyages que le sieur de la Salle entreprend aux Illinois. Sa mort tragique. Une partie de son monde repasse en France par les terres de Canada*, p. 300-377.

1) p. 300-301: transition. Le rédacteur développe l'idée avec laquelle il a terminé son chapitre précédent: ce qu'il faut retenir de cette expédition, c'est la manifestation de la volonté divine qui s'est exprimée par le courage avec lequel La Salle a mené son expédition jusqu'au bout. Il faut adorer les desseins de Dieu sur ces peuples plutôt que de chercher à comprendre pourquoi il n'a pas soutenu ce qui semblait d'abord l'intéresser, leur conversion.

2) p. 301-302. *PEF* résume les principales articulations de la relation qu'il présente: La Salle entreprit deux voyages par terre pour se rendre au Canada. Il revint sur ses pas la première fois et il fut assassiné lors de sa deuxième tentative. Ceux qui restaient se rendirent au Canada et en France dont, entre autres, Anastase Douay. Plutôt que de rédiger lui-même le compte rendu de l'expédition du récollet, le rédacteur préfère reproduire ce que le père Douay a écrit, une fois de retour en France, malgré qu'il ait perdu plusieurs notes au cours des différents naufrages qu'il a faits.

3) p. 302, 1^{er} alinéa-377. Document: relation attribuée à Anastase Douay.

4) p. 377, 1^{er} alinéa. Fin de l'extrait des « mémoires » attribués à Anastase Douay (« de ce que le Pere Anastase a pû se souvenir »). Il part des Illinois au printemps de 1688 avec Jean Cavelier, le neveu de

ce dernier, Henri Joutel et un Amérindien, « aujourd'hui habitué auprès de Versailles ». Ils arrivent à Québec le 27 juillet et s'embarquent le 20 août pour la France. Ils se retrouvent tous à Paris pour rendre compte de l'expédition à Monsieur de Seignelay.

Chapitre 26, *La Nouvelle France victorieuse par Mer & par Terre contre les Anglais & les Sauvages par les armes triomphantes de Sa Majesté en 1690*, p. 378-454.

1) p. 378-382: introduction. Le rédacteur présente l'état de la colonie avant l'arrivée de Frontenac et enchaîne avec le chapitre précédent: la Louisiane n'est pas la seule partie de la Nouvelle-France dont l'établissement fut perturbé. Les Iroquois ont repris leurs attaques depuis le retour de Frontenac en France, en 1682. Deux maladies contagieuses ont tué plus de 2500 personnes. Les Anglais se sont joints aux Iroquois et ont pris les principaux forts de la colonie. Ils avaient imaginé d'attaquer Québec avec une armée qui y descendrait de Montréal et une flotte qui remonterait le fleuve vers Québec. Cette idée d'une attaque par terre et par mer vient d'une lettre de Frontenac, datée du 12 novembre 1690 (voir plus bas, no 11c). Frontenac revint à Québec le 14 octobre 1689.

2) 382-383: ambassade de quatre Iroquois à leur principal village (le rédacteur le nomme « Onontaé »). Un des chefs, Oneonaré, avait été envoyé aux galères, en France, avec quarante autres Iroquois. Graciés, ils revinrent à Québec avec Frontenac qui en délègue quatre pour inviter les autres à venir le retourner à Québec. PEF réécrit la p.

485, alinéas 2 et 3, de la *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada, depuis le départ des vaisseaux, au mois de novembre, 1689, jusqu'au mois de novembre, 1690* de Charles de Monseignat (nous abrégons par *Relation* dans les pages qui suivent. Nous renvoyons aux numéros de pages du texte publié dans la *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents relatifs à la Nouvelle-France, recueillis aux Archives de la Province de Québec, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie, 1883, vol. I, p. 482-531*). Le rédacteur ne retient pas l'information selon laquelle M. de Denonville aurait capturé et exilé ces Iroquois après les avoir attirés au fort Frontenac sous le prétexte de faire la paix. Par contre, il ajoute que Frontenac se présentait comme le père des Amérindiens « ne les traitant que de ses enfants ». Il ajoute qu'Onontio, comme ils l'appellent, signifie « grande montagne ».

3) p. 384-386: députation de Jolliet et de Louvigny à Missilimakinac et affrontement avec les Iroquois à la Pointe aux Chats. PEF réécrit le 1^{er} alinéa de la p. 483, le 2^e alinéa de la p. 484 et les p. 495-496 de la *Relation*. Dans ce texte source, Jolliet revint à Québec lorsqu'il apprit que les Iroquois chassaient sur son chemin; l'ambassade fut reprise par Louvigny au printemps. Le rédacteur ne retient pas cette information et parle de deux ambassades complétées.

4) p. 387-397: expéditions françaises victorieuses contre les Anglais.

a) p. 387-390. La 1^{ère} expédition, en février 1690, partit de Montréal vers la Nouvelle-Hollande, sous le commandement de MM.

Sainte-Hélène et de Mantet (MM. Lemoyne et d'Aillboust dans la *Relation*: ils allaient du côté d'Orange, p. 488). PEF résume assez mal les p. 488-492 de la *Relation* sur la prise de Corlar.

b) p. 391-394. La 2^e expédition, fin janvier 1690, fut sous la conduite de M. de Portneuf. PEF réécrit les p. 497, dernier alinéa à la p. 500 de la *Relation*.

c) p. 394, 1^{er} alinéa-395. La 3^e expédition se trouva près du bourg de Semantals (Salmonfalls, dans la *Relation*) en Acadie, le 27 mars 1690. Elle fut sous le commandement de M. Artel (le rédacteur se trompe puisqu'il écrit, p. 387, que M. Artel commandait la 2^e expédition). PEF réécrit les p. 496-497 de la *Relation*.

d) p. 395, 2^e alinéa-397: une autre expédition « dans le pays ennemi » (dans la *Relation*, ils marchent du 18 au 26 mai: ils sont partis de Montréal). MM. de Beauvais, de Tilly et de la Brosse en firent partie. PEF réécrit assez mal les p. 500-501 de la *Relation*.

5) p. 398. Frontenac avait placé des troupes sous le commandement du chevalier de Clermont; il devait patrouiller le territoire entre Montréal et Sorel. De la même manière, M. de la Motte devait couvrir la région de Trois-Rivières à Saint-François, jusqu'au-dessous de Québec. Le rédacteur réécrit les alinéas 6, 7 et 8 de la p. 501.

6) p. 398, 1^{er} alinéa-399: une embuscade à la Pointe-aux-Trembles contre les Iroquois. Il réécrit les alinéas 2 et 3 de la p. 501 de la *Relation*. Le rédacteur inverse l'ordre de présentation des événements; dans le texte source, ce segment précède (5).

7) p. 399, 1^{er} alinéa-400. Craignant une attaque des Anglais, on fortifia Québec au printemps 1690. Le tout fut presque achevé à la fin juillet, avant le départ de Frontenac pour Montréal. PEF réécrit la 1^{ère} moitié de la p. 507 de la *Relation*.

8) p. 401, 1^{er} alinéa. Le rédacteur renvoie à la *NRG* où il traite de la prise de Port-Royal par les Anglais; or, il n'y a rien de tel dans la *NRG*. Il retranche donc de son texte source les p. 502-503 qui portent sur la prise de l'Acadie et où il est dit, entre autres, que la nouvelle de sa reddition parvint à Québec en juillet. Le rédacteur ne reprend pas non plus l'information de la p. 506, où il est fait mention du pillage de l'Isle Percée au cours duquel l'église des récollets fut déshonorée. Cette information est présente dans la *NRG*, p. 7-16, sous la forme d'une lettre du père Emmanuel Jumeau, datée de l'Isle Dieu, le 15 octobre 1690. Mais il n'a pas quitté la *Relation*, puisqu'il reprend la suite du texte qu'il a recopié à propos de la fortification de Québec: Frontenac en part le 22 juillet avec l'Intendant et arrive le 31 à Montréal. Il ajoute que Madame l'Intendante était du voyage. Ce déplacement permet au rédacteur d'ajouter la précision suivante: Frontenac était encore à Québec lorsqu'on y apprit la reddition de l'Acadie: cela n'est pas explicite dans la *Relation*.

9) p. 401, 2^e alinéa-409. Le rédacteur revient sur l'ambassade des quatre Iroquois (p. 383). Revenus à Montréal, ils rencontrèrent M. de Caillières à qui ils remirent six colliers. Il réécrit les p. 486-487 de la *Relation*. Il retranche l'information selon laquelle « Gagniegoton » accompagnait les quatre Iroquois. Lorsqu'ils se ren-

dirent à Québec, Monseignat écrit que Frontenac, pour plusieurs raisons, fut empêché de les écouter et « particulièrement parce qu'il voyait que c'était Gagniegoton qui portait la parole »; il n'a pas la confiance du gouverneur. C'est la raison pour laquelle il renvoie les Iroquois accompagnés du chevalier d'Eau, porteur de huit colliers. Le rédacteur ne dit pas que Collinguy et quatre autres Français font partie de l'ambassade: Gagniegoton ne fut pas du nombre. L'ambassade n'eut aucun succès; ils furent faits prisonniers et conduits à la Nouvelle-York. PEF réécrit les p. 493-494 de la Relation.

10) p. 409, milieu de la p.-410, 1^{er} alinéa: les Cannibas et les Abénakis ont fait la guerre aux Anglais. PEF amalgame deux passages de la Relation: le dernier alinéa de la p. 503 et les 8^e et 9^e alinéas de la p. 528. Il ne retient pas les dates.

11) p. 410, 1^{er} alinéa-414. Une armée ennemie voulut prendre Montréal.

a) p. 410-411: arrivée à Montréal, pour la traite, de cent canots des nations outaouaises, huronnes et algonquines. PEF réécrit très sommairement les p. 507-509 de la Relation; la réécriture ne rend pas compte de la complexité des négociations entre les différentes nations et Frontenac.

b) p. 411, 1^{er} alinéa-413. Frontenac reçoit un avis selon lequel une armée formée d'Anglais, d'Iroquois et de Mahingans était sur le lac Saint-Sacrement. Frontenac assemble les troupes françaises et une partie des guerriers amérindiens qui sont à Montréal, formant une armée de 1200 hommes. Il se rendit à trois lieues de Montréal pour

attendre les ennemis. Il envoya des éclaireurs. PEF résume à grands traits les p. 509-512 de la *Relation*. Il inverse l'ordre de présentation des sujets et ne tient pas compte du rapport que firent les éclaireurs.

c) p. 413, 1^{er} alinéa-414. L'armée ennemie rebroussa chemin, contaminée par la petite vérole. PEF réécrit les alinéas 5 et 6 de la p. 528 de la *Relation*. Le rédacteur ajoute que cette attaque devait se faire pendant que la flotte anglaise attaquerait Québec par le fleuve. Or cela n'est pas dans la *Relation*. Il y a donc une autre source: c'est une lettre de Frontenac, p. 41 du R.A.P.Q., 1927-1928, datée du 12 novembre 1690, qui est sans doute parvenue en France en même temps que la *Relation*.

d) p. 414, 1^{er} alinéa: conclusion. La traite terminée, les Amérindiens quittèrent Montréal. Le rédacteur revient à la *Relation* dont il résume les p. 513-514.

12) p. 415-416: départ de Frontenac pour Québec. M. de la Durantaye arriva à Montréal, de Missilimakinac, avec cinquante-cinq canots. Frontenac reçut deux lettres de Québec, l'avertissant que 35 navires (le rédacteur écrit 34, p. 421 et 449) anglais étaient près de Tadoussac. Il partit pour Québec où il arriva le 14 octobre 1690. PEF résume très sommairement les p. 513-517 de la *Relation*.

13) p. 416, 2^e alinéa-422: préparatifs de guerre. Le rédacteur résume et copie mot à mot les p. 517-519 de la *Relation*. Il ajoute que MM. d'Esquera et de Villebon, qui était venu à Québec de l'Acadie par les bois, ont aidé à fortifier la ville. Il ajoute aussi le nom de la

petite rivière entre Québec et Beauport, la rivière Saint-Charles. Il situe le couvent et l'église des récollets à une demi lieue plus loin (sur la rivière Saint-Charles) que le palais qu'occupait l'intendant, précisant que M. de Chateau Fort y commandait.

14) p. 422-425: lettre de Guillaume Phips à Frontenac. PEF recopie mot à mot les p. 520-521 de la Relation.

15) p. 425: ultimatum du messenger: le rédacteur copie mot à mot le 2^e alinéa de la p. 521 de la Relation.

16) p. 425-428: réponse de Frontenac. PEF copie mot à mot les p. 521-522 de la Relation.

17) p. 428-443: le siège de Québec, du 16 au 23 octobre 1690 (dans la Relation, les navires anglais disparaissent le mardi, vers 10 heures, le 24 octobre). PEF réécrit assez mal certains passages des p. 522-528 de la Relation, en résumé et en copie d'autres mot à mot. Le rédacteur ajoute plusieurs noms de personnes qui ont joué un rôle à cette occasion: M. de Crusel (p. 432); le prénom de M. de Vieux Pont, Godefroy (p. 433); les noms de MM. Moncarville, d'Oleançon et de Repentigny (p. 435) et ceux de Saint-Ours, Saint Cirq, de Valreine et du Crusel (p. 436). Il précise que M. de la Maison-Fort, M. de la Pérade et quarante hommes furent envoyés pour défendre le couvent des récollets (p. 436). Il ajoute le nom de la fille de Mlle Lalande, Mlle Jolliet. Il précise que M. de Grandville était le beau-frère de M. le Major.

18) p. 444-449. PEF ajoute que trois gros navires anglais périrent en retournant à Boston et plusieurs autres moyens se perdirent en mer. Le rédacteur fait ensuite le récit d'une expédition d'Iberville et de M. de Bonaventure à la baie d'Hudson. Nous n'avons pas trouvé la source de ce passage.

19) p. 449-454. Trois navires français arrivent à Québec le 14 novembre 1690; le rédacteur évoque une période de réjouissances publiques. Il réécrit les p. 529-530 de la *Relation*.

Parallèle entre la relation attribuée à Z. Membre et le «rapport officiel» de C. Bernou

Je superpose au texte de la relation attribuée à Z. Membre par PEF, le texte du rapport officiel de C. Bernou traité par Jean Delanglez. Pour en montrer l'origine textuelle, ce dernier y incorpore, en y insérant différents formats graphiques, le texte de ses deux sources, à savoir la lettre de Z. Membre, datée de la rivière de Mississipi, le 3 Juin 1682, et celle de Tonti, datée de Missilimakinak, le 23 juillet 1682. Ce qui vient de Tonti est transcrit en caractères gras, ce qui est extrait de la lettre de Z. Membre, en italique: ce qui est commun aux deux sources est écrit en lettres capitales et en caractères gras. Les passages ombragés renvoient à la lettre de Tonti où l'on trouve des informations et même des formulations identiques. Les phrases ou les mots écrits en caractères romains sont ce que J. Delanglez appelle «the connecting sentences» de C. Bernou. Le texte du «rapport officiel» est souligné dans celui du chapitre que l'on trouve ici dans la colonne de gauche. Il commence, p. 213, avec les mots le sieur de la Salle [...] s'embarqua sur le Lac Taronto, qui... On voit que ce dernier fragment est réécrit par le rédacteur de PEF qui change le nom du lac Taronto en celui du lac de Conty.

CHAPITRE XXIII.

*Le Sieur de la Salle pourfuit
& acheve sa découverte
depuis les Illinois par
le Fleuve Colbert jusques
au Sein Mexique, &
son retour au Canada .*

Passages du «rapport officiel»,
différents de la relation Membre

Comme je ne remarque rien de considerable dans les preparatifs nouveaux qu'il fallut faire pour cette seconde entreprise, non plus que dans le voyage du sieur de la Salle & du Pere Zenobe depuis Missilimakinak [210]jusques au Fort de Frontenac, & depuis le Fort de Frontenac jusques aux Miamis & aux Illinois, je retrancheray icy ce que le Pere Zenobe nous en dit dans sa Relation pour ne pas occuper le Lecteur inutilement.

Il faut seulement observer que le sieur de la Salle voyant que toutes les tentatives qu'il avoit faites pour aller en barque depuis les Illinois jusques à la Mer, avoient échoué, & que toutes ses grandes dépenses estoient devenues inutiles, resolut de pourfuivre en Canot le reste de sa découverte. A cet effet comme il venoit de laisser du monde aux Illinois & aux Miamis, quelques François

se joignirent encore à luy.
 La nation appelée des Loups,
 dont il a esté parlé, & celle
 [211] des Abenaquis qui sont deux Nations
 fort guerrieres & pleines
 de resolution, comme les
 Anglois l'ont éprouvé de tout
 temps, luy parurent les plus
 propres pour le seconder dans
 son dessein. Il en choisit quelques-uns
 des plus braves. Il
 s'aboucha aussi avec ses creanciers,
 & ayant ramassé ce qui
 luy restoit d'effets, il les contenta
 en partie, s'accommoda
 pour le reste qui demeurroit
 toujours hypothéqué sur le Fort
 de Frontenac, les terres & le
 commerce de ce grand pais,
 dont il leur laissa la liberté,
 il en reçut même de nouveaux
 secours. Il descendit
 à Mont-Royal, où Monsieur
 de Frontenac n'ayant pû
 se trouver, il avoit envoyé
 Monsieur Barrois son Secretaire,
 homme consommé
 [212] dans les affaires, autrefois Secretaire
 d'ambassade: ils concerterent
 ensemble sur les mesures
 qu'il y avoit à prendre,
 & enfin le sieur de la Salle remonta
 au Fort d'où il partit
 aussi-tôt pour suivre le Pere
 Zenobe & la plus grande partie
 de ses gens qui avoient
 gagné les devants par son ordre.

Nous avons dit que le Lac
 de Conty se décharge dans celui
 de Frontenac par un Canal
 de 14. ou 15. lieuës, & par un
 fault ou une chute d'eau qui
 tombe de 100. toises de haut.
 Le courant de ce Canal est rapide
 extraordinairement. Un des
 Canots s'estant mis à l'eau
 un peu au dessous de l'embouchure
 du Lac, fut emporté par
 le courant, mais l'on sauva le
 monde & les marchandises. Cet
 [213] accident n'apporta qu'un jour
 de retardement, enfin le sieur
de la Salle après avoir envoyé
 de nouveaux ordres au sieur

de la Foreft Commandant du Fort de Frontenac, & laiffé du monde au Fort de Conty, s'embarqua fur le Lac de Conty le 28. d'Aouft de l'année 1681, & arriva au commencement de Novembre à la riviere des Miamis. C'eft en cet endroit que nous allons reprendre mot à mot ce qu'il y a de plus effentiel dans la fuite de la Relation du Pere Zenobe, qui paroift même extraite des Memoires du Sieur de la Salle qui l'accompagnoit.

Relation attribuée à Z. Membré

Monfieur de la Salle eftant arrivé à bon port le 3. Novembre aux Miamis s'appliqua avec fon activité ordinaire & fa grande étendue d'efprit [214] à difpofer toutes les chofes neceffaires à fon départ. Il choifit vingt-trois François & dix-huit Sauvages bien aguerris, tant Mahingans ou Loups¹, qu'Abenaquis, ils voulurent mener avec eux dix de leurs femmes pour leur apprêter à manger felon leur coûtume pendant qu'ils feroient à la chaffe ou à la peſche, & ces femmes conduifirent avec elles trois enfans, ainfi toute la troupe ne fut compofée que de 54. perfonnes entre leſquelles étoit le ſieur de Tonty & le ſieur Dautray fils du feu ſieur Bourdon³ Procureur General de Quebec.

Le 21. Decembre je m'embarquay avec le ſieur de Tonty & une partie de nos gens

Taronto, qui se décharge dans le lac des Hurons, à la fin du mois

de Miamis, au fond du lac des Illinois, du côté du sud.

Il travailla d'abord, après son arrivée,

à préparer

pour achever sa découverte.

Nahingans et Abenaquis, sauvages qui avaient quitté leur pays voisin de la Nouvelle Angleterre et s'étaient mis sous sa protection.

(Ainsi)
(fut)

le père Zénobe récollet²

le ſieur de la Salle fit embarquer

(ses)

¹Nicolas de La Salle (1682) mentionne que Cavelier de La Salle est accompagné de «dix-huit Sauvages de la nation des Loups» dans P. Margry, *op. cit.*, n. 33, p. 549.

²La relation étant écrite à la première personne, il est assez naturel que le nom du récollet soit ici ajouté.

³Le nom du Procureur Général est une précision absente du rapport officiel.

sur le Lac Dauphin pour aller
 vers la riviere divine appellée
 [215]par les Sauvages **CHECAGOU**,
 afin d'y preparer les choses necessaires
 pour le voyage. Le
fieur de la Salle nous y joignit
 avec le reste de sa troupe le 4.
 Janvier 1682, & trouva que
 le **fieur de Tonty** avoit fait
 faire des **trainaux** pour y mettre
 tout l'équipage & le passer
 sur **LA CHECAGOU QUI ESTOIT GLACÉE**;
 car dans ces endroits quoyque
 l'hyver n'y dure que deux
 mois, il ne laisse pas d'y estre
 rude.

Il y a un portage à faire pour
 entrer dans la riviere des Illinois
 que nous trouvâmes aussi
 glacée⁴; nous le passâmes le
 27. du même mois, trainant
 nos Canots, nos *bagages*, &
provisions environ 80. lieues
 de chemin sur la riviere de
 Seignelay qui descend au Fleuve
 Colbert, nous traversâmes
 [216]le *grand Village des Illinois*
 sans y rencontrer personne, les
 Sauvages estant allez hiverner
 30. lieues plus bas sur le Lac
 de Pimiteoui⁵, où est situé le
Fort de Creve-cœur que nous
 trouvâmes en bon état, le fieur
 de la Salle y laissa ses ordres
 & comme depuis cet endroit la
 navigation est libre en tout
 temps, & sans glace nous nous
 embarquâmes dans nos Canots,
 & arrivâmes le 6. Fevrier à
 l'**embouchure de la riviere de**
 Seignelay, située au trente-
 huitième degré de latitude.

Les glaces qui derivoient en
 cet endroit sur le Fleuve Colbert,
 nous y *arrestèrent jusques*
 au **treizième du même mois**
 que nous en partîmes, & nous
 trouvâmes à fix lieues plus

sur le lac des Illinois

les canots et (les) autres
 à son
 l'
 la

leur

Ils partirent de cet endroit

et trainèrent
 leur et leurs

Ils passèrent par

(où ils ne trouvèrent)
 ailleurs

Trente lieues plus bas et au bout d'un élargisse-
ment de la riviere Pimedey, où était
ILS TROUVÈRENT LES GLACES
fondues

(Ainsi ils s'embarquèrent)
 (leurs)
 (arrivèrent)
 des Illinois

sur la riviere Mississipi
 les arrêterent à cet endroit

⁴Cette précision, ainsi que celle sur la durée de l'hiver plus haut, sont absentes du rapport officiel.

⁵z. Membré spécifie que l'élargissement de la riviere a les dimensions d'un lac: cette information est dans sa lettre du 3 juin 1682.

bas la riviere des Ozages qui vient de l'Oüest & est bien aussi [217] forte que le Fleuve Colbert dans lequel elle se décharge, & qui en est tellement troublé, que depuis l'embouchure de cette riviere l'eau n'est quasi pas potable. Les Sauvages nous assurerent que cette riviere estoit formée de quantité d'autres, & qu'on la remonte dix ou douze journées de chemin jusques à une montagne d'où elles tirent leur source, & qu'au delà de cette montagne c'est la Mer où l'on voit de grands Navires, qu'elle est peuplée d'une multitude de grands Villages de plusieurs Nations différentes, qu'il y a des terres & des prairies, grande chasse de Boeufs, & de Castors: quoyque cette riviere soit fort grosse, le Fleuve n'en paroist pas augmenté, mais elle y charrie tant de vases, que depuis l'embouchure [218] l'eau du grand Fleuve, dont le lit est aussi fort vaseux, ressemble plutôt à de la bouë claire, qu'à de l'eau de riviere, sans changer du tout jusques à la Mer l'espace de plus de trois cens lieues, quoyqu'il reçoive sept grandes rivieres dont l'eau est tres-belle, & qui sont aussi grandes que Mississipi.

Le 14. à six lieues de là nous trouvâmes à l'Est le Village des Tamaroa qui estoient allez à la chasse, nous y laissâmes des marques de nostre venue en paix & des signes de nostre route, ainsi qu'il se pratique dans ces sortes de voyages, nous allions à petites journées parce que n'ayant pû porter d'autres provisions que de bled d'Inde, nous estions obligés de faire chasser & pescher presque tous les jours.

[219] A 40. lieues des Tamaroa, l'on trouve la riviere Ouabache,

sur la main droite, une grande riviere appelée la riviere de Missouri.

ils virent à la main gauche le village (de) Tamaroa, où ils ne rencontrèrent personne parce qu'ils étaient tous allez à la chasse vers la riviere Ouabache, à 46 lieues de là. *Le sieur de la Salle* *laissa dans ce village, ainsi qu'il en avait laissé dans celui des Illinois* (sa)

(sa)
qu'il continua durant plus de 100 lieues sans rencontrer aucun homme.
Il allait

il estoit

où nous arrestâmes⁶. Depuis l'embouchure de cette rivière, il faut avancer quarante deux lieues sans s'arrester à cause que les rivages sont bas, marécageux, & pleins d'écume fort épaisse, de joncs & de Noyers.

Le 24. ceux que nous avons envoyez à la chasse estant revenus à l'exception du nommé Pierre Prudhomme; les autres rapporterent qu'ils avoient vu des pistes de Sauvages, cela fit craindre que nostre François n'eût esté pris ou tué; ce qui engagea le sieur de la Salle de faire construire un Fort & un retranchement, & de mettre des Sauvages avec des François sur ces pistes, personne ne (Tontî, p. 216) s'y épargna jusques au premier [220] Mars, que Gabriel Minime & deux Loups ayant découvert cinq Sauvages, en prirent deux. Ils se dirent de la Nation des SICACHA, & que leur Village estoit à une journée & demie de là. Après leur avoir fait toutes les caresses, je partis avec le sieur de la Salle, & la moitié de son monde, pour y aller dans l'esperance d'apprendre des nouvelles de Prudhomme, mais après avoir marché ce terme, nous témoignâmes aux deux Sauvages que nous estions fâchez de ce qu'ils mentoient. (Tontî, p. 217) ils nous dirent franchement qu'il y avoit encore trois journées (ces Sauvages comptent ordinairement dix ou douze lieues pour une journée)⁷ nous retournâmes au Camp & l'un de ces deux Sauvages s'estant offert à rester, & l'autre à porter [221] la nouvelle au Village, le sieur de la Salle luy donna quelques marchandises, il partit après

Il fit néanmoins

estoit
de cannes

février qu'il avait
revinrent tous
à la réserve d'un de ses gens
et
ayant rapporté
d'hommes on craignit qu'il

par les sauvages
Aussytôt le sieur De la Salle fit faire
et ordonna
à des Français et à des sauvages
de suivre les pistes qu'on avait vues .
Le (1er)
du mois de
des sauvages du sieur De la Salle
découvrirent dont ils et les amenèrent
au fort où le sieur De la Salle leur fit beaucoup de
caresses. Il apprit qu' ILS ESTOIENT d'une
nation appelée n'estoit éloigné
que d'
Ainsi il partit

de ses gens

durant un jour et demy
il reconnut qu'ils étoient encore bien éloigné du
village et que ces deux sauvages l'avoient trompé
Il leur en fit des plaintes et ils lui
avouèrent
offrant toutefois que l'un d'eux
demeurerait avec luy pendant que l'autre
iroit au village dont les chefs se rendroient
incessamment au bord du fleuve .

accepta leurs offre et en ayant renvoyé un avec
présens de il ramena l'autre à son fort.

⁶Cette étape dans le déroulement du voyage est absente du rapport officiel.

⁷Cette explication est probablement ajoutée par le rédacteur de PEF.

nous avoir fait entendre
que nous trouverions leur Nation
en descendant sur le bord
du Fleuve. (Tonti, p. 217)

A la fin Prudhomme, qui
s'estoit égaré fut retrouvé le
neuvième jour⁸ & ramené au
fort, en sorte que le lendemain
étant partis d'un temps de Brume,
& ayant navigé 45. lieues
jusques au troisième de Mars⁹,
nous entendîmes sur la droite
battre le Tambour, & faire
des Sajakotest, ayant reconnu
que c'estoit un Village (Tonti, p. 217)
des Akanfa. Le sieur de la Salle passa
aussi-tost avec tout son monde
de L'AUTRE BORD, où à moins
d'une heure IL FIT CONSTRUIRE une
redoute retranchée sur une
pointe avec des pieux & des
[222]arbres abatus pour éviter toute
surprise, & pour donner aux
Sauvages le temps de se rasseurer.
Il fit après avancer quelques-uns
des siens sur le bord
de la riviere d'où ils convierent
LES SAUVAGES de venir à nous.
Leurs chefs envoyerent une
Pirogue (ce sont de grands Canots
de bois formez d'un arbre
creusé, à la maniere de petits
bateaux)¹⁰ qui vint à la portée
du fusil. ON LEUR PRESENTA
LE CALUMET de paix, & deux
Sauvages s'estant avancez invitoient
par leurs gestes les
François d'aller à eux. LE SIEUR
DE LA SALLE Y ENVOYA un François
& DEUX Abenaquis¹¹, qui
furent reçeus & regalez avec
beaucoup de marques d'amitié.
Six des principaux les reconduisirent
dans la même Pirogue
& entrerent dans la redoute,
[223]où le sieur de la Salle LEUR FIT

Mais
à la chasse même jour. Ainsy le Sr De la Salle
renvoya aussi l'autre sauvage avec des présens.

Le 3^e il continua sa route,
et le 13^e après avoir

ILS ENTENDIRENT

CRIS DE GUERRE ce qui leur fit juger qu'ils
avaient été découverts par quelques
sauvages, dont en effet ils virent aussytost le
village à la droite de la rivière.
fit d'abord passer ses canots A... en une heure,
UN FORT de pieux et d'arbres abattus sur une

pointe de terre
afin d'(éviter) d'estre surpris

ensuite
de ses gens

QUI APPELÉRENT

s'avança

et invitant

de ses sauvages

ramenèrent

le fort

⁸Cette précision se trouve dans sa lettre du 3 juin 1682.

⁹La date est une précision qui n'est pas dans la lettre de Tonti.

¹⁰C'est une autre explication de la part du rédacteur.

¹¹Dans sa lettre, Z. Membré écrit «deux des nostres»; H. de Tonti parle de «deux Loups».

DES PRESENS de Tabac & quelques marchandises. Ils nous donnerent de leur part quelques esclaves, le plus considerable des chefs nous convia d'aller au Village pour nous rafraichir, à quoy l'on consentit volontiers.

Tous ceux du Village excepté les femmes qui avoient d'abord pris la fuite, vinrent au bord du Fleuve nous recevoir. L'on nous y bâtit des cabannes, on nous apporta du bois à brûler, des vivres en abondance, on nous fit des festins continuels durant trois jours, les femmes estant revenueës nous apportèrent du bled d'Inde, des faives, de la farine, & des fruits de diverses sortes, & on leur fit d'autres petits presens en reconnoissance qu'elles admirerent fort.

[224] Ces Sauvages ne ressembtent pas à ceux du Nord qui sont tous d'une humeur triste & severe. Ceux-cy sont beaucoup mieux faits, honnestes, liberaux, & d'une humeur gaye, la jeunesse même est si modeste, que quoyqu'ils eussent une forte envie de voir le sieur de la Salle, ils se tenoient sans bruit à la porte, & sans oser y entrer.

Nous y vîmes grand nombre de poules domestiques, des troupeaux de poulets d'Inde; & d'Outardes familiares¹², diverses sortes de fruits, des pesches déjà formées sur les arbres, quoyqu'on ne fut encore qu'au commencement de Mars.

Le 14. du même mois le sieur de la Salle prit possession de ce païs en grande ceremonie,

et de lui firent à leur tour présent de

et ensuite d'entre eux le

à leur s'y avec tous ses gens le sieur de la Salle

à la réserve des...

de la rivière pour le

Ils voulurent ensuite emmener ses gens en diverses (cabanes) pour les mieux régaler, mais le sieur de la Salle ne jugeant pas à propos de les laisser escarter, témoigna que ses gens ne se séparaient pas volontiers les uns des autres. Les sauvages consentirent facilement à les laisser ensemble et bâtirent les (cabanes) qui leur étaient nécessaires, leur portèrent. (du bois à brûler) leur fournirent (des vivres en abondance)... et leur firent (des festins continuels durant trois jours) que le sieur de la Salle y demeura. (Les femmes estant) venues leur (apportèrent) en récompense de

M. De néanmoins. (à la porte sans bruit)

On y vit un

beaucoup de

La rivière Ohio, qui a sa source dans le pays des Iroquois, se décharge dans le fleuve Mississipi, vis-à-vis de ce village.

avec beaucoup de cérémonies

¹²Ce détail précis sur les animaux domestiques et sauvages illustre bien la différence entre une précision du narrateur et une explication du rédacteur.

[225]y fit *planter une Croix &* arborer
LES ARMES DU ROY dont
les Sauvages témoignèrent une
joye extreme. L'on parle beaucoup
 aux Sauvages par gestes,
 & ceux que nous avions avec
 nous se faisoient un peu entendre
 en leur Langue. Je pris occasion
 de leur faire comprendre
 quelque chose de la verité d'un
 Dieu & des Mysteres de nostre
 Redemption dont ils voyoient
 les armes, ils témoignoiert
 durant ce peu de temps goûter
 ce que je leur disois, levant
 les yeux au Ciel & se mettant
 à genoux par maniere d'adoration,
 nous les voyons aussi se
 froter le corps avec les mains,
 après avoir froté la colonne où
 estoit la Croix¹³: en effet à nostre
retour de la Mer nous trouvâmes
qu'ils avoient entouré cette
 [226]*Croix d'une palissade,* enfin
ILS nous **DONNERENT** des provisions
 & des **HOMMES POUR** nous
CONDUIRE & nous *servir d'Interpretes*
chez les Taenfa leurs alliez
qui sont éloignez de 80.
lieuës de ce Village.

Le 17. nous continuâmes
 nostre route, & à six lieuës
 plus bas nous trouvâmes un autre
Village de la même Nation
des Akanfa, & puis un autre
trois lieuës au dessous dont les
 peuples estoient de même, &
 nous y firent grand accueil,
 on leur donna des presens &
 des marques de nostre venue
 en paix & en amitié.

Le 22. nous arrivâmes **CHEZ**
LES TAENFA qui habitent autour
 d'un petit Lac formé dans
 les terres par le Fleuve Missipi,
 ils ont huit Villages, & les
 [227]murailles de leurs maisons sont
faites de terre mêlée de paille.
 Le toit est de cannes qui font un
 dôme qui est orné de peintures,
 ils ont des lits de bois & beaucoup

faisant...Y ARBORANT

(en)
 (extraordinaire)

et le sieur de la Salle, à son
 trouva

LUI ensuite
 et quelques...LE
 et luy

le sieur de la Salle continua
 sa de là, il vit

un troisième
 plus bas, où il fut aussi fort bien reçu; mais il
 ne s'y arrêta pas, et il en partit après y avoir fait

IL ARRIVA

(forment)
 (un dôme orné de peintures)

¹³Cette observation est dans sa lettre de 1682.

d'autres meubles & d'embellissements,
DES TEMPLES même
où ils enterrent les os de leurs
Capitaines. Ils sont vêtus de couvertes
blanches faites d'une écorce
d'arbre qu'ils filent. Leur
chef est absolu, & dispose de
tout, sans consulter perfonne.
Il est servi par des esclaves, ainsi
que tous ceux de sa famille. On
luy apporte à manger hors de sa
cabanne, on luy donne à boire
dans une tasse particuliere avec
beaucoup de propreté, ses femmes
& ses enfans font traitez de
même, & tous les autres Taenfa
luy parlent avec respect & avec
ceremonie.
 [228] Le sieur de la Salle estant fatigué
& ne pouvant luy-même
aller dans le Bourg, nous y envoya,
le sieur de Tonty & moy,
avec des prefens. Le chef de cette
Nation ne se contenta pas de
luy envoyer quantité de vivres
& autres prefens. Il voulut aussi
le voir, & pour cela un maître
des ceremonies vint deux
heures devant, suivi de six autres
hommes, à qui il fit nettoyer
le chemin par où il devoit
passer, preparer une place
& la couvrir d'une natte de Cannes
delicatement travaillée. Le
chef qui arriva ensuite estoit
vêtu d'une belle nappe ou couverture
blanche, deux hommes
le precedoient, portant des éventails
de plumes blanches.
Un troisième portoit une lame
de cuivre, & une plaque ronde
de même matiere, toutes deux
 [229] tres-polies. Il conserva un
maintien extraordinairement
grave en cette visite qui fut
neanmoins pleine de confiance,
& de marques d'amitié.
Tout ce país est garni de Palmiers,
de LAURIERS de deux fortes,
de Pruniers, de Pefchers,
de Meuriers, de Pommiers, de

ILS ONT

(couvertures)

(appreste)
 (sert à boire)

(de grandes cérémonies)

chez les Taensa, y avait envoyé

(d'envoyer quantité de vivres au sieur de la Salle)

(et de lui faire des présents)
 lui rendre visite.

auparavant

(il luy fit)
 (et la fit couvrir)
 très délicatement Ce

très belle

une gravité extraordinaire

dans

Poiriers de toutes fortes d'especes¹⁴.

Il y a aussi des Noyers de cinq ou six fortes, dont quelques-uns portent des noix d'une grosseur extraordinaire. L'on nous fit goûter de plusieurs natures de fruits secs que nous trouvâmes fort bons, & gros¹⁵, l'on y voit aussi de beaucoup d'autres especes d'arbres fruitiers dont je n'ai point vu en Europe, la saison trop peu avancée ne nous permit pas d'en reconnoître les fruits, nous y remarquâmes des vignes qui avoient [230] passé leur fleur, au reste l'esprit & l'humeur de ces peuples nous parut docile, & traitable, & même capable de raison. Je leur faisois entendre tout ce que je voulois sur nos Mysteres. Ils concevoient assez bien la necessité d'un Dieu qui a tout fait, & qui gouverne tout, ils attribuent cette Divinité au Soleil, l'on pourra y avancer beaucoup la Religion, aussi bien qu'aux Akanfa, tous ces Peuples estant à demi policez.

Les guides ne voulurent pas aller plus loin craignant de tomber entre les mains de leurs ennemis, car les peuples qui habitent un des rivages ont communement ennemis de ceux de l'autre. Ils ont quarante Villages à l'Est, & trente quatre à l'Oüest, dont on nous donna tous les noms.

[231] Le 26. Mars reprenant nostre navigation, nous aperçûmes à douze lieuës plus bas une pirogue ou Canot de bois¹⁶ à qui le fleur de Tonty donna

et (de beaucoup)
sortes

empescha de

rencontrer
parce que

de cette rivière sont
tous (ceux de)
il y a du costé gauche.
du costé droit

le sieur de la Salle continua sa
on découvrit
de là un auquel

¹⁴Ce sont de petits détails fort précis, qui ne s'inventent pas et qui sont absents du rapport officiel; il en va de même des «vignes qui avoient passé leur fleur» quatorze lignes plus bas.

¹⁵Autre précision du même ordre.

¹⁶Cette explication du rédacteur lui est peut-être suggérée par la lettre du 23 juillet 1682 d'Henri de Tonty qui y mentionne un «canot de bois».

chasse, jusques à ce que approchant
du rivage nous découvrimus
un grand nombre de Sauvages.

Le sieur de la Salle suivant
sa precaution ordinaire,
gagna le rivage opposé d'où il
leur envoya porter le calumet
de paix par le même sieur de
Tonty, quelques-uns des principaux
traverserent le Fleuve

pour venir à nous en bons amis,
c'estoient des pescheurs de la
Nation des Nachié, ennemis
des Taenfa, quoyque leur Village

fut à trois lieuës dans les
terres, nous ne laissâmes pas d'y
aller le sieur de la Salle & moy
avec une partie de son monde,
nous y couchâmes, & y reçeumes
[232] tout le bon accueil que l'on
peut souhaiter, le sieur de la
Salle dont le seul air, les manieres
engageantes & l'esprit
adroit, s'attirent également l'amour
& le respect imprima

de si grands sentimens dans
le coeur de ces peuples, qu'ils
ne sçavoient quelle chere nous
faire. Ils auroient bien voulu
nous retenir avec eux, & même
pour marque de leur estime,
ils firent avertir à toute nuit les
Koroa leurs alliés, dont le chef
& les principaux se trouverent
le lendemain au Village, où ils
rendirent leur obeïssance au
Roy des François dans la personne
du sieur de la Salle qui
sçavoit parfaitement bien faire
valloir par tout la puissance
& la gloire de la Nation.

Après avoir planté les armes
du Roy sous la Croix & fait des
[233] presens aux Nachié, nous retournâmes
au Camp le lendemain
avec les principaux du
Bourg & le chef des Koroa qui
nous accompagna jusques dans
son Village, situé dix lieuës
au dessous sur un agreable côteau
entouré, d'un côté de grandes
terres à bled, & de belles
prairies de l'autre. Ce chef presenta
un calumet au sieur de la

on vit
Aussytost

de ces sauvages
la rivière
et on apprit d'eux qu'ils estoient

toutefois, le sieur de la Salle alla dans
éloigné de
de la rivière

et y coucha.

il y fut visité par le chef des
que les Nachié, leurs alliés, avoit fait
avertir pendant la nuit.

Le lendemain, le sieur de la Salle

revint dans son

l'(accompagna)

plus bas

fit présent d'un

Salle, le regala avec tous les gens, on y répondit de même que par tout ailleurs, ils nous dirent qu'il y avoit encore dix journées jusques à la Mer.

et lui dit

Le Saccha qui nous avoit conduits jusques là eut permission de rester au Village d'où nous partîmes le 29 Mars jour (Tonti, p. 221)

On partit de ce village

de Pâques, après avoir célébré les Divins Myfteres avec les François & satisfait aux devoirs des bons Chrestiens. Car nos [234] Sauvages quoyque des plus avancez & des plus instruits, n'en estoient pas encore capables.

Un peu

Environ 6. lieuës¹⁷ au dessous, le Fleuve se divise en deux bras ou chenaux formant une grande Isle qui doit estre de plus de 60 lieuës, nous suivîmes le Canal de la droite quoyque nous eussions dessein de prendre l'autre, que nous passâmes dans une grande Brume sans le voir, nous avions avec nous un guide qui nous le montrait par signes, mais le Canot où il estoit estant alors derriere, ceux qui le menaient, negligerent ce que ce Sauvage leur disoit pour s'efforcer de nous atteindre, car nous avions de beaucoup gagné les devants, l'on nous assura que dans cet autre Canal l'on y rencontre dix Nations [235] différentes qui sont toutes bien peuplées & de fort bonnes gens.

la rivière estant divisée en deux

par une isle de 40 lieues de longueur ils prirent un bras pour l'autre

Le 2. d'Avril après avoir navigé 40 lieuës, nous aperçûmes des pecheurs sur le bord du Fleuve qui prirent la fuite & aussi-tôt après l'on entendit des Sasacouest, c'est-à-dire des cris de guerre¹⁸, & battre le Tambour, c'estoit la Nation des Quinipissa, quatre

ce qui les empêcha de voir dix autres nations.

ils virent de la nation appelée Quinipisa

(des cris de guerre)

¹⁷L'approximation de la distance dans la relation est plus précise que l'adverbe de quantité dans le rapport officiel.

¹⁸z. Membré écrit «cris de guerre» dans sa lettre et Henri de Tonty «Sasacouest» dans la sienne: c'est une explication ajoutée par le rédacteur.

François furent deputez pour leur presenter le calumet de paix avec ordre de ne point tirer, mais il fallut s'en revenir au plus viste, parce que ces Sauvages leur décocherent quantité de fleches, quatre de nos Mahingans ou Loups qui y furent après, n'eurent pas un meilleur accueil, ce qui obligea le sieur de la Salle de poursuivre son chemin, jusques à DEUX LIEUËS de là, nous entrâmes [236] dans un Village des Tangibao qui avoit esté saccagé & pillé tout recemment, nous y trouvâmes trois cabannes remplies D'HOMMES MORTS depuis environ 15. ou 16. jours.

Enfin après une navigation d'environ 40. lieuës, nous arrivâmes le 6. Avril à une pointe où le Fleuve se divisoit en trois chenaux. Le sieur de la Salle partagea le lendemain son monde en trois bandes pour les aller reconnoître. Il prit celui de l'Oüest, le sieur Dautray celui du Sud, & le sieur de Tonty que j'accompagnay celui du milieu, ces trois chenaux estoyent beaux & profonds, l'eau estoit Somate au bout de deux lieuës, nous la trouvâmes tout-à-fait fallée, & avançant toujours, nous découvriens la pleine Mer, de sorte que le

[237] 19. Avril nous fimes la ceremonie avec le plus de solemnité qu'il nous fut possible, de PLANTER la CROIX & ARBORER LES ARMES de France, après que nous eûmes chanté l'Hymne de l'Eglise Vexilla Regis, & le Te Deum, le sieur de la Salle prit au nom de Sa Majesté possession de ce Fleuve de toutes les rivieres qui y entrent, & de

allèrent

des

allèrent qui eurent un pareil succès. Ainsy voyant ces sauvages si peu sociables continua sa route. **PLUS BAS**, ils entrèrent appelé

où ils trouvèrent

pleines qui paroissoient avoir été tués il y avoit (environ) vingt jours, et le reste du village *bruslé et saccagé*. Ils navigèrent ensuite encore au bout desquelles ils virent que la rivière

branches. Le (lendemain.) 7^e, alla

le chenal qui estoit à droite. Il envoya le sieur de Tonty visiter celui du milieu et le sieur Dautray celui qui estoit à la gauche.

Ils tous trois fort (beaux) et fort (profonds)

ils trouvèrent l'eau peu de temps après

où ils s'avancèrent un peu pour la mieux reconnoître.

Ils remontèrent par les mêmes canaux, et se rassemblèrent tous avec une joye extrême d'avoir heureusement achevé une si grande entreprise.

Le le sieur de la Salle fit

UNE

et qu'on eut

il du Roy

tous les païs qu'elles arrosent.
 L'on dressa un acte authentique
signé de tous tant que nous
 estions, & au bruit & décharge
de tous les fusils, l'on mit en
terre une plaque de plomb, où
les armes de France & les noms
de ceux qui venoient de faire
la découverte estoient gravez.

Le sieur de la Salle qui portoit
toûjours un Astrolabe, prit la
hauteur de cette embouchure,
 quoyqu'il s'en soit reservé le
 [238]point precis, nous avons connu
 que ce Fleuve tombe dans le
Golphe de Mexique entre le
27. & 28. degré de latitude, &
 comme l'on croit à l'endroit où
 les Cartes marquent le Rio Escondido.
 Cette embouchure est
éloignée d'environ 30 lieuës de
Rio-Brave, de 60. de Rio, de
Palmas & de 90, ou 100 lieuës
de Rio de Panuco où est la
plus prochaine habitation des
Espagnols sur la côte. Nous
 estimions la Baye du Saint Esprit
 au Nordest de nostre embouchure¹⁹;
 nous sommes toûjours
 allez depuis la riviere des
 Illinois au Sud, & Sud Oüest,
 le Fleuve serpente un peu, conserve
jusques à la Mer sa largeur
de près d'un quart de lieuë,
est fort profond par tout ANS
AUCUN BANC, NY RIEN QUI EMPÊCHE

LA NAVIGATION, quoyque
 [239]l'on aye publié au contraire. On
 estime ce Fleuve de huit cens
 lieuës de profondeur, nous en
 avons fait pour le moins trois
cens cinquante depuis l'embouchure
 de la riviere de Seignelay.

Les vivres nous avoient manqué,
 nous trouvâmes seulement
 quelques viandes boucanées auprès
 de nostre embouchure,
 dont nous nous servîmes pour
 satisfaire à la grosse faim, mais
 peu après on remarqua que c'estoit
 de la chair humaine, si bien

Il en fit faire

ses gens et ayant fait faire une

il fit mettre

porte
 dans ses voyages a pris
 (la hauteur)précise

Elle

quelques
 le Rio de la Madalena et d'autres Rio Escondido:
 Elle

Panero

Il a suivi durant 350 lieuës la riviere
 Mississipi qui

Elle
 (profonde)

qu'on eut en France (publié) le contraire.

¹⁹Cette précision est absente du rapport officiel.

que nous laissons le reste à nos Sauvages, elle se trouvoit fort bonne & delicate. Enfin le 10. Avril nous commençâmes à remonter le Fleuve, ne vivant que de pommes de terre & de Crocodiles. Le païs est si bordé de cannes, & si bas en cet endroit, qu'on ne pouvoit chasser [240] sans se retarder beaucoup. Le 12. nous couchâmes au Village de Tangibao, & comme le sieur de la Salle vouloit avoir du bled de gré ou de force, nos Abenakis s'apperçurent le 13. en avançant nostre route, qu'il y avoit grande fumée assez proche, on jugea que ce pouvoit estre les Quinipissa qui avoient tiré des fleches sur nous quelques jours auparavant, ceux qu'on envoya à la découverte nous amenerent 4. femmes de la Nation le matin du 14, & nous allâmes camper vis-à-vis du Village, sur l'après dinée des Pirogues venoient à nous, à deffein de nous braver, mais le sieur de la Salle s'estant avancé en personne avec le calumet de paix, comme ils refuserent de (Fonti, p. 224) le recevoir, l'on tira un coup de fusil qui effraya ces Barbares [241] n'ayant jamais vû d'armes à feu. Ils appelloient cela le tonnerre, ne comprenant pas comment il se pouvoit faire qu'un baston de bois jettât du feu, & tuât du monde de si loin sans les fraper, ce qui obligea les Sauvages de prendre la fuite, quoyqu'ils fussent en grand nombre armez à leur maniere. Enfin le sieur de la Salle les suivit de l'autre bord. Il mit une de leurs femmes à terre avec un present de haches, de couteaux & de raffades, luy faisant entendre que les trois autres la suivroient bien-toit si elle nous faisoit apporter du bled d'Inde. Le lendemain une troupe de Sauvages ayant paru, le sieur de la Salle les alla trouver

le sieur de la Salle commença la rivière

et il arriva détruit appelé les vivres luy ayant manqué depuis quelques jours, il résolut de tascher d'en obtenir des sauvages voisins.

qu'il luy des Quinipissa, qui avoient tiré des flèches sur ses gens. Il alla de leur village et une pirogue ayant paru

il présenta luy-même aux sauvages qui se retirèrent sans

Alors (ces)

et qu'elles luy fit

quelques à terre

& conclut la paix avec eux,
il reçut & donna des ôtages, &
fut camper auprès de leurs Villages
 [242]où on nous apporta quelque
peu de bled. Nous montâmes
 enfin au Village, où ces
 Barbares nous avoient fait
 apprêter un repas à leur mode,
 ils avoient adverti de leurs
 alliez & voisins, si bien que comme
 nous estions à prendre nostre
 refection dans une grande place,
 l'on voyoit arriver à la file
 une confusion de Sauvages armez,
 les chefs ne laissoient pas
 de nous faire accüeil, mais nous
 avions sujet de nous en defier,
 si bien que chacun des
 nôtres tenoit ses fusils en état,
 ce que voyant les Sauvages,
 ils n'oserent attaquer.

Le sieur de la Salle se retira
 avec tous les gens & les ôtages
 dans son Camp, & rendit
les femmes des Quinipissa, le
jour suivant avant jour nostre
fentinelle avertit qu'on entendoit
 [243]du bruit parmy les cannes
qui bordoient la riviere, le sieur
Dautray dit que ce n'estoit rien,
mais le sieur de la Salle toujours
 allerte ayant encore oüy du
bruit cria aux armes, comme
 l'on entendit aussi-tost des cris
de guerre, & décocher des fleches
de fort prés, nous fimes
grand feu, quoyqu'il plût un
 peu, le jour vint, & après deux
heures de combat & la perte de
 dix hommes des leurs tuez, &
plusieurs blesez. Ils prirent la
fuite sans que personne de nous
 eût aucun mal, nos gens avoient
 envie d'aller brûler le Village
de ces perfides, mais la prudence
 du sieur de la Salle voulut
 seulement se rendre redoutable
 à cette Nation, sans la desoler
 afin de ménager leurs esprits
 pour le besoin. On ne laissa pas
 de brûler plusieurs de leurs Canots.
 [244] Ils estoient tout proches,
 mais ils se contenterent de fuir,
 en faisant la route. Nos Sauvages

il
 alla
 leur village
 luy

Le soir, il
 ses
 et renvoya

celuy qui estoit en
 qu'il

bordent

entendu
 et que c'étoient des sauvages.

Le sieur de la Salle et ses gens firent
 le combat dura

et le jour étant venu les sauvages (prirent la
 fuite) après avoir eu des hommes tués et

pas un de la troupe du sieur de la Salle
 fust tué ny blessé. Ses gens voulurent

comme il voulait

l'esprit de ces sauvages, il s'y opposa sous
 prétexte qu'ils avoient peu de munitions.

Loups leverent seulement
deux chevelures. (Tonti, p. 226).

L'on partit donc le même
jour dix-huitième d'Avril sur le
soir, & nous arrivâmes le 1.
de May aux Koroa après avoir
beaucoup souffert faute de vivres,
les Koroa avoient esté
avertis par les Quinipissa leurs
alliez, avoient, à dessein de
les venger assemblé des Sauvages
de plusieurs Villages, faisant
une armée fort nombreuse
qui nous parut sur les côtes, &
qui venoit souvent nous reconnoître
d'assez près, cette Nation
qui nous avoit fait amitié
à nostre descente, nous surprit
assez par le changement, mais
ils nous en dirent la raison,
qui nous obligea de nous tenir
[245] sur nos gardes. Le fleur de la
Salle s'avança même d'une manière
intrepide, en sorte que ces
Barbares n'osèrent rien entreprendre.

Quand nous y passâmes en
descendant, comme nous estions
bien pourvus de bled
d'Inde l'on en avoit mis en cache
une quantité assez près du
Village. Nous le retrouvâmes
en bon état, & après l'avoir repris
nous continuâmes nostre
route, mais nous fûmes surpris
de voir en cet endroit que le
bled d'Inde qui commençoit
seulement à sortir de terre le
29. Mars estoit déjà bon à manger
& nous apprîmes ensuite
qu'il meuroit en 50 jours.
Nous y remarquâmes aussi
d'autre bled levé de terre à la
hauteur de quatre pouces.

Nous partîmes donc le même
[246] jour premier May sur le soir,
& après avoir reconnu les jours
suivans plusieurs Nations différentes,
renouvelé nos alliances
avec les Tuenda qui nous (Tonti, p. 227)
reçurent parfaitement bien.
Nous arrivâmes aux Akanfa où
nous fûmes reçus de même,

Il partit
16e d'avril et arriva

au village des
avec tous ses gens
étoient alliés des
et ils avaient

ensemble les
quatre villages; mais

se tint si bien sur ses gardes qu'ils

Ainsy il reprit le blé qu'il avait caché
près de là

et il continua sa
Il fut surpris

et il apprit

40 jours

Il fut très bien reçu par
et par les Akansa

chez lesquels il arriva le 17e de

nous en fortîmes le 18²⁰. Le sieur de la Salle prit les devants avec deux Canots de nos Sauvages Loups, & poussa jusques à 100 lieues au dessous de la riviere Serguelay où IL TOMBA MALADE. Nous l'y joignîmes avec tout le reste de la troupe le 2. Juin. Comme sa maladie estoit dangereuse & le reduisoit à l'extrémité, hors d'état de pousser plus outre, il fut obligé d'envoyer devant le sieur de Tonty, pour les Illinois & les Miamis, afin de lever nos caches & de mettre toutes [247] choses en ordre, destinant ledit sieur pour y commander. (Tonti, p. 227-228).

mais enfin la maladie du sieur de la Salle qui dura quarante jours, dans laquelle je l'assistay de mon mieux, s'estant un peu diminuée, nous partîmes sur la fin de Juillet à petite journée, arrivâmes sur la fin de Septembre à la riviere des Miamis où nous apprîmes plusieurs expéditions militaires que le sieur de Tonty avoit faites depuis nous avoir quitez, il avoit laissé le sieur Dautray & le sieur Cochois aux Miamis & d'autres gens aux Illinois avec deux cens nouvelles cabanes de Sauvages qui alloient repeupler cette a poussé jusques à Missilimakinak pour rendre compte de plus près de nostre découverte à Monsieur le Comte de Frontenac [248] Gouverneur de la part de Monsieur de la Salle qui se dispose de retourner sur ses pas à la Mer au printemps prochain avec un plus grand nombre de gens & des familles pour y faire des établissemens.

May.

dangereusement quelques jours après et à 100 lieues de la riviere des Illinois.

Cet accident l'obligea

pour porter les premières nouvelles de sa découverte, qu'il escrivit de Missilimakinac au comte de Frontenac le 23 juillet 1682, après avoir sur sa route sauvé la vie à quelques Iroquois poursuivis par trente Tamaroa, Caskia, et Omissoury. Cependant le (sieur De La Salle) fut arrêté par sa maladie qui le réduisit à l'extrémité; mais Dieu lui ayant renvoyé la santé, il s'avança

à cause de sa faiblesse jusqu'à

il arriva vers le mois de septembre dernier, mais l'approche de l'hyver l'a empêché de descendre à Québec.

Il a de cette sorte achevé la plus importante et la plus difficile découverte qui ait jamais été faite par aucun François sans avoir perdu un seul homme, dans des pays où Jean Ponce de Léon, Pamphile de Narvaez et Ferdinand Soto ont péri sans aucun succès, avec plus de deux mille Espagnols. Jamais aucun

²⁰Précision qui se trouve dans la lettre de 1682.

Espagnol n'a fait de pareilles entreprises avec si peu de monde et tant d'ennemis. Mais il n'en a tiré aucune utilité pour luy mesme, ses malheurs et les fréquens obstacles qu'il a trouvez luy ayant fait perdre plus de deux cent mille livres, ainsi qu'il le justifiera par des comptes fidèles, à son retour en France. Il s'estimera néanmoins fort heureux s'il avoit pu faire quelque chose pour la gloire et pour l'avantage de la France, et si ses travaux luy peuvent faire mériter la protection de Monseigneur.

B I B L I O G R A P H I E

1 OEUVRE ÉTUDIÉE

LE CLERCQ Chrestien, *Premier Établissement de la Foi dans La Nouvelle France*, contenant la publication de l'Évangile, l'Histoire des Colonies Françaises, & les fameuses découvertes depuis le Fleuve de Saint Laurent, la Louïfiane & le Fleuve Colbert jusqu'au Golphe Mexique, achevées sous la conduite de feu Monsieur de la Salle. PAR ORDRE DU ROY AVEC LES VICTOIRES remportées en Canada par les armes de SA MAJESTE sur les Anglois & les Iroquois en 1690. Dédié à Monsieur le Comte DE FRONTENAC, Gouverneur et Lieutenant General de la Nouvelle France. Par le Pere CHRESTIEN Le CLERCQ, Missionnaire Recollet de la Province de Saint Antoine de Pade en Arthois, Gardien des Recollets de Lens. 2 Vol. Paris, Chez Amable Auroy, 1691.

PHOTOCOPIE faite à partir des microfiches de la Collection de microfiches de l'Institut canadien de microreproduction historique. Ces microfiches reproduisent l'oeuvre originale dont le titre apparaît ci-dessus et qui porte le sceau de la Bibliothèque du Séminaire de Québec, 1964.

Il faut préciser ici que les citations de PEF sont extraites d'un texte dont nous avons normalisé la graphie et l'orthographe tout en respectant la numérotation des pages de l'oeuvre originale. Ce travail a été fait dans le cadre des études préparatoires à l'établissement d'un texte de base en vue d'une édition critique de l'ouvrage. Il a présentement la forme d'une édition documentaire, accessible aux chercheurs.

2 TEXTES DE LA NOUVELLE-FRANCE CONSULTÉS

ANONYME, *Histoire chronologique de la Nouvelle-France ou Canada depuis sa découverte (mil cinq cents quatre jusques en l'an mil six cents trente deux)*, E. Revillaud, G. Fischbacher, Paris, 1888; réimpression, Montréal, Éditions Elysée, 1975. Eugène Révillaud proposait d'attribuer l'ouvrage au récollet Sixte Le Tac. Mais il apparaît clairement que l'auteur est un militaire qui rédige ce mémoire pour l'auteur de PEF.

BERNOU, Claude, « Relation des descouvertes et des voyages du sieur de La Salle, seigneur et gouverneur du fort de Frontenac, au delà des grands lacs de la Nouvelle-France, faits par l'ordre de Monseigneur Colbert 1679-80-81 », dans Margry, *Découvertes et Etablissements*, réimpression de l'édition de 1879, Paris, AMS Press Inc., New-York, N. Y., vol. I, p. 435-544.

_____, « Relation de la découverte de l'embouchure de la rivière Mississippi dans le Golfe de Mexique, faite par le sieur de La Salle, l'année passée 1682 » dans Raymond Thomassy, *Géologie pratique de la Louisiane*, chez l'auteur à la Nouvelle-Orléans et à Paris, E. Lacroix, 1860, p. 9-16.

_____, « Lettres de l'abbé Bernou », coll. Renaudot (no 42): BNP, FF, n. a. 7497, un vol. de 326 f°; copie annotée du dossier Margry : FF, n. a. 9335, un vol. de 794 p. Lettres à

Renaudot, du 11 mai 1683 à juin 1686, écrites au cours de son séjour à Rome.

DOLLIER DE CASSON, François, *Histoire du Montréal*, nouvelle édition critique par Marcel Trudel et Marie Baboyant, Montréal, Éditions Hurtibise HMH Ltée, Cahiers du Québec, (coll. « Documents d'Histoire ») 1992.

CHAMPLAIN, Samuel de, *Oeuvres*, publiées sous le patronage de l'Université de Laval par Charles-Honoré Laverdière, Montréal, Éditions du Jour, 1973, 3 vol.

CHARLEVOIX, P. de, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, Paris, chez Nyon Fils, Librairie, 1744. Éditions Elysée, Montréal, J. Cohen éditeur, 1976, vol., 1-3.

FRONTENAC, comte de, « Lettre du Gouverneur De Frontenac au Ministre (12 novembre 1690), dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1927-1928*, p. 36-47.

HENNEPIN, Louis, *Description de la Louisiane*, Paris, Amable Auroy, 1688.

_____, *Nouvelle Découverte d'un très grand Pays*, Paris, Guillaume Broedelet, 1698.

_____, *Nouveau voyage d'un Pais plus grand que l'Europe*, Autrecht, chez Antoine Schouten, 1698.

JAMET, Denis, « Relation du 15 juillet 1615 » dans *La Nouvelle-France*, tome XIII, no 10, octobre 1914, Québec, p. 436-444. Selon l'historien récollet Odoric Jouve qui l'édite, ce document serait dans la collection des Cinq-Cents, de Colbert, fol. 531 et suivants.

JOUTEL, Henri, *Relation de Joutel*, dans *Découvertes et Etablissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale 1614-1698*, Pierre Margry, vol. 3, p. 89-534. (réimpression de l'édition de 1879, Paris, AMS Press Inc., New-York, N. Y.).

LA HONTAN, baron de, *Oeuvres complètes*, édition critique par Réal Ouellet, Bibliothèque du Nouveau Monde, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, vol. I et II, 1990.

LA ROQUE, Jean-Paul de, *Mémoires de l'Église*, contenant ce qui s'est passé tous les jours de plus considérables dans toutes les parties du monde, tome I, Paris, Jean Guignard, 1690.

LE BAILLIF, Georges, *Plainte de la Nouvelle France dicte Canada, A la France sa Germaine*, 15 p., photocopie des Archives publiques du Canada.

LE CARON, Joseph, *Au roy sur la Nouvelle France*, 23 p., photocopie des Archives publiques du Canada.

LE CLERCQ, Chrestien, *Nouvelle Relation de la Gaspésie*, Paris, Amable Auroy, 1691.

LE JEUNE, Paul, « Relation de 1634 » dans *Le Missionnaire, l'Apostat, le Sorcier*, Guy Laflèche, édition critique, P.U.M., 1973.

MEMBRÉ, Zénobe, Lettre du Père Zénobe Membré, (de la rivière de Mississipi, le 3 juin 1682), dans *Découvertes et Etablissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale 1614-1698*, Pierre Margry, vol. 2, p. 206-212.

« MEMOIRE DES RECOLLETS DEMANDANT DE RETOURNER AU CANADA (1636) », dans Campeau, Lucien, *Monumenta Novae Franciae, III, Fondation de la Mission Huronne (1635-1637)*, Roma, Québec, Institutum Historicum Societatis Jesu, Romae, 1987, p. 158-172. Ce mémoire se trouve dans les archives du Département de Seine-et-Oise, à Versailles, sous la cote 57 H1-4^e liasse.

MINET, *Voilage fait du Canada par dedans les terres allans vers le Sud dans l'année 1682* Par ordre de monsieur Colbert Ministre d'Etat, MS, Archives Publiques du Canada, MG18, B19.

_____, *Journal de nostre voiage au golphe de Mexique*, MS, Archives Publiques du Canada, MG18, B19.

MONSEIGNAT, Charles de, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada, depuis le départ des vaisseaux, au mois de novembre, 1689, jusqu'au mois de novembre, 1690 », dans *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents relatifs à la Nouvelle-France, recueillis aux Archives de la Province de Québec*, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie, 1883, vol. I, p. 482-531.

SAGARD, Gabriel, *Histoire du Canada*, Paris, Claude Sonnius, 1636; Paris, Édition Tross, 1865, 4 vol.

_____, *Le Grand voyage du pays des Hurons*, Présentation par Marcel Trudel, Montréal, Cahiers du Québec, Hurtibise HMM, 1976.

THE JESUIT RELATIONS AND ALLIED DOCUMENTS, *Travels and Exploration of the Jesuit Missionaries in New-France, 1610-1791*, Cleveland, R.G. Thwaites, The Burrows Brothers Company Publishers, 1901.

TONTI, Henri de, « Lettre de Henri de Tonti, de Missilimakinac le 23 juillet 1682 » dans HABIG, Marion, A., « Franciscan Père Marquette A critical biography of Father Zénobe Membré, O.F.M., La Salle's Chaplain and Missionary companion 1645 (ca.)-1689 » *Franciscan Studies*, no. 13, Juin 1934, New York, Joseph F. Wagner, Inc., p. 215-229.

TONTI, Henri de, « Memoir sent in 1693, on the discovery of the Mississipi and the neighboring nations by M. de La Salle, from the year 1678 to the time of his death, and by the sieur

de Tonty to the year 1691 » dans *Historical Collections of Louisiana*, B.F. French, New-York, AMS Press Inc., 1976, Vol.1, p. 52-83.

3 RÉCEPTION CRITIQUE

ARNAULD, Antoine, *La morale pratique des Jésuites*, tome VII, 1693, dans la réédition de ses *Oeuvres*, Paris, Sigismond d'Arnay, 1780, vol., 34, p. 669-724.

CHARLEVOIX P. de, *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, Paris, Rollin et Fils, 1744, tome 6, p. 406-407.

DELANGLEZ, Jean, « The First Establishment of the Faith in New France, Chapters XXI to XXV », dans *Mid-America an Historical Review*, Loyola University, Chicago, Illinois, juillet 1948, vol. 30, no.3, p. 187-214.

DUMAS, Gabriel-Marie, « Le Clercq Chrestien » dans *Dictionnaire bibliographique du Canada*, vol. 1, de 1000 à 1700, 1901, p. 449-452.

FREGAULT, Guy, *Pierre Le Moyne d'Iberville*, Montréal et Paris, Fides, 1968, p. 190 et 203.

GANONG, William F., *New Relation of Gaspesia* (Translated and edited with a reprint of the original by William F. Ganong), New-York : Greenwood Press, 1968, « Introduction », p. 18-21.

GODBOUT, Archange, O.F.M., « Leclercq » dans *Centenaire de l'Histoire du Canada*, deuxième semaine d'histoire à l'Université de Montréal, 23-27 avril 1945, Société historique de Montréal, 1945, p. 269-290.

HAMILTON, Raphaël, N., « Who wrote Premier Etablissement de la Foy dans la Nouvelle France? », dans *Canadian Historical Review*, vol. 57, no. 3, septembre 1976, p. 265-288.

HARRISSE, Henri, *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France et des pays adjacents 1545-1700*, Paris, Librairie Tross, 1872, Wm. C. Brown, reprint Library, Iowa, p. 157-167.

JOUTEL, Henri, « Voyage de M. de la Salle dans l'Amérique septentrionale en l'année 1685, pour y faire un établissement dans la partie qu'il en avait auparavant découverte », dans P. Margry, *Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le Sud de l'Amérique septentrionale 1614-1698*, 3 vol., AMS Press, New-York, vol. 3, p. 110.

LAFLECHE, Guy, *Le missionnaire, l'Apostat, le Sorcier*, édition critique de la Relation de 1634 de Paul Lejeune, P.U.M., 1973, p. 30-32, note 1.

_____, *Les saints martyrs canadiens*, vol. 1, "Histoire du mythe", Laval, Les Éditions du Singulier, 1988, p. 106-107, p. 125.

LEJEUNE, R. P. Louis, *Dictionnaire général du Canada*, tome second, Université d'Ottawa, Canada, 1931, p. 126-127.

LE JOURNAL DES SAVANTS du Lundy 25. Fevrier et du Lundy 3. Mars 1692, Paris, Jean Cusson, 1692.

LERALU, Josiane, *L'Oeuvre de Chrestien Leclercq*, Université McGill, thèse, août 1985.

MARGRY, Pierre, *Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale 1614-1698*, réimpression de l'édition de 1879, Paris, AMS Press Inc., New-York, N. Y., Introduction; vol. 3, p. 110, 113, 190-191.

MYRAND, Ernest, *1690 Sir William Phips devant Québec histoire d'un siège*, Québec, Imprimerie de L. J. Demers & Frères, 1893, p. 421-424.

OGE, Frédéric, « Premier Etablissement de la Foi dans la Nouvelle-France, essai du P. Chrestien Le Clercq », dans *Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec*, vol. 1, de 1000 à 1700, Montréal, Fides, 1978, p. 610-612.

_____, « Nouvelle Relation de la Gaspésie du père Chrestien Le Clercq », dans *Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec*, vol. 1, (1000 à 1700), 1978, p. 544-545.

POULIOT, Léon, *Étude sur les Relations des Jésuites de la Nouvelle-France (1632-1672)*, Montréal et Paris, Desclée de Brouwer (coll. « Studia »), 1940, p. 40-42, 46, 58, 66, 290 note 4.

ROCHEMONTEIX, Camille, *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, Paris, 1896, Letourzey et Ané, éditeurs, tome I, p. XX à XXVII et p. 37-38 note 1.

SCOOT, Henri-Arthur, *Nos anciens historiographes et autres études d'Histoire Canadienne*, Lévis, La Cie de publication de Lévis, 1930, p. 27-43.

SHEA, John Gilmary, « A sketch of Father Christian Le Clercq, Recollet Missionary, and of the Works that bear his name » dans *First Establishment of the Faith in New France*, New-York, 1881, p. 5-36.

_____, « Bibliographical notice of *The Etablissement de la Foi*, by Father Christian Le Clercq, Recollet », dans *Discovery and exploration of the Mississippi valley*, New-York, Redfield, 1853.

_____, *History and general description of New France*, New-York, J. G. Shea, 1870, vol. 1, p. 85. Il s'agit de sa traduction de l'*Histoire et description de la Nouvelle-France de Charlevoix*.

VERREAU, Hospice-Anselme, « Des commencements de l'Église du Canada », MSRC, 1884: 1, p. 63-72, p. 66.

VERREAU, Hospice-Anselme, « Relations de la Nouvelle-France » dans *Revue de Montréal*, avril 1877, p. 164, note 1.

4 OUVRAGES D'HISTOIRE CONSULTÉS

BIGGAR, H., P., *The early trading companies of New France*, réimpression de l'édition de 1901, University of Toronto Library, Augustus M. Kelly publishers, Clifton, 1972.

_____, *Les Indiens, la fourrure et les Blancs. Français et Amérindiens en Amérique du Nord*, Montréal, Boréal/Seuil, 1990.

BURGER, Pierre-François, « L'abbé Renaudot en Italie (1700-1701) », dans *Dix-huitième siècle*, no 22, 1990, P.U.F., p. 243-253.

CAMPEAU, Lucien, « Les initiatives de la S. Congrégation en faveur de la Nouvelle-France » *Sacrae Congregationis de Propaganda Fide Memoria Rerum. 350 ans au service des Missions (1622-1972)*, J. Metzler, éd.; 3 vol., vol. 1, deuxième tome, p. 727-795. Réédité sous le titre de « L'évêché de Québec (1674). Aux origines du 1^{er} diocèse érigé en Amérique française » dans *Cahiers de la Société d'histoire de Québec*, no 26, 1974, Québec.

_____, *La Mission des Jésuites chez les Hurons 1634-1650*, Montréal et Rome, Bellarmin, 1987.

_____, « Notre-Dame-des-Anges », dans *Lettres du Bas-Canada*, 18, 2 (juin 1954) p.77-107.

DIONNE, N. E., *Bulletin des Recherches historiques*, janvier 1905, vol. IX, no 1, p. 119-121.

FERLAND, Abbé J.B., *Cours d'histoire du Canada*, Québec, tome II, p. 13.

GARNEAU, François-Xavier, *Histoire du Canada*, (7^e édition), Paris, Librairie Félix Alcan, tome I, 1928.

GENICOT, Léopold, *Critique historique*, Louvain-la-Neuve, Academia, 1987.

GODBOUT, A., « Les Récollets, Apôtres de Marie sous le régime français », *La Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, 21 (1953-1954): 13-22.

JAENEN, J. Cornelius, *The role of the Church in New-France*, Toronto, McGraw-Hill, 1976.

JOUBE, Odoric, R.P., « Une page inédite d'histoire canadienne », dans *La Nouvelle-France*, tome XIII, no 10, octobre 1914, Québec, p. 436-444.

_____, *Le Bulletin des recherches historiques*, 1939, p. 129 et suiv.; p. 164 et suiv.

_____, *Les Franciscains et le Canada. L'établissement de la foi.*, Québec, 1915, p. 25 et suiv.

_____, *Les frères mineurs à Québec 1615-1905*, Québec, Couvent des SS. Stygmates, 1905.

_____, avec la collaboration d' Archange Godbout, Hervé Blais et René Bacon, *Dictionnaire biographique des récollets missionnaires en Nouvelle-France 1615-1645 - 1670-1849*, Bellarmin, 1996.

LANCTOT, Gustave, *Histoire du Canada*, Montréal, Beauchemin, 1960, vol. 1; 1963, vol. 2.

_____, *Faussaires et Faussetés en histoire canadienne*, Montréal, Les Éditions Variétés, 1948.

LANGLOIS Charles-Victor et SEIGNOBOS Charles, *Introduction aux études historiques*, Paris, Éditions Kimé, 1992.

LEMAY, Hugolin, o.f.m., *Notes bibliographiques pour servir à l'histoire des Récollets du Canada. I. Les écrits imprimés laissés par les Récollets*, Montréal, Imprimerie des Franciscains, 1932.

_____, *L'oeuvre manuscrite ou imprimée des Récollets de la Mission du Canada (Province de Saint-Denis), 1615-1629*, dans MSRC, 1936, I: 115-126.

Les récollets et Montréal, huit manifestations commémorant le 250^e anniversaire de l'établissement des Récollets à Ville-Marie : 1692- 1942. Préface par Marcel Trudel, Montréal, Éditions Franciscaines, 1955.

LESAGE, S., « Les Récollets en Canada » dans *La Revue Canadienne*, tome 4, imprimée et publiée par E. Sénécal, Montréal, 1867, p. 303-318.

PARKMAN, Francis, *Count Frontenac & New-France*, Boston, Little, Brown & cie, 1877.

SALMON, Pierre, *Histoire et critique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1987.

TRUDEL, Marcel, *Histoire de la Nouvelle-France, II, le Comptoir 1604-1627*, Montréal, Fides, 1966.

5 ÉTUDES SUR LA DÉCOUVERTE DU MISSISSIPI

DECHÈNE, Louise, « Description de la Louisiane », *Dictionnaire des Oeuvres littéraires du Québec Des origines à 1900*, tome I, Montréal, Fides, 1978, p. 174-177.

DELANGLEZ, Jean, *The journal of Jean Cavelier. The account of a survivor of La Salle's Texas expedition, 1684-1688.* Translated and annotated by Jean Delanglez, Chicago, Institute of Jesuit history, 1938.

_____, « The discovery of the Mississippi : primary sources », dans *Mid-America : an historical review*, v. 27, new. ser., v. 16, no 4, (Oct. 1945), p. 219-235.

_____, « The discovery of the Mississippi : secondary sources. », dans *Mid-America : an historical review*, v. 28, new.ser., v. 17, no I, (Jan. 1946).

_____, « La Salle's expedition of 1682 », dans *Mid-America : an historical review*, 22 (1940), p. 3-37.

_____, « The sources of the Delisle map of America, 1703 », dans *Mid-America; an historical review*, v.25, no 4, (Oct. 1943).

_____, *Some La Salle journeys*, Chicago, Institute of Jesuit history, 1938.

_____, « The Autorship of the Journal of Jean Cavelier », dans *Mid-America : an historical review*, XXV (July 1943), p. 220-223.

DUPRE, Céline, « Cavelier de La Salle, René-Robert », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, I, (1000-1700), 1901, p. 178-190.

GALLOWAY Patricia, Kay, *La Salle and his legacy : Frenchmen and Indians in the lower Mississippi Valley*, P.K. Galloway editor.--Jackson : University Press of Mississippi, 1982.

_____, *La Salle, the Mississippi and the Gulf : three primary documents*, College Station; Texas A & M University Press, 1987.

HABIG, Marion, A., *The Franciscan Père Marquette : a critical biography of Father Zénobe Membré, O.F.M. La Salle's Chaplain and Missionary Companion.*, New-York : Joseph Wagner, 1934.

SHEA, John G., *Discovery and exploration of the Mississippi Valley, with the original narratives of Marquette, Allouez, Membré, Hennepin and Anastase Douay; by John Gilmary Shea.* 2d ed., with a facsimile of the newly-discovered maps of Marquette, of Marquette's lettre, and a steel portrait of La Salle, Albany, J. Mc Donough, 1903.

THOMASSY, Raymond, « De La Salle et ses relations inédites de la découverte du Mississippi » (Extraits de *La Géologie pratique de la Louisiane*, par R. Thomassy, Paris, L. Hachette et Ce., 1859.

6 ÉTUDES ET ARTICLES SUR LES ÉCRITS DE LA NOUVELLE-FRANCE

BERTHIAUME, Pierre, *L'Aventure américaine au XVIII^e siècle. Du voyage à l'écriture*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa, Paris, Londres, 1990.

LAFLECHE, Guy « Le narrateur des premières Relations » dans *Revue de l'Université d'Ottawa*, 48, 1,2, janvier-avril 1978, p. 46-61.

_____, *Les saints martyrs canadiens*, Vol. 1 à 5, Éditions du Singulier, Laval.

_____, *Le missionnaire, l'apostat et le sorcier*, édition critique de la Relation de 1634 de Paul Lejeune, Presses de l'Université de Montréal, 1973.

NEAVE, Judith Chamberlain, *A study of historical veracity in the works of the Baron de Lahontan*, Ph.D, University of Toronto, 1979.

ROCHETTE, Marc, *Les Moeurs des Sauvages de Louis Hennepin : les deux versions de l'oeuvre*, M.A., Université de Montréal, études françaises, 1994.

TRUDEL, Serge, *Narration et encyclopédisme dans Les aventures du Sr Claude Le Beau*, M.A., Université de Montréal, études françaises, 1989.

7 SUR LE JANSÉNISME

ADAM, Antoine, *Du mysticisme à la révolte -- Les jansénistes du XVII^e siècle*, Paris, Fayard (coll. « l'histoire sans frontières »), 1968.

ARMOGATHE, Jean-Robert, « Jansénisme », dans *Dictionnaire de la Spiritualité Ascétique et mystique, Doctrine et Histoire*, tome 8, Beauchesne, Paris, 1974, pages. 102-128.

BAUMGARTNER, Charles, « Grâce » dans *Dictionnaire de la Spiritualité Ascétique et mystique, Doctrine et Histoire*, tome 6, Beauchesne, Paris, 1967, pages 702-726.

COGNET, Louis, *Le Jansénisme* (coll. « Que sais-je? »), no 960, P.U.F., 1961.

_____, « Jansénisme » dans *Catholicisme Hier Aujourd'hui Demain*, Paris, Letouzey et Ané, 1967, tome 6, p. 313-331.

DUPUY, Michel, « Jansénisme » dans *Dictionnaire de la Spiritualité Ascétique et mystique, Doctrine et Histoire*, Beauchesne, Paris, 1974, tome 8, p. 128-148.

GOUHIER, Henri, *Pascal et les humanistes chrétiens -- L'affaire Saint-Ange*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1974.

SELLIER, Philippe, *Pascal et Saint Augustin*, Paris, Armand Colin, 1970.

TIHON, Paul, « Grâce » dans *Dictionnaire de spiritualité, Ascétique et mystique, Doctrine et Histoire*, Beauchesne, Paris, 1967, tome 6, p. 701-750.

VALLIN, Pierre, « Jésuites » dans *Dictionnaire de spiritualité, Ascétique et mystique, Doctrine et Histoire*, Beauchesne, Paris, 1974, tome 8, p. 958-1065.

8 ETUDES THÉORIQUES EN HISTOIRE ET EN LITTÉRATURE

ANGENOT, Marc, *La parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*. Paris, Payot, 1982.

BLANCHOT, Maurice, *Lautréamont et Sade*, Paris, Éditions de Minuit, 1949.

BOOTH, Wayne, C., *The rhetoric of fiction*, Second Edition, The University of Chicago Press, Chicago and London, University of Chicago Press, 1983.

_____, *A rhetoric of irony*, The University of Chicago Press, Chicago and London, 1974

BYRNE, Patrick, W., « Irony » dans *Les liaisons dangereuses : A study of Motive and Moral*, p. 44-59, University of Glasgow French and German Publications, 1989.

CERQUIGLINI, Bernard, *Éloge de la variante. Histoire critique de la philologie*, Paris, Seuil, 1989.

COMPAGNON, Antoine, *La seconde main ou le travail de la citation*, Seuil, Paris, 1979.

ÉTUDES FRANÇAISES, *Les leçons du manuscrit : questions de génétique textuelle*, Montréal, P.U.M., 28, 1, automne 1992.

GENETTE, Gérard, *Figures III*, Paris, Seuil (coll. « Poétique »), 1972.

_____, *Nouveau discours du récit*, Paris, Seuil (coll. « Poétique »), 1983.

_____, *Palimpsestes. La littérature au second degré*, Paris, Seuil (coll. « Poétique »), 1982.

GRÉSILLON, Almuth, « Mise au net : une critique génétique sans brouillons? » dans *Paragraphe*, no 9 (voir plus loin à *Paragraphe*), p. 225-232.

_____, *Éléments de critique génétique : lire les manuscrits modernes*, Paris, P.U.F., 1994.

KERBRAT-ORECCHIONI, C., "Problèmes de l'ironie" dans *L'ironie : linguistique et sémiologie*, Travaux du centre de recherches linguistiques et sémiologiques de l'Université de Lyon II, 2 (1976), 25, 19.

LE DISCOURS POLEMIQUE, Centre de recherches linguistiques et sémiologiques de Lyon, P.U. de Lyon, 1980.

MARECHAL, Robert, « La recherche des sources » dans « La critique des textes », *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, Gallimard, « Encyclopédie de la Pléiade », 1961.

PARAGRAPHES no 9, « Les voies de l'invention aux XVIIe et XVIIIe siècles. Études génétiques », Université de Montréal, Département d'études françaises, 1993. Actes du colloque organisé en février 1992 au département d'études françaises de l'Université de Montréal, réunis et publiés par Bernard Beugnot et Robert Melançon, Montréal, 1993.

PISCOPO, Ugo, « Le fonti dell'opera », dans *Grande viaggio nel paese Segli uroni 1623-1624*, Milano, Longanesi & C., 1972.

POETIQUE, "Ironie", no 36 (novembre 1978).

RUDDLER, Georges, « Critique des sources » dans *Les techniques de la critique et de l'histoire littéraire*, Oxford, 1923.

VERSINI, Laurent, *Laclos et la tradition : essai sur les sources et la technique des « Liaisons dangereuses »*, Paris, Klincksieck, 1968.

VEYNE, Paul, *Comment on écrit l'histoire suivi de Foucault révolutionne l'histoire*, Paris, Seuil (coll. « Points-Histoire »), 1971, 1978.

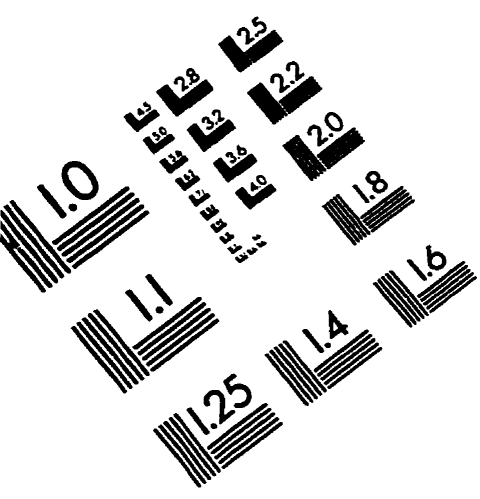
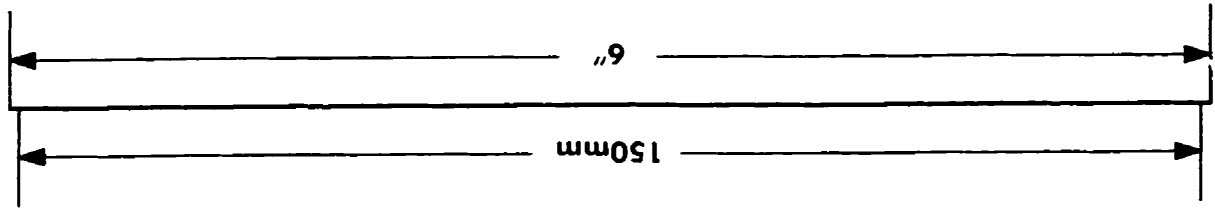
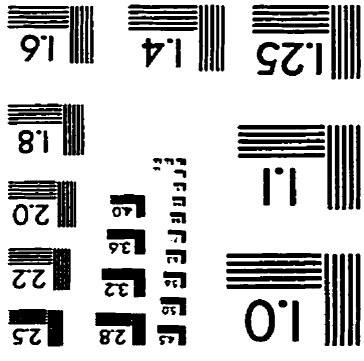
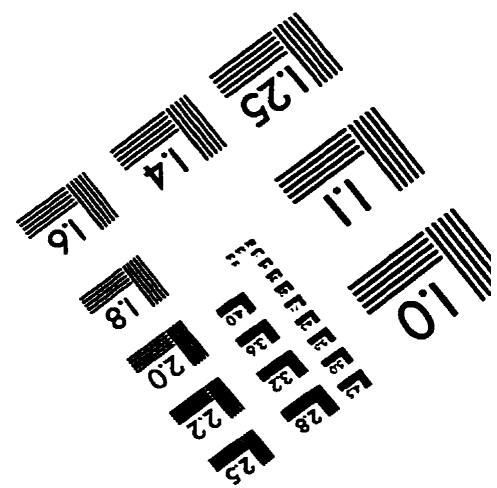
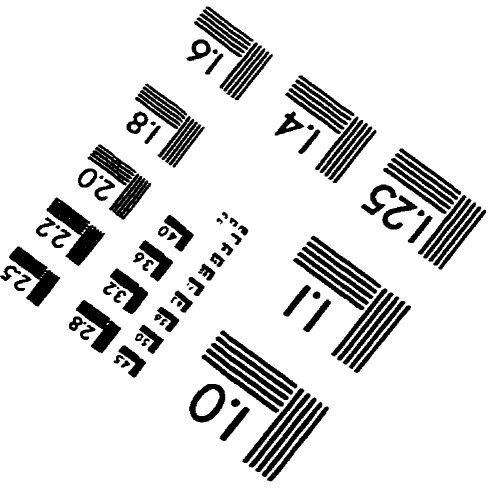
REMERCIEMENTS

Je tiens avant tout à témoigner ma reconnaissance à Guy Laflèche, directeur de ce travail de recherche. Il m'a fourni le sujet de cette thèse alors que je lui remettais, à la fin de l'été 1989, la deuxième et dernière version de mon mémoire de maîtrise. Comme la valeur scientifique de ses travaux est reconnue et appréciée de tous ceux qui s'adonnent à la recherche avec plaisir et passion, je ne ferai certes pas ici un panégyrique de Guy Laflèche, le professeur, le chercheur et l'écrivain. Les spécialistes du domaine ont sûrement reconnu et apprécié les marques qu'a laissées, dans cette thèse qui paraît sous mon nom, sa lecture attentive et critique de mon travail. J'espère que nous pourrons continuer à collaborer pendant plusieurs années à venir.

Les professeurs du niveau collégial bénéficient de conditions de travail fort avantageuses pour ceux qui désirent parfaire leurs études. Je remercie donc le comité de perfectionnement du collège Montmorency, où j'enseigne le français depuis 1984, pour son appui et son aide financière.

Finalement, je remercie le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Grâce à la bourse d'études qui m'a été accordée au cours des années 1991 à 1993, j'ai pu me consacrer exclusivement à la recherche. Ce fut un grand plaisir.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (QA-3)



APPLIED
1653 East Main Street
Rochester, NY 14609 USA
Phone: 716/482-0300
Fax: 716/288-5989
© 1993 Applied Image, Inc. All Rights Reserved

